



Colmar

Sténogrammes des séances du conseil municipal

Année 2014

Dates	Remarques
Lundi 27 janvier	Budget primitif
Février	Pas de conseil municipal
Samedi 29 mars	Installation du nouveau conseil municipal
Mercredi 16 avril	
Lundi 26 mai	
Vendredi 20 juin	Séance extraordinaire
Lundi 30 juin	Compte administratif
Lundi 22 septembre	
Lundi 20 octobre	
Lundi 17 novembre	
Lundi 15 décembre	Débat d'orientation budgétaire



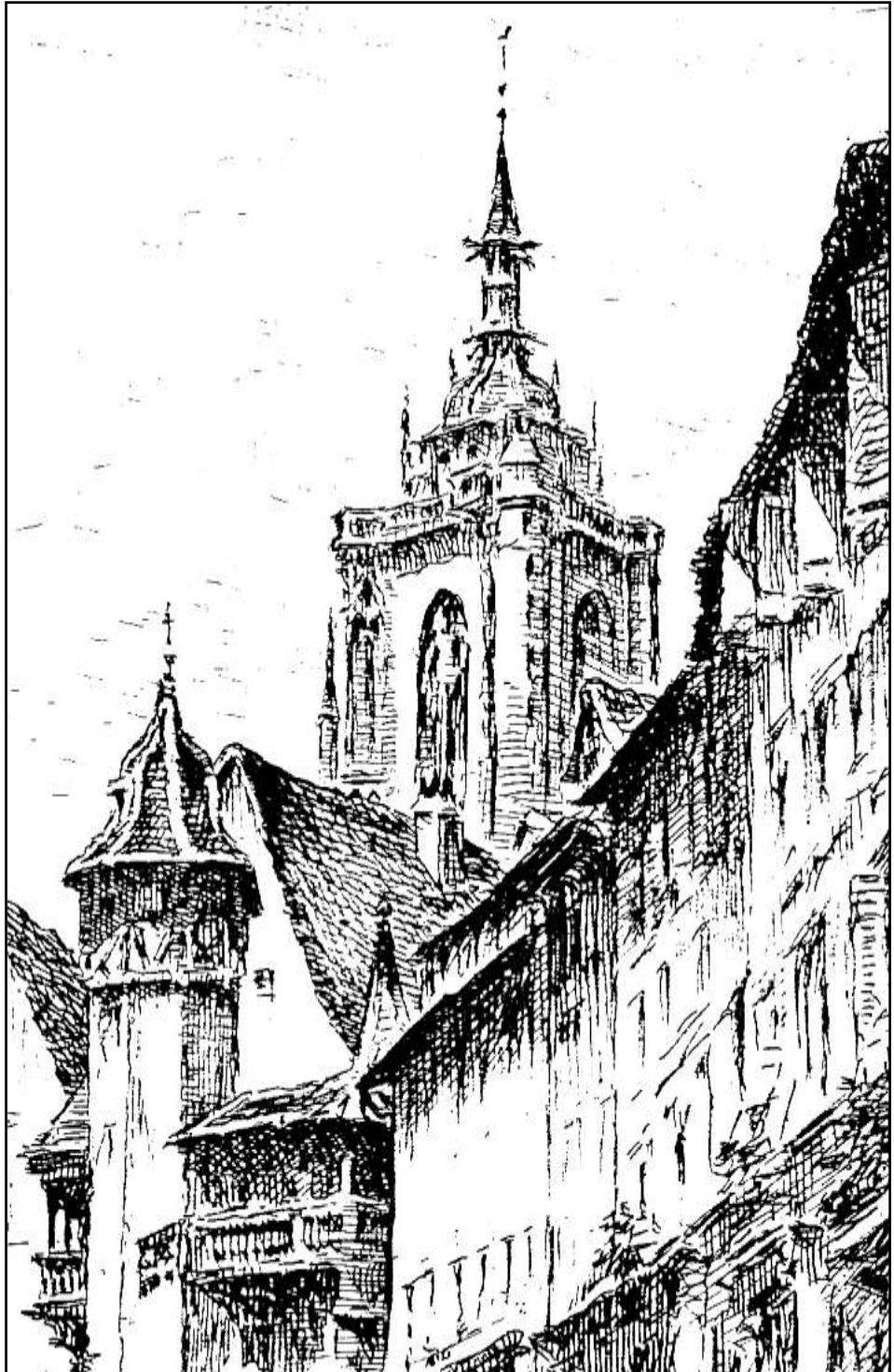
COLMAR

STENOGRAMME

54^{ème} Séance

du

27 janvier 2014



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames, messieurs, mes chers collègues, j'ouvre cette séance du Conseil Municipal.

Je dois présenter quelques excuses : Mme RABIH et Mme DETTLOFF donnent respectivement pouvoir à votre serviteur et à Mme JACQ. J'excuse également Mme DOLLE.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance et son adjoint. La cadette de la Municipalité est toujours disponible ; personne n'est contre. Elle aura le Directeur Général des Services comme adjoint. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre le procès verbal de la réunion du 9 décembre : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez le rappel des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal du 1^{er} novembre au 31 décembre 2013 ainsi que les marchés, ce qui correspond aux points n° 3 et n° 4.

N'ayant pas de communication, je donne tout de suite la parole à l'adjoint de ressort pour le budget.

5. Budget Primitif 2014.

Voir rapport –

M. le Maire laisse la parole à M. l'Adj. JAEGY pour présenter le rapport.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Nous vous proposons de parcourir ensemble, comme lors de la commission des Finances, quelques graphiques et tableaux de synthèse qui permettent de bien résituer les grandes masses de notre budget primitif 2014 et les évolutions par rapport aux années précédentes.

M. l'Adj. JAEGY procède à présent à la présentation technique du budget à l'aide d'une projection.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Pour que la discussion soit plus ouverte, au lieu de prendre la parole en introduction je complète ce qui vient d'être dit par M. l'Adjoint avec quelques explications. Si je me réfère à son propos, vous avez pu relever que nous arrivons à un budget global encore jamais atteint de 198 millions d'euros avec trois options : la maîtrise de nos charges de fonctionnement, la non-augmentation de la fiscalité et le soutien à l'activité économique sur notre territoire. Ces trois options reposent sur les axes suivants : conforter le positionnement du territoire avec la Communauté d'Agglomération ; donner une activité renforcée à la Ville par des projets phares ; renforcer lesdits projets avec un développement de proximité vis-à-vis des Colmariens pour faire encore mieux que ce que nous avons fait jusqu'à maintenant, avec quelques mesures de sécurité vis-à-vis des habitants, et enfin promouvoir le développement solidaire. En effet, par

les temps qui courrent, nous ne pouvons pas oublier les Colmariens qui sont en difficulté et font appel à l'aide de la Ville. Cela étant dit en introduction, je reviens sur les propos de M. l'Adjoint, non pas d'une année sur l'autre, mais sur une tranche d'années, à savoir les 6 années de l'actuel mandat dont c'est la dernière séance, soit 2008-2014. Le tableau n° 2 présente en bleu l'évolution des dépenses et en jaune l'évolution des recettes. Si vous regardez cette évolution, vous constaterez que nous sommes arrivés à nous préserver de l'effet ciseau, c'est-à-dire lorsque les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Or, vous voyez sur ce graphique que les recettes augmentent trois fois plus vite que les dépenses : en effet, la différence entre 78 millions d'euros et 88 millions d'euros est de 10 millions d'euros et la différence entre 74 millions d'euros et 77 millions d'euros est de 3,2 millions d'euros. Ainsi, les recettes ont augmenté trois fois plus par rapport aux dépenses. Cela a un côté plus que positif. Lorsque je rencontre mes collègues maires du groupe des communes de Colmar, je constate que c'est le contraire, à savoir que les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes. Nous sommes donc arrivés à préserver l'essentiel. Nous continuons avec le tableau n° 3 qui présente les dépenses réelles de fonctionnement en bleu et le constat à travers le compte administratif. Vous voyez ainsi que pour l'année 2013, nous sommes près de 2 millions d'euros en retrait par rapport aux prévisions. Malgré les prévisions assez justes au départ, nous sommes arrivés à mieux faire au cours de l'année puisque nous avons 1,8 million d'euros d'excédent, lesquels sont intégrés dans les 7,7 millions d'euros comptabilisés dans le projet de budget 2014. Sur le tableau suivant, nous constatons que c'est la première fois que nous arrivons à un tel résultat d'autofinancement. Nous disons toujours que nos projets d'équipements sont financés à hauteur de 3 tiers : un tiers d'emprunts, un tiers d'autofinancement et un tiers de partenariat. Vous vous apercevez que l'autofinancement pour 2014 est de 40 %, taux encore jamais atteint. Par rapport à 2013, cela fait 4 millions d'euros de plus. En effet, nous étions à 34 % en 2013 et nous sommes, à quelques détails près, à 40 % en 2014 : nous passons de 18,6 millions d'euros l'année dernière à 22,6 millions d'euros en 2013, soit un mieux de 4 millions d'euros. On dit toujours que nous agitons les manches en annonçant des chiffres, notamment un budget d'investissement de 60 millions d'euros. Regardons les taux de réalisation : la courbe qui apparaît ici montre que nous étions mauvais en 1997 et 2005, mais qu'à partir de 2005, nous ne sommes jamais passés en dessous de 70 % pour plafonner à 83,37 % en 2013. Le compte administratif n'est pas encore examiné, mais c'est le résultat des écritures telles qu'elles apparaissent. Nous étions ainsi à 83,37 % en 2013, à 81,60 % en 2012 et à 84 % en 2011. Je sors d'un conseil d'administration du service départemental d'incendie où la note d'orientations budgétaires nous était présentée avec un taux de réalisation 2013 de 57 %. Vous voyez la différence entre notre façon de faire et celle des autres ! Tout cela résulte d'une stratégie, d'une tactique. Dans la mesure où nous demandons des impôts à nos contribuables, ceux-ci savent que l'argent est utilisé et n'est pas reporté. Si vous faites la différence, la moyenne est de 51 millions d'euros de 1997 à 2013, ce qui est vraiment remarquable. Nous continuons avec le tableau n° 8 qui décompte ce que représente l'évolution fiscale par rapport à

l'évolution du coût de la vie. Nous nous rendons compte qu'entre l'évolution de l'inflation à 17,2 % sur la période 2004-20014, les taux n'ont augmenté que de 8,4 %, soit une différence de 8,8 points. Cela a laissé une économie dans la poche du contribuable de 2,211 millions d'euros puisque nous étions à la moitié de l'évolution de l'inflation que nous n'avons pas suivie. Nous avons fait beaucoup mieux par rapport à nos engagements. Comme vient de le relever l'adjoint de ressort, nous maintenons les taux fiscaux de 2013 pour l'année 2014. Toutefois, il faut voir ce que donne l'évolution des bases : celle des bases physiques est de 2 % et celle des bases nominales de 0,90 %, ce qui donne un produit de 456 935 euros. J'ajoute que cette plus-value fiscale est totalement absorbée par une diminution des recettes de l'Etat, laquelle est de 460 000 euros. Ainsi, l'augmentation des recettes fiscales nous permet tout juste de compenser la diminution des dotations de l'Etat. Nous continuons avec le tableau concernant l'eau et l'assainissement : vous avez les tarifs qui se dégagent avec l'exemple de ces quelques communes qui accusent des sommets jusqu'à 4,28 euros alors que Colmar est à 2,90 euros. Si vous faites la différence par rapport à la moyenne, c'est une moins-value de 61 euros par foyer sur la base de 120 m³, consommation officielle. S'il y a lieu de faire la comparaison par rapport au tarif le plus élevé, le différentiel est de 165 euros par foyer. Je termine avec deux ou trois explications : si nous prenons la fiscalité locale par rapport au taux moyen par habitant de 2008 à 2013, c'est-à-dire les 6 années de l'actuel mandat, c'est entre 8 et 9 millions d'euros par an que nous laissons dans la poche des contribuables. Il faut y ajouter le différentiel pour les redevances qui est de 3,164 millions d'euros, soit un total de près de 11,5 millions d'euros. Sur l'application des différents taux concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la Communauté d'Agglomération de Colmar est à 7,95 % avec des pointes jusqu'à Ajaccio qui est la ville la plus chère. Par rapport à la moyenne, nous faisons une économie très substantielle avec moins d'un million d'euros et, par rapport au taux maximum, l'économie est de 4,2 millions d'euros. Nous avons également parlé des emprunts : selon cette courbe, notre capacité de remboursement des emprunts était en 2001 de 5,04 années et de 3 années en 2013 malgré tous les investissements réalisés et tous les emprunts engagés. Les emprunts ont été engagés en fonction de cette stratégie qui nous permet de ne pas aller au-delà d'une certaine durée de remboursement. Pour fin 2013, nous sommes à 3 années et nous ne dépasserons pas 4,5 années malgré tous les investissements à venir et prévus pour l'année 2014. C'était ce que j'avais à vous dire. Naturellement, nous sommes à votre entière disposition pour prolonger, en fonction des questions qui seront posées. Merci pour ces quelques instants d'attention.

Comme il n'y a pas d'intervention, je soumets le budget au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 3 oppositions et 6 abstentions.

Nous sommes presque frustrés !

6. Autorisations de programme et crédits de paiement – Budget Primitif 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : J'ai appuyé sur la mauvaise touche avec toutes mes excuses.

M. le Maire MEYER : Mais il n'y a pas lieu de s'excuser. Je salue la politesse...

M. WAGNER : On est entre gens de bonne compagnie... Sur ce rapport relatif aux autorisations de programme, je voulais intervenir à propos du musée Unterlinden. En effet, concernant ce grand chantier, je suis tout de même un petit peu surpris de la part d'un bon gestionnaire. Je rappelle que la bonne gestion est une normalité pour moi et je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit lors des précédents conseils municipaux.

M. le Maire MEYER : Il s'agit d'une normalité colmarienne.

M. WAGNER : C'est une normalité tout court. Je suis surpris lorsque je vois les montants, car dans le montant de l'autorisation de programme concernant le musée, nous avons environ 31,8 millions d'euros pour le musée proprement dit, pratiquement un million d'euros pour l'Office de Tourisme, et 3,4 millions d'euros pour les monuments historiques, soit un total de près de 36 millions d'euros. A cela, s'ajoutent les espaces extérieurs pour un montant de 6 millions d'euros. Nous avons ainsi des autorisations de programme ouvertes pour 42 millions d'euros. J'ai ressorti le rapport du 5 novembre 2007 où vous présentez le projet concernant la restructuration de ce musée : le coût d'objectif de l'ensemble de l'opération, incluant les travaux financés au titre des monuments historiques, est estimé à 21 millions d'euros HT. Cela comprend le coût des travaux et des honoraires pour le musée Unterlinden, le bâtiment des bains, l'espace de liaison et l'Office de Tourisme. Nous parlons donc à peu près de la même chose. Il faut toujours comparer ce qui est comparable, je pense que vous êtes d'accord avec cela. En 2007, il s'agissait de 21 millions d'euros alors que nous sommes aujourd'hui à 42 millions d'euros, soit tout simplement le double. Je m'interroge : jusqu'où souhaitons-nous aller et jusqu'où irons-nous ? Arriverons-nous à supporter l'ensemble des coûts de ce dépassement, près du double ? Pour un bon gestionnaire, expliquez-moi comment nous avons pu arriver au double pour ce projet. Nous pouvons également nous interroger sur le coût de fonctionnement et le coût de l'entretien. Demain, il faudra pouvoir répondre à ces questions que je vous pose.

M. le Maire MEYER : Je pense qu'il n'y a pas lieu d'attendre demain pour répondre à ces questions. Nous répondrons tout de suite.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, merci. Pour ma part, j'ai une petite interrogation : les autorisations de programme pour 2014 me semblent claires. Par contre, pour 2015, je vois la prolongation du projet de requalification paysagère du

secteur de la Montagne Verte, le gymnase du Grillenbreit et la requalification du secteur Luxembourg. Ce n'est pas critiquable, mais je suis quelque peu déçu pour un grand bâtisseur, le Haussmann Colmarien, de ne pas voir plus de grands projets. En effet, c'est le moment où jamais d'en parler. Seront-ils inscrits plus tard ? Avez-vous encore des choses en tête ?

M. le Maire MEYER : J'ai tout en tête, mon cher collègue. (rires) C'est un peu amusant de comparer des choses qui ne sont pas comparables. Je m'explique : dans la première projection de 21 millions d'euros, la chapelle n'était pas comprise. Il s'agissait du projet Herzog et de Meuron. La chapelle s'est ajoutée, car il s'agit d'un autre architecte.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non. Le projet Herzog et de Meuron était estimé à 21,5 millions d'euros auxquels s'ajoute le coût des travaux de la chapelle qui n'étaient pas prévus dans ce montant. Deuxièmement, ne figurent pas non plus les 6 millions d'euros d'aménagements extérieurs.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : C'est une décision complémentaire. Troisièmement, il faut comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire ne pas comparer des chiffres TTC avec des chiffres HT. Les 42 millions d'euros représentent un montant TTC, les 36 millions d'euros c'est le montant HT. Or, j'ai annoncé à plusieurs reprises au sein de notre assemblée une estimation finale pour l'agrandissement du musée, la chapelle et les aménagements extérieurs à 36 millions d'euros HT. Nous y sommes. A cela, il n'y a aucune différence et je maintiens aujourd'hui ce que je ne cesse de répéter depuis des mois et des mois. En tant que gestionnaire, j'assume le montant annoncé au Conseil Municipal depuis des mois.

M. WAGNER.

M. WAGNER : Sans vouloir prolonger le débat, je vous accorde la TVA. En revanche, je ne vous accorde pas les aménagements extérieurs qui figuraient bien dans la délibération de la séance du 5 novembre 2007.

M. le Maire MEYER : Le quai de la Sinn se limitait à la liaison des deux bâtiments et ne portait pas jusqu'à hauteur du Monoprix. Nous avons élargi les travaux jusqu'à la hauteur du Monoprix, d'où le projet complémentaire que nous avons approuvé à part en Conseil Municipal puisque je devais vous solliciter pour avoir votre avis sur le contenu de cet aménagement complémentaire. A l'époque, nous étions déjà à 5,5 millions d'euros. Ne peuvent répondre que ceux qui étaient présents autour de la table.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : « Ne peuvent répondre que ceux qui étaient là » : il me semble que nous sommes là assez souvent. Par contre, j'ai remarqué que du côté de votre majorité, certains fantômes assistent à nos séances.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas la question.

M. FELDMANN : Ce n'est peut-être pas la question, mais il n'empêche que si vous aviez appliqué le règlement du Conseil Municipal, certains conseillers

municipaux auraient dû disparaître de ce conseil depuis longtemps. Ne venez donc pas nous chercher sur la présence ou l'absence des conseillers.

M. le Maire MEYER : Observez ma démocratie et mon ouverture d'esprit. Cela vaut des deux côtés.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 3 oppositions.

7. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar pour la fourniture de matériel informatique « ordinateurs et imprimantes ».

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Notre collègue Mme UHLRICH-MALLET étant invitée à rencontrer les parents d'élèves ce soir encore, je vous propose de prendre le point n° 26 dans la foulée.

26. Réforme des rythmes scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : La réforme des rythmes scolaires, par le décret du 25 janvier 2013, il y a donc un an, met en place une nouvelle organisation de la journée de classe pour les élèves de l'école primaire, maternelle et élémentaire réunis. Ce texte réglementaire propose aux communes, soit une application rapide à la rentrée 2013-2014, avec une aide financière, soit un report d'un an, à la rentrée 2014-2015, pour permettre aux communes de s'organiser. Le Conseil Municipal de Colmar, dans sa majorité, a décidé de repousser l'application de ce décret, le 18 février 2013, puis ce même Conseil Municipal a sollicité un report au-delà de 2014, peut-être aux calendes grecques, à la date du 21 octobre 2013. Vous nous demandez aujourd'hui, M. le Maire, de voter le refus d'organiser dans notre ville la réforme des rythmes scolaires, donc de contrevénir à l'application, au plus tard à la rentrée 2014, de ce décret. C'est un acte illégal pour un décret issu du socle légal régissant le pays. C'est un acte grave, et nous ne pouvons évidemment pas voter favorablement votre proposition. Vous utilisez pour ce faire des arguments qui ne peuvent nous convenir : la notion financière apparaît

comme la première raison de ce refus d'application, mais deux paragraphes plus loin, vous mettez en avant la raison essentielle qui serait la prise en compte de l'intérêt de l'enfant. Il nous manque les raisons de cet intérêt, car la fatigue, M. le Maire, est présente chez toutes les personnes qui ont derrière elles une semaine de travail. Concernant les réticences des uns et des autres, je peux vous affirmer, M. le Maire, que l'Education Nationale a traversé maintes réformes qui, toutes, ont soulevé des objections de la part de ses usagers, et qu'elles ont été mises en pratique. Par exemple, la suppression du samedi ou mercredi matin, cette 9^{ème} demi-journée qui doit à nouveau intégrer le cursus primaire, à la rentrée 2008 sans aucun consensus – je reprends votre terme, M. le Maire – a fait le bonheur des Parisiens, des parents divorcés pour ceux qui récupèrent leurs enfants le vendredi soir, et peut-être des professionnels des loisirs. Cependant, elle a causé bien plus de dommages dans certaines familles, défavorisées ou monoparentales, qui se sont vues prendre leurs enfants en charge quelques heures en moins par l'institution la plus qualifiée et les laissant trop souvent désœuvrés. 23 % des communes ont mis en place cette réforme à la rentrée 2013 et les usagers en sont à 83 % plutôt satisfaits. Comme dans toute gestion de moyens humains, des difficultés se présentent. De la bonne volonté, des concertations, du professionnalisme surtout permettent un fonctionnement adéquat. Les écoles en zone difficile, comme celles des quartiers ouest de Colmar, ont mis en route l'accompagnement éducatif, lequel continuera d'ailleurs de fonctionner avec la réforme. C'est sous une autre forme, mais c'est exactement le même principe : une proposition d'activités, une inscription, une prise en charge de ¾ d'heure. Cela fonctionne depuis 4 ans. En 2010-2011, 166 000 élèves de primaire et 800 000 collégiens en bénéficiaient. Pourquoi ce qui est possible dans les écoles et secteurs difficiles ne le serait-il pas dans les secteurs ordinaires ? De plus, l'Etat proposait une participation financière pour la mise en route en 2013, proposition qui sera vraisemblablement reconduite à la rentrée 2014. La Ville de Colmar, avec sa gestion bien menée et économique des deniers de ses administrés, pourrait donc faire un effort financier en direction de ses plus jeunes administrés en intégrant cette réforme. La volonté gouvernementale de changer le rythme des élèves est louable. En effet le comparatif avec les écoles européennes est sensiblement en notre défaveur, ce que nous verrons plus loin. Les écoliers français actuels ont la même durée de classe journalière qu'il y a un siècle, alors que la durée du temps de travail de leurs parents a sensiblement baissé sur une durée identique. Les tendances européennes vont vers :

- un allongement de la durée de l'éducation. La France est dans la moyenne avec une prise en charge de 6 à 16 ans ;
- une année scolaire de 38 à 40 semaines contre 36 semaines pour la France ;
- la généralisation de la semaine de 5 jours alors que la France est la seule qui fasse travailler ses élèves sur 4 jours ;
- une moyenne hebdomadaire de moins de 4 heures contre 6 heures en France ;
- une quantité de temps scolaire de 187 jours en moyenne au lieu de 144 en France.

Un rappel rapide de l'évolution du nombre des jours de classe en France :

- en 1894, il y avait 233 jours de classe ;
- en 1922, il n'y en avait plus que 210 jours ;
- en 1936, ce nombre est tombé à 188 jours de classe ;
- en 1960, il n'y a en plus que 180 jours ;
- en 2008, il y a 144 jours de classe.

Il y a donc de quoi se poser des questions quant à la pertinence du fonctionnement en durée de l'école française et peut-être de sa place dans le classement Pisa. Enfin, M. le Maire, vous soulignez incidemment que l'adoption de cette réforme entraînerait deux régimes scolaires différents entre l'école publique et l'école privée. Je rappelle à l'assemblée que le privé avait toute latitude pour changer ses horaires et ne dépendait donc pas de la décision du maire. En ce qui concerne au moins l'une des écoles privées colmariennes, cela a déjà été fait il y a bien longtemps et les enfants n'avaient plus classe le samedi. Cela n'avait pas vidé les écoles publiques colmariennes, bien au contraire. Comme vous semblez craindre une fuite vers le privé, je vous rappelle également que les ouvertures de postes d'enseignants, dans le public comme dans le privé sous contrat, sont décidées au ministère de l'Education Nationale qui les inscrit au budget. Comme vous le savez, les enseignants du privé sont payés par l'Etat. Il n'y aura donc pas de problème de fuite, car il n'y aura sûrement pas davantage de places, le ministère créant des postes dans l'enseignement public pour essayer de limiter les dégâts des dernières 80 000 suppressions de postes dans l'Education Nationale. En adoptant la réforme, les écoles publiques pourraient donc proposer, en ne privant de rien les petits Colmariens, des activités culturelles, scientifiques, artistiques, sportives si la municipalité créait ces activités périscolaires. Il faudra bien entendu aussi fixer les horaires d'entrée et de sortie des classes, ce que fera LA DASEN, si la mairie de Colmar n'accepte pas d'envoyer ses propositions. Et si vous faites appel de cette décision, M. le Maire, il y aura un fort risque de désorganisation pour la prochaine rentrée scolaire. Pensez-vous raisonnablement, M. le Maire, qu'en refusant cette réforme, vous soyez à l'écoute des populations les plus fragiles, les plus démunies et les plus silencieuses aussi ? Permettre à chaque élève de pratiquer une langue, un atelier d'informatique, un sport – je rappelle que seulement 20 % des enfants en France sont inscrits dans une activité en dehors des heures de classe – serait un formidable challenge pour enfin donner plus à ceux qui en ont moins, pour hisser ceux qui d'habitude ne fréquentent pas ces clubs et autres ateliers vers le haut de l'éducation ? Je vous remercie, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci M. le Maire. J'ai une question toute simple à laquelle ne répond pas clairement le rapport. La réforme des rythmes scolaires va-t-elle s'appliquer à Colmar à la rentrée ? Pour ma part, il me semble qu'elle va s'appliquer à Colmar à la rentrée de septembre et les élèves auront classe le mercredi matin. Ce sera le cas, quoi que vous fassiez. D'ailleurs, vous le savez pertinemment puisque le temps de travail des

ATSEM est actuellement en rénovation et elles travailleront le mercredi matin à la rentrée prochaine. Vous savez donc pertinemment qu'il y aura un changement de rythme scolaire en septembre. Par contre, vous ne ferez pas l'organisation périscolaire, c'est-à-dire après la classe. De toute façon, vous n'aurez pas le temps de le faire et ce sera au prochain Conseil Municipal de l'organiser. Effectivement, la Ville n'est pas obligée de le faire. En revanche, il me semble que nous sommes tous délégués dans des écoles, maternelles ou primaires. Dans les deux écoles où je suis, j'ai un retour des parents qui avaient un espoir avec cette réforme, un espoir d'occuper leurs enfants après la classe avec des activités qu'ils n'avaient pas l'occasion de faire. Je sais bien qu'il ne s'agit pas de tous les parents de toute la ville, mais je porte la parole des parents des écoles dans lesquelles je représente la Ville. Vous oubliez ces parents qui attendent la réforme. Aujourd'hui, ils sont déçus et dégoûtés, ils ont le sentiment d'être laissés pour compte puisque vous n'appliquez pas la réforme, vous n'organisez pas ce temps d'accueil après la classe. C'est aussi pour cette raison que certains n'en veulent pas, car ils ont le sentiment qu'à Colmar, même si nous devions organiser ce temps d'accueil, il serait bâclé et pas fait correctement. C'est pourquoi certains parents n'en veulent pas. En attendant, vous savez pertinemment qu'à la rentrée scolaire 2014, les enfants des écoles publiques auront classe le mercredi matin.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Par le biais de ce rapport, vous nous proposez de boycotter la nouvelle réforme des rythmes scolaires qui s'appliquera quoi qu'il arrive à la rentrée 2014. Cela veut dire que même si vous décidez de ne pas l'appliquer, la Ville sera forcée par l'Education Nationale et l'Inspection Académique de respecter la loi. C'est alors bien l'Inspection Académique qui décidera unilatéralement des horaires de début et de fin des cours ainsi que du choix des activités sans avoir à tenir compte des souhaits et spécificités de la commune. Vous allez ainsi désorganiser les activités périscolaires, associatives et sportives pour l'année prochaine. Nous ne pouvons donc que regretter cette décision prise au détriment de l'enfant, mais aussi des parents et des enseignants. Ce dossier nous semble tout à fait prioritaire. Nous pouvons être critiques à l'égard de cette réforme – tout n'est pas parfait –, mais nous n'avons pas le droit d'être contre-productifs. Durant les 6 mois qui restent pour préparer la rentrée scolaire, il convient d'analyser en toute objectivité ce qui fonctionne, mais aussi les nombreux dysfonctionnements observés depuis plusieurs mois dans les communes qui appliquent déjà la nouvelle réforme par anticipation, à savoir la fatigue des enfants, le choix aléatoire des activités, la mauvaise information des parents, la gestion des pauses et des horaires, etc. Suite à ce diagnostic, il convient de prendre les décisions adéquates dans le contexte de notre ville en lien, et en lien étroit, avec l'ensemble des partenaires et en nous donnant également les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme dans les meilleures conditions possibles. Cette réforme ne doit se faire au préjudice ni de l'enfant ni des enseignants ni des parents. Dans une démarche d'intérêt collectif, il faut une vraie concertation et faire la transparence sur les réalités du terrain pour demain faire en sorte qu'il y ait une cohérence dans les

activités et dans les animations proposées et que les enfants soient correctement encadrés, le tout dans un vrai esprit d'égalité des chances. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. J'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet et j'avais trouvé dommage d'avoir décidé d'avance que cela ne marcherait pas. Au tout début, la première impression était que nous savions que cela ne marcherait pas et que nous allions tout faire pour que cela ne marche pas. Maintenant, vous arrivez en disant que vous avez tout essayé, mais que cela ne peut pas fonctionner. Effectivement, 77 % des communes ne sont pas encore entrées dans la réforme, mais parmi ces 77 %, plus de la moitié ont déjà pris toutes leurs dispositions pour que cela fonctionne à partir de la prochaine rentrée et pour un tiers, ce n'est pas encore très bien organisé. Nous faisons partie de ce tiers-là, sachant que plus des deux tiers ont prévu d'appliquer la réforme à partir de la rentrée prochaine et ont pris leurs dispositions. Là, je me pose des questions sur la bonne gestion puisque de nombreuses villes arrivent à le faire ; c'est le cas en Alsace aussi étant donné que la majorité des communes qui nous entourent ont quelque chose, même si ce n'est pas encore complètement finalisé. A Colmar, ville importante, nous n'arrivons pas là où des villes beaucoup moins outillées réussissent ou sont en passe de réussir. Je suis d'accord, c'est une démarche centralisée qui vient de Paris et qui nous est imposée, mais c'est la France et c'est une réglementation nationale. En ce qui me concerne, c'est la première délibération que je vois où il nous est proposé simplement de dire que nous ne tiendrons pas compte du règlement national et que nous ne l'appliquerons pas. En outre, nous en sommes fiers. Il est évident que je ne peux pas voter une telle délibération. De plus, sur le fond, il s'agit d'un constat d'échec. Il me semble que c'est la première fois puisque tout ce que vous entreprenez réussit d'habitude ; du moins, c'est ainsi que c'est présenté. C'est la première fois que nous faisons une délibération pour dire qu'il s'agit d'un échec, que nous n'arrivons pas à le faire, que nous avons essayé, mais que nous ne savons pas faire. C'est tout de même un peu décevant. Nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale et nous ne sommes pas là pour débattre pour savoir si la réforme est bonne ou mauvaise. Nous pouvons effectivement en débattre, mais la conclusion n'est pas de savoir si nous l'appliquons ou pas puisque, par principe, nous devons l'appliquer. De toute façon, et comme cela a été rappelé précédemment, cette réforme s'appliquera. Aujourd'hui, nous décidons de laisser tomber les enfants et les parents dans la mesure où la réforme s'appliquera et que les enseignants devront la suivre. En revanche, après le temps obligatoire, la municipalité laisse tomber les enfants. Je ne peux pas voter cela.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Nous avons, et la France également, l'école que nous méritons. Paradoxalement, malgré la place peu flatteuse de la France dans le classement PISA, 23^{ème} sur 26, malgré le fait que l'école n'assure pas l'ascenseur social actuellement, malgré que les enseignants soient souvent mis au pilori, la dernière enquête du Monde prouve que 68 % des parents

approuvent l'école. Que j'eusse été heureux si nous avions dit « chiche » à notre ministre lorsqu'il nous a proposé il y a à peu près un an et demi, cet acte 1 de son projet dont le but est de réussir l'école pour les enfants. Nous avons, et la France aussi, encore une fois laissé passer le train du progrès, du renouveau, et cela uniquement pour un motif : la financiarisation de ce qui nous est proposé. A aucun moment nous n'avons eu une utopie, un rêve. A aucun moment, nous n'avons eu cette volonté de penser pour les enfants et de ne pas penser pour les adultes. Nous n'avons pas voulu faire réussir ces jeunes. A la lecture des différents documents que je vois arriver ou lorsque je vais sur Internet, je m'aperçois qu'à aucun moment, aucune municipalité n'a essayé de redéployer les moyens qu'elle avait. Le seul ancrage était de dire que c'était trop cher. A aucun moment, quelqu'un n'a proposé d'essayer de faire moins d'investissement pour investir dans notre jeunesse. Je modère un tout peu le texte, puisque le texte ministériel est plein d'imperfections. Il y a un transfert de charges en partie, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, nous pouvions redéployer des moyens au niveau municipal dans d'autres secteurs. Il y avait aussi un traitement d'inégalité latent entre le public et le privé ; ce qui m'étonne est que ce soit un gouvernement socialiste qui le propose. Troisièmement, il y a l'inertie de la structure même de l'éducation qui n'a pas été capable, sur le plan départemental, régional ou académique, de proposer un débat entre les enseignants, les parents et toutes les structures qui sont des parties vives. C'est tout de même un monde : alors qu'on nous propose quelque chose qui vient d'en haut, on n'est pas capable d'assumer ensuite des discussions avec les inspecteurs et les directeurs des services de l'éducation. Dans une société qui n'est plus le reflet du passé, qui est en pleine évolution, j'aurais préféré anticiper, discuter, voire me tromper, mais j'aurais préféré faire quelque chose. Peut-être suis-je un peu utopiste, mais je crois que nous ne pouvons plus actuellement bloquer et freiner différentes strates de notre pays si nous voulons réussir. Je crois qu'il faut mettre en place une démocratie participative et que le débat ait lieu à tous les niveaux. Je ne peux pas voter cette délibération, car il y a une contradiction entre ce que nous proposons et il y a des imperfections au niveau ministériel. Je crois que nous avons manqué à notre devoir de parents et à ce que nous devons à notre jeunesse. Je m'abstiendrai donc sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Vous nous avez expliqué tout à l'heure la façon dont vous gérez cette ville et vous vous en glorifiez. Je vous rappelle que votre premier objectif est la maîtrise des charges de fonctionnement ; je dirais plutôt qu'il s'agit de les étrangler. Votre refus d'entrer dans cette réforme tient en grande partie à cela. Vous refusez obstinément d'augmenter les dépenses de fonctionnement de la Ville de Colmar pour pouvoir faire des investissements. Ceux que vous voulez faire sont des investissements que tout le monde peut voir. L'exemple le plus typique est le musée, votre grande œuvre. Ce que nous pouvons reprocher à cette actuelle municipalité et cette actuelle majorité est justement ce choix. Quand vous dites aux parents des écoles que si les nouveaux rythmes scolaires interviennent, la Ville ne pourra pas mettre en œuvre cette réforme, c'est tout d'abord parce qu'elle ne

le veut pas, et ce, essentiellement pour une raison financière et l'étranglement des dépenses de fonctionnement. C'est votre responsabilité et votre choix qui a été constant tout au long de ces six années passées ici, au Conseil Municipal. La deuxième chose est que l'actuelle équipe municipale n'a pas voulu ou a été incapable de faire les efforts d'imagination ou d'énergie nécessaires pour mettre en œuvre cette réforme. En quelque sorte, le refus de mettre en œuvre cette réforme montre que sur le plan de l'imagination, nous avons actuellement une équipe municipale en panne. C'est ce que je trouve absolument regrettable dans la décision que vous nous proposez de prendre. Je ne pourrai pas non plus approuver cette décision.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues. Tout d'abord, je remercie les collègues de l'opposition qui viennent de s'exprimer. Je note avec grand plaisir qu'ils ont dit que la Ville est très bien gérée et a de très bons résultats en matière de gestion. Je salue cet élan de lucidité et je salue également les propos tenus par M. DENECHAUD selon lesquels tout nous a réussi et que nous avons réussi tout ce que nous avons entrepris. Merci aussi pour cet élan de lucidité bienvenu lors de cette dernière séance du Conseil Municipal de l'actuel mandat. Je pense que tout le monde appréciera cela à sa juste valeur. En ce qui concerne les rythmes scolaires, le rôle des politiques et notre responsabilité sont d'être à l'écoute de notre population, ce que nous faisons. Nous sommes à l'écoute des parents d'élèves, lesquels, très majoritairement, sont opposés à cette réforme. Nous sommes à l'écoute des instituteurs ; une statistique nationale, largement partagée à Colmar également, montre que 2 instituteurs sur 10 sont favorables à cette réforme, c'est-à-dire que 8 sur 10 y sont opposés. C'est notre devoir et notre responsabilité d'élus, conscients de ce que nous faisons, d'écouter les uns et les autres et également d'analyser les choses.

Cela n'a rien à voir avec les dépenses de fonctionnement, M. FELDMANN. Ramener le débat à cela est vraiment prendre les choses par le petit bout de la lorgnette. D'ailleurs, si vous parlez de dépenses de fonctionnement, tout a été dit sur le sujet par tous les gouvernements et tout le monde sait aujourd'hui que ce n'est pas la dépense publique qui améliore le fonctionnement de l'Etat. Sinon, il faudrait nous expliquer pourquoi le budget de l'Education Nationale français est le plus important d'Europe. Pour autant, avons-nous la meilleure éducation d'Europe ? Je pose la question, sachant que ce n'est pas le débat de ce soir. En tout cas, cela prouve que ce ne sont pas les dépenses publiques qui résolvent les problèmes, même si, bien entendu, il faut rendre hommage aux uns et aux autres qui travaillent au quotidien sur le sujet, mais qui travaillent dans le cadre contraint d'un certain nombre de règles décidées par Paris et que nous aimerais bien pouvoir adapter au terrain. Notre position n'a rien à voir avec les dépenses de fonctionnement, elle est simplement liée à plusieurs choses : premièrement, à ce que nous remontrent les utilisateurs quotidiens de ces sujets – les instituteurs, les parents d'élèves et les enfants. Il nous semble que c'est une mauvaise réforme et que ce serait un mauvais cadeau à offrir à nos concitoyens que de l'appliquer *in extenso*. D'ailleurs, nous ne pouvons que regretter, et tout le monde le regrette, l'absence de débat, lequel n'a pas

été suffisant au niveau national. Nous le faisons également parce que nous lancer dans cette réforme au détriment de tous les acteurs que je viens d'évoquer serait un coût. Coût que l'Etat, une fois de plus, transfère aux communes. A la fois l'Etat se désengage et en plus il transfère des charges supplémentaires aux communes. Si, comme un certain nombre d'entre nous, vous aviez assisté au récent Congrès des Maires à Paris, vous auriez constaté que l'immense majorité des élus de petites, moyennes et grandes communes ont exprimé le rejet de cette réforme. Il est totalement faux de dire que Colmar est la seule à la rejeter, puisque la majorité des communes la rejettent. En effet, les maires de ces communes estiment qu'il s'agit d'une mauvaise réforme.

Mme KLINKERT, vous êtes suppléante du député-maire de Houssen, lequel a pris une position contre l'application de cette réforme. Peut-être y aurait-il lieu de vous consulter plus régulièrement, car, visiblement, vous prenez une attitude totalement différente à sa position. Pourtant, il est bien placé puisqu'il a ferraillé contre cette réforme à l'Assemblée Nationale.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Je vous félicite de suivre l'initiative du député. J'ai envie de rajouter : pour une fois. Il faut effectivement le relever. Permettez-moi d'ajouter que tout le monde ne fonctionne pas comme vous à Colmar, M. le Maire. Nous sommes dans un pays dans lequel la liberté d'expression et la liberté d'opinion existent. Je ne suis, pour ma part, pas pour les querelles purement politiciennes, surtout lorsque les décisions sont prises au détriment des enfants. Je vous pose une question : que vont faire les enfants libérés à 15 h 15 à la rentrée du mois de septembre à Colmar ?

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci. Il est vrai que l'histoire du coût est un argument qui revient lorsque nous discutons avec les parents. Ils ont le sentiment que la Ville de Colmar n'est pas en mesure d'assumer les 700 000 euros, chiffres que vous aviez annoncés, que coûterait cette réforme. Ensuite, lorsque nous leur expliquons que cette somme correspond à peu près au coût de la vidéosurveillance, ils commencent à réfléchir et se disent que, finalement, la Ville a certainement les moyens d'assumer ce coût en direction de leurs enfants. De plus, quand nous leur disons, et comme vous l'avez dit tout à l'heure, que vous économisez 10 millions d'euros sur le budget de fonctionnement, nous nous disons que cette réforme est largement à la portée de la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci. Nous pouvons sans doute discuter sur le fond de cette réforme ; néanmoins, elle a une valeur. Nous sommes justement en démocratie et je pense qu'elle fonctionne. Un texte a été voté et, de mon point de vue, il doit pouvoir être appliqué partout sur le territoire français. Je pense que nous sommes dans un registre de désobéissance civique qui vient de quelqu'un qui a été parlementaire, député, qui rêve d'être sénateur, et qui est encore premier magistrat. Je pense, mesdames et messieurs, que

l'exemple doit venir d'en haut. Vous dites, M. le 1^{er} Adjoint, que vous êtes opposé à la réforme : pensez-vous que toutes les personnes qui ont été appelées à payer l'impôt sur le revenu supplémentaire ou qui ont commencé à payer l'impôt sur le revenu étaient d'accord avec cette réforme ? Pensez-vous vraiment qu'elles étaient d'accord ? Il n'empêche qu'elles ont payé. Ceux qui n'avaient jamais payé d'impôt ont dû commencer à en payer sans pouvoir dire quoi que ce soit. Je pense que l'exemple doit venir d'en haut, sinon, nous arriverons, dans notre pays, à une désobéissance sur un certain nombre de points. Je pense que c'est très dangereux pour la démocratie.

M. le Maire MEYER : Je voulais laisser échanger, mais là, cher M. WAGNER, vous avez franchi la ligne. Tout d'abord, aucun texte n'a été voté. La réforme qui nous est proposée ne repose pas sur une loi. A votre niveau de possession politique des choses, que vous fassiez une telle erreur me dépasse. La réforme scolaire proposée ne repose pas sur une loi, elle n'a pas été votée par le Parlement. Alors, laissez de côté tout le reste. Avant de déballer votre façon de voir les choses, regardez au fond le statut juridique sur lequel repose la réforme qui nous est proposée. Cher M. WAGNER, vous avez tout faux.

Mme GINDENSPERGER.

Mme GINDENSPERGER : M. le Maire, il me semble vous avoir donné un certain nombre d'arguments ainsi qu'à tous mes collègues concernant la durée du temps de classe. Je ne vais pas y revenir, mais c'est une pierre d'achoppement pour les parents de faire revenir leurs enfants à l'école une demi-journée de plus. Il faut tout de même savoir que cela n'a duré que 4 ou 5 ans. Les habitudes ont peut-être été prises, mais tout le monde peut changer ses habitudes d'autant plus que cette réforme n'amène pas de changement extraordinaire par rapport à une vie d'enfant et d'élève. Dire que les parents sont chamboulés et que la vie de famille ne peut plus suivre est un peu gros pour moi. Ensuite, nous discutons de la valeur d'un décret, mais cela fait partie d'un socle des lois. Ce texte s'impose aux communes. Effectivement, vous pourrez faire appel de la décision de LA DASEN et des horaires, mais ce texte s'impose à toutes les communes. Personnellement, je crois que nous pouvons anticiper. Je crois d'ailleurs que vous l'avez fait vous-même puisque vous avez demandé un chiffrage à Préalis concernant le passage à cette réforme. Nous pouvons en rediscuter. Nous avons déjà essayé d'en parler en vous suggérant de faire appel aux associations et aux personnes compétentes. Je reprends ce qu'a dit M. DENECHEAUD et tous mes collègues qui sont intervenus, à savoir qu'aucun effort n'a été fait. Je le redis : l'avenir des enfants de Colmar peut certes sembler anodin, mais cela ne l'est pas. Cette loi a été faite aussi pour une justice sociale, pour que tous les enfants puissent, à un moment ou à un autre, aborder ou toucher du doigt une activité qu'ils ne font pas d'habitude. Merci.

M. FELDMANN : Je reprends très brièvement la parole pour espérer que la question posée par mon collègue M. HILBERT soit, comme on dit dans cette bonne maison, répondue, à savoir que feront les enfants à partir du mois de septembre l'après-midi au-delà de 15 h 30 ? J'attends cette réponse.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, chers collègues. J'aimerais que nous recentrions le débat sur ce qui devrait tous nous préoccuper ici à Colmar, c'est-à-dire l'avenir de nos enfants, l'intérêt de nos écoliers. C'est le constat dans lequel nous sommes aujourd'hui dans notre pays, et malheureusement, Colmar n'est pas épargnée par le classement PISA qui, M. GREINER l'a rappelé, est catastrophique, par le scandale d'enfants qui arrivés en sixième ne savent ni lire, ni écrire correctement. Oui, c'est vrai, cela existe et c'est scandaleux. A partir de là, que faisons-nous ? Je trouve que nous attaquer en prétendant que nous serions incapables de mettre en place une réforme, de ne pas y avoir travaillé et de ne pas nous préoccuper de l'intérêt de l'enfant est proprement scandaleux, surtout lorsque nous voyons tout ce que nous avons essayé de faire dans cette majorité et même bien avant à Colmar. Nous avons mis en place l'aide aux devoirs gratuite pour tous les enfants de Colmar, aide qui marche extrêmement bien, afin de donner un petit plus aux enfants et leur permettre d'acquérir les socles communs. Nous avons mis en pratique toute une politique d'investissement dans les écoles ; vous êtes d'ailleurs tous représentés dans les conseils d'école et vous voyez bien les climats apaisés et les remerciements que nous avons chaque fois pour les investissements et les travaux réalisés. Nous avons également toute une politique de soutien, que ce soit aux associations, aux éducateurs sportifs qui interviennent dans les écoles, l'Observatoire de la Nature où les enfants peuvent aller, la mise en place des sites bilingues. Enfin, il y a tout ce que nous faisons dans le quartier ouest avec l'accompagnement éducatif, le CLAS. C'est justement parce que nous avons mis en place tout cela, que nous sommes proches à la fois des professeurs des écoles, des familles et des parents, que des personnes sont venues nous voir en nous suppliant de faire attention, car l'Etat fait une erreur et que cela ne fonctionnera pas. Parlons du quartier ouest où tout le monde veut garder les horaires décalés : cela ne sera plus possible avec la réforme puisque les horaires seront les mêmes pour tout le monde. Nous allons laisser les enfants des quartiers Europe qui vont peut-être moins à la cantine que les autres pendant 2 heures entre midi et 14 h dehors. Cela ne convient pas. Nous avons à Colmar une connaissance des expériences et des circonstances locales qui fait que nous ne pouvons pas imposer uniformément des horaires sans tenir compte de ce qui existe déjà, qui fonctionne et satisfait à la fois des équipes éducatives, lesquelles ne sont pas spécialement réputées pour être de notre bord politique, et des familles. Je trouve que nous faisons déjà un très bon travail et nous avons été sollicités, voire suppliés, par des parents qui nous demandent de les aider dans leur manifestation contre la réforme. Ils pensent que c'est une mauvaise chose. Ils ont des retours d'expériences de communes et notamment de la plus grosse commune du Haut-Rhin à avoir mis en place la réforme, WITTENHEIM : des parents d'élèves de cette commune sont venus nous trouver, ont manifesté à Colmar devant l'Inspection en disant qu'avec la mise en place de cette réforme, leurs enfants ont dû abandonner telle ou telle activité dans les associations. En contrepartie, ils font des activités qui ne les intéressent pas forcément, mais ils sont obligés d'y aller puisque tous les autres y vont. Cela va-t-il dans l'intérêt des familles et des enfants ? Dans certains endroits, il y a effectivement un nivellement par le bas, car

des familles doivent arrêter des activités. D'ailleurs, ce que nous faisons actuellement correspond à la demande. Il est vrai que nous avons écouté le terrain, les parents, nous avons fait le tour de tous les conseils d'école. Cela a été plus ou moins dit par écrit, mais, globalement, il y a tout de même une forte demande des enseignants – ce qui leur est difficile, car ils ont un devoir de réserve – et surtout des parents pour que nous leur fichions la paix. Le problème n'est pas celui-là dans les écoles. Ce n'est pas le fait d'ajouter une demi-journée et de finir plus tôt pour faire des activités dans les écoles qui va aider nos enfants. Le problème n'est vraiment pas là. Vous parlez des rythmes, Mme GINDENSPERGER : parlons-en, mais sur l'année entière avec 7 semaines de cours, 2 semaines de congés et 2 mois de vacances. Pourquoi notre cher ministre ne s'attaque-t-il pas à ce problème de l'organisation sur l'année plutôt que d'imposer des petits bouts de réformes par-ci par-là en pensant que cela va passer ou que cela ne va pas trop remuer ? Je pense que c'est une décision de courage politique que nous vous demandons. Nous en avons assez d'être soumis à des décisions qui viennent du national et que nous considérons comme mauvaises. Il y a effectivement un angle d'attaque et nous vous le proposons aujourd'hui. Une autre commune, Janvry, en Essonne, a voté une délibération refusant l'application des rythmes scolaires. Cette délibération avait d'abord fait l'objet d'un déféré préfectoral par le Préfet au Tribunal Administratif puis la Préfecture a décidé de faire marche arrière. Elle renonce à son action pour obliger la commune à mettre en place les rythmes scolaires probablement, nous le pensons, en raison de la fragilité du décret. Je vous rappelle en effet que les horaires d'entrée et de sortie de l'école relèvent de la compétence du maire dans les circonstances locales. Là, ce n'est pas un décret qui le dit, mais la loi, le Code de l'Education. Il y a donc un précédent. Il me semble que 55 communes sont sur la même ligne que Colmar et ont refusé de rentrer dans les rythmes scolaires. A ce jour, l'Etat ne les a pas forcées à le faire que je sache, en tout cas pas devant le Tribunal Administratif. Quelque chose nous est demandé par les parents et la communauté éducative : je pense que nous faisons preuve de courage politique et que nous sommes à l'écoute. Nous allons tenter de réussir cette action pour que le rythme colmarien reste le rythme colmarien.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Non, je voulais simplement vous rectifier.

M. le Maire MEYER : Vous n'avez pas à me rectifier puisqu'il s'agit d'un décret et non d'une loi.

M. WAGNER : Attendez, nous n'allons pas commencer un débat juridique autour de cette table.

M. le Maire MEYER : C'est vous qui l'avez soulevé en disant qu'il s'agissait d'une loi. Or, ce n'est pas une loi.

M. WAGNER : Il y a d'abord eu, M. le Maire, la loi d'orientation et de programmation de refondation de l'école du 8 juillet 2013. Ensuite, il y a eu un décret. C'est le fonctionnement normal. Dans mon métier, j'ai chaque année une loi de finances qui donne les grandes orientations puis les décrets d'application. Nous sommes exactement dans le même système ici.

M. le Maire MEYER : C'est vous qui le dites.

M. WAGNER : C'est la vérité, même si elle ne vous convient pas.

M. le Maire MEYER : Pour quelles raisons le rythme scolaire n'a-t-il pas été confirmé par voie de loi ? Tout simplement parce que le Conseil Constitutionnel l'aurait rejeté. Nous avons « bipassé » pour amener le nouveau régime par voie de décret. C'est toute la raison et Mme l'Adjointe vient d'en donner l'explication.

M. WAGNER : M. le Maire, les décrets peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat. Y a-t-il eu des recours ?

M. le Maire MEYER : Raison pour laquelle la préfecture concernée a retiré son recours.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je voudrais juste rappeler que cette réforme ne concerne pas que l'introduction d'activités péri-éducatives pour permettre à des enfants qui n'en ont pas forcément l'occasion de toucher un peu à la culture, au sport ou à d'autres activités faites pour les enrichir personnellement, les ouvrir sur le monde. Il ne faudrait pas oublier que cette réforme porte également sur le nombre de jours de classe et le nombre d'heures de cours dans la perspective de se rapprocher davantage de ce qui est la norme en Europe et d'avoir de meilleurs résultats scolaires que ceux qui sont aujourd'hui désastreux en France. Je prends la parole surtout pour dire que la somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général. Ecouter les parents qui rouspètent parce qu'ils ne pourront plus emmener leurs enfants à une activité le mercredi ou le samedi est une bonne chose, mais il faut aussi écouter les autres parents, ceux qui n'ont rien à offrir, ainsi que les associations qui pourront se réorganiser si nous les mettons autour d'une table et si nous discutons tous ensemble. Enfin, ma question, et celle de mes collègues, est la suivante : que feront les enfants après 15 h 30 à Colmar ? Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe a été très large dans ses explications. Premièrement, ce que nous proposons ne vient pas de nous-mêmes. Nous avons recensé les avis des uns et des autres sur la base d'une large majorité, que ce soit des parents d'élèves ou des enseignants. Nous écoutons donc ce qui s'est dit. Deuxièmement, j'ajoute qu'il n'y aura pas de réforme scolaire à la rentrée prochaine à Colmar. Par là, je réponds à la question posée.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'opposition du Groupe Socialiste et de M. FELDMANN DENECHAUD et BAUMULLER et 5 abstentions.

27. Vente de terrains par le Consistoire Israélite du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Cession des parts sociales de la Colmarienne des Eaux à la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je prends la parole pour ce point-ci et le suivant qui est en tout point identique, si ce n'est qu'il concerne une autre société d'économie mixte, la STUCE. Ma question est donc la même pour les deux sociétés : pourquoi cette précipitation soudaine à vendre les parts sociales de ces SEM ? Pourquoi passer en Conseil Municipal aujourd'hui, à la veille de votre fin de mandat ? Qu'espérez-vous de la cession de la totalité des parts sociales alors que la Ville pourrait conserver un tiers au regard de l'article L.1522-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui, selon, vous justifie cette cession ? Pourquoi ne pas avoir informé le Conseil d'Administration de la STUCE dont je fais partie – je peux donc confirmer que c'est vrai – avant le passage en Conseil Municipal ? Cela me semble du mépris vis-à-vis du personnel de la STUCE qui passe entre de nouvelles mains sans information préalable et sans aucune consultation du Conseil d'Administration dans lequel ils ont des représentants. Quelles garanties avons-nous concernant la pérennité des emplois des salariés détachés de la Ville de Colmar ? Pourquoi ne pas valoriser les réserves dans la cession ? Pour la STUCE que je connais, ces réserves se montent à plus de 600 000 euros, dont environ 40 000 euros en réserve légale. Il y a donc 560 000 euros de réserve. Quelles garanties avons-nous que la CAC ne procédera pas à la redistribution de ces réserves, ce qui lui permettrait de se rembourser cet achat de parts sociales ? Cette opération est-elle destinée à grossir les recettes de la Ville ou à diminuer ses emprunts puisque nous arrivons à une cession d'environ 600 000 euros ? Avez-vous l'intention d'oblitérer toute possibilité, pour la Colmarienne des Eaux par exemple, de prévoir un jour le retour en régie municipale ? Vous dites encore une fois que la décision est conforme à l'article L.1522-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Or, cet article date de janvier 2002. Pourquoi l'appliquer aujourd'hui ? Le transfert de la compétence « transports » à la CAC date, lui, de 2004. Je ne vois donc pas le rapport entre ces dates et cette décision puisque cela aurait pu être fait dès le début du mandat. Enfin, je rappelle que l'article en question prévoit qu'une ville puisse conserver un tiers des parts sociales lors du transfert à

l'établissement public de coopération intercommunale d'une SEM. Pourquoi ne pas rester présent dans ces sociétés historiquement colmariennes ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Je croyais que Mme VALENTIN n'allait jamais dire le mot CAC. De la façon dont notre collègue parle, nous pourrions croire que nous allons vendre la société à un groupe privé ou je ne sais quoi d'autre. Heureusement que vous avez dit CAC. Je tiens juste à vous demander la chose suivante, Mme VALENTIN : savez-vous quelles sont les compétences de la CAC ? Si vous ne le savez pas, demandez à votre collègue. Il est tout à fait normal que ce soit la CAC et ce n'est pas une vente d'affaires. La CAC a la compétence sur ce que nous allons passer au Conseil Municipal. C'est vraiment n'importe quoi. Je sais qu'il va y avoir des élections municipales, mais il faut arrêter.

M. le Maire MEYER : Reprenez-vous la parole, Mme VALENTIN ?

Mme VALENTIN : Oui, s'il vous plaît, M. le Maire. La question n'est pas le transfert des compétences ; j'ai d'ailleurs bien dit que cela relevait de la compétence de la CAC et il est clair qu'il appartient à l'EPCI dans lequel une SEM exerce une compétence unique d'être l'actionnaire de cette SEM. Toutefois, pourquoi faisons-nous cela aujourd'hui, dernier Conseil Municipal de cette mandature, alors que la loi date de 2002 et que le transfert de compétences date de 2004 ? J'aimerais des réponses claires à mes questions.

M. le Maire MEYER : M. RENIS, encore ?

M. RENIS : M. le Maire, puisque j'ai le droit à la parole deux fois, je vais m'en servir. Mme VALENTIN ignore encore une fois que 5 autres communes nous ont rejoints à la CAC et que ce transfert n'était pas faisable avant. C'est maintenant le calendrier et ce n'est pas une question d'élections, Mme VALENTIN. Vous dites que c'est pour nous désengager : excusez-moi, mais regardez la modestie des montants par rapport à la comptabilité de la Ville de Colmar. Vous faites rire le monde, Mme VALENTIN. 190 000 euros pour la CAC ? Franchement, ce n'est pas une somme.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, juste une question sur ce rapport concernant la Colmarienne des Eaux : que la Ville de Colmar souhaite transférer ses parts sociales à la CAC, pourquoi pas ? En revanche, Horbourg-Wihr et Houssen qui ont aussi des parts sociales souhaiteront-elles en faire de même puisqu'elles font aussi partie de la CAC ? Effectivement, Colmar aurait pu garder une petite part pour avoir un droit de regard en tant que commune, d'autant que la plupart des activités se déroulent dans notre commune. Les deux autres communes se désengagent-elles aussi ?

M. le Maire MEYER : Je commence par la dernière intervention. M. DENECHAUD, la réponse est oui pour Houssen et Horbourg-Wihr.

Mme VALENTIN, vous posiez déjà la question en Commissions Réunies : vous êtes un peu compliquée et vous dites une contrevérité. Vous

dites que la STUCE n'a pas été informée : c'est totalement faux. La preuve : ils ont fait faire une étude juridique pour voir la faisabilité sur la base d'une explication que j'avais donnée au Conseil d'Administration. Si la STUCE n'était pas prévenue, pourquoi a-t-elle laissé faire une telle étude ? Il s'agit donc d'une contrevérité. Deuxièmement, toutes les compétences pour le transport, comme pour l'assainissement et l'eau, relèvent de la Communauté d'Agglomération. Aujourd'hui, nous sommes 14 communes et c'est le seul Conseil Municipal qui est représenté à la fois à la STUCE et à la Colmarienne des Eaux. C'est totalement illégal puisque nous sommes représentés et prenons la place des autres qui décident pour l'eau, l'assainissement et le transport. Il faut une fois pour toutes régler la situation, car il est entendu qu'à partir des prochaines élections, ce sont des représentants de la Communauté d'Agglomération formée par les 14 communes qui seront présents au sein des deux conseils d'administration. C'est tout à fait normal. Vu le nombre de communes, il faut régler ces questions.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 3 abstentions.

9. Cession des parts sociales de la Société d'Economie Mixte Locale des Transports Urbains de Colmar et Environs à la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec 2 abstentions.

10. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans – 20^{ème} session.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme GINDENSPERGER, vous devez être comblée, car c'est principalement féminin.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

13. Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – attribution de crédits spécifiques pour la 1^{ère} tranche de la programmation 2014.

Voir rapport –

M. BAUMULLER – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : 49 actions : cela fait une par conseiller.

M. BAUMULLER : Tout à fait. Nous ne l'avons pas fait exprès.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de M. BARDOTTO qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

14. Crédit et lancement de la plateforme mobilité « Mobil'kit ».

Voir rapport –

M. BAUMULLER – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. Ce n'est pas une question. Je voulais saluer ce rapport, le soutien de la Ville et de M. BAUMULLER pour ce projet qui est en discussion depuis quelques années à Colmar. J'espère sincèrement qu'il fonctionnera correctement. Je salue ce rapport et bravo à M. BAUMULLER.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas m'attribuer tous les mérites. C'était un rapport difficile. Je parle de la préparation et vous l'avez dit vous-même, Yves BAUMULLER peut en parler beaucoup plus longtemps. Si nous avons pu avancer, nous le lui devons en grande partie dans la mesure où il a travaillé avec les partenaires. Au final, je pense avoir provoqué l'adhésion du partenaire associé à l'opération puisque nous avions quelques difficultés. A force d'insister, notamment grâce à la courroie de transmission

d'Yves BAUMULLER, nous y sommes arrivés. Je pense pouvoir dire qu'il s'agit d'une bonne proposition étant donné que nous mettons à la disposition des uns et des autres une plate-forme pour des Colmariens qui n'en ont pas spécialement les moyens. M. BAUMULLER, souhaitez-vous continuer ?

M. BAUMULLER : Oui. Pour des raisons de remplacement du parc de nos véhicules, nous ne pourrons pas fournir de véhicules à cette plate-forme avant le second semestre. L'action démarre avec un nombre réduit de véhicules. Par la relation que nous avons pu entretenir avec la COPACO, nous savons qu'un certain nombre de particuliers ou de sociétés colmariennes ont refusé, à l'époque des primes à la casse, de céder leurs voitures qui étaient encore en bon état afin qu'elles soient détruites. Nous savons qu'il y a à Colmar un certain nombre de voitures qui, finalement, ne servent pas à grand-chose. Je lance donc un appel à la générosité des Colmariens, entreprises et particuliers : donnez une deuxième vie à vos voitures, des personnes en ont besoin pour aller travailler. Derrière chaque travail, il y a des familles qui ont besoin de rémunération. J'espère que ce message sera relayé. N'hésitez pas à prendre contact avec la Ville qui saura vous orienter. Merci en tout cas, et merci, M. HILBERT. Effectivement, même si je suis un peu à l'initiative de ce projet, il s'agit d'un travail collectif. Nous avons été nombreux à travailler sur cette question.

M. le Maire MEYER : Merci, M. BAUMULLER et merci pour l'appréciation, M. HILBERT. Je pense qu'il s'agit réellement d'une bonne solution pour tout le monde.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

15. Attribution de subventions aux associations à caractère socio-éducatif – 1^{ère} tranche de programmation 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Programme de rénovation urbaine – échanges fonciers et conventions avec les copropriétés des rues de Lucca, de Hyde et de Sint Niklaas.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. Je voudrais insister sur le nombre d'années et l'usage intensif, notamment de la rue de Hyde, qui a été fait par le public en dehors des copropriétaires. Cette rue a été ouverte à tous, elle a servi de lieu de parking pour les usagers du centre médical qui se trouve juste derrière, pour les usagers, parents, enseignants de l'école des Pâquerettes ou encore du club des jeunes. Cela a engendré des nuisances qui ont été subies pendant des années. Vous y faites allusion brièvement dans le rapport. Je tiens à insister sur ce point, car, aujourd'hui, les travaux réalisés aux abords ont également été faits sur ces mêmes propriétés, ont abîmé davantage encore qu'elles ne le sont ces rues déjà abîmées par la présence du marché pendant de nombreuses années. Aujourd'hui, nous avons, rue de Hyde par exemple, détruit le lampadaire. Il n'y a même plus de lumière. Nous disons que nous allons les aider à hauteur de la moitié des frais engendrés par une privatisation. Il ne faut pas confondre causes et effets. Les aménagements ont été présentés aux propriétaires en leur disant que maintenant que tout était beau dehors, il fallait le faire chez eux et en profiter pour faire des parkings privés, ce qu'ils feront. Nous nous montrons généreux en leur attribuant la moitié des sommes que cela va coûter. Or, j'estime qu'au vu de tout ce qui a été fait pendant des années dans ce secteur, il appartiendrait à la Ville de couvrir entièrement les frais, hormis, évidemment, la mise en parkings privatifs. J'insiste également, car le lampadaire n'existe plus et il n'y a plus de lumière. C'est dangereux et c'est le résultat des travaux menés sur l'avenue de Paris et sur le domaine public. Pour finir, je parlerai des conteneurs enterrés qui ont dû être pris en charge par les propriétaires qui ont dû payer 350 euros chacun pour des conteneurs qui se trouvent avenue de Paris et dans lesquels toutes les personnes qui passent et s'arrêtent avenue de Paris viennent jeter leurs ordures. Nous ne sommes pas là dans un domaine privé, mais dans le domaine public. Je trouve qu'il y a une injustice de traitement des Colmariens de ces rues-là par rapport au reste des habitants de la ville. J'insiste vraiment sur ce point, car je pense qu'il appartient à la Ville et à la Communauté d'Agglomération pour ce qui est des conteneurs, de prendre entièrement ces frais à leur charge, frais dus à leur volonté et qui ne sont même pas sur le domaine privatif en ce qui concerne les conteneurs. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. FRIEH : C'est un peu l'histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide. Normalement, la Ville n'intervient pas sur le domaine privé. Or, à titre exceptionnel, nous le faisons pour un certain nombre de choses que je peux détailler et qui nous le permettent, à savoir qu'il s'agit de travaux de recueil des eaux pluviales et de la mise en place de conteneurs enterrés. Pour ces motifs, la Ville peut se permettre d'intervenir et elle intervient à hauteur de 50 %, ce qui est tout à fait exceptionnel pour des travaux menés sur un domaine privé. Vous proposez la prise en charge totale, soit, mais sachez que ces dispositions, négociées et discutées, ont été approuvées lors des assemblées générales des copropriétaires des 25 février et 23 avril 2013. Nous sommes donc dans une disposition qui a un caractère généreux, me semble-t-il, de la part de la Ville de Colmar. Il est vrai que nous le faisons,

car il y a eu usage d'un domaine privé à titre public pendant un certain nombre d'années, mais nous le faisons aussi dans la mesure où nous sommes en capacité de le faire vu la nature des travaux engagés. Sinon, nous n'aurions pas pu intervenir du tout. Je ne veux pas dire qu'il y a un aspect un peu démagogique dans la proposition de prise en charge totale, mais je trouve qu'il y a un geste, reconnu, de la part de la Ville de Colmar dans la prise en charge de 50 % du montant des travaux.

M. le Maire MEYER : J'observe que l'intervention d'aujourd'hui est à l'opposé de celle faite il y a quelque temps. En effet, vous nous demandiez pourquoi nous subventionnions à hauteur de 50 % et maintenant vous demandez une subvention de 100 %. Vous êtes donc totalement à l'opposé. Je vous ai même écrit. Je rebondissais sur votre intervention pour vous donner les explications. Or, vous avez totalement inversé votre façon de présenter les choses puisqu'aujourd'hui vous demandez 100 % alors que la dernière fois vous demandiez pourquoi nous subventionnions à hauteur de 50 %. Deuxièmement, il s'agit d'un accord qui a été négocié avec les copropriétaires. Troisièmement, pour toute copropriété, les travaux de terrassement sont payables par les copropriétaires et la Communauté d'Agglomération se limite à mettre à disposition les conteneurs. Ces Colmariens sont donc logés à la même enseigne que tous les programmes nouveaux que nous suivons de la même façon.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : A propos de démagogie, je trouve qu'il est démagogique de prétendre que les copropriétaires, lors des assemblées générales, étaient ravis de mettre 50 % du montant des travaux de leur poche. Quand nous leur disons que c'est soit 100 % s'ils ne sont pas d'accord, soit 50 % s'ils applaudissent à la proposition, alors ils applaudissent à la proposition. Enfin, je le répète, les conteneurs sont sur l'avenue de Paris et ne sont pas dans le domaine privatif.

M. le Maire MEYER : Nous n'allons pas refaire le monde. Une décision des copropriétaires a avalisé le rapport qui vous est présenté. Nous nous en tenons à cela.

Le rapport vous est proposé. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 2 oppositions.

17. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, l'association « Manne Emploi » et le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar au titre de l'année 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Subvention d'équipement au bénéfice du Ski-Club Hohneck Colmar pour la réfection de la toiture et de l'isolation du chalet refuge du Gaschney.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Quand une somme globale de 46 600 euros nous est présentée, somme qui recouvre à la fois des travaux et de l'achat de matériel je suppose, puisque nous payons des heures de bénévolat, cela signifie que nous avons au minimum acheté le nécessaire pour faire la couverture et les isolations dont il est question. Je trouverais normal d'avoir un budget qui précise le nombre d'heures et la part de ces heures de bénévolat dans le montant global qui justifie la subvention. Ensuite, un contrôle a-t-il été mis en place pour ces heures ? Cela me semble être un minimum. Enfin, je répète que, par définition, le

bénévolat exclut une rémunération. Nous avons abordé ce sujet au mois de novembre pour une autre association pour laquelle vous avez payé des heures de bénévolat soi-disant. Ma question est : avez-vous prévu l'extension de cette soudaine générosité à toutes les associations colmariennes ? Avez-vous budgétisé ce que cela allait vous coûter ? Merci.

M. le Maire MEYER : Cette question a déjà reçu une réponse.

Mme VALENTIN : Non.

M. le Maire MEYER : Si, nous y avons répondu la dernière fois. Nous le ferons pour toutes les associations qui le demandent, et ce, sur justification. Toutefois, je suis d'accord avec vous pour produire, en plus du rapport, le décompte de la subvention. Vous l'aurez par courrier.

Mme VALENTIN : Dans votre budget 2014, vous avez donc prévu que toutes les associations colmariennes puissent avoir 7 euros pour chaque heure de bénévolat.

M. le Maire MEYER : Bien sûr.

M. l'Adj. BRUGGER : Si elles le demandent.

Mme VALENTIN : Très bien.

M. le Maire MEYER : Il faut que cela soit vérifié et qu'il s'agisse de travaux d'investissement et non de fonctionnement.

Mme VALENTIN : C'est pour cela que nous avons les éléments.

M. l'Adj. BRUGGER : C'est aussi pour cette raison qu'il s'agit d'une estimation. Tout sera vérifié sur justification des factures et des horaires de bénévolat. Je voudrais tout de même rajouter, M. le Maire, que ce n'est pas la première fois que des heures de bénévolat sont prises en compte.

M. le Maire MEYER : Nous avons déjà répondu cela deux ou trois fois.

Mme VALENTIN : C'est la deuxième fois.

M. le Maire MEYER : M. GREINER. Etes-vous aussi contre les heures de bénévolat ?

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Depuis 2009, nous avons eu à traiter un certain nombre de dossiers équivalents. Chaque fois, l'interprétation a été différente, ce qui me laisse un tout petit peu rêveur. Au-delà de l'aspect financier, ce que je qualifie de volontariat bénévole m'interpelle. Je n'aime pas le terme de bénévolat, car lorsque nous parlons de bénévolat, nous mettons tout de suite en face...

M. le Maire MEYER : M. GREINER, venez-en au fait.

M. GREINER : Pourquoi faudrait-il que je raccourcisse mon intervention, M. le Maire ?

M. le Maire MEYER : Ne soyez pas plus long que le rapport.

M. GREINER : Je comprends, mais j'estime qu'il s'agit d'un problème important. Actuellement, le bénévolat est le ferment de notre société, car il permet un certain échange, un certain soutien, une solidarité.

M. le Maire MEYER : Nous l'encourageons.

M. GREINER : Oui. M. le Maire, avez-vous lu la dernière...

M. le Maire MEYER : Oui, vous l'avez sorti sur Facebook.

M. GREINER : Non, c'est paru dans Le Monde. Il est important de constater que 79 % des personnes ne font plus confiance à l'autre et que 72 % des Français pensent que la démocratie fonctionne très mal. Seuls 23 % font confiance aux députés, sénateurs, au gouvernement.

M. le Maire MEYER : Ils font davantage confiance aux maires.

M. GREINER : Justement, vous échappez à cette nomenclature, puisque 63 % des personnes font confiance aux maires. Je crois que nous mettons le doigt dans une financiarisation du bénévolat, laquelle, à mon avis, risque de dévoyer ce que c'était. Cela me gêne un tout petit peu.

M. le Maire MEYER : Nous pouvons comprendre. Je suis un ancien du monde bénévole. Pour ma part, je pense qu'il s'agit plutôt d'un encouragement pour faire participer les uns et les autres aux petits travaux indispensables lorsque les associations ont un projet. C'est un encouragement au bénévolat.

M. GREINER : Je suis d'accord, mais, à ce moment-là, il faudrait que nous appliquions ce que vous avez dit : premièrement, pour des travaux d'investissement et deuxièmement, sur des documents qui existent déjà.

M. le Maire MEYER : Je suis totalement d'accord.

M. GRUNENWALD.

M^e GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, juste un mot sur le bénévolat. Bien entendu, nous partageons l'opinion de tous sur le bénévolat. En définitive, nous pouvons dire avec un certain amusement que si nous payons les bénévoles, plus de personnes accepteront de travailler gratuitement.

M. le Maire MEYER : C'est une troisième version.

M. l'Adj. BRUGGER : M. le Maire, je pense qu'il faut soutenir le bénévolat et que nous ne pouvons pas nous permettre une quelconque suspicion sur les agencements...

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Nous n'avons pas trouvé à discuter tout à l'heure pour 200 millions d'euros alors qu'il s'agit ici de 6 990 euros.

Je soumets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

22. Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je voulais juste dire un mot concernant le point précédent. Cette discussion me surprend et j'ai le sentiment que peu de personnes dans l'assemblée ont fait une demande de subvention pour une association. En effet, dans les documents CERFA de demande de subvention pour les associations figurent des lignes de valorisation du bénévolat. Ces documents sont tout à fait légaux et nationaux.

M. l'Adj. BRUGGER : Exactement.

M. le Maire MEYER : C'est ce que nous avions déjà répondu lorsque nous avions débattu de cette fameuse association.

Je soumets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

23. Conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Club Patinage Artistique Colmar et le Hockey Club Colmar dans le cadre de la location de la glace de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles et solde de subvention à l'Association du Carnaval.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Reconduction des « Ciné Pass » – convention de partenariat pour les juniors (6-15 ans révolus).

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVÁ, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est une bonne affaire pour les jeunes. Il était tout d'abord prévu une augmentation, puis nous sommes revenus en arrière. C'est parfait.

Mme l'Adj. CHELKOVÁ : La TVA a baissé.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

28. Soutien aux échanges scolaires – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Constitution du comité consultatif de gestion de la Réserve Biologique Dirigée du Niederwald.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Attribution d'un concours financier à l'Office de Tourisme de Colmar pour l'organisation de l'événement « Colmar fête le printemps ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je conçois que mettre en place une telle festivité nécessite de s'installer sur la durée et qu'il faudra probablement poursuivre l'effort. Ma question est la suivante : quel bilan pouvons-nous tirer de la saison 2013 en termes de fréquentation, réussite, etc. ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. BECHLER : Concernant la fréquentation, c'est un peu difficile à évaluer puisqu'il n'y a pas d'entrées.

M. le Maire MEYER : Si. Dans la mesure où nous nous engageons à cette hauteur pour renforcer l'action, cela signifie que 2013 a été excellent. Il faut maintenant faire un pas supplémentaire, d'où la proposition qui vous est faite. Vous observez que nous sommes largement au-delà de ce que nous avons fait l'année précédente. Si nous le faisons, c'est que le résultat est au bout.

M. FELDMANN redemande la parole.

M. FELDMANN : Modestement, M. le Maire, qu'entendez-vous par « excellent », s'il vous plaît ?

M. le Maire MEYER : En participation et en flux touristique.

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je peux répondre facilement à M. FELDMANN en faisant un tout petit historique. A l'époque, c'est la fédération des commerçants de Colmar qui organisait cette manifestation. Malheureusement, avec les petits moyens dont elle disposait, cela ne marchait pas du tout. Lorsque l'Office de Tourisme l'a prise en charge, les moyens ont évidemment été différents. L'année dernière, en dehors de l'Office de Tourisme, l'UMIH, le syndicat des hôteliers-restaurateurs de Colmar a joué le jeu et a commencé à mettre de l'argent, car ils ont vu les retombées qui étaient nettement supérieures par rapport aux autres années. Il est vrai que l'année dernière le début a malheureusement connu une météo maussade, pour ne pas dire froide, mais, à la fin, lorsque le beau temps est arrivé, les touristes ont afflué. Le retour est le suivant : pour l'investissement, il n'y a pas de problème, sachant que cela ne suffira certainement pas, car il y a une demande très forte de renseignements au niveau de l'UMIH et de l'Office de Tourisme de la part des tours opérateurs pour cet événement. C'est un investissement qui va se faire sur plusieurs années. Ce qui a été un peu dommage pour l'année dernière est que les jazzmen que nous avons déplacés n'ont pas pu jouer à cause du froid. En revanche, chaque fois qu'ils ont pu jouer, croyez-moi, M. FELDMANN, c'était vraiment une réussite totale et les personnes en redemandaient.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN a posé une question. C'est tout à fait normal de répondre.

M. l'Adj. BECHLER : Il a le droit ! Puis-je encore dire un mot, M. le Maire ? Non, je ne peux plus... (rires)

M. le Maire MEYER : Non... tu n'as pas voulu répondre tout à l'heure... (rires) Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

31. Aide forfaitaire à la formation pour un apprenti travailleur handicapé.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Modification du dispositif indemnitaire applicable au personnel municipal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Extension zone tarification abonnement 24 h sur 24 parc de stationnement Saint-Josse.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. Pour les budgets, si ce n'était pas toujours la même chose tous les ans, peut-être interviendrions-nous plus volontiers, mais nous n'avons pas envie de nous répéter. Personnellement, comme il n'y a rien de nouveau d'une année sur l'autre, je pense avoir tout dit les années précédentes. Pour le parking Saint-Josse, rapport qui nous est présenté ici, je souhaiterais proposer que la zone à 35 euros mensuels puisse concerner tout résident colmarien.

M. le Maire MEYER : Toute la ville de Colmar ?

M. DENECHAUD : Oui. De toute façon, personne n'a intérêt à prendre un abonnement s'il n'habite pas près du parking. Plutôt que d'ergoter sur tel numéro de rue, tous les résidents de Colmar pourraient bénéficier d'un tarif préférentiel à 35 ou 40 euros. De manière générale, je souhaiterais que les tarifs des abonnements puissent être un peu diminués, car nous avons une sous-utilisation de ces abonnements. Bien sûr, si la formule était ensuite victime de son succès, nous pourrions en reparler. Toutefois, étant donné qu'il y a peu d'abonnements, nous pourrions un peu les encourager en baissant les tarifs de manière générale.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il faudra faire le point d'ici un an. Il faut une exploitation d'une certaine période avant d'avoir un avis.

M. DENECHAUD : Pour lancer quelque chose, il faut inciter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

34. Intégration parc de stationnement Saint-Josse au dispositif « chèque parking ».

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est d'ailleurs une obligation en raison de l'intervention du FISAC.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

35. Passage souterrain reliant la rue Jacques Preiss et la rue du Tir – convention relative au financement de la rénovation des accès et à l'entretien de l'ouvrage.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je regrette que lors des travaux effectués pour ces passages souterrains, la partie dédiée aux cycles, poussettes ou autres engins à cycles ait été réduite. Il est très difficile actuellement de passer dans ces passages souterrains. Je trouve dommage d'avoir fait ce choix de travaux qui réduit drastiquement le passage pour Colmar, ville des vélos.

M. l'Adj. Daniel MEYER : La partie que nous traitons ce soir est celle située sous la voie. Nous ne parlons pas des accès dans ce rapport.

M. HILBERT : Oui, cela fait partie de la convention où la Ville a fait les travaux de descente.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Pas au titre de cette convention.

M. HILBERT : C'est l'occasion de le dire quand même.

M. le Maire MEYER : Bien sûr. C'est pour cette raison que nous sommes autour de la table. Merci pour Colmar, ville des vélos.

M. HILBERT : Je reprends vos propos, mais je n'y crois pas....

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN risque de ne pas être d'accord.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

36. Challenge inter-écoles de la prévention routière.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Transactions immobilières : cession de parcelles sises rue de la Soie.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Transactions immobilières : cession de parcelles sises rue de l'Acacia.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Transaction immobilière : cession de parcelles sises rue des Carlovingiens.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Transaction immobilière – cession de l'immeuble sis au 2 boulevard du Champ de Mars.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Transaction immobilière : acquisition à titre gratuit d'une parcelle sise rue des Gravières.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

43. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Il fallait bien évidemment terminer ce Conseil Municipal en beauté. Je me permets d'ailleurs de signaler, M. le Maire, qu'autour de cette table, je suis votre seul opposant depuis trois mandats ; c'est ma médaille à moi en quelque sorte. Si vous prenez 15 000 vélos, lesquels font en moyenne 1,5 m de long, cela fait 22,5 km. Autrement dit, si nous alignions tous les vélos que nous avons fait acheter à Colmar, nous arrivons de Colmar à Sélestat. Autre exemple : si nous imaginons que nous mettons ces vélos sur 1 km de long avenue de la République, par exemple, il faudrait les mettre par rang de 22. Je pose évidemment ma question : où sont les vélos ? (rires) Il paraît que certaines

grand-mères ont acheté des vélos pour leurs petits-enfants qui n'habitent pas Colmar. On m'a rapporté de telles choses ; je suis très étonné.

M. le Maire MEYER : Cela a déjà été dit il y a 5 ans.

Je soumets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'opposition de M. DENECHAUD.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : J'ai été saisi d'un point « Divers » par M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Pour mon information personnelle et pour celle de mes collègues, je pense, j'aimerais savoir ce qu'il en est de la question que je vous avais fait parvenir à propos du passage piéton de la route de Strasbourg.

M. le Maire MEYER : Avec quoi est-ce en rapport ?

M. RENIS : C'est très délicat lorsque nous ne comprenons pas ou ne saissons pas le dossier. J'ai lu des choses dans la presse et j'ai vu un conseiller général et une conseillère générale répondre : pourriez-vous nous éclairer ?

M. le Maire MEYER : Eclairage facile dans la mesure où chaque collectivité locale gère ce qu'elle a à gérer. Dans le cas présent, il faut se référer à l'article R411-7 du Code la Route : il appartient au gestionnaire propriétaire d'assumer ce qu'il y a lieu d'assumer. Le Maire n'est là que pour arrêter les dispositions de police. Jusque-là, tout s'est bien passé avec le Conseil Général du Haut-Rhin et le Département. Jamais le Maire n'a mis le Président du Conseil Général, c'est-à-dire l'exécutif, au pied du mur. Toutefois, puisqu'on ne cesse de harceler le Maire de Colmar sur un point particulier qui n'est pas de son ressort, j'ai dit au Président du Conseil Général cet après-midi en fin de réunion du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie que le Maire de Colmar allait prendre un arrêté de police pour faire mettre en œuvre les mesures réglementaires de sécurité. Ce sera ensuite au Département d'assumer.

Mes chers collègues, c'était la dernière. Merci pour votre présence. Pardon, Mme COURATIER m'avait également demandé la parole.

Mme COURATIER : Chers collègues, M. le Maire, au terme de mes trois mandats municipaux, je souhaiterais vous adresser quelques mots. C'est donc en 1995 que j'ai commencé ma mission d'élue au sein de la majorité de Gilbert MEYER avec mes compétences et mes convictions. J'étais alors professeur à l'Université de Haute-Alsace où j'avais en charge les échanges d'étudiants et les cursus à double diplôme soutenus par l'université franco-allemande. Ce fut une belle opportunité d'intégrer une équipe municipale ouverte à l'éducation. J'ai eu rapidement la possibilité d'assister aux différents conseils de la maternelle à l'université et de mettre à profit mes propres expériences. En 1998, nous avons concrétisé la convention entre

l'école bilingue WICKRAM et la Wayer Hochschule de Fribourg qui existe d'ailleurs toujours. Les séances de cinéma bilingue Kinderkino en collaboration avec le Goethe-Institut de Strasbourg et les échanges fructueux entre les lycées de Colmar et de Fribourg ont été régulièrement soutenus par la Ville. Des rencontres transfrontalières sur le thème de la biodiversité pour les jeunes et adultes entre l'Observatoire de la Nature et le Waldhaus de Fribourg ont été concrétisées. Les différentes commissions que j'avais pu choisir à l'époque, à savoir la culture et l'urbanisme, ont élargi mes horizons : déplacements à Lörrach pour découvrir le management de quartier social, rencontres avec nos voisins de Fribourg pour me familiariser avec les sites écologiques d'avant-garde. Au fil de toutes ces années passées, j'ai pu apprécier les qualités de notre maire, son courage, sa rigueur sans faille et sa détermination exemplaire à gérer notre belle ville. J'ai été particulièrement sensible à son ouverture lors de son troisième mandat qui était une réussite. Il ne me reste plus que des remerciements à formuler pour ces belles et riches années passées avec vous. Je souhaite bon vent à la nouvelle équipe municipale. Je reste bien vivante et je continue à œuvrer dans mes diverses associations, évidemment binationales, et reste disponible pour vous accompagner dans vos futures actions transfrontalières.

Applaudissements.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme COURATIER.

Mme COURATIER : J'ai été très courte, car j'ai retenu qu'il ne fallait pas être trop longue.

M. le Maire MEYER : C'est toujours là que nous sommes le plus pertinents.

Mme COURATIER : Je pense ne pas vous avoir trop ennuyé.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme COURATIER. Le point « Divers » ne faisant jamais l'objet d'un débat, la séance est levée. Mesdames et messieurs, merci. Vous êtes invités au verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 10.



COLMAR

STENOGRAMME

1^{ère} Séance

du

29 mars 2014



CONSEIL MUNICIPAL

M. l'Adj. DREYFUSS : Mesdames, Messieurs, chers Collègues, en tant que doyen, je suis chargé de présider en partie cette première séance du Conseil Municipal jusqu'à l'installation du nouveau Conseil Municipal dans ses fonctions et l'élection du Maire de Colmar pour le mandat 2014-2020. On m'a dit qu'il n'y avait pas d'absent ; je considère qu'il n'y en a pas.

Je vous donne l'ordre du jour de la réunion de ce matin :

1. Installation du nouveau Conseil Municipal.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Election du Maire.
4. Fixation du nombre des Adjoints.
5. Election des Adjoints.
6. Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire.

A la fin du point n° 6, la parole est donnée à chaque représentant des groupes politiques du Conseil Municipal et c'est le maire qui conclura.

1. Installation du nouveau Conseil Municipal.

M. l'Adj. DREYFUSS : Je vous rappelle les résultats des élections du 23 mars 2014 :

Nombre d'inscrits :	42 567
Nombre de votants :	23 252
Nombre de suffrages exprimés :	22 577

Ont obtenu :

La liste Gilbert MEYER :	11 586 voix, soit 51,32 %
La liste Bertrand BURGER :	6 362 voix, soit 28,18 %
La liste Frédéric HILBERT :	2 108 voix, soit 9,34 %
La liste Victorine VALENTIN :	1 957 voix, soit 8,67 %
La liste Gilles SCHAFFAR :	564 voix, soit 2,50 %

Avant de procéder à l'appel des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, je rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article R2121-4 : « *En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé à égalité de voix par la priorité d'âge.* »

Je reprends donc la liste :

DREYFUSS Jacques
REMOND Robert
MEYER Gilbert

BRUGGER Maurice
CHARLUTEAU Christiane
GRUNENWALD Dominique
WAEHREN Guy
WEISS Jean-Jacques
BECHLER Jean-Pierre
SISSLER Jean-Paul
SIFFERT Cécile
HOUPIN Roseline
FRIEH René
ERHARD Béatrice
RENIS Gérard
HAMDAN Mohammad
CHELKOVÁ Marianne
HANAUER Serge
DE CARVALHO Margot
ZINCK Dominique
DOLLE Corinne
SCHOENENBERGER Catherine
HEMEDINGER Yves
UHLRICH-MALLET Odile
GANTER Claudine
STRIEBIG-THEVENIN Cécile
WOLFS-MURRISCH Céline
HOFF Dominique
LEUZY Philippe
HUTSCHKA Catherine
BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie
LATHOUD Marie
JAEGY Matthieu
CLOR Cédric
PELLETIER Manurêva
YILDIZ Yavuz
DENEUVILLE Karen
DENZER-FIGUE Laurent

MEISTERMANN Christian
KLINKERT Brigitte
OUADI Pierre
BURGER Bertrand
BENNAGHMOUCH Saloua
BRANDALISE Nejla
DENECHAUD Tristan
VALENTIN Victorine
ERNST Julien
SANCHEZ Caroline
HILBERT Frédéric

Chers Collègues, je déclare donc, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales que le nouveau Conseil Municipal est installé dans ses fonctions. En outre, conformément à l'article 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, je constate que le Conseil Municipal est au complet et que, par conséquent, les conditions sont réunies pour qu'il soit procédé à l'élection du Maire.

2. Désignation du secrétaire de séance.

M. l'Adj. DREYFUSS : Je donne lecture des dispositions du C.G.C.T. à ce sujet :

Art. L. 2541-6 du C.G.C.T.

Lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Traditionnellement, nous proposons toujours ce poste au plus jeune de l'assemblée. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de désigner au poste de secrétaire de cette séance le plus jeune, M. Laurent DENZER-FIGUE. Il n'y a pas d'opposition.

3. Election du maire.

M. l'Adj. DREYFUSS : Je rappelle à ce sujet les dispositions du C.G.C.T. :

Art. L. 2122-7

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est

procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ceci étant rappelé, et avant de procéder à un appel de candidatures pour exercer les fonctions de Maire, je vous propose de désigner trois assesseurs pour constituer le bureau chargé de décompter les votes. Je propose qu'il y ait deux assesseurs du Groupe Majoritaire et un assesseur de l'Opposition. Je souhaite que trois volontaires donnent leur nom au secrétaire, M. Laurent DENZER-FIGUE.

Nous allons à présent procéder au scrutin pour l'élection du Maire. Je souhaite connaître le nom des candidats à cette fonction.

M. l'Adjoint Yves HEMEDINGER : Au nom de notre groupe, nous proposons la candidature de Gilbert MEYER.

M. l'Adj. DREYFUSS : Merci. Mme KLINKERT a demandé la parole.

Mme KLINKERT : Merci. Mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux, il y a quelques mois débutait une campagne électorale importante pour l'avenir de Colmar et de ses habitants. Pour l'ensemble des membres de la liste « Colmar veut bouger », et plus largement pour toutes les personnes qui nous ont rejoints au fil des jours autour de nos valeurs et de nos perspectives pour Colmar, ce fut une formidable aventure humaine. Nous voulions donner à Colmar tous les atouts pour lui permettre de retrouver toute sa place au Centre Alsace et dans notre région. Nous voulions rendre Colmar plus forte face à la crise et face au chômage et mettre en place une nouvelle gouvernance de notre ville dans le respect de tous. Je souhaite également relever parmi nos priorités le vivre ensemble, la carte culture, des transports plus performants. Oui, nous voulions mettre de la cohérence, de la vision à long terme bien au-delà des mesurettes, des 100 € par ci ou 150 € par là, qui, certes, flattent l'individualisme, mais ne font pas avancer une société, une ville. En ce jour d'installation du Conseil Municipal, nous tenons à remercier les 6 362 électeurs qui nous ont permis de constituer ce groupe « Colmar veut bouger » que nous formons désormais avec mes six autres collègues. Même si aujourd'hui nous ne sommes pas en situation de mettre en œuvre notre projet pour Colmar, nous allons rester aux côtés des Colmariennes et des Colmariens pour les écouter, les aider, les accompagner dans leur vie quotidienne et dans leur participation à la vie de notre ville. Pour l'élection du Maire, dans un souci démocratique, nous souhaitons proposer au vote la candidature de celui qui incarne l'espoir d'une ville qui s'ouvre vers l'avenir, M. Bertrand BURGER.

M. l'Adj. DREYFUSS : Merci. J'ai noté la candidature de M. Bertrand BURGER. Je voudrais juste rappeler à notre collègue, Brigitte KLINKERT, qu'il avait été dit que les interventions de groupe se feraient après le point n° 6. Je considère donc que l'intervention de groupe, en ce qui vous concerne, est faite. Je vous remercie.

Si vous le permettez, je voudrais continuer. Nous connaissons le système de travail, alors laissez-moi parler, s'il vous plaît. Y a-t-il d'autres candidats ? Nous avons donc deux candidats. Nous allons maintenant procéder au vote. Vous avez devant vous les bulletins et les enveloppes. Je

vous demande à présent d'y inscrire le prénom et le nom du candidat de votre choix. L'huissier va passer avec l'urne et c'est le secrétaire de séance qui lira dans le sens de la table les noms des conseillers municipaux. Mesdames et Messieurs, je déclare le scrutin ouvert.

(*Déroulement des opérations de vote. Chaque conseiller est invité à déposer nominativement son bulletin dans l'urne par le secrétaire de séance*).

Je déclare le scrutin clos. Je vous remercie. Nous allons maintenant procéder au dépouillement. Je demande au secrétaire de séance et aux trois assesseurs de bien vouloir aller vers l'urne pour procéder au dépouillement et au contrôle, puis de nous donner les résultats.

M. l'Adj. DREYFUSS : Merci, je déclare le scrutin clos. Je vous remercie. Nous allons maintenant procéder au dépouillement et je demande au secrétaire et aux trois assesseurs de vouloir aller vers l'urne pour faire le dépouillement et le contrôle.

Mesdames et Messieurs, chers Collègues, les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	49
Bulletins blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	45
Majorité absolue :	25
Nombre de voix en faveur de Gilbert MEYER :	38
Nombre de voix en faveur de Bertrand BRUGER :	7

M. Gilbert MEYER ayant obtenu 38 voix, soit la majorité absolue, est élu Maire de Colmar. (*Applaudissements*)

Je prie M. Gilbert MEYER de prendre la présidence de l'assemblée municipale.

(*Remise de l'écharpe au Maire*)

M. le Maire MEYER : Mesdames et Messieurs, je remercie le doyen du Conseil Municipal d'avoir su présider avec beaucoup de clarté, de transparence et de concision le début de cette réunion. D'ores et déjà, je remercie mes collègues pour la confiance donnée. Je m'exprimerai plus longuement tout à l'heure. Je voudrais également saluer la présence de nombreux Colmariens à nos côtés aujourd'hui. C'est un acte républicain auquel ils assistent. Je voudrais aussi rappeler que la séance est retransmise par TV7 en direct, comme nous le faisons avec le Conseil Municipal. Les Colmariens ont ainsi accès à cette installation officielle du Conseil Municipal né du suffrage de l'élection du 23 mars dernier.

4. Fixation du nombre des Adjoints.

M. le Maire MEYER : Je me réfère au Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément à l'article L2122-2 repris dans la délibération annexée, lequel indique : « *Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.* » A ce titre, le nombre des Adjoints est de 14. J'ajoute les dispositions des articles L2122-2-1 et L2143 du même Code Général des Collectivités Territoriales et propose de créer un poste d'adjoint supplémentaire spécialement chargé du suivi des quartiers de la Ville de Colmar. Au total, je vous propose de créer 15 postes d'adjoints pour la prochaine mandature. C'est ainsi que la délibération vous est soumise avec la création de 15 postes d'adjoints, c'est-à-dire 14 + 1.

Le vote se fait à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Approbation de la majorité et abstention des Groupes de l'Opposition.

5. Election des Adjoints.

M. le Maire MEYER : Il existe une différence fondamentale par rapport à la dernière fois puisque, il y a 6 ans, il fallait glisser un bulletin dans une enveloppe individuellement pour chaque candidat. Les nouvelles dispositions nous permettent désormais de passer par un scrutin de liste. Au regard des dispositions de l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé une liste de 15 membres issus de la liste « Colmar, j'aime avec Gilbert MEYER » :

HEMEDINGER Yves
GANTER Claudine
JAEGY Matthieu
WEISS Jean-Jacques
CHELKOVÁ Marianne
UHLRICH-MALLET Odile
FRIEH René
DREYFUSS Jacques
CHARLUTEAU Christiane
BRUGGER Maurice
SISSLER Jean-Paul
DENEUVILLE Karen

HANAUER Serge
SIFFERT Cécile
HOUPIN Roseline

C'est la liste des 15 candidates et candidats que nous proposons au vote pour l'installation des Adjoints. Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote. Je demande aux collaborateurs de servir les bulletins aux Conseillers Municipaux, tout en veillant à ce qu'il y ait un bulletin blanc et un bulletin reprenant ma proposition.

(*Déroulement des opérations de vote. Chaque conseiller est invité à déposer nominativement son bulletin dans l'urne par le secrétaire de séance*).

Le secrétaire de séance vient de me faire passer les résultats du vote :

Votants :	49
Bulletins blancs et nuls :	11
Suffrages exprimés :	38
Majorité absolue :	25

La liste présentée par l'équipe majoritaire a obtenu 38 voix. Les Adjoints sont définitivement installés au regard du vote intervenu avec 38 voix sur 49, sachant qu'il y a 11 bulletins blancs et nuls.
(Applaudissements)

J'invite les Adjoints à me rejoindre pour la remise de l'écharpe et la signature du Livre d'or.

(M. le Maire remet les écharpes aux Adjoints élus qui signent ensuite le Livre d'or)

M. le Maire MEYER : Vous avez applaudi le Maire, vous pouvez également applaudir les Adjoints ! *(Applaudissements)*

6. Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire.

M. le Maire MEYER : Je laisse la parole au 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Merci, M. le Maire, chers Collègues, ce point concerne la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire. L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe un certain nombre de matières susceptibles de faire l'objet d'une délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire. En conséquence, et conformément à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé de déléguer au Maire les pouvoirs énumérés dans le rapport. Je vous fais grâce de la lecture des 24 points puisque vous avez toutes et tous le rapport sous les yeux.

M. le Maire MEYER : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Oui, allez-y.

M. ERNST : M. le Maire, chers Collègues, s'il y a bien un rapport qui est révélateur des politiques menées par les collectivités territoriales, c'est bien celui qui adapte à leurs propres spécificités les articles des différents codes applicables à ces mêmes collectivités. A bien des égards, ce rapport est révélateur de l'histoire de la gestion de la Ville et de sa façon de fonctionner au quotidien. Durant la campagne municipale, chacune des listes a pu faire un bilan des dernières années, que ce soit pour le glorifier ou pour y émettre un regard critique. Le rapport qui nous est présenté et que vous nous demandez de voter confirme à bien des égards certaines des analyses que nous avons pu faire au cours des derniers mois. Prenons par exemple, la partie sur les actions en justice : j'ai rarement vu autant d'ajouts entre un article du Code Général des Collectivités Territoriales et sa variante locale. Là où l'article du C.G.C.T. fait une ligne, celui de Colmar en fait neuf. Ce luxe de détails est révélateur de toutes les situations auxquelles la Ville a été confrontée dans ses procédures judiciaires face aux autres collectivités comme le Conseil Général du Haut-Rhin, contre ses propres employés comme pour le paiement de la GIPA ou contre ses propres administrés ; nous nous souvenons de l'annulation du PLU ou de l'arrêté antitractage. Le simple fait de voter cet article en l'état indique que la municipalité ne compte pas varier d'un iota de ses habitudes judiciaires qui nous ont déjà coûté cher, et en réputation et en argent public. Nous sommes en droit de le regretter. J'ai également été très étonné de découvrir que Colmar possédait le droit de préemption commerciale. Avant et pendant la campagne, on nous a répété que ce qui justifiait l'état du commerce de centre-ville était la cherté des loyers et des baux commerciaux. Personne autour de cette table ne le contestera. Par contre, je m'interroge : si Colmar dispose d'une des armes les plus puissantes qui soit pour pouvoir animer un commerce moribond, elle doit l'utiliser. Nous ne pouvons pas regretter une situation d'un côté et avoir les moyens d'agir et ne pas le faire de l'autre. Dans ces conditions, M. le Maire, voter ce rapport serait vous donner un quitus de votre gestion passée et à venir de la Ville, ce que nous ne souhaitons pas faire étant donné que nous pensons que Colmar a besoin d'une municipalité dynamique qui soit un partenaire fort, impliqué et à l'écoute de ses concitoyens et de ses partenaires. Par contre, eu égard au caractère purement réglementaire de ce rapport, nous nous abstiendrons. Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Nous sommes autour de cette table et il faut que chacune et chacun puissent s'exprimer en fonction de sa perception personnelle. Je dirais juste qu'il n'y a pas un iota, une virgule de différence, par rapport aux délégations anciennement accordées par l'assemblée municipale. Si le rapport produit est plus précis, c'est que ces précisions s'imposaient en fonction des dispositions législatives et réglementaires. Pour autant, ce n'est pas un chèque en blanc vis-à-vis du Conseil Municipal dans la mesure où le Maire est obligé d'informer le Conseil Municipal chaque fois qu'une décision est prise au titre de ces délégations. Cela fait d'ailleurs l'objet du point n° 1 de chaque Conseil Municipal. Si nous pouvons entendre certains commentaires, il faut donc tout de même les relativiser par rapport à la réalité puisque l'assemblée est régulièrement informée.

Cela étant dit, je soumets le rapport à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de tous les Groupes d'opposition.

Comme l'a précisé le doyen tout à l'heure, la parole est aux représentants des Groupes présents au Conseil Municipal. Malgré son cadrage, je ne suis pas opposé à ce qu'il y une prise de parole une deuxième fois. Encore une fois, nous sommes en République et je suis contre toute opposition partisane. J'observe néanmoins et avec beaucoup de flegme que certains propos tenus par Mme KLINKERT constituent une insulte par rapport à la majorité des Colmariens qui se sont exprimés le 23 mars dernier. Qui prend la parole ? M. HILBERT.

M. HILBERT : M. le Maire, chers Collègues, une majorité d'électeurs vous a choisi dès le premier tour et nous vous félicitons pour ce résultat, même si nous aurions préféré être à votre place. Toutefois, nos électeurs, que nous remercions, n'ont pas été assez nombreux. Nous avons mené une campagne axée sur un projet en essayant de rester éloignés de polémiques stériles et nous souhaitons poursuivre ce mandat sur cette ligne. Comme je l'avais déjà dit il y a 6 ans dans cette même salle, nous souhaitons mener un travail d'opposition constructif et travailler pour vous convaincre que nos propositions sont bonnes pour Colmar. Je pense que c'est indispensable pour redonner confiance à la politique pour nos concitoyens, car, finalement, le grand vainqueur de ces élections est, ne vous en déplaise, l'abstention. C'est bien la défiance des politiques qui s'est traduite par un nouveau record du taux d'abstention. Face à ce désintérêt, nous avons une responsabilité collective. Nous ne devons pas nous en satisfaire et même si ce phénomène nous dépasse et qu'il y a des enjeux nationaux, nous devons tout faire pour que nos concitoyens s'intéressent à nouveau à la Politique avec un grand « P ».

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, M. le Maire, chers Collègues, je voulais dire que j'étais fière des valeurs que nous avons portées et défendues et fière de la campagne que nous avons menée d'où tout calcul électoraliste était exclu. Nous avons toujours privilégié la pédagogie à la démagogie. Nous avons écouté des demandes et des attentes qui ne se sont malheureusement pas traduites dans les urnes. Je remercie néanmoins toutes les Colmariennes et tous les Colmariens qui nous ont fait confiance. Nous continuerons à défendre au sein de l'association « Un nouvel élan pour Colmar », au Conseil Municipal et, pour ma part également, à la Communauté d'Agglomération de Colmar, notre idée de la démocratie et de l'indispensable participation citoyenne aux décisions. Je m'engage avec Julien ERNST à poursuivre sans relâche la défense de l'intérêt général dans chacune de nos interventions et de nos propositions au sein de cette assemblée. Vous pourrez compter sur notre travail et sur notre engagement. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. BURGER.

M. BURGER : M. le Maire, chers Collègues, merci de me laisser parler.

M. le Maire MEYER : Il n'y a jamais de refus de parole avec moi.

M. BURGER : Je vous en remercie. J'ai eu le privilège et l'honneur de conduire une belle liste de colistiers motivés et portés par de vraies valeurs humaines pour Colmar. Aujourd'hui, nous sommes sept pour constituer une partie de l'opposition que nous souhaitons constructive et efficace pour le bien des Colmariens. L'exercice de cette mission ne pourra se réaliser que si la majorité nous respecte, c'est-à-dire respecte à peu près un tiers de la population colmarienne que nous représentons et que je remercie au nom de toute mon équipe pour leur confiance. Pour vous prouver notre bonne volonté, nous vous remettons notre programme et vous proposons de vous en inspirer sans modération. Par contre, nous souhaitons de votre part un engagement ferme, clair et officiel que les personnes qui nous ont serré la main trop chaleureusement, se sont rendues à un de nos meetings ou ont commis le crime de simplement adhérer à notre vision, les Colmariennes et les Colmariens de tout bord, ne subissent de représailles ni de votre équipe ni de votre part. (*Applaudissements*)

M. le Maire MEYER : M. BURGER, avez-vous terminé ? Oui dites-vous.

(*M. le Maire se déplace jusqu'au pupitre pour son discours – Applaudissements*)

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, je fais l'impasse sur la dernière phrase qui vient d'être prononcée par M. BURGER, car elle n'est pas digne d'une séance d'installation d'un Conseil Municipal. Tout d'abord et surtout, je voudrais faire état de mon émotion. C'est mon 4^{ème} mandat, ma 5^{ème} élection municipale et la troisième fois que je suis élu au 1^{er} tour. J'en suis fier. Ce n'est pas seulement de la fierté, mais également une profonde émotion surtout après avoir vécu ce que j'ai vécu ces dernières semaines au sein de la population colmarienne. Naturellement, mon cœur est pénétré par cette marque de confiance ressentie sur le terrain et traduite dans les urnes. Permettez, mes chers Collègues, que mon premier regard se porte vers les Colmariennes et les Colmariens. Certes, un candidat et une liste ont emporté les résultats du 23 mars dernier, mais je n'avais pas soupçonné un seul instant cette confiance personnelle à l'égard du Maire. Dans le contact auprès des personnes, dans les points café, lors des réunions de quartier, ce n'était pas seulement un climat de confiance, un soutien, mais une adhésion unanime portée par les uns et les autres. A titre personnel, lorsque vous êtes dans la rue ou sur le marché, que vous entendez dire : « M. le Maire, on vous aime », cela marque encore davantage l'individu. Un autre exemple : lundi dernier, je suis allé rendre visite à M. SPIVAKOV qui était de passage dans un hôtel et une jeune femme m'ayant vu entré, m'a attendu pendant une demi-heure à la sortie pour me remettre un bouquet. Si un homme n'est pas marqué par cela, c'est qu'il manque de sensibilité. Hier encore, rue de la Gare, deux voitures me serrent contre un trottoir pour m'obliger à m'arrêter et deux jeunes personnes sortent et me disent : « M. le Maire, on continue à prier pour vous. » Si, après cela, il n'y a pas d'émotion, c'est que l'individu est sans sensibilité. J'ai ainsi vécu auprès des Colmariens une histoire d'amour. Je n'ai encore jamais vécu un tel témoignage avec autant de ferveur auprès des Colmariens. Leur affection et leur amour m'ont ébranlé et je me suis demandé ensuite si j'étais vraiment à la hauteur de cette confiance et de cette reconnaissance. Je ferai

le maximum. Je m'y engage, à la fois au nom de mon équipe et en mon nom personnel. Si un maire entend dire d'un côté au marché « L'église est à côté, je vais aller prier pour vous » et de l'autre « Je fais partie d'un groupe de prière et nous continuons à prier pour vous », je dis tout simplement qu'il faut rester très humble, devant la confiance et cette ferveur des électeurs. Quel qu'ait été l'endroit, quel qu'ait été le quartier, c'était une réaction presque fusionnelle surtout pour celui qui, à l'extérieur, passe pour un blindé. Sachez que ces témoignages m'ont pénétré. C'était, le disais-je tout à l'heure, les plus beaux moments qu'un homme peut espérer auprès de ses administrés. Chères Colmariennes, chers Colmariens, du fond de mon cœur, merci. Le chrétien que je suis vous dit et vous redit : continuez à prier. (*Applaudissements*) Pourquoi le dis-je ? Il n'y a pas de conviction et pas de volonté sans foi. La foi est accompagnée de prières. Vous m'avez tous fait vivre une période inoubliable. Je veillerai à être digne de votre marque de confiance affectueuse, d'amour et de soutien.

Il faut maintenant penser au présent et au futur. Avec mon équipe, nous voulions que notre projet soit tourné vers les Colmariens. Parmi toutes nos propositions et nos engagements, il y a des actions d'équipement, d'autres tournées vers la qualité des services à l'égard des Colmariens, et d'autres encore d'accompagnement au pouvoir d'achat. Pour être aux côtés des Colmariennes et des Colmariens, nous savons mesurer combien cela est indispensable aujourd'hui. Plusieurs garanties : la garantie d'une gestion saine et efficace, une fiscalité parmi les plus modérées de France, le coût d'une dépense publique où nous voulons rester parmi les meilleurs. Je garantis aux Colmariens de laisser en fin de mandat la Ville de Colmar aux mains de mon successeur dans d'aussi bonnes conditions. Au-delà de notre projet dont la réalisation est une priorité, je suis ouvert, avec mon équipe, à toute suggestion venant d'ailleurs. En effet, je voulais être un Maire de rassemblement et je le serai. J'avais par ailleurs observé des propositions faites où il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille de papier avec certaines portées par M. HILBERT. Je suis persuadé que nous arriverons à porter ensemble quelques projets. Pourtant, d'ores et déjà, je m'engage devant les Colmariens à réaliser ce que j'avais proposé avec mon équipe, comme nous l'avions fait pour la période de 2008 à 2013. Un projet, mais aussi une équipe. Celle que j'avais et que j'ai à mes côtés est magnifique et efficace. Merci à chacune et à chacun. Un engagement de tous les jours dans ce contact direct avec les Colmariens ; une composition issue de tous les milieux professionnels et de toutes les couches sociales ; une complémentarité qui, à l'œuvre, nous a étonnés nous-mêmes. De tout mon cœur, merci à toutes et à tous.

La gouvernance, un rajeunissement encore jamais vu. Mais je vais jusqu'au bout pour éventuellement infirmer les spéculations encore faites telles que : « Il ne pourra pas aller plus loin ». Si, je vais plus loin dans ce rajeunissement et bien nombreux étaient ceux qui en doutaient. Ainsi, au-delà du renouvellement effectué, de jeunes arrivants seront dans l'exécutif de la Ville et une autre représentante sera dans l'exécutif de la Communauté d'Agglomération de Colmar. Comme je l'avais annoncé également dans la gouvernance, les Adjoints seront réduits de 17 à 15, les conseillers délégués seront ramenés de 17 à 11, et de nouveaux élus seront opérationnels et mis

à contribution. Les Adjoints seront sous la coordination directe du Premier Adjoint. Ce dernier sera le maillon essentiel et sera aussi appelé à prendre davantage de compétences directement confiées par le Maire. L'Adjoint aux Finances et celui de la gestion du personnel travailleront directement à mes côtés s'agissant de deux questions que je tiens à suivre tous les jours, tant pour les finances que pour la sécurisation du personnel municipal.

Avec la Communauté d'Agglomération de Colmar, nous irons au bout des mutualisations toujours avec le souci de diminuer la dépense publique. L'exécutif comprendra la nouvelle personne évoquée tout à l'heure, à savoir Mme GOMEZ-BARDOTTO comme vice-présidente ainsi que MM. BECHLER et WAEHREN comme vice-présidents.

Dans la gouvernance, je vois également la mise en œuvre des consultations préconisées et participatives :

- du Conseil des Aînés,
- du Conseil Economique, Social et Environnemental de Colmar (CESEC),
- des Commissions thématiques élargies,
- des Conseil de quartiers portés de 3 à 4,
- de la collecte des propositions des Colmariens via le site Internet,
- des réunions de quartier qui sont toujours très prisées. La preuve, dans toutes celles que nous avons organisées, il n'y avait jamais moins de 150 personnes.

Enfin pour la gouvernance, je vous annonce le départ de notre Directeur Général des Services, M. ACHOU, qui, s'il est encore parmi nous aujourd'hui, a fait valoir ses droits à la retraite. Il était toujours très pertinent à nos côtés ; nous y reviendrons le moment venu. Il sera remplacé par M. Patrick PINCET, ancien secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin, que je connais comme un excellent collaborateur.

Mesdames et Messieurs, chers Collègues, le Conseil Municipal est sur rail. J'annonce d'ores et déjà que la prochaine séance est fixée au 16 avril 2014. En effet, je voulais aller vite pour que les premières décisions soient prises dans la première quinzaine d'avril, c'est-à-dire avant les prochaines fêtes de Pâques.

Pour terminer, je voudrais revenir sur ce que fut ma plus grande fierté personnelle : obtenir, dans tous les quartiers et dans tous les bureaux de vote, un degré de confiance en arrivant chaque fois en tête et allant jusqu'à 67 %, soit le grand chelem ! (*Applaudissements*). Une telle unanimité ne s'était encore jamais vue dans notre ville. C'est la preuve aussi que les fossés entre les quartiers sont comblés. La Ville est aujourd'hui un tout. Il n'y a plus de nord, de sud, d'est ou d'ouest puisque tous les Colmariens ont participé à ce socle de confiance, lequel a, de surcroît, été apporté avec beaucoup d'affection et d'amour. Sur le plan personnel, humain et moral, ma plus grande fierté, surtout au regard de mes origines, est d'être arrivé à

concilier tout ce qui peut entourer la façon de vivre, le niveau de vie, sur un même socle. Je n'ai pu le faire qu'avec la confiance des jeunes, des actifs et des aînés. Pour conclure, si je devais m'adresser encore une fois aux Colmariens, je le ferai à la manière de Barbara en disant : « Ma plus belle histoire d'amour, c'est vous ». Merci.

(*Applaudissements*)

Je prierai les Collègues du Conseil Municipal d'aller signer le Livre d'or qui se trouve au fond de la salle et ensuite de poser ensemble devant le théâtre pour la photo de toute l'équipe du Conseil Municipal. Après cela, nous lèverons le verre à nos activités des 6 années à venir. Merci beaucoup. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 11 HEURES 45



COLMAR

STENOGRAMME

2^{ème} Séance

du

16 avril 2014



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Je vous remercie pour votre présence.

En guise d'ouverture de cette séance du Conseil Municipal, j'ai à vous présenter les excuses de Mme KLINKERT qui donne pouvoir à M. MEISTERMANN.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. Nous prenons traditionnellement le benjamin des adjoints. Acceptez-vous Mme DENEUVILLE comme secrétaire de séance ? Comme il n'y a pas de contre-proposition, elle est installée. Il est également de tradition de la faire suppléer par le Directeur Général des Services. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont installés.

J'ai à soumettre aux anciens sortants l'approbation du procès verbal de la séance du 27 janvier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que le compte rendu des marchés conclus, toujours par délégation du Conseil Municipal.

Je n'ai pas de communication.

C'est la deuxième réunion du Conseil Municipal après son installation. Je partais du principe que ce n'est pas la peine que les Colmariens règlent les élections au premier tour pour traîner les pieds ensuite. Je voulais donc que tout soit sur rail avant Pâques, d'où notre réunion de ce soir pour ne pas perdre de temps. Dans le prolongement de l'ordre du jour qui vous est proposé, nous avons l'installation des commissions municipales. Je laisse la parole à M. le 1^{er} Adjoint.

5. Election des membres des commissions municipales.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Nos noms ne figurent pas dans les commissions alors que nous avons envoyé nos demandes en temps et en heure. Ni le nom de M. ERNST, ni le mien ne figurent dans les commissions où nous nous sommes inscrits.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Toutes les propositions ont été enregistrées, dont les vôtres.

M. le Maire MEYER : Procédons par étapes. Dans un premier temps, il s'agit de créer lesdites commissions dont le titre a été donné par M. le 1^{er} Adjoint et, dans un deuxième temps, nous parlerons de la composition, si vous acceptez cette façon de présenter les choses. Qui approuve la

constitution des 5 commissions, étant entendu que la sixième est la réunion de toutes les commissions et de tous les conseillers municipaux pour les affaires budgétaires et financières ? Une première chose est faite. Nous passons maintenant à la composition. M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la composition, nous avons recensé les propositions des uns et des autres. A charge pour chacun de les réexprimer ce soir, sachant que le Groupe Majoritaire s'est réuni et a émis ses propositions. Nous attendons officiellement les vôtres ce soir et nous noterons en fonction de vos souhaits puisqu'il n'y a pas d'exclusive sur ce sujet.

Mme VALENTIN : Je ne suis pas du tout d'accord. Vous nous avez demandé expressément de tout vous envoyer par écrit auparavant et nos noms ne figurent pas sur ces listes. Vous voudrez bien les rajouter selon la demande qui vous a été faite, comme vous l'avez exigé, par écrit.

M. le Maire MEYER : Ma chère Madame, il semblerait que votre envoi n'ait pas été reçu, mais il n'est pas trop tard.

Mme VALENTIN : Je suis désolée.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je vous proposais de les réexprimer à voix haute. Nous les noterons et les considérerons comme acquis.

Mme VALENTIN : Je vous les retransmettrai comme cela a été fait. Cherchez dans vos documents.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas répondre à la place des Services, lesquels me répondent qu'il n'y a pas eu de réception. Néanmoins, il n'est pas trop tard. Faites état de vos propositions et nous les recenserons dans les différentes commissions sollicitées. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Pouvez-vous faire état de vos propositions ?

Mme VALENTIN : Pour la Commission des Services à la population, M. ERNST. Pour la Commission Aménagement Urbain, Mme VALENTIN. Pour la Commission Environnement, M. ERNST. Pour la Commission Attractivité des Affaires Economiques, M. ERNST et moi-même. Enfin, pour la Commission Enseignement, Jeunesse, Culture et Sports, Mme VALENTIN.

M. le Maire MEYER : Vous êtes donc dans 3 commissions, n'est-ce pas ?

Mme VALENTIN : Oui.

M. le Maire MEYER : Il n'y a aucune obstruction de notre côté. La recommandation était de s'inscrire dans deux commissions et vous aspirez à trois. Il n'y a pas de problème, nous vous recensons dans les trois : vous gérerez. Tout est aussi simple que cela. Tenant compte de ces additions, M. ERNST et Mme VALENTIN sont dans trois commissions chacun. Je vous propose donc l'intégration des deux collègues dans les trois commissions évoquées. Cela suscite-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. Puisque nous sommes d'accord, faut-il passer au vote secret pour lesdites compositions afin de les faire approuver ? Cela ne semble pas être le cas. Puis-je demander votre avis pour l'approbation de la composition qui vient d'être rappelée ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Le rapport est approuvé. Vous voyez que ce n'est pas compliqué.

6. Election des représentants de la Ville dans les sociétés d'économie mixte.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Ce point concerne l'élection des représentants de la Ville dans les différentes sociétés d'économie mixte. La première est la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU) pour laquelle nous avons enregistré la présence de M. le Maire, MM. SISSLER, FRIEH, RENIS et Mmes SCHOENENBERGER et HUTSCHKA.

La seconde est la Société Anonyme d'économie mixte d'Aménagement et de Construction du Centre Alsace (SACCA) pour le Conseil d'administration : au titre de la majorité, nous enregistrons la candidature de M. le Maire, MM. HEMEDINGER, WEISS, FRIEH, REMOND et Mmes CHARLUTEAU et HUTSCHKA. Il y a un poste ouvert à l'opposition. Cette fois, Mme VALENTIN, nous avons réceptionnée à la fois une candidature de votre Groupe, en l'occurrence M. ERNST, et la candidature d'un membre du Groupe BURGER, M. OUADI.

Mme VALENTIN : C'était dans le même message. C'est bête.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Bien. En tout cas, c'est réglé. Il faut passer au vote.

M. le Maire MEYER : Il y a deux candidats : M. ERNST et M. OUADI. Les deux se maintiennent-ils ? Oui. Il faut donc passer par un vote. Vous avez des bulletins blancs : il y a d'une part la proposition du Groupe majoritaire avec l'addition soit de M. ERNST soit de M. OUADI selon le choix des uns et des autres. Pour aller plus vite, les deux accepteraient-ils de faire figurer un seul nom sur le bulletin, soit M. ERNST, soit M. OUADI ? Oui. C'est plus simple ainsi. Pouvez-vous faire passer l'urne, s'il vous plaît ?

(Déroulement des opérations de vote. Chaque conseiller est invité à déposer nominativement son bulletin dans l'urne).

M. le Maire MEYER : Pour le bureau de vote, c'est le benjamin et le doyen ainsi qu'un représentant de chaque famille politique. Venez dépouiller, s'il vous plaît.

Je dois vous donner le résultat du vote concernant la SACCA :
Votants : 48

Bulletins blancs : 4

Bulletins nuls : 4

Suffrages exprimés : 44

M. ERNST : 37 voix

M. OUADI : 7 voix

M. ERNST est donc déclaré élu.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je reviens sur la première société, la SCCU, pour laquelle j'ai énoncé les noms des membres. Il faut également faire voter ce point, ce qui n'a pas été fait tout à l'heure.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats pour la SCCU en plus de ceux enregistrés ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons voter à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous continuons avec la Société d'Économie Mixte pour la Construction de Logements dans le Haut-Rhin (SEMCHLOR) pour laquelle nous proposons la candidature de M. REMOND. Il n'y a qu'un seul poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il un autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Comme il n'y a qu'un seul nom en présence, nous pouvons voter à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec l'abstention des trois familles de l'Opposition.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour VIALIS, nous avons 5 postes à pourvoir. Nous proposons les candidatures de M. le Maire, MM. YILDIZ, DENZER-FIGUE et HEMEDINGER ainsi que Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons encore voter à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec l'abstention des trois familles de l'Opposition.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la société anonyme d'économie mixte locale de la Maison d'Alsace, il n'y a qu'un seul poste à pourvoir : nous proposons la candidature de Mme LATHOUD.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons voter à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec l'abstention des trois familles de l'Opposition.

7. Election des représentants de la Ville de Colmar dans les différents organismes intercommunaux.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous faisons le tour des différents syndicats. Pour le Syndicat Intercommunal forestier du Massif des Châteaux, nous proposons Mmes SIFFERT et WOLFS-MURRISCH en tant que titulaires et nous avons recueilli la candidature de M. BURGER comme suppléant.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons encore voter à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée unanimement.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Syndicat de la Blind et du Canal de Widensolen, nous proposons M. WAEHREN comme titulaire et M. SISSLER comme suppléant.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec sept abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim, il y a 3 titulaires possibles. Au titre de la majorité, nous proposons les candidatures de Mme STRIEBIG-THEVENIN et M. BRUGGER. Au titre de l'opposition, nous avons recueilli la candidature de MM. HILBERT et DENECHAUD. Il faut un vote pour les départager puisqu'il ne reste qu'un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Les deux maintiennent-ils leurs candidatures ? M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : J'avais proposé ma candidature dans la continuité de mon mandat précédent, mais je veux bien la retirer au bénéfice de M. HILBERT.

M. le Maire MEYER : Vous retirez votre candidature, n'est-ce pas ?

M. DENECHAUD : Oui.

M. le Maire MEYER : D'accord. Nous sommes donc au nombre de titulaires voulus. Comme il n'y a pas d'autres propositions, nous pouvons voter à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Syndicat Mixte Immobilier pour la Gestion du Centre de Formation Professionnelle des Jeunes, il y a 3 postes de titulaires à pourvoir. Nous proposons les candidatures de MM. FRIEH et BECHLER et nous avons recueilli la candidature de M. HILBERT et Mme BENNAGHMOUCH.

M. le Maire MEYER : Il y a donc un candidat de trop. Les deux maintiennent-ils leurs candidatures ? Cela semble être le cas. M. HILBERT !

M. HILBERT : Je retire ma candidature.

M. le Maire MEYER : Comme vous retirez votre candidature, Mme BENNAGHMOUCH complète les deux autres collègues. Il n'y avait pas d'autres candidats. Nous ne sommes donc pas obligés de passer par un vote : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Syndicat Mixte de la Lauch Aval, il y a 2 titulaires et 2 suppléants. Nous proposons M. HANAUER et Mme SIFFERT en tant que titulaires et Mmes BARDOTTO-GOMEZ et HUTSCHKKA comme suppléants.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au vote à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec l'abstention du Groupe de M. BURGER.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach, il y a 2 titulaires et 2 suppléants. Nous proposons MM. HANAUER et WAEHREN en tant que titulaires et Mme SIFFERT et M. SISSLER comme suppléants.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous sommes au complet et ce n'est pas la peine de passer par un vote secret : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec l'abstention du Groupe de M. BURGER.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Syndicat Mixte de l'Ill, nous proposons MM. SISSLER et WAEHREN aux postes de titulaires.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec l'abstention du Groupe de M. BURGER.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Syndicat Mixte des Gardes Champêtres, il y a un poste de titulaire et un poste de suppléant. Nous proposons M. HANAUER en tant que titulaire et nous avons recueilli les candidatures de Mme SANCHEZ et M. OUADI au poste de suppléant.

M. le Maire MEYER : Les deux se maintiennent-ils ? Mme SANCHEZ !

Mme SANCHEZ : Je veux bien laisser ma place à M. OUADI.

M. le Maire MEYER : Vous vous retirez. Par conséquent, M. OUADI compléterait M. HANAUER. Il n'y a pas d'autres propositions. Nous soumettons au vote cette proposition : qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, il y a un poste de titulaire pour lequel nous proposons M. WAEHREN.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. M. WAEHREN est proposé : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec l'abstention du Groupe de M. BURGER.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers, il y a 3 titulaires et 3 suppléants. Aux postes de titulaires, nous proposons MM. HANAUER et FRIEH et avons recueilli la candidature de M. BURGER. En tant que suppléants, nous proposons MM. REMOND, SISSLER et Mme SIFFERT.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Syndicat Intercommunal de l'Opéra National du Rhin, nous avons 4 titulaires et 3 suppléants. Aux postes de titulaires, nous proposons Mmes CHELKOVA, PELLETIER et SCHOENENBERGER ainsi que M^e MULLER et, aux postes de suppléants, Mmes BARET, HILDENBRAND-MONNIER et M. KRITTER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au vote à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ?

Abstentions ? La proposition est acceptée avec l'abstention des Groupes de M. BURGER et de Mme VALENTIN.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Grand Pays de Colmar, nous proposons M. le Maire, MM. RENIS et GRUNENWALD aux 3 postes de titulaires.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise au vote à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 10 abstentions.

8. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : La Commission d'Appel d'Offres se compose de 5 titulaires et de 5 suppléants. Au titre des titulaires, le Groupe Majoritaire propose les candidatures de MM. RENIS, REMOND, GRUNENWALD et DENZER-FIGUE. Il reste un poste à pourvoir pour l'Opposition pour lequel nous avons recueilli les candidatures de MM. ERNST, MEISTERMANN. M. HILBERT, vous n'avez pas précisé dans votre mail si vous étiez candidat en tant que titulaire ou suppléant.

M. HILBERT : En tant que titulaire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous avons donc 3 candidatures : MM. ERNST, MEISTERMANN et HILBERT. Aux postes de suppléants, le Groupe Majoritaire propose les candidatures de MM. WAEHREN et LEUZY ainsi que Mmes HOUPIN et PELLETIER. Nous avons recueilli la candidature de Mme BRANDALISE comme suppléante.

M. le Maire MEYER : A la proportionnelle, la logique voudrait que chaque famille politique présente sa liste. Nous ne pouvons pas faire de mélange dans un vote à la proportionnelle. Vous êtes donc obligés de mettre sur le bulletin de vote la composition des titulaires et des suppléants. Il y a un vote par liste à effectuer ou des candidats à proposer.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je rappelle les candidats pour la majorité : MM. RENIS, REMOND, GRUNENWALD, DENZER-FIGUE et Mme SIFFERT comme cinquième personne pour les titulaires et MM. WAEHREN et LEUZY et Mmes HOUPIN, PELLETIER et CHARLUTEAU aux postes de suppléants.

M. le Maire MEYER : En tête, vous mettez le nom de votre liste suivi des noms.

(Déroulement des opérations de vote. Chaque conseiller est invité à déposer nominativement son bulletin dans l'urne).

M. le Maire MEYER : Je fais appel au même bureau de vote, s'il vous plaît.

J'ai à vous donner les résultats concernant la Commission d'Appel d'Offres : Votants : 49

Liste « Colmar, j'aime » : 38 voix

Liste « Colmar veut bouger » : 7 voix

Liste « Vivre à Colmar » : 2 voix

Liste « Un nouvel élan pour Colmar » : 2 voix

La composition de la Commission en fonction de la proportionnelle est la suivante : MM. RENIS, REMOND, GRUNENWALD, DENZER-FIGUE, MEISTERMANN en tant que titulaires et MM. WAEHREN, LEUZY et Mmes HOUPIN, PELLETIER et BRANDALISE en tant que suppléants.

9. Désignation d'un membre du conseil municipal en vue de figurer sur la liste établie par le conseil de discipline de recours pour la Région Alsace.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Il y a un poste à pourvoir pour lequel nous proposons M. WEISS.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au vote à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 7 abstentions.

10. Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Les titulaires que nous proposons au titre du Groupe Majoritaire sont : Mme CHARLUTEAU, MM. FRIEH, REMOND et SISSLER. Nous avons recueilli la candidature de Mme VALENTIN pour l'Opposition. Comme suppléants, nous avons les candidatures de M. RENIS, Mme SIFFERT. Il faut encore deux candidatures du Groupe Majoritaire, car nous avons ajouté deux personnes par rapport à ce qui avait été dit.

M. le Maire MEYER : M. BRUGGER.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous ajoutons les candidatures de M. BRUGGER et Mme GANTER. De plus, nous avons la candidature de M. DENECHAUD.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? A défaut, le nombre de personnes est suffisant de part et d'autre. Nous pouvons donc passer au vote à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec une abstention.

11. Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignation des représentants de la Ville.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Les propositions concernant les administrateurs sont : M. le Maire, Mmes CHARLUTEAU, HOUPIN, DOLLE ainsi que M. WEISS. Il reste un poste à pourvoir pour l'Opposition. Pour celui-ci, nous avons deux candidatures : Mme SANCHEZ et M. ERNST.

M. le Maire MEYER : Les deux maintiennent-ils leurs candidatures ? C'est le cas. Il faut donc voter en faisant le choix entre Mme SANCHEZ ou M. ERNST.

(Déroulement des opérations de vote. Chaque conseiller est invité à déposer nominativement son bulletin dans l'urne).

M. le Maire MEYER : Nous refaisons appel au bureau de vote, s'il vous plaît.

Résultat du vote pour le CCAS : Mme SANCHEZ a obtenu 33 voix, M. ERNST a obtenu 11 voix et il y avait un bulletin blanc. C'est donc Mme SANCHEZ qui a été retenue.

12. Election des représentants de la Ville au sein de divers organismes et associations à caractère social, culturel, sportif, économique et autres.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la Maison de la famille, nous proposons les candidatures de Mmes UHLRICH-MALLET et STRIEBIG-THEVENIN en tant que titulaires.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'Institut médico-pédagogique Les Catherinettes, il y a un poste à pourvoir au Conseil de la vie sociale. Nous proposons la candidature de Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il un autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec une abstention.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'Institut médico-professionnel, nous proposons la candidature de Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'association Espoir, nous proposons Mme CHARLUTEAU comme titulaire et M. WAEHREN comme suppléant.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Je soumets au vote : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'association Action Éducation 68, nous proposons Mme UHLRICH-MALLET comme titulaire et M. FRIEH comme suppléant.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Conseil de surveillance des Hôpitaux civils, nous proposons M. le Maire, M. WEISS comme titulaire et M. HAMDAN comme suppléant de M. WEISS.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Centre des personnes âgées des Hospices civils, nous proposons Mme HOUPIN comme titulaire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Centre Départemental de Repos et de Soins, nous proposons Mme HOUPIN comme titulaire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Il n'y en a pas. La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la Résidence Hospitalière de la Weiss à Kaysersberg, nous proposons Mme HOUPIN comme titulaire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. La proposition est soumise au vote : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'Association pour l'hospitalisation et la coordination des soins à domicile du Centre Alsace, nous proposons Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. La proposition est soumise au vote : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Fonds de Solidarité pour le Logement, nous proposons Mme CHARLUTEAU comme titulaire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote à main levée : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), nous proposons Mme CHELKHOVA comme représentante du maire.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas lieu de voter, c'est une délégation du maire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'Association des Loisirs et d'Education Permanente (ALEP), nous proposons Mme STRIEBIG-THEVENIN.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. La proposition est soumise au vote : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'Office Municipal de la Culture, nous proposons Mmes CHELKHOVA, CHARLUTEAU, SCHOENENBERGER et ZINCK.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas d'autres propositions. La proposition est soumise au vote : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la Comédie de l'Est, la représentante du maire sera Mme CHELKHOVA et nous proposons deux titulaires, Mmes SCHOENENBERGER et HOFF.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'Office Municipal des Sports (OMS), nous avons MM. BRUGGER, HAMDAN, DENZER-FIGUE, CLOR et Mme SCHOENENBERGER comme titulaires et nous avons recueilli la candidature de M. BURGER.

M. le Maire MEYER : M. SISSLER s'y intéresse aussi. Il y a un membre de trop. Il faut donc voter entre M. BURGER et M. SISSLER.

(Déroulement des opérations de vote. Chaque conseiller est invité à déposer nominativement son bulletin dans l'urne).

Je vous donne maintenant les résultats de l'OMS. Je rappelle qu'il fallait choisir entre M. BURGER et M. SISSLER. M. SISSLER a obtenu 34 voix et M. BURGER a obtenu 4 voix. M. SISSLER est donc élu. Les membres titulaires sont : M. BRUGGER, HAMDAN, DENZER-FIGUE, CLOR et SISSLER ainsi que Mme SCHOENENBERGER.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous continuons avec l'Association du Festival de Colmar : M. le Maire sera représenté par M. GRUNENWALD et nous proposons Me MULLER ainsi que Mmes HOFF, ZINCK et ERHARD comme titulaires.

M. le Maire MEYER : Comme il n'y a pas de contre-proposition, nous continuons avec l'ACMISA.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace (ACMISA), nous proposons Mme UHLRICH-MALLET comme titulaire et Mme STRIEBIG-THEVENIN comme suppléante.

M. le Maire MEYER : Nous n'avons pas enregistré d'autres candidatures. Je peux mettre aux voix les deux propositions de composition qui viennent d'être faites par M. le 1^{er} Adjoint : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les propositions sont acceptées avec 9 abstentions. Nous passons au secteur économique.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'établissement public Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach, nous proposons M. DREYFUSS comme titulaire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, le maire sera représenté par M. GRUNENWALD et nous proposons Mmes JACQ, LATHOUD et WOLFS-MURRISCH ainsi que MM. RENIS et DREYFUSS comme titulaires.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions au titre des titulaires ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 10 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'association La Regio du Haut-Rhin, nous proposons Mme GANTER comme titulaire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Conseil d'Administration de l'Observatoire de la Nature, nous proposons M. FRIEH comme membre de droit. Pour l'Institut Confucius d'Alsace, nous proposons Mme GANTER comme titulaire de droit.

M. le Maire MEYER : Nous n'avons pas enregistré d'autres candidatures. Y en aurait-il ce soir ? Ce n'est pas le cas. Nous votons les deux propositions : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les propositions sont

acceptées avec 9 abstentions. Nous passons à la partie construction et aménagement.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de Pôle Habitat Centre Alsace, nous proposons M. le Maire, MM. WEISS, FRIEH, REMOND et HEMEDINGER ainsi que Mme CHARLUTEAU. Au titre des personnes qualifiées, il faut deux élus locaux hors du Conseil Municipal de Colmar. Nous proposons les candidatures de M. Jean-Marie BALDUF et M. Matthieu THOMANN, respectivement maires de Turckheim et d'Ingersheim. Au titre des personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement ou d'affaires sociales, nous proposons les candidatures de MM. BLATZ, Jean-Marie FELLMANN, Serge THIRODE, Pascal WEIL et Jeff OUADI. Enfin, au titre des personnes représentant les associations agréées dans le domaine de l'insertion ou du logement des personnes défavorisées, nous proposons la candidature de M. Hubert PHILIPP.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 11 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la Commission d'Attribution de Logements de Colmar Habitat, nous proposons M. REMOND comme représentant du maire.

M. le Maire MEYER : S'agissant d'un représentant du maire, nous devons simplement l'acter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'Association Foncière Urbaine La Galerie des Remparts, c'est-à-dire les rues comprises entre les rues Rapp, du Nord et Etroite, nous proposons M. REMOND comme représentant du maire et Mme BARDOTTO-GOMEZ comme titulaire, poste pour lequel nous avons la candidature de Mme BENNAGHMOUCH. Comme suppléant, le Groupe Majoritaire propose Mme HUTSCHKA et Mme BRANDALISE a été proposée.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de trop-plein. Les postes sont pourvus. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du secteur A de la ZUP de Colmar, quartier Schweitzer, nous proposons Mme DENEUVILLE et M. REMOND comme titulaires, et Mme LATHOUD et M. DENZER-FIGUE comme suppléants.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 10 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Il reste deux associations syndicales. Pour la première, nous proposons Mme DENEUVILLE et M. REMOND comme titulaires, M. SISSLER et Mme HOUPIN comme suppléants. Pour la seconde, nous proposons Mme DENEUVILLE et M. REMOND comme titulaires, M. SISSLER et Mme HOUPIN comme suppléants.

M. le Maire MEYER : Nous n'avons pas enregistré d'autres candidatures. Y en aurait-il ce soir ? Ce n'est pas le cas. Les deux propositions sont soumises au vote : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les propositions sont acceptées avec 10 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la Commission Locale du Secteur Sauvegardé (COLOSS), nous proposons MM. RENIS, LEUZY, SISSLER et HEMEDINGER ainsi que Mme HOFF comme titulaires, MM. JAEGY, WAEHREN, CLOR comme suppléants. Il reste deux postes à pourvoir pour lesquels nous avons 3 candidatures : Mme SANCHEZ, M. ERNST et M. DENECHAUD.

M. le Maire MEYER : Il y a une candidature de trop. Mme SANCHEZ cède sa place. Nous sommes ainsi au complet. Il n'y a pas d'autre candidature ? La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la Protection, Amélioration, Conservation et Transformation de l'Habitat (PACT) du Haut-Rhin, groupe Domial, nous proposons M. HEMEDINGER comme titulaire et M. REMOND comme suppléant. Pour PROCIVIS, nous proposons M. FRIEH comme titulaire. Enfin, pour l'Association Syndicale Libre Place Lacarre, nous proposons M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Nous n'avons pas enregistré d'autres candidatures pour les trois. Y en aurait-il ce soir ? Ce n'est pas le cas. Je soumets les 3 propositions : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les propositions sont acceptées avec 8 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la Commission Régionale du Patrimoine, nous proposons M. SISSLER comme titulaire et nous avons la candidature de M. MEISTERMANN comme suppléant.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la Section de Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, nous proposons M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la représentation à la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges de la Communauté d'Agglomération de Colmar, nous proposons MM. JAEGY et HEMEDINGER comme titulaires.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour la Commission Mixte de Liaison du Musée des Usines Municipales, nous proposons Mmes CHARLUTEAU, CHELKHOVA et ZINCK comme titulaires. Pour l'association du Musée des

usines municipales, le représentant du maire sera Mme CHARLUTEAU. Pour la Commission Communale et Intercommunale Consultative de la Chasse, le maire sera représenté par M. HANAUER. Nous proposons M. WAEHREN et Mme WOLFS-MURRISCH comme titulaires et M. DENZER-FIGUE et Mme PELLETIER comme suppléants. En ce qui concerne la Commission Communale et Intercommunale de Dévolution des Lots de Chasse, M. le Maire serait représenté par M. HANAUER. Nous proposons Mme SIFFERT ainsi que MM. SISSLER, WAEHREN, BRUGGER, HAMDAN comme titulaires et MM. BECHLER, JAEGY et HEMEDINGER ainsi que Mmes GANTER et HUTSCHKA comme suppléants.

M. le Maire MEYER : Sur ces différentes rubriques, nous n'avons pas enregistré d'autres candidatures. Y en aurait-il ce soir ? Ce n'est pas le cas. Les propositions sont mises aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les trois propositions sont acceptées avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'Association Foncière de Colmar, le maire sera représenté par M. HANAUER.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas à voter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour l'Association des Maires des Communes Forestières, nous proposons M. HANAUER comme titulaire, Mme SIFFERT comme suppléante.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je fais voter : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui s'y oppose ? La proposition est acceptée avec 10 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Biologique Dirigée du Niederwald, nous proposons M. HANAUER.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée avec 9 abstentions.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Comité d'Usagers au Centre socio-culturel de Colmar, M. le Maire sera représenté par Mme DENEUVILLE. De plus, nous proposons Mme HOUPIN et MM. FRIEH et YILDIZ. Il reste un poste à pourvoir pour lequel nous avons trois candidatures : Mme VALENTIN, M. HILBERT et M. OUADI.

M. le Maire MEYER : Les trois restent-ils candidats ? M. OUADI !

M. OUADI : Je retire ma candidature.

M. le Maire MEYER : Vous renoncez. Il y a toujours un candidat de trop. Il faut choisir entre M. HILBERT et Mme VALENTIN puisque les deux se maintiennent. Nous passons au vote.

(Déroulement des opérations de vote. Chaque conseiller est invité à déposer nominativement son bulletin dans l'urne).

M. le Maire MEYER : Le bureau de vote s'il vous plaît.

Pour les usagers du centre socio-culturel, le vote se jouait entre M. HILBERT et Mme VALENTIN. Le résultat est le suivant : Mme HOUPIN et MM. FRIEH, YILDIZ et HILBERT.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour le Comité d'Orientation Scientifique et Technique du pôle d'innovation nationale, nous proposons M. FRIEH comme titulaire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote à main levée : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui s'y oppose ? La proposition est acceptée avec 10 abstentions.

Nous avons maintenant toute une série de représentations dans les lycées, collèges et écoles. Dans la totalité des cas, il n'y a pas de candidature de trop. M. le 1^{er} Adjoint va donner les noms et nous pourrons voter en bloc sur toutes les représentations pour lesquelles nous ne sommes pas en excédent.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour Blaise Pascal, il y a 3 postes : Mmes DENEUVILLE et PELLETIER ainsi que M. ERNST.

Pour Schongauer, 3 postes également : Mme ZINCK, MM. LEUZY et BURGER.

Pour Bartholdi, 3 postes : M. FRIEH, Mmes STRIEBIG-THEVENIN et HOFF.

Pour Camille Sée, 3 postes : M. YILDIZ, Mme DOLLE et M. OUADI.

Pour le CFA Marcel Rudloff, il y a un poste : M. CLOR.

Pour le CFAI, un seul poste : M. DENZER-FIGUE.

Pour Saint-Jean, le maire est représenté par Mme GANTER.

Pour l'Assomption, le maire est représenté par Mme LATHOUD.

Pour Victor Hugo, 3 postes : Mme STRIEBIG-THEVENIN et M. GRUNENWALD. Il manque un candidat. Qui souhaite en faire partie ?

M. le Maire MEYER : Nous faisons un appel à candidature pour Victor Hugo.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Il y a un troisième poste à pourvoir, car il y a eu une modification.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH ? D'accord.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour Pfeffel, il y a aussi 3 postes : pour le moment, nous avons Mmes HOUPIN et WOLFS-MURRISCH.

M. le Maire MEYER : Nous faisons un appel à candidature pour Pfeffel. Mme PELLETIER.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour Berlioz, 3 postes : M. WAEHREN, Mme UHLRICH-MALLET et M. DENECHAUD.

Pour Molière, 3 postes : MM. SISSLER et YILDIZ. Nous avons ensuite deux candidatures supplémentaires : Mmes SANCHEZ et VALENTIN.

M. le Maire MEYER : Il y a un candidat de trop. Les deux se maintiennent-elles pour le collège Molière ? Mme SANCHEZ laisse sa place. C'est donc Mme VALENTIN.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour Jean Macé, 2 postes : M. HANAUER et Mme HUTSCHKA.

Pour Saint-Exupéry, 2 postes : Mme ZINCK et M. LEUZY.

Pour Brant, 2 postes : MM. JAEGY et REMOND.

Pour Barrès, 2 postes : M. BECHLER et Mme BARDOTTO-GOMEZ.

Pour Saint-Nicolas, 2 postes : M. RENIS et Mme CHELKOVA.

Pour Louis Pasteur, 2 postes : Mme CHARLUTEAU et M. WEISS.

Pour Jean-Jacques Waltz, 2 postes : MM. SISSLER et FRIEH.

Pour Anne Frank, 2 postes : M. YILDIZ et Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Pour Pfister, 2 postes : Mme UHLRICH-MALLET et M. OUADI.

Pour Jean-Jacques Rousseau, 2 postes : M. RENIS et Mme CHELKOVA.

Pour Serpentine, 2 postes : Mmes WOLFS-MURRISCH et GANTER.

Pour Adolphe Hirn, 2 postes : Mme PELLETIER. Nous avons ensuite deux candidatures : Mme SANCHEZ et M. ERNST.

M. le Maire MEYER : Il y a un candidat de trop. Cela se joue entre Mme SANCHEZ et M. ERNST. Mme SANCHEZ laisse sa place.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour Wickram, 2 postes : Mme UHLRICH-MALLET et M. GRUNENWALD.

Pour Maurice Barrès, 2 postes : MM. BECHLER et DENECHAUD.

M. le Maire MEYER : Dans tout ce qui vient d'être dit, nous avons des représentants qui correspondent aux délégations. Je propose de passer le vote en bloc puisqu'il n'y a pas de candidats de trop ni de moins. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La totalité des représentations énoncées est approuvée.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous passons aux écoles maternelles. Pour Sébastien Brant, 2 postes : M. REMOND et Mme KLINKERT.

Pour Jean de La Fontaine, 2 postes : M. WAEHREN. Il manque une personne.

M. le Maire MEYER : Un membre de l'Opposition.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Qui souhaite Jean de La Fontaine ?

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour Anne Frank, 2 postes : Mmes STRIEBIG-THEVENIN et DOLLE.

Pour Les Géraniums, 2 postes : Mmes WOLFS-MURRISCH et M. HILBERT.

Pour Les Lilas, 2 postes : MM. GRUNENWALD et REMOND.

Pour Les Muguet, 2 postes : Mme SCHOENENBERGER et M. ERNST.

Pour Oberlin, 2 postes : Mmes DE CARVALHO et STRIEBIG-THEVENIN.

Pour Les Pâquerettes, 2 postes : Mmes SCHOENENBERGER et PELLETIER.

Pour Pasteur, 2 postes : MM. WEISS et JAEGY.

Pour Les Roses, 2 postes : Mmes DE CARVALHO et UHLRICH-MALLET.

Pour Saint-Exupéry, 2 postes : Mme HOUPIN. Nous avons ensuite deux candidatures de l'Opposition : MM. HILBERT et OUADI. Il y en a un de trop.

M. le Maire MEYER : Pour cette école maternelle, nous avons 2 candidats : MM. HILBERT et OUADI. Il y en a un de trop.

M. OUADI : Je me retire au profit de M. HILBERT.

M. le Maire MEYER : M. OUADI se retire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour Les Tulipes, 2 postes : Mme ERHARD et il reste un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour Les Violettes, 2 postes : Mmes DENEUVILLE et VALENTIN.

Pour Waltz, 2 postes : Mmes DENEUVILLE et WOLFS-MURRISCH.

Pour les Coquelicots, 2 postes : MM. SISSLER et YILDIZ. Nous avons de plus la candidature de Mme KLINKERT. Il y a donc une candidature excédentaire.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN, maintenez-vous la candidature de Mme KLINKERT ?

M. MEISTERMANN : Merci. Oui, je maintiens la candidature.

M. le Maire MEYER : Il faut passer par un vote.

M. MEISTERMANN : Finalement, nous la retirons. Merci.

M. le Maire MEYER : D'accord.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour Jean Macé, 2 postes : Mmes UHLRICH-MALLET et KLINKERT.

Pour Serpentine, 2 postes : Mmes ERHARD et SIFFERT.

Pour Les Marguerites, 2 postes : Mme PELLETIER et M. OUADI.

Pour Sainte-Anne, 2 postes : M. GRUNENWALD et Mme BENNAGHMOUCH.

Pour Les Hortensias, 2 postes : M. SISSLER et Mme ERHARD.

Pour Les Primevères, 2 postes : Mme SCHOENENBERGER. Nous avions ouvert à un membre de l'Opposition, mais nous n'avons pas de candidature.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour Les Magnolias, 2 postes : MM. DENZER-FIGUE et ERNST. Nous en avons terminé avec les écoles maternelles.

M. le Maire MEYER : Nous sommes chaque fois au complet grâce aux retraits opérés et à quelques candidatures nouvelles. Je fais voter en bloc l'ensemble des propositions qui viennent d'être faites : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Toutes les propositions sont acceptées. Nous passons aux paroisses.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Pour Saint-Antoine, nous proposons Mme SIFFERT.

Pour Saint-François-d'Assise : M. HAMDAN.

Pour Saint-Joseph : M. DENZER-FIGUE.

Pour Saint-Léon : M. SISSLER.

Pour Sainte-Marie : M. CLOR.

Pour Saint-Martin : Mme CHARLUTEAU.

Pour Saint-Paul : M. SISSLER.

Pour Saint-Vincent de Paul : M. REMOND.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures pour ces paroisses ? Ce n'est pas le cas. Je fais voter en bloc : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les propositions sont acceptées avec 9 abstentions. Merci, mes chers collègues.

Tous les votes des délégations sont conclus.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, je profite de l'ouverture de mon micro pour vous dire que M. BURGER a demandé la parole à deux reprises. Apparemment, vous ne l'avez pas remarqué.

M. le Maire MEYER : Pardon. M. BURGER.

M. BURGER : Oui, je voulais dire que notre Groupe n'a pas voté pour la Commission des Sports. Je voulais informer l'assemblée que l'Opposition a eu très peu de commissions et que je ne voyais pas l'intérêt que M. SISSLER se présente parmi les rares commissions où nous avions une possibilité de nous inscrire – cela ne présente aucun intérêt de s'inscrire à une commission où vous ne nous avez pas réservé de place –, c'est-à-dire des commissions mineures. Dans ces cas-là, il fallait vous présenter dans toutes les commissions et nous n'en aurions eu aucune.

M. le Maire MEYER : Beaucoup d'autres conseillers se sont abstenus puisque vous n'avez eu que 4 voix.

M. BURGER : Nous n'avons pas voté. Nous avons refusé de voter, car cela ne présente aucun intérêt.

M. le Maire MEYER : En revanche, nous vous avons récupéré sur d'autres délégations.

M. BURGER : Ah bon ?

M. le Maire MEYER : Oui.

M. BURGER : Nous n'avons même pas une paroisse !

M. le Maire MEYER : Vous n'aviez pas de candidatures sur les paroisses. J'avais posé la question.

M. BURGER : Vous avez posé la question chaque fois, mais cela ne présente aucun intérêt puisqu'il n'y avait pas de place.

M. le Maire MEYER : Tout au plus, nous pouvions voter, comme nous l'avons fait pour d'autres rubriques.

M. BURGER : Avez-vous l'intention d'y passer la nuit ? Nous avons reçu un listing avec les places disponibles. Il y en avait très peu et dans très peu de commissions. Nous ne nous sommes pas amusés à nous inscrire dans toutes les commissions où vous ne nous aviez pas laissé de place. Vous demandez chaque fois si nous souhaitons être candidats, mais cela ne présente aucun intérêt. Il faut tout de même le savoir. Ne croyez pas que nous ne sommes pas intéressés par toutes les commissions puisque dans toutes celles où il y avait des intérêts, nous n'avions aucune place. Il faut appeler un chat, un chat.

M. le Maire MEYER : Nous vous avons accepté dans toutes les commissions où vous étiez candidats. Pour les délégations, chaque fois que j'ai posé la question pour savoir s'il y avait des candidatures...

M. BURGER : Nous avons reçu un listing avec les possibilités de nous présenter. Dans toutes les autres, nous n'avions aucune possibilité de nous présenter. Même s'il y a un vote, cela ne présente aucun intérêt de se présenter contre le Groupe Majoritaire.

M. le Maire MEYER : Mme BRANDALISE.

Mme BRANDALISE : Oui. Pour l'OMS, il y avait un poste disponible pour l'Opposition et nous avons été candidats. C'est donc bien une place qui revient à l'Opposition.

M. le Maire MEYER : Nous avons bien compris.

Mme BRANDALISE : Dans ce cas, pourquoi présenter la candidature de la majorité ?

M. le Maire MEYER : Nous vous avons récupéré sur d'autres commissions alors que vous n'étiez pas candidats.

Mme BRANDALISE : C'est très gentil.

13. Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. BURGER.

M. BURGER : Je trouve le résumé un peu court. Il y a un surclassement de la commune puisque j'ai compris qu'il y avait de bonnes règles de gestion dans cette commune. Par conséquent, nous changeons la classification de la commune en la passant à plus de 100 000 habitants pour augmenter les indemnités du maire qui arrivent au maximum. En tant que responsable et en tant qu'exemple, je suis surpris que le représentant le mieux indemnisé ne montre pas l'exemple en cette période de crise. Je crois à l'exemple des responsables. Or, il y a un surclassement de la commune pour que vous puissiez avoir l'indemnité maximum possible par la loi. Vous respectez la loi, mais vous ne respectez pas l'exemplarité et les règles de gestion qui me paraissent élémentaires en période de crise. Nous devrions montrer l'exemple, d'autant que tous les autres sont déclassés, sauf le premier magistrat.

M. le Maire MEYER : Personne n'est déclassé. Nous appliquons la réglementation à la virgule près. Nous reconduisons ce que nous avions les 6 dernières années étant entendu que depuis 6 mois les élus subissent l'abattement pour les charges sociales, ce qui n'était pas le cas auparavant. Malgré la diminution du nombre des adjoints et des conseillers délégués, nous n'augmentons pas. Nous ne pouvons pas faire travailler davantage et moins indemniser. Nous respectons ce à quoi nous nous sommes engagés. Le budget du précédent mandat était de 675 000 €, et nous sommes dans ce périmètre. Pour autant, vous ne pouvez pas nous reprocher d'exagérer puisque nous sommes de 100 000 € inférieurs par rapport à ce qu'avaient les élus ces 6 dernières années.

M. BURGER : Je relève simplement que le premier magistrat a l'indemnité maximum et que c'est le seul à l'avoir. C'est tout de même à relever. Il est important que la population colmarienne le sache. Même si je n'étais pas là lors du mandat précédent, vous avez déjà surclassé la ville il y a 6 ans pour avoir une indemnité supplémentaire. Pour autant, ce n'est pas une excuse. Il y a 6 ans, nous étions en début de crise et aujourd'hui, nous sommes encore en plein dedans. Je pense que c'est aux responsables les mieux indemnisés de montrer le plus grand exemple. C'est tout. Je le pense, mais chacun fait ce qu'il veut. Certes, vous êtes conforme à la loi.

M. le Maire MEYER : Nous apportons notre contribution à la crise puisque nous dépensons 100 000 € de moins.

M. BURGER : Oui, en écartant quelques adjoints.

M. le Maire MEYER : Nous faisons davantage travailler les autres.

M. BURGER : Oui, bien sûr.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : M. le Maire, chers collègues, le sujet des indemnités des élus a toujours été un sujet délicat à aborder dans la vie politique locale ou nationale. Vouloir modifier son montant et donc son coût pour la collectivité est perçu différemment par chacun de nos concitoyens : l'augmenter, c'est selon, percevoir une juste rémunération pour son engagement dans la vie de la cité ou cela peut-être vu comme un moyen de s'enrichir sur le dos des contribuables. Au contraire, la diminuer, c'est selon, un geste populiste ou

un acte de solidarité envers nos concitoyens qui ont été durement frappés par la « Crise » avec un « C » majuscule. Parlons-en d'ailleurs. En 2008, lors des premiers jours de votre précédent mandat, vous aviez, à l'image du président Nicolas SARKOZY, décidé d'augmenter très fortement le montant de votre indemnité de premier magistrat ainsi que celles de vos adjoints. Ce geste, alors que nos concitoyens commençaient à souffrir des premiers effets de la crise, avait entraîné des réactions d'incompréhension et une vive opposition de mes prédecesseurs dans cette assemblée. Durant la campagne municipale, nous n'avions d'ailleurs pas manqué de rappeler aux Colmariens cette hausse et avions annoncé que si nous étions élus nous baisserions notre indemnité de 20 % pour financer, entre autres, la réforme des rythmes scolaires. Étonnamment, vous aviez répondu et aviez promis à votre tour une baisse du montant global des indemnités des élus de 100 000 €. Dont acte ! Cependant, et comme souvent avec vous, il suffit de creuser un petit peu pour tomber sur la réalité des choses. Avouons-le, ce n'est pas un excès de générosité soudain ou de l'altruisme qui vous fait baisser le nombre d'adjoints et de conseillers municipaux délégués, mais bien la loi qui fixe le maximum d'adjoints permis dans une ville à 30 %, ce qui, pour Colmar, représente 14, plus un adjoint spécifiquement créé pour les quartiers. Il ne s'agit donc pas d'une largesse de votre part, mais de l'application *stricto sensu* des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Restent les 100 000 € annuels que nous allons économiser. Vous ne précisez pas ce que nous allons en faire. Soucieux d'être une opposition constructive et surtout force de propositions, nous allons vous en faire une : nous vous demandons de résERVER cette somme pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Nous connaissons votre position sur le sujet, vous qui attendez un assouplissement de la loi en votre faveur – assouplissement qui ne viendra jamais. Vous êtes également prêt à encourir les foudres du Conseil d'État pour la décision que vous avez fait prendre par le Conseil Municipal. Les 100 000 € ne doivent pas servir à financer nos frais de justice, comme je le faisais remarquer lors du précédent Conseil Municipal, mais peuvent servir à financer des mesures de justice sociale pour les Colmariens. L'association Préalis qui gère les cantines scolaires et le périscolaire vous a fait parvenir un chiffrage de ce que pourrait coûter la réforme des rythmes à Colmar et cette somme n'est pas très éloignée des 100 000 € annuels que nous allons économiser. Nous vous faisons donc la proposition de résERVER cette somme et de l'allouer à la réforme qui ne manquera pas d'être mise en œuvre en septembre. Nous pourrons ainsi faire d'une pierre deux coups. Dans l'attente de votre réponse à notre proposition, nous réservons notre vote sur ce rapport. Je vous remercie pour votre attention, chers collègues.

M. le Maire MEYER : J'ai répondu à M. BURGER et je vais en faire autant avec vous. Contrairement à ce que vous dites, nous n'étions pas obligés de diminuer le nombre des adjoints. Nous aurions pu maintenir 17 adjoints puisque nous avons 3 conseils de quartiers. Malgré cela, nous les avons diminués de 17 à 15. C'est donc bien une économie que nous avons cherchée à travers une autre distribution du travail. Il en va de même pour les conseillers délégués. Vous souhaitez financer les rythmes scolaires à hauteur de 100 000 € ; je dis que vous rêvez puisque selon les calculs faits

par l'Association des Maires de France et ceux de la Fédération des Villes Moyennes, le coût annuel par élève est de 150 €. Si vous multipliez cela par le nombre d'élèves, les 100 000 € représentent tout juste 10 % du coût de revient du nouveau rythme scolaire dans la mesure où il devrait être appliqué. Vous êtes donc loin de la réalité. Les 100 000 € restent disponibles pour faire autre chose.

M. ERNST : Vous évoquez une somme donnée par l'Association des Maires de France, mais il s'agit d'une somme pour les communes où la réforme est appliquée en mettant en place des activités péri-éducatives. Ce n'est pas le cas dans ce que Colmar sera obligé de mettre en place puisque la somme que j'évoquais, c'est-à-dire celle chiffrée par l'association Préalis, ne correspond finalement qu'à ce qui pourrait être mis en place s'il fallait du périscolaire supplémentaire. Effectivement, la réforme coûtera beaucoup plus si nous décidons de mettre en place des activités péri-éducatives. Ce n'est pas le cas, d'autant que nous sommes maintenant à moins de 5 mois de la prochaine rentrée scolaire. Étant donné que nous devrons appliquer la réforme *a minima* à Colmar, ces 100 000 € serviront à couvrir les frais de fonctionnement de base en périscolaire supplémentaire qu'aura à assumer l'association Préalis. Concernant le coût pour les années supplémentaires, nous serons effectivement à plus de 100 000 €. Néanmoins, j'espère que nous pourrons, malgré votre opposition, mettre en place la réforme de façon intelligente chez nous.

M. le Maire MEYER : M. ERNST, nous ne sommes pas sur les rythmes scolaires, mais sur un rapport relatif aux indemnités. Bien. M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. A propos de la réforme des rythmes scolaires, je suis convaincu que vos talents de gestionnaire arriveraient à mettre à profit et à trouver l'argent nécessaire pour mettre en place ces rythmes si vous étiez volontaire dans cette politique.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas l'objet du rapport.

M. HILBERT : Pour revenir aux indemnités, je suis un petit peu gêné de la discussion puisque nous traversons effectivement en France une crise non seulement économique, mais également une crise politique où la classe politique dans son ensemble est rejetée. Tout est bon et tout est prétexte pour la critiquer et lui jeter l'opprobre. J'approuve ce qu'a dit M. ERNST en préambule de son texte. Si nous touchons aux indemnités, il y a toujours cette suspicion d'enrichissement. Or, je pense que le travail que nous faisons autour de cette table du Conseil Municipal est important et nécessaire. Vous avez des responsabilités en tant que maire, vous gérez beaucoup de salariés et je ne pense pas que l'indemnité que vous percevez soit volée ni celle que chacun d'entre nous touche. Par contre, il me semble que nos fonctions, les vôtres en particulier et celles de vos adjoints, vous amènent à être représentants de la Ville dans des sociétés d'économie mixte et dans d'autres institutions, lesquelles amènent également des indemnités. Je pense qu'il y aurait une nécessité de plus de transparence pour savoir combien touchent effectivement les élus. Si nous ne votions que l'indemnité ce soir, je trouve qu'elle est justifiée. Cela dit, toutes les indemnités perçues par les élus sont-elles justifiées ? Je n'en suis pas sûr.

M. le Maire MEYER : Vous avez grandement raison sur le non-cumul des indemnités. Je puis vous le dire. Raison pour laquelle nous essayons d'éviter les cumuls. Il ne s'agit pas seulement des indemnités du maire et des adjoints, mais également des élus appelés à présider d'autres organismes. Nous veillerons au non-cumul le mieux possible. Par ailleurs, les indemnités n'ont pas été majorées au mois de mars 2008. Elles étaient les mêmes que celles du mandat précédent cette date. Aucune augmentation.

Je soumets le rapport aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 9 abstentions.

14. Formation des membres du conseil municipal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Nouvelles mesures au bénéfice des Colmariens.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, merci, M. le Maire. Ce rapport est un catalogue, un inventaire à la Prévert. Nous avons pu le voir pendant la campagne, mais c'est encore plus flagrant. Nous sommes au premier Conseil Municipal qui valide ce genre de propositions et tout est dedans. C'est un fourre-tout, un remerciement, une manière de dire à ceux qui ont voté pour vous que les cadeaux arrivent. C'est immédiat, il n'y a pas d'attente. C'est le conditionnement direct. Comme pour le vélo, cela fonctionne par remboursement, avec la fourniture de formulaires, etc. Par conséquent, une partie de la population reste toujours exclue de ces dispositifs, car elle n'arrive pas soit à fournir les documents, soit à avancer l'argent nécessaire pour se procurer les objets en question. Au-delà de la complexité de ces dispositifs, ce qui nous frappe est l'absence quasi-totale de chiffrage de la dépense. Il s'agit de l'argent du contribuable et nous disons que nous allons donner 100 € par-ci ou 150 € par-là à tous les Colmariens. Des choses sont parfois plus limitées ou plus ciblées – tant mieux –, mais très souvent ces mesures s'adressent à tout le monde indépendamment des conditions de revenus. C'est un chèque en blanc et rien n'est chiffré. Nous devons nous prononcer sur un rapport qui ne donne pas de dépense précise. Pour quelqu'un qui se dit bon gestionnaire, cela nous paraît à la limite de l'irresponsabilité. Je peux préciser un peu ce catalogue dans lequel nous

retrouvons de tout : des mesures pour les déplacements, une aide pour l'acquisition d'une tablette numérique ou encore des mesures pour le personnel. Cela montre clairement qu'elles ne sont pas intégrées dans des politiques globales. Nous pourrions comprendre telle ou telle mesure dans une politique globale de déplacements ou telle autre pour un soutien au personnel. Or, tout arrive et cela donne clairement un aspect de remerciement envers les électeurs en les achetant. Avec un tel mélange de mesures, nous ne pourrons pas voter. Nous pourrions voter sur l'une ou l'autre, mais pas dans un tel fouillis. Nous sommes désolés.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Entre les engagements que vous nous présentez ce soir et ceux que nous avions proposés pendant la campagne électorale, il y a un monde. Par principe, nous ne rejetons pas les aides à l'équipement ou à l'achat qui caractérise la plupart des points de ce rapport si elles permettent un comportement plus vertueux de nos concitoyens, comme cela peut être le cas pour les crédits d'impôt pour l'isolation ou l'installation d'énergie renouvelable. Nous ne rejetons pas en bloc toutes vos propositions et nous en trouvons certaines intéressantes, comme celles concernant le bracelet de protection pour les personnes de plus de 75 ans, l'attribution d'une bourse au permis de conduire pour les personnes en recherche d'emploi ou l'aide financière au titre de la récupération de friches commerciales. D'autres mériteraient d'être complétées par une politique plus ambitieuse, notamment celles concernant la mobilité et le stationnement puisque seuls les automobilistes sont concernés. Si nous saluons l'utilisation des avancées technologiques pour le paiement du stationnement, le soutien aux véhicules propres ou aux personnes à mobilité réduite, nous souhaiterions une attention analogue aux transports en commun et aux vélos. Il y a une grande absente dans ce catalogue, à savoir la poule : cette proposition a fait beaucoup rire...

M. le Maire MEYER : Elle va arriver.

M. HILBERT : Justement, j'aurai une suggestion : un poussin coûte 2 € et une poule en coûte 10. Le principal frein à l'acquisition de la poule n'est pas la poule, mais le poulailler. Je vous suggérerais de subventionner le poulailler plutôt que la poule. Personnellement, je n'ai jamais rigolé par rapport à cette proposition. Au contraire, je trouve très intéressant d'avoir des poules chez soi pour ceux qui ont de l'espace. Il y a également des mesures avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord, comme la participation financière à la protection des habitations ou la subvention à l'achat d'une tablette numérique pour les enfants de 6 ans. Concernant cette dernière mesure, nous pensons que le numérique et les écrans font partie de la vie de nos enfants, mais qu'une éducation à leur utilisation est indispensable. Or, les avancées technologiques sont telles que les parents sont trop souvent dépassés. Aussi, un des lieux qui permettraient d'apprendre l'usage des appareils numériques serait l'école. Si toutes les classes étaient équipées en tableaux numériques, en ordinateurs, voire en tablettes, une autre proposition serait de former des adultes – parents et enseignants – à ces technologies. Cela pourrait se faire à travers le centre socioculturel tout neuf. Concernant les anciennes propositions, nous avons

déjà eu l'occasion d'exprimer notre avis. Nous regrettons, M. le Maire, que ce rapport présente en bloc tous ces points, car nous aurions aimé nous positionner différemment sur chacun d'eux. Comme cela n'a pas été votre choix, nous ne voterons donc pas ce rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. M. le Maire, chers collègues, le programme avec lequel nous sommes allés au-devant des Colmariens était basé sur la recherche d'un traitement juste, transparent et équitable des besoins, la recherche de l'intérêt général au travers du développement des services publics en nombre et en qualité, la lutte contre l'échec scolaire en primaire par la mise en place rapide et concertée de la réforme des rythmes scolaires et le souci, entre autres, d'assurer la sécurité de tous les citoyens par une présence humaine renforcée de brigades et de médiateurs, et non une série de mesures individuelles comme celles que vous nous proposez au vote. Or, les urnes ont leurs raisons que la raison ignore... mais que vous, vous avez su comprendre et utiliser. Dont acte. Toutefois, ce n'est pas une raison pour ne pas vous interroger sur les engagements que vous présentez au vote et qui peuvent être mis en œuvre, avec effet immédiat, à travers la présente délibération, comme indiqué sur le point. En effet, si la participation financière à la protection des habitations et l'aide financière à l'acquisition d'un bracelet anti-agression et d'alerte semblent toutes deux aller dans le sens de la protection des biens et des personnes, le mécanisme d'attribution de ces aides est totalement différent. Pour la participation à la protection des habitations, vous vous engagez à prendre en charge trois mois d'abonnement à un abonnement, au minimum annuel, de télésurveillance, alors même qu'il existe des systèmes qui, une fois installés, alertent les propriétaires qui peuvent réagir sans recourir à l'abonnement à un service extérieur. A l'inverse, pour l'aide à l'achat d'un bracelet anti-agression et d'alerte, vous verseriez uniquement un montant d'aide à l'achat alors que les personnes fragiles – il s'agit de « personnes âgées vulnérables de plus de 75 ans » selon le rapport – ont besoin que ce bracelet soit relié à un service de téléassistance pour leur permettre de se sentir en sécurité. A quoi sert de lancer un appel de détresse s'il n'y a personne pour entendre le SOS et pour intervenir ? Nous aimerais que vous nous indiquiez quelle a été la logique qui a motivé les deux mécanismes, car elle nous échappe.

Concernant l'aide à l'acquisition d'une tablette numérique pour les enfants de 6 à 11 ans, soit du CP au CM2, outre qu'il peut s'agir de tablettes jouets tout autant que de vraies tablettes, elles seront tout ce que vous offrez aux enfants colmariens pour les occuper avant et après la classe. En effet, il faut tout de même dire aux parents que le Ministre de l'Éducation Nationale a confirmé que la règle des 9 demi-journées est incontournable, mais surtout que le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, qui s'est réuni le 11 avril a confirmé que les 9 demi-journées d'école s'appliqueront à la rentrée 2014 à Colmar. Les enfants des écoles colmariennes auront donc bien classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 15 h 30 et le mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30. Il faudrait d'ailleurs apporter les modifications sur le site de la Ville qui annonce le fonctionnement des écoles pour la rentrée 2014 où les horaires ne sont pas

justes. Nous déplorons donc, M. le Maire, alors que vous voulez toujours être le meilleur et le premier en tout, que vous vous fassiez fort d'être le dernier des Mohicans dans la lutte contre l'application des rythmes scolaires, par orgueil et entêtement et au mépris de l'intérêt des enfants.

Concernant la mobilité et le stationnement, nous aurions souhaité qu'une action soit envisagée pour permettre aux personnes intervenant dans le cadre de l'APA ou des services de soins à domicile de bénéficier d'un macaron les autorisant à stationner gratuitement au plus près des domiciles où elles intervennent. En effet, les difficultés pour trouver une place sont suffisamment importantes pour qu'on n'y rajoute pas, avec le coût, le stress de devoir courir au parcmètre en bâclant ses soins ou son ménage, parce que l'heure tourne et que la contravention guette.

Concernant l'aide financière à la récupération des friches commerciales, c'est évidemment une bonne mesure que nous aurions également mise en œuvre. Toutefois, il nous semble que ce n'est pas au demandeur d'apporter la preuve de la vacance des locaux depuis 6 mois. La Ville n'est-elle pas suffisamment au fait de l'état du commerce local pour pouvoir valider ce critère sans preuve du demandeur ?

Enfin, pour le rachat des jours de RTT par les agents municipaux qui le souhaitent, avec des catégories précises et bien sûr à condition qu'ils soient bénéficiaires de RTT (ce qui introduit déjà une inégalité de traitement entre agents puisque certains n'en sont pas bénéficiaires), il nous semble en tout premier lieu :

- qu'il s'agit d'une question qui doit être débattue et acceptée par les organisations syndicales puisqu'il s'agit d'un accord relatif à la réduction du temps de travail. Les représentants des agents ont-ils été consultés ? Il ne nous semble pas. S'ils ont donné leur accord, pourquoi faire apparaître cette mesure comme un cadeau de la Ville s'il s'agit d'un accord partenaires/employeur ?
- qu'avez-vous prévu pour les agents non bénéficiaires de RTT en cas de maladie ? Que peuvent-ils faire pour racheter leur prime de présence puisqu'il s'agit non pas d'un rachat de jours de RTT, mais bien du rachat des jours d'absence au moyen des RTT ?
- vous proposez que les agents puissent racheter leurs journées d'absences maladie au-delà des 4 jours autorisés jusqu'à présent. Si un agent a été malade 8 jours, son salaire a été maintenu par la Sécurité Sociale. S'il rachète ses jours de maladie par le sacrifice de ses RTT, comment comptez-vous rembourser la Sécurité sociale ? En fait, vous demandez à l'agent de payer sa prime de présence.
- de même, la Nouvelle Bonification Indiciaire est versée en intégralité pendant 3 mois en cas de maladie non professionnelle (ne compliquons pas). Comment faites-vous la régularisation salariale s'il y a transformation de la maladie en RTT ?
- enfin, j'ai parlé à propos de ce point d'inégalité de traitement. En ce jour du 70e anniversaire du droit de vote des femmes en France, je vous invite à nouveau à mettre fin à la suppression de la prime de présence pour les femmes qui partent en congé de maternité, cette mesure étant sexiste et discriminatoire.

Je vous remercie pour votre attention et pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui. Je vais répondre point par point aux trois interventions, sachant que certaines peuvent avoir une réponse globale et collégiale. M. DENECHAUD, j'ai bien entendu les propos des uns et des autres. Vous vouliez être une opposition constructive, qu'il y ait des débats, des échanges et que ce soit pacifié de manière à ce que nous puissions tous travailler autour de la table dans l'intérêt des Colmariennes et des Colmariens que nous représentons toutes et tous. Dans ce cas, n'utilisez pas les mots que vous avez utilisés dans votre intervention. Quand vous parlez « d'acheter », « d'irresponsabilité » ou « de mesurettes », je ne pense pas que cela soit à la hauteur de ce que vous nous dites lorsque vous voulez une opposition constructive. Ne soyez pas, dès le départ, en porte-à-faux avec vos propres engagements. Je crois que la démocratie s'apprend et il faut respecter le choix des électeurs. Nous avons voulu proposer ce rapport ce soir – je réponds par là aux uns et aux autres –, car nous nous sommes engagés à cela devant les Colmariennes et les Colmariens. Ces engagements ne sont pas tout notre projet, mais une partie du projet. Ces engagements ne sont pas sortis de notre manche ou de notre poche, mais sont le fruit des contacts que nous avons au quotidien avec la population. Nous entendons les aspirations des Colmariennes et des Colmariens et notre responsabilité d'élus, de politiques, est de répondre à ces aspirations. C'est notre devoir et ce que nous avons promis au moment des élections. Il y a trop peu de politiques qui respectent leurs engagements pour ne pas souligner ici que nous faisons partie – et cela a été reconnu par les Colmariennes et les Colmariens durant la campagne électorale – des responsables politiques qui s'engagent et tiennent leurs engagements. C'est malheureusement rare et c'est pourquoi il faut le souligner. Là encore, il s'agit de notre devoir et de notre responsabilité d'élus. Encore une fois, nous ne tirons pas ces engagements de notre chapeau. Nous prenons des engagements sur la sécurité des habitations, car nous avons fait de la sécurité de nos concitoyens une priorité. Nous passons donc aux actes. Il ne s'agit pas simplement de dire « Priorité à la sécurité » en agitant les manches ; qu'y mettons-nous ? Nous y mettons tout le projet que nous aurons le temps de déployer pendant les six années à venir, mais surtout deux engagements précis, à savoir la sécurité de nos habitants et des habitations par le dispositif proposé ce soir ainsi que la sécurité de nos aînés. Comme nous avons pris des engagements vis-à-vis des plus âgés de notre population, nous avons un dispositif qui entre dans le cadre de cette politique globale. Ce n'est pas du coup par coup. Parmi nos priorités, nous avons également la jeunesse et nous y répondons. Les tablettes sont une réponse puisqu'il existe de nombreuses demandes. En effet, des personnes ont besoin d'acheter ces tablettes, car il est aujourd'hui totalement indispensable d'être connecté dans les écoles et les familles. Nous y répondons également par le soutien aux associations, qu'elles soient culturelles ou sportives, car cela concerne beaucoup nos jeunes. Cela aussi fait partie de nos priorités. Il y a également les déplacements ; ils sont importants. Vous avez cité les horodateurs, tout comme M. HILBERT : ce n'est pas toute notre politique de déplacements.

Néanmoins, nous avons dit que nous voulions simplifier la vie quotidienne de nos concitoyens au cours de ce mandat. Le fait de pouvoir payer à distance son horodateur est une simplification. Des commerçants et des professions libérales nous ont dit que les personnes étaient stressées, car elles avaient mis des pièces pour une heure de stationnement dans l'horodateur. Par conséquent, elles regardaient leur montre tourner, se disaient qu'elles ne pouvaient pas essayer un vêtement supplémentaire ou rester plus longtemps chez le coiffeur – n'est-ce pas, chère collègue ? –, au risque d'avoir une amende de retour à leur voiture puisqu'elles auront dépassé l'heure. Dorénavant, nous pourrons payer notre stationnement à distance. C'est un exemple qui montre que nous voulons simplifier la vie quotidienne de nos concitoyens. C'est la même chose pour les déplacements : nous voulons offrir une heure de gratuité dans l'ensemble des parkings souterrains Rapp et Mairie. C'est déjà le cas à Saint-Josse et à Lacarre, en tout cas pour la partie payante. Là encore, cela entre dans notre choix de faire en sorte que Colmar soit une ville commerçante attractive. Nous devons donc être conséquents avec ses promesses. C'est une façon de l'être au travers de cet engagement que nous respectons ce soir.

Mme VALENTIN, ne refaites pas les élections dans votre introduction. Vous avez largement eu le temps de le faire pendant la campagne électorale et c'est tant mieux ; ainsi va la vie démocratique. En revanche, la démocratie a parlé et vous êtes à cette place, car les Colmariennes et les Colmariens en ont jugé ainsi. Là encore, respectez-le et ne revenez pas systématiquement à la campagne électorale. Encore une fois, vous avez largement eu le temps de faire part de vos propositions et les Colmariennes et les Colmariens ont jugé. Pour le dispositif concernant les habitations, il y aura bien un abonnement, c'est-à-dire le fait que le dispositif de sécurité soit relié à une centrale de surveillance. Nous savons bien que le bon fonctionnement de ce dispositif est lié à cela. En effet, si une simple alarme sonne, personne ne s'en préoccupe étant donné que de nombreuses alarmes sonnent. En revanche, si le dispositif est relié à une centrale d'assistance, cela permet l'intervention d'une société spécialisée, voire des forces de l'ordre si c'est plus grave. C'est ainsi que cela fonctionne. Cet abonnement coûte de l'argent et c'est pourquoi nous voulons aider à cet abonnement au travers du dispositif que nous vous proposons ce soir.

M. HILBERT, vous avez parlé des poules et cela viendra. Étant à quelques jours de Pâques, nous aurions pu parler des lapins ou des œufs de Pâques ! Le dispositif concernant les poules est un dispositif important, même si cela a fait sourire. Comme vous l'avez dit, et je suis d'accord avec vous, ce n'est pas quelque chose qui est fait pour sourire, mais pour aller dans le sens de l'amélioration de notre environnement, tout comme, d'ailleurs, de nombreux autres engagements qui vous sont soumis ce soir.

Parmi ces engagements ne figurent pas les rythmes scolaires, Mme VALENTIN. Vous vous accrochez à cela, c'est votre droit, mais nous avons une vision très différente. En effet, nous considérons que la réforme a été proposée sans concertation ; premier problème. Cela étant, je ne vais pas m'étendre sur ce sujet : non seulement ce n'est pas l'objet ce soir, mais cela va à l'encontre de l'intérêt des enfants, des enseignants, des parents d'élèves

et des associations. Nous sommes très fermes sur ce sujet, pas uniquement pour une question de coût, mais parce qu'il s'agit d'une mauvaise réforme. Nous ne sommes pas les derniers des Mohicans à Colmar à récuser cette réforme. Il y a même des communes, y compris des communes de gauche, qui sont passées à l'application des rythmes scolaires et le regrettent amèrement dans la mesure où cela a totalement désorganisé le travail dans les écoles et l'organisation des parents. C'est une vraie catastrophe dans bien des domaines.

Je ne vais pas plus loin dans mes explications, mais je pense avoir globalement répondu à la majorité de vos interventions.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Si je refais la campagne, j'essaie de remettre en lumière les mesures individuelles par rapport à une autre vision. Passons. M. le 1^{er} Adjoint me reproche de me servir de la tribune pour redonner des éclairages sur ce que nous avions proposé ; j'en ai tout autant à son service concernant les rythmes scolaires pour lesquels il utilise maintenant la tribune pour dire pis que pendre alors qu'il dit le contraire de tout ce que disent les pédopsychiatres, les chronobiologistes, l'ensemble des membres du personnel de l'éducation et la droite depuis 2010. Cela dit, vous expliquez les abonnements pour la protection du domicile comme étant indispensables, car, si cela sonne en l'air et que personne n'est là ou relié pour intervenir, cela n'a pas de sens. C'est bien la question que je vous posais par rapport aux personnes âgées pour lesquelles vous ne mettez pas en regard l'obligation d'avoir un abonnement et une relation avec une centrale de suivi et d'intervention. Je ne m'explique pas la différence des deux mécaniques, question que je vous ai posée. Concernant les personnes qui s'inquiètent parce que le parcmètre tourne, je vous ai posé une question pour les personnes intervenant à domicile qui, elles aussi, sont obligées de se dépêcher et de courir après avoir trouvé une place avec difficulté. S'il y a un incident à régler auprès de la personne auprès de laquelle elles interviennent, elles doivent hésiter entre continuer et mener leur tâche à bien jusqu'au bout ou courir au parcmètre pour les mêmes raisons que vous avez évoquées. Je redemande un macaron pour ces personnes et non un paiement à distance. Ensuite, je voudrais que vous me répondiez sur la question du rachat des RTT par les agents municipaux : avez-vous ou non consulté les représentants du personnel ? Est-il normal que cela soit présenté comme un cadeau ? Pensez-vous vraiment que ce soit quelque chose qui doive être voté en Conseil Municipal alors qu'il s'agit d'un accord d'entreprise si l'on peut dire ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je réponds juste sur les aspirations. Vous dites être à l'écoute des Colmariens et que nous sommes là parce que nous n'avons rien compris aux aspirations des Colmariens. Bien sûr. Sauf que lorsqu'on demande à quelqu'un s'il veut recevoir un chèque pour acheter quelque chose, il vous dira rarement non. Par contre, si vous lui demandez s'il est d'accord pour que ses impôts soient utilisés pour cela – c'est bien le cas –, la réponse sera peut-être plus nuancée. Sur le fait d'être constructifs, je suis et

nous sommes constructifs. Je vous ai déjà dit que nous voterons sûrement certaines de ces mesures, mais pas dans un tel fourre-tout.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui. J'apporterai juste deux précisions si vous le permettez concernant notre proposition d'aide à l'acquisition d'une tablette numérique. Je voulais juste rappeler, M. HILBERT, que nous sommes bien en pointe à Colmar par rapport à ce que nous faisons dans les écoles. Une formation pour adultes existe déjà à l'école Saint-Exupéry où une salle informatique est ouverte au public et aux parents depuis un moment. De plus, toutes les écoles sont dotées de salles informatiques et toutes les écoles maternelles et élémentaires commencent à se doter de TBI. Bien sûr, c'est toujours sur volontariat, sur projet, et nous souhaitons que les enseignants demandent à utiliser cet outil informatique. Ensuite, je dirai un mot, c'est d'actualité, sur les rythmes scolaires : aujourd'hui mercredi 16 avril, il y avait école puisque nous rattrapons le pont de l'Ascension. Nous étions plusieurs mamans à la sortie de l'école aujourd'hui à récupérer nos enfants dans un réel état de fatigue. Je pense que je ne suis pas la seule ici à partager cette idée, à savoir que c'est l'intérêt des enfants qui compte et que travailler le mercredi est trop dur pour eux. Nous avons constaté aujourd'hui qu'ils sont véritablement fatigués. Je regrette que ce sujet soit politisé, car nous devrions avant tout prendre en compte l'intérêt des enfants. Le gouvernement socialiste a changé de ministre, ce n'est pas pour rien. Dans ce cas, s'il prend vraiment en compte l'intérêt des enfants, s'il écoute, s'il regarde comment cela se passe alors, dans l'intérêt des enfants, il acceptera de faire marche arrière, c'est-à-dire plus qu'un assouplissement de cette réforme.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Juste une réponse à Mme l'Adjointe. Je ne lui en veux pas, mais le Ministre de l'Éducation Nationale était justement interrogé hier à l'Assemblée Nationale sur la poursuite de la réforme des rythmes scolaires. Il a indiqué que la réforme s'appliquera bien à la rentrée 2014 avec, effectivement, un assouplissement. Il a bien indiqué dans quel cas il s'appliquera, c'est-à-dire là où existent des expérimentations qui servent le même objectif, la réussite de tous les élèves. Là sera adapté le cadre réglementaire à ces expérimentations. Ce ne sont donc pas pour les communes qui ont refusé de mettre cette réforme en place, mais bien pour celles qui, à l'image de Munster, ont déjà une organisation particulière qui ne rentre pas dans les grilles de la loi et qui, effectivement, souhaiteraient poursuivre sachant que cela correspond globalement à l'idée de la loi. Là, l'exception sera accordée et confirmée. Par contre, je ne vois pas comment Colmar échappera à la mise en place à partir de la rentrée 2014, sauf à continuer à faire l'autruche comme nous le faisons. Je trouve que ce n'est pas vraiment responsable de la part de responsables municipaux. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui. Je suis tout à fait d'accord avec vous ; sans doute les enfants étaient-ils fatigués aujourd'hui comme les enfants le sont chaque veille de vacances. C'est pour cette raison que nous avons inventé les

vacances. Les enfants sont fatigués avant les vacances, quel que soit le rythme scolaire. D'ailleurs, les principaux reproches et critiques vis-à-vis de cette réforme ont été faits en novembre, à la veille des vacances de la Toussaint. Cela fait des années que les enfants le sont. Par contre, au-delà d'un débat politisé, un rapport parlementaire a été fait sous Nicolas SARKOZY lequel disait que le rythme scolaire de la semaine des 4 jours était mauvais, rythme qui a été fait pour les adultes et non pour les enfants. C'était bien pour que les adultes puissent s'organiser différemment, qu'ils soient enseignants ou parents d'élèves. Ce rapport disait, et quel que soit le bord politique des personnes qui y ont contribué, qu'il fallait revenir à une semaine de 4,5 jours. Dont acte. C'est pourquoi cela sera appliqué en 2014, car c'est pour le bien des enfants. La Ville de Colmar ne veut pas faire l'organisation périscolaire, car cela coûte de l'argent. Si cette réforme était gratuite, il n'y aurait eu aucun souci, la Ville aurait adhéré sans sursaut et sans rien dire. Néanmoins, comme la Ville doit investir un tout petit peu pour les enfants afin d'aménager des horaires et des animations après la classe, cela pose problème. Ces 700 000 € pour les enfants correspondent à ce qui est dépensé pour la vidéosurveillance. C'est un choix politique que fait la Ville.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui. Mme VALENTIN, je vous répondrai sur deux points en ce qui me concerne. Vous avez cité la catégorie des personnes qui interviennent à domicile. Soit. A ce moment-là, nous pouvons élargir aux artisans, aux plombiers, etc. En effet, l'ensemble des artisans qui interviennent à domicile pour des pannes ou autres pourrait être fondé à demander la même chose. Nous aurions alors vite fait de rendre le domaine public totalement encombré et plus personne ne trouverait de place, que ce soit ceux qui ont le macaron que vous préconisez – il existe d'ailleurs déjà pour certaines catégories –, les commerçants, leurs clients, etc. Raison pour laquelle nous avons un système différent. Le centre-ville est, je le répète, ceinturé de parkings souterrains proches lesquels bénéficieront d'une heure gratuite. Nous avons les horodateurs et les personnes en question pourront justement bénéficier, pour ne pas être stressées, de la mesure que nous proposons ce soir. Cela va parfaitement dans ce sens-là. En ce qui concerne le bracelet pour les personnes âgées, c'est bien sûr lié au bracelet lui-même. Celui qui achète ce bracelet bénéficie automatiquement et systématiquement du fait que ce bracelet soit relié à une société de surveillance. Sinon, cela n'a effectivement aucun intérêt. Là encore, je réponds précisément à votre question.

Enfin, M. DENECHAUD, je ne vous ai pas reproché de dire ce que vous aviez à dire, car c'est parfaitement légitime. Je vous ai simplement dit très tranquillement, et vous devriez le prendre comme un conseil, que si vous voulez une discussion apaisée entre nous, il faut éviter certains termes méprisants qui vont très loin, comme ceux que j'ai cités tout à l'heure et qui sortaient de votre bouche. C'est tout. Dites ce que vous voulez, mais n'utilisez pas certains mots. Cela provoque forcément des réactions et le débat n'est pas apaisé. Or, nous souhaitons tous qu'il le soit dans cette enceinte.

M. le Maire MEYER : Bien. Je suis tenté de revenir au rapport puisque dans les séances suivantes vous aurez à vous déterminer pour une intervention, qu'elle soit pour ceci ou pour autre chose. Ce ne sera donc plus présenté globalement, mais individuellement. Vous pourrez approuver quand vous aurez envie d'approuver et vous n'aprouverez pas lorsque vous n'en aurez pas envie.

M. DENECHAUD, M. le 1^{er} Adjoint avait raison dans la mesure où vous allez souvent un peu loin dans vos appréciations. Vous dites que ce n'est pas sérieux pour un gestionnaire puisqu'aucune estimation n'a été faite. Je vous renvoie à notre débat d'il y a 6 ans : nous disions que vous et d'autres aviez évalué nos engagements à 8 millions d'euros alors que je les avais estimés à 2 millions d'euros. Or, sur 6 ans, la moyenne a été de 2,2 millions d'euros. Pour les 60 engagements proposés, l'estimation a encore été faite : nous tournons entre 3 et 3,2 millions d'euros par rapport aux 2,2 millions d'euros. Nous l'avons annoncé d'entrée et nous les avons chiffrés. D'ailleurs, si nous les proposons, c'est parce que l'estimation a été faite. Un gestionnaire sérieux ne se permettrait pas de proposer à son assemblée des propositions non chiffrées. Si ces propositions ont été prises sous engagement pendant la campagne électorale, nous avons annoncé en même temps le coût de revient. Nous verrons dans 6 ans que nous serons encore dans une moyenne entre 3 et 3,2 millions d'euros malgré la surenchère faite il y a 6 ans. A cette époque, certaines de nos propositions furent considérées comme illégales. Or, nous les avons toutes réalisées.

Mme VALENTIN, vous disiez que le Comité Départemental a décidé à propos des rythmes scolaires. Non. L'occasion n'a pas été donnée au Comité départemental de décider contrairement au Comité Départemental du Bas-Rhin. Ce dernier a pu décider, car la Directrice Départementale de l'Éducation Nationale a laissé voter et le vote a été défavorable. Si la Directrice Départementale du Haut-Rhin avait laissé voter, la réponse aurait été négative également. J'étais à cette commission et vous n'y étiez pas. Je connais l'intervention des représentants des enseignants, des élus et des parents d'élèves. Très majoritairement, l'avis était défavorable, mais la Directrice Départementale n'a pas permis d'aller jusqu'au vote. Ce n'est pas très démocratique. Comme j'étais pendant près de deux heures à cette réunion, je dis encore que vous auriez dû entendre les réactions des uns et des autres. Vous auriez alors très certainement tenu un autre langage.

Pour la récupération des RTT, je vous invite tout simplement à relire totalement le point n° 12. En effet, dans la dernière phrase, nous disons que les « modalités de mise en œuvre sont prises en concertation avec les délégués du personnel à l'occasion d'un Comité Paritaire ». Vous pouvez commenter, mais avant de le faire, lisez complètement les rapports qui vous sont proposés. Je pense que pour cette première réunion du Conseil Municipal, au moins deux groupes des familles ici représentées, auraient dû remercier la Majorité puisque c'est grâce à elle que vous êtes là. En effet, si la Majorité n'était pas élue au premier tour, vous ne seriez pas là.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : M. le Maire, nous sommes là grâce aux électeurs tout comme vous. Tout comme vous. Nous avons été élus de la même manière.

M. le Maire MEYER : C'est grâce à la Majorité qui a été élue au premier tour puisque vous étiez en dessous de 10 %.

Mme VALENTIN : M. le Maire, si vous n'aviez pas été élu au premier tour, il y aurait eu un deuxième tour et c'est peut-être vous qui n'auriez pas été là. (rires) Les électeurs ont fait leur choix : un quart des électeurs s'est prononcé.

M. le Maire MEYER : Alors, respectez-le.

Mme VALENTIN : Ils nous ont également élus et c'est grâce à eux que nous sommes ici. En aucun cas, ce n'est grâce à vous.

M. le Maire MEYER : Vous êtes à cette table, car l'équipe majoritaire a été élue au premier tour.

Mme VALENTIN : Pas du tout.

M. le Maire MEYER : C'est la vérité la plus basique.

Mme VALENTIN : Non, car nous avons eu un certain nombre de voix. Simon, nous n'aurions pas été là du tout ou alors à un ou à d'autres.

M. le Maire MEYER : Vous étiez en dessous des 10 %. Mais passons, les élections sont passées...

Mme VALENTIN : Cela n'a rien à voir. Vous êtes vraiment menteur.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mme VALENTIN : Nous ne participons pas au vote !

M. le Maire MEYER : Nous avons entendu.

Mme VALENTIN : Non, vous n'aviez pas entendu.

M. le Maire MEYER : Qui approuve le rapport ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 2 oppositions et les groupes de M. BURGER et de Mme VALENTIN ne participent pas au vote. Cette formule n'est pas prévue dans la procédure de vote, mais nous actons la non participation au vote. Le rapport est néanmoins approuvé.

16. Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried 2014-2019 – appel à projets d'intérêt local 2014 – Conseil Général du Haut-Rhin.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine Aqualia – Avant projet définitif.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. OUADI.

M. OUADI : M. le Maire, chers collègues, je me pose une question. Nous avons ici à refaire la piscine Aqualia à Colmar et ce n'est pas la première fois que nous sommes obligés de refaire les travaux sur des travaux exécutés par la Ville. La Ville se défend bien puisqu'elle récupère les sommes pour les malfaçons auprès des assurances et des entreprises. Toutefois, je me pose les questions suivantes : les malfaçons sont-elles uniquement dues aux entreprises puisque c'est répétitif ou est-ce dû aux délais donnés ou est-ce dû au fait qu'il faille chaque fois inaugurer avant les élections ? En attendant, les malfaçons sont en partie payées par les entreprises et les assurances et l'autre partie par les Colmariens. Je pense que si nous faisions correctement les travaux dès le début, cela coûterait peut-être un peu plus cher, mais nous aurions des édifices qui dureraient un peu plus longtemps. Bien sûr, c'est le Colmarien qui paye la différence. Les associations doivent se battre pour 300 € et nous dépensons ici plus de 3 millions d'euros. Ma question est là.

M. l'Adj. BRUGGER : Je vais répondre à votre question, M. OUADI. Je suis un peu surpris, car vous devriez tout de même savoir que dans le bâtiment il y a des garanties de parfait achèvement, des biennales et des décennales. Là, nous sommes dans le cadre de la garantie décennale. Nous avons constaté que les travaux réalisés par certaines entreprises étaient absolument lamentables et qu'il y avait de nombreuses malfaçons. Comme la loi nous le permet, nous avons saisi le Tribunal Administratif par voie de référé pour faire ordonner une expertise, laquelle a chiffré les malfaçons et va répartir les responsabilités. La Ville n'y est absolument pour rien et c'est tout à fait normal. C'est de sa responsabilité de saisir en temps voulu et dans les délais prévus par la loi les juridictions quand les travaux n'ont pas été faits dans les règles de l'art, ce qui est le cas. En ce qui concerne les autres travaux, nous avons profité des travaux qui vont être faits à partir du mois de juin pour apporter certaines améliorations que nous aurions dû faire de toute manière. Celles-ci apporteront un plus à la clientèle colmarienne, notamment les conditions d'accueil du public, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et le remplacement du fond mobile du bassin. Ce sont des travaux tout à fait indispensables à notre sens ainsi que la réfection de l'espace sauna-hammam qui, au départ, était peut-être un petit peu réduit. Il n'y a rien de particulier. Les Colmariens n'auront pas à mettre le montant total de leur poche puisque les assurances mises en cause devront payer la quasi-totalité de ces travaux.

M. le Maire MEYER : Il semblerait que cette réponse ne contente pas ni M. OUADI qui redemande la parole, ni M. MEISTERMANN.

M. OUADI : J'entends bien ce que dit mon cher collègue. Toutefois, concernant la gestion des chantiers, nous payons des bureaux d'étude et des bureaux de coordination qui coûtent très cher. Que faisaient ces personnes ? Si je fais la comparaison avec la piscine de Munster qui a été faite en même temps, il n'y a aucun défaut.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Oui, M. le Maire, chers collègues, deux points : premièrement, je m'abstiendrai sur ce rapport, car quelque chose me travaille lorsque vous parlez de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Pour le peu que je me souvienne, cette piscine Aqualia avait été labellisée Tourisme et Handicap et la loi de 2005 impose non pas uniquement l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, mais à l'ensemble des déficiences. Apparemment, vous ciblez les personnes à mobilité réduite. Deuxièmement, pour rejoindre ce que disait M. OUADI, il est vrai que cette piscine a, depuis son inauguration, généré de façon annuelle des prises de position du Conseil Municipal en abondant des fonds importants pour permettre des réparations lourdes. Ce n'est vraiment pas un exemple. Si j'ai un souhait, c'est de ne jamais reconstruire comme cela a été fait. Je pense que cela a été précipité et il est possible que la Commission d'Appel d'Offres n'ait pas fait les bons choix d'entreprises. Ce n'est pas une attaque, nous pouvons nous tromper et nous veillerons bien sûr à ces critères pour qu'ils ne se reproduisent pas. Franchement, ce n'est pas un exemple, mais si j'avais eu le malheur d'avoir une maison comme cette piscine, je pense que je l'aurais rasée depuis longtemps. Juste un dernier petit détail : je m'étonne que M. HILBERT ne soit pas intervenu, car, dans toutes ces améliorations, il n'y a aucune approche écologique quant à l'évolution de ce bâtiment. Merci.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il y a lieu de répondre d'une façon plus précise à ces deux dernières interventions. Toute collectivité, lorsqu'elle est maître d'ouvrage, le fait sur la base d'un cahier des charges arrêté par des architectes et des bureaux d'études. Les travaux sont mis en consultation avec un échéancier. Si une entreprise ne peut pas respecter cet échéancier, elle ne participe pas aux travaux. Je parle là à un chef d'entreprise. Or, dans la mesure où les entreprises ont soumissionné, elles ont pesé les travaux à faire selon le cahier des charges et la technicité. Il est également vrai qu'une collectivité, maître d'ouvrage, peut faire jouer la garantie décennale pendant 10 ans. Il m'aurait été possible de la mettre en œuvre dès la cinquième ou sixième année. Or, le faire, c'est faire l'impasse sur les quatre années restantes. J'ai préféré aller jusqu'au bout et aller au Tribunal Administratif pour la nomination d'un expert afin que les travaux à réaliser soient les plus complets possible à l'intérieur des 10 ans de la garantie décennale. A cette hauteur, il faudrait certainement féliciter la Ville de Colmar d'avoir épousé toute la garantie qu'elle pouvait mettre en œuvre. C'est ce qui a été fait avec beaucoup de pertinence et sous la signature de l'expert technique désigné par le Tribunal Administratif. Il s'agit de travaux qui, globalement, sont estimés à 1,8 million d'euros et sont totalement assumés par la garantie décennale. Si la Ville de Colmar a pu faire valoir cette prise en charge, elle l'a fait en pleine capacité en utilisant les critères et les conditions s'agissant de

la mise en œuvre de cette garantie décennale. Aujourd'hui, nous sommes dans cette situation, mais, au lieu de lancer deux fois un chantier, d'une part pour la garantie décennale et d'autre part pour la mise aux normes demandée par la loi de 2005, nous avons préféré cumuler les deux chantiers. Il y a donc environ 1,8 million d'euros de travaux correspondant à la garantie décennale et environ 1,3 million d'euros pour la mise aux normes. Il ne s'agit pas seulement des travaux en rapport avec l'accessibilité, mais de la mise aux normes de tout ce qui est prévu dans la loi de 2005. Ce sont les deux tranches de travaux. Le contribuable colmarien ne supportera pas un seul euro des 1,8 million d'euros, mais devra assumer 1,3 million d'euros en rapport avec la mise aux normes demandée par la loi de 2005. C'est tout aussi simple que cela.

M. ERNST.

M. ERNST : Juste une remarque par rapport à la réponse apportée par M. l'Adjoint, laquelle m'inquiète un petit peu d'ailleurs : il a formulé des jugements de valeur sur les entreprises ayant travaillé sur la piscine Aqualia en disant que les travaux étaient lamentables. Ce qui m'inquiète surtout est de savoir si ces entreprises qui ont réalisé ces travaux dits lamentables vont encore travailler pour la Ville, car nous allons avoir d'autres chantiers et nous risquons de retrouver les mêmes malfaçons. J'attends surtout beaucoup de la vigilance de la Commission d'Appel d'Offres pour éviter que cette entreprise qui, si elle a fait ces travaux sur la piscine Aqualia, continue à remporter des chantiers municipaux alors que nous savons pertinemment qu'ils vont être source de problème et de coût supplémentaire pour la Ville de Colmar ou pour ses avocats. En effet, quand nous faisons jouer la garantie décennale ou que nous infligeons les pénalités aux entreprises, cela nous coûte cher en frais de justice. Je veux simplement appeler à la vigilance par rapport aux entreprises choisies pour ces travaux.

M. le Maire MEYER : La Ville n'a pas à supporter de frais de justice. De plus, il ne s'agit pas d'une entreprise, mais de trois. M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Oui, merci de me redonner la parole. Je suis tout de même un peu étonné que vous souligniez le coût important de la mise aux normes puisqu'il s'agit d'une loi que vous avez votée ; vous étiez député à l'époque. Ensuite, quand nous réaménageons un espace douche/beauté et que nous faisons des travaux aussi importants, je pense que la mise en accessibilité se fait de fait. Elle est incluse dans les travaux de réaménagement. Nous n'ajoutons donc pas de mise en accessibilité à quelque chose qui est entièrement refait. En outre, vous parlez dans le rapport des personnes à mobilité réduite. Or, pour avoir suivi ce dossier avec M. FRITSCH à l'époque, et étant membre de la Commission communale d'accessibilité, nous avions fait ce qu'il fallait pour que ce bâtiment soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Certes, la loi voit un peu plus large, mais c'est tout de même aussi une notion de confort pour tous. Ce 1,5 million d'euros dont vous parlez...

M. le Maire MEYER : C'est 1,3 million d'euros TTC.

M. MEISTERMANN : Ce 1,3 million d'euros correspond surtout à des adaptations pour tous les Colmariens et pas seulement pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Maire MEYER : Vous commencez à m'étonner lorsque vous parlez de la loi de 2005 que j'ai votée, alors que la construction de la piscine était antérieure à cette date. Aujourd'hui, si nous avions à refaire, de nombreuses normes ne seraient plus votées. Prenez l'actualité : le report de 3 à 9 ans des différentes mises aux normes n'a pas été sollicité par la Ville de Colmar puisque nous sommes à peu près dans les clous. Mais s'il y a un report de la mise aux normes, c'est parce que l'État n'est pas arrivé à le faire d'une part, et d'autre part, que de nombreuses autres communes ne sont pas en mesure de le faire à cette date. Lorsque la mariée est trop belle, il faut s'en satisfaire et non négocier sur ce qui a été réalisé. Je répète, la piscine était déjà construite lorsque la loi de 2005 a été votée. Forcément, toutes les dispositions s'appliquent aujourd'hui.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 7 abstentions.

18. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

19. Surclassement démographique.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Oui, M. le Maire, chers collègues, nous avons bien compris que cette mesure a pour objectif d'augmenter la rémunération du nouveau Directeur et que, de fait, le précédent n'en bénéficiait pas. Très démocratiquement, j'ai deux questions à vous poser : quelle est la quote-part payée par la CAC puisque, comme précisé dans le rapport, il s'agit d'un cumul de deux fonctions, CAC et Ville ? Pouvez-vous nous garantir que ce surclassement n'impactera pas d'autres rémunérations ou indemnités que celles du Directeur Général des Services ? Merci.

M. le Maire MEYER : Non. Les Directeurs adjoints disposent déjà de ce surclassement, mais pas le Directeur Général des Services ce qui est totalement illogique. Nous sommes déjà à ce seuil démographique pour les uns, sauf pour le seul qui reste.

M. MEISTERMANN : Cela signifie-t-il que les Directeurs Adjoints des Services sont mieux payés ?

M. le Maire MEYER : Les directeurs adjoints sont déjà dans ce seuil démographique de 40 à 120 000 habitants. Nous n'inventons pas ce seuil, c'est dans le statut. M. BURGER.

M. BURGER : Cela veut-il dire que les directeurs adjoints sont mieux payés que les directeurs des Services ?

M. le Maire MEYER : Non.

M. BURGER : Le Directeur Général des Services actuel bénéficiait-il des mêmes conditions ?

M. le Maire MEYER : Le Directeur Général des Services a été accepté dans son grade d'origine.

M. BURGER : A l'origine, il n'y avait pas la CAC.

M. le Maire MEYER : Non. Nous avons repris l'actuel Directeur Général des Services dans le grade qui était le sien. Néanmoins, le nouveau Directeur Général des Services n'entre pas dans cette catégorie. Comme il s'agit de la même personne qui assume la direction de la Ville de Colmar et de la Communauté d'Agglomération de Colmar, nous entrons dans ce dernier seuil démographique. J'ajoute que les directeurs généraux adjoints se situent dans une autre échelle indiciaire, laquelle est déjà classée de 40 à 120 000 habitants. C'est le statut.

M. BURGER : Autrement dit, le nouveau Directeur des Services est mieux rémunéré que le Directeur des Services actuel.

M. le Maire MEYER : Non, car nous avons repris l'actuel Directeur Général des Services dans son grade. A l'époque, cette acceptation était autorisée statutairement. Le nouveau Directeur Général des Services sera dans le seuil démographique de 80 à 150 000 habitants.

M. BURGER : Et par rapport à la quote-part de la CAC ?

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas répondre. Ce sera à discuter avec la Communauté d'Agglomération de Colmar.

M. BURGER : Vous fixez la rémunération du Directeur Général des Services sans connaître la quote-part de la CAC ?

M. le Maire MEYER : Je fixe simplement le seuil de rémunération. Une rémunération ne se fixe pas, mais se situe dans une échelle indiciaire, en l'occurrence celle de 80 à 150 000 habitants.

M. BURGER : Nous sommes tout de même obligés de voter un changement de catégorie puisque, autant que je sache, notre ville compte moins de 80 000 habitants.

M. le Maire MEYER : Oui, car nous l'adaptions en même temps à la situation de la Communauté d'Agglomération de Colmar. Sinon, il faudrait payer une rémunération ici et une autre à la CAC. Nous serions alors de nouveau dans un cumul, qui serait nettement plus onéreux.

M. BURGER : Si la CAC comptait 500 000 habitants, aurions-nous considéré que Colmar en avait autant pour la catégorie du Directeur Général des Services ?

M. le Maire MEYER : C'est du n'importe quoi.

M. BURGER : Ah bon ?

M. le Maire MEYER : Oui, c'est du n'importe quoi.

M. BURGER : J'exagère un peu, disons 250 000 habitants si la CAC avait évolué comme la M2A et la CUS.

M. le Maire MEYER : Et pourquoi pas un million d'habitants ?

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 6 abstentions.

20. Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées Société ROHR ENVIRONNEMENT à Colmar.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Cette demande d'autorisation préfectorale pose au moins deux questions environnementales de fond : la première concerne la circulation qui va être aggravée sur l'étroite rue du Ladhof avec au moins 80 poids lourds supplémentaires par jour dans un sens, à l'aller. Or, la nouvelle déchetterie intercommunale voisine du site, sur un hectare avec un quai accédant à 14 containers dédiés aux divers produits valorisables, drainera sans doute dès cette fin d'année sur la même rue du Ladhof des usagers de plus en plus nombreux venant de toute la CAC. De plus, le contrôle du contenu des poubelles individuelles s'étend en corrélation avec la mise en place de la collecte sélective des biodéchets dans toute l'agglomération dans le courant de cette année et de l'année prochaine. Premier point. Ma deuxième question concerne la cohabitation, ce qui est beaucoup plus grave, sur le même site de diverses sociétés de traitement des déchets. Cela a entraîné récemment encore des stockages nuisants, par exemple des ordures ménagères mélangées dans des bennes de matériaux solides, ordures ménagères qui constituent évidemment une opportunité de nourriture pour la vie faune locale, notamment les corbeaux, mais aussi les cigognes, les corneilles, etc., sans oublier les dépôts polluants comme des boues de stations d'épuration empestant tout le nord-est de la ville par vent venant de cette direction comme ces derniers jours. Par conséquent, notre

inquiétude semble légitime quant au contrôle strict des livraisons qui vont se diversifier et se multiplier sur ce site, lequel sera fréquenté par de plus en plus de véhicules à containers souvent difficiles à identifier par les membres du personnel de ces diverses sociétés hébergées sur ce même site appartenant à la société Rohr Environnement. Je vous remercie. Je m'abstiendrai.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, cher collègue, l'étude a montré qu'il n'y avait pas de risque concernant l'environnement. Sans cela, la demande d'avis positif n'aurait pas été proposée ni pour l'air, ni pour le sol, ni pour l'eau. Ensuite, vous avez tout à fait raison en ce qui concerne la circulation. Il faudra être extrêmement strict dans le respect des conditions posées qui seront aussi imposées aux chauffeurs de la société qui viendront livrer. 89 girations supplémentaires sur le flux de trafic pendant les heures d'ouverture ne sont pas un nombre considérable eu égard à la circulation globale. Néanmoins, nous serons très vigilants sur les conséquences et sur le respect des engagements pris par la société et plus particulièrement par les transporteurs.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

Il n'y a pas de point inscrit sous le point Divers. Mesdames et Messieurs, je vous remercie. La séance est levée et, comme le veut la tradition, un petit verre vous attend au rez-de-chaussée.

FIN DE LA SEANCE : 22 H. 45



COLMAR

STENOGRAMME

3^{ème} Séance

du

26 mai 2014



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, merci pour votre ponctualité remarquable. Il est 18 h 30 et tout le monde est là.

Je dois faire état de différentes excuses : M. WAEHREN, M. HAMDAN, Mme DE CARVALHO et Mme BENNAGHMOUCH qui donnent respectivement pouvoir à M. REMOND, M. HANAUER, M. le 1^{er} Adjoint et à M. BURGER.

Étant pour la première fois en formation avec notre nouveau Directeur Général des Services, je tenais à saluer publiquement devant vous tous M. Patrick PINCET, que j'ai à ma gauche. Il a une longue pratique de l'administration territoriale et de différentes sensibilités politiques rencontrées auprès des exécutifs qu'il a fréquentés. Je considère cela comme un enrichissement en ce qui nous concerne. Bienvenue à la Ville de Colmar et au sein de notre Conseil Municipal.

Il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. C'est généralement le benjamin ou la benjamine, en l'occurrence M. DENZER-FIGUE. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Il est donc installé secrétaire de séance. Nous le faisons accompagner par le Directeur Général des Services, ce qui est la tradition pour nous.

J'ai à vous soumettre l'approbation des procès verbaux des 29 mars et 16 avril : font-ils appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je les soumets au vote : qui les approuve ? Qui s'abstient ? Qui s'y oppose ? Les procès verbaux sont approuvés. Merci pour votre confiance.

Vous avez le rappel des décisions prises par délégation du Conseil Municipal concernant les arrêtés d'une part et, d'autre part, le rappel des marchés conclus, toujours par voie de délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux communications : la première porte sur la décision prise par un autre Conseil Municipal concernant la cession des parts sociales de la STUCE et de la Colmarienne des Eaux. J'ai eu une observation de M. le Préfet – rien de grave –, car les décisions font référence à l'article 1521 du Code général des Collectivités Territoriales. Or, il s'agit de l'article 1522. Je tenais à vous apporter cette petite correction. M. le Préfet ajoute : « Il est précisé que la cession de la totalité des parts sociales détenues par la commune de Colmar dans les deux SEM n'est pas illégale. » J'ai également à vous donner une communication concernant un prix obtenu par la Ville de Colmar, le prix « Lumière 2014 ». Une association nationale recense les différentes propositions et récompense chaque année un projet original, ambitieux, respectueux de l'environnement et reproductible, c'est-à-dire copiable ailleurs. Les appréciations sont faites par rapport à notre opération Place du 2 février : « l'utilisation des nouvelles technologies de lumière dynamique à sources leds en trichromie intégrées dans le mobilier urbain « à façon », mais aussi la mise en place d'un réseau de courant fort et faible répondant aux besoins d'accès Wifi et les prises de courant pour les manifestations et vidéoprotection, nous ont séduits et préfigurent les technologies qui seront mises en œuvre demain. » Ce prix nous sera remis le 18 juin, journée historique, en mairie de Colmar. Naturellement, vous y serez associés.

Vous convenez que l'ordre du jour est relativement chargé. J'étais donc un peu gêné de vous produire un point supplémentaire, mais il était annoncé lundi dernier lorsque le M. le 1^{er} Adjoint présidait votre rendez-vous. Il s'agit des rythmes scolaires inscrits sous le point n° 49. Naturellement, nous serions tentés de dire que le maire a voulu bâcler le débat en l'inscrivant sous le n° 49. Comme je ne cherche aucunement à bâcler le débat, je vous propose de commencer notre réunion avec la présentation de ce point de l'ordre du jour qui est donc avancé. Je laisse la parole à notre adjointe de ressort.

49. Réforme des rythmes scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est, en résumé, la proposition que nous faisons au Conseil Municipal qui, comme en toute démocratie, va susciter des réactions. C'est tout à fait normal puisque chacun réagit en fonction de sa sensibilité personnelle et par rapport aussi à ce que les uns et les autres ont entendu sur le terrain. Le débat est ouvert et la parole a été demandée par M. HILBERT, Mme SANCHEZ et M. ERNST. M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire, Mme l'Adjointe. Ce rapport sur les rythmes scolaires est surprenant. J'imagine que les critiques que nous avons faites sur le manque de volonté de la Ville d'investir pour l'éducation des enfants ont fait mouche. Aussi, vous listez ce soir toutes les mesures qui, de près ou de loin, concernent les enfants. Cependant, c'est hors sujet, car la problématique des rythmes scolaires ne peut se contenter d'une juxtaposition de dépenses liées à la scolarité et aux loisirs. Il s'agit d'aller plus loin, de parler d'éducation, de remettre l'enfant au centre du système éducatif, d'améliorer les relations entre les familles et l'école, etc. Je ne reviendrai plus sur la nécessité et l'unanimité des professionnels de l'enfant quant au retour à la semaine de 4,5 jours ; nous en avons déjà discuté ici même. Vous argumentez aussi avec une crainte de fuite des enfants vers le privé. Avant que Nicolas SARKOZY, en 2008, ne décide, unilatéralement et contre toutes les études faites sur les rythmes de l'enfant, de passer aux 4 jours, il y avait différents rythmes à Colmar. Des écoles privées étaient à 4 jours, des écoles avaient classe le mercredi matin et d'autres le samedi matin. Cela ne posait aucun problème et il n'y avait pas de fuite particulière vers l'une ou l'autre école. Par contre, je me fais l'écho d'enseignants et de parents qui aimeraient savoir ce qui se passera en septembre, car le rapport présenté ce soir n'y répond pas. Aujourd'hui, tous sont dans l'incertitude. Les enseignants, les parents et les enfants sont pris entre votre position et celle de l'État, sans savoir qui obtiendra gain de cause. J'en veux à l'État d'avoir permis qu'une telle situation se crée et je répète que cette réforme n'est pas entièrement satisfaisante, mais je n'approuve pas non plus la position de la Ville qui fait de l'obstruction plutôt qu'un travail constructif. Nous ne voterons donc pas ce rapport ce soir et j'espère que nous passerons

à la semaine de 5 jours en concertation avec les associations et les différents acteurs de la Ville.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Oui, M. le Maire, j'interviens plutôt en tant que pédagogue. Je pense vraiment que cette réforme est une bonne chose pour nos enfants et qu'elle devrait être l'amorce d'un meilleur partenariat entre tous les acteurs qui organisent la journée de l'enfant, y compris les enseignants. Il ne s'agit pas de juxtaposer les mesures, mais vraiment de les harmoniser dans une vraie perspective éducative avec les enseignants. Évidemment, cela demande de réels changements, de la réflexion et un vrai bouleversement. Cela ne peut pas se faire en une année, deux ans ou trois ans. Je pense néanmoins que cela devrait vraiment nous dynamiser, et ce dans une perspective éducative de nos enfants. Nous devrions dépasser les clivages politiques pour nos enfants.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, M. le Maire, chers collègues, depuis presque deux ans, les Colmariens assistent à vos gesticulations sur la réforme des rythmes scolaires. En tant que premier magistrat, vous avez toujours affirmé votre opposition à l'application de la réforme au mépris de vos devoirs d'élu de la République qui sont d'appliquer la loi *stricto sensu*, quand bien même ses dispositions ont été inscrites par décret, ce que vous avez toujours remis en cause. Au fur et à mesure des délibérations prises par notre Conseil, vous n'avez pas hésité à développer les arguments les plus farfelus parfois pour justifier vos choix, certains étant clairement inspirés de conceptions de la famille datant des années 1970. Vous n'avez pas hésité non plus à répéter à l'envi votre souhait d'en découdre avec la justice, jusqu'à aller au Conseil d'État, vous appuyant sur la moindre décision de commune ou d'instance consultative qui pouvait vous apparaître favorable alors qu'il n'en était rien. Vous demandez aujourd'hui un moratoire jusqu'en 2015 pour ne pas appliquer la réforme. Si vous aviez du courage politique, vous demanderiez un moratoire jusqu'en 2017 où vous espérez qu'un changement de majorité nationale soit suivi de l'abrogation de la réforme. Nous sentons venir les choses et nous sentons qu'il y aura une nouvelle demande de moratoire pour la rentrée 2015 jusqu'en 2016 puis jusqu'en 2017. Aller jusqu'au bout de vos idées serait vraiment faire preuve de courage politique. Pourtant, à bien y regarder, vous avez déjà bénéficié d'un moratoire puisque vous aviez 18 mois pour réfléchir la réforme. En 18 mois, qu'avez-vous construit, qu'avez-vous fait, hormis bloquer un projet rendu nécessaire par l'impact négatif du retour à la semaine de 4 jours sur la capacité d'apprentissage de nos élèves avec notre recul continual dans les classements de l'OCDE ? Je comprends que vous puissiez être géné face à ce projet aux antithèses de ce que vous faites à Colmar. Une réforme qui bénéficie à tous de façon collective, loin de votre politique de cadeaux individuels. Lorsque vous mettez dans la balance l'application de la réforme contre l'abandon des mesures déjà en œuvre, vous confirmez aussi l'image de nos concitoyens envers certains hommes politiques, à savoir l'oubli de l'intérêt général par pure démarche idéologique. S'il est bien tard pour mettre en œuvre une application de qualité de la réforme à la rentrée 2014, il est encore temps

d'éviter un désastre complet pour les parents et les enseignants tiraillés entre les consignes du ministère et les affirmations de la municipalité. Sans surprise, nous voterons donc contre ce rapport en demandant à la mairie de réunir d'urgence l'ensemble des acteurs éducatifs pour voir ce qu'il est encore possible de faire dans les trois mois à venir. Nous vous demandons également de débloquer une ligne budgétaire pour financer le coût – il sera important puisque nous agissons à la dernière minute – des mesures qui seront mises en œuvre. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Une réforme des rythmes scolaires a été décidée à l'échelon national par décret. Nous pouvons être pour ou être contre pour différentes raisons. Ceci étant, il faut bien le reconnaître, le texte a été assoupli puisque les activités périscolaires peuvent à présent être concentrées sur une demi-journée. A mon sens, cela constitue une réelle avancée. Mon inquiétude, si vous refusez d'appliquer la réforme, est que la DASEN, donc l'Éducation Nationale, imposera les horaires. Qu'en sera-t-il alors de la prise en charge des enfants ? Comment les enseignants d'une part et les parents d'autre part pourront-ils s'organiser d'ici le mois de septembre ? Il faut dire aussi que la Ville de Colmar se met dans l'illégalité en n'appliquant pas la réforme des rythmes scolaires. Pour ma part, je ne pourrai pas voter ce rapport. Je m'abstiendrai.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Oui, M. le Maire, chers collègues, ayant été interpellé par ma collègue, je vous dirai simplement une chose : les ministres changent, mais le résultat des votes au Conseil Supérieur de l'Éducation reste le même. Ceux qui n'étaient pas là ne se le rappellent pas, mais ceux qui l'étaient se rappellent peut-être qu'il y avait eu un vote défavorable catastrophique sous le ministre PEILLON. En effet, sur 63 personnes, seulement 7 étaient pour le changement des rythmes scolaires. Le 16 mai, j'étais de nouveau au Ministère et le résultat était toujours aussi défavorable. Ma conclusion est que, comme pour la politique nationale, les ministres changent, mais les résultats restent les mêmes. Je voulais juste faire cette petite remarque.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, vous nous accusez, M. ERNST, d'avoir une démarche politique. En réalité, nous avons simplement une démarche de responsables politiques et c'est toute la différence. En effet, notre responsabilité d'élus est d'écouter, de tenir compte, de concerter, c'est-à-dire tout ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent dans le cadre de cette réforme qui, dois-je le préciser, n'est pas une loi, mais un décret. C'est bien l'erreur qui a été faite justement. S'entêter alors que de très nombreuses communes – nous ne sommes de loin pas les seuls à Colmar – sont sur cette longueur d'onde est une erreur à la fois pour le personnel enseignant majoritairement défavorable, pour les enfants d'abord puisque ce sont eux qui ont le plus à craindre et à trinquer dans cette histoire, et pour les associations qui redoutent la mise en application de cette disposition. Nous sommes loin d'une démarche politique. Au

contraire, nous sommes parfaitement dans notre rôle d'élus qui consiste à protéger la population dont nous avons la charge.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je voudrais juste rappeler que le passage à la semaine de 4 jours a été fait par décret également en 2008. Cela a eu valeur de loi et le décret qui a été pris aura aussi valeur de loi. Il s'agit ici de savoir si vous voulez vous mettre dans l'illégalité par rapport à un décret qui doit s'appliquer dans toute la France. Ensuite, vous invoquez la possibilité pour une municipalité de modifier les horaires en fonction de ses besoins, envies, caprices ou je ne sais quoi. En tout cas, il est également prévu par la loi que ces horaires ne puissent être modifiés que s'ils ne portent pas atteinte à l'équilibre des rythmes scolaires des élèves. Ces équilibres des rythmes scolaires sont déterminés par l'Éducation Nationale, ce qui signifie aujourd'hui 4,5 jours soit 9 demi-journées. Aucune heure de temps scolaire n'a été enlevée ou ajoutée aux élèves, ils passent toujours 24 heures par semaine en cours, mais avec du meilleur temps. Nous ne pouvons donc pas accepter l'idée qu'ils vont travailler davantage ou moins bien. Au contraire, vous savez très bien, mais je ne vais pas m'étendre là-dessus, que la décision a été prise suite à de nombreuses études menées par des chronobiologistes, des médecins et de nombreuses personnes entièrement et uniquement préoccupées de l'intérêt des enfants et de leur éducation. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui. Merci pour vos interventions. Je voulais rebondir sur ce que disait M. le 1^{er} Adjoint. Bien sûr, le positionnement de la Ville de Colmar fait suite à la fois à l'interpellation des parents d'élèves et de la communauté éducative. C'est justement parce que nous sommes très à l'écoute de la population que nous avons pris ce positionnement. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls. Le maire de Janvry dans l'Essonne, premier maire à s'opposer à la réforme, a recensé déjà 3 000 communes en France sur le même positionnement que nous. A ceux qui nous font des leçons de pédagogie ou se veulent les spécialistes de l'Éducation Nationale, j'ai envie de leur demander pourquoi ils ne tiennent pas compte des avis du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale et de la mission sénatoriale sur les rythmes scolaires, lesquels ont massivement rejeté ce décret. Tous ces membres sont-ils à côté de la plaque ? Ne s'agit-il que de personnes incomptentes ? Pourquoi se sont-ils prononcés contre ? Pourquoi ne croyez-vous pas en la bonne foi de tous les maires, toutes tendances politiques confondues, lorsqu'ils font part des difficultés de la mise en œuvre de cette réforme ? Pourquoi restez-vous sourds aux appels de l'association des maires de France qui soulignent la nécessité de compenser ces nouvelles dépenses de plus d'un milliard d'euros, je crois ? Pourquoi ne pas écouter la colère des parents d'élèves, les revendications des enseignants et des animateurs dans la propre commune du Ministre de l'Éducation Nationale, à Trappes, dans les Yvelines ? Pourquoi ne pas entendre les chronobiologistes qui dénoncent le nombre d'heures de cours trop élevé et des week-ends trop longs, Mme VALENTIN ? Je parle ici du dernier décret qui prévoit le week-end du vendredi après-midi au dimanche soir. Je crois

que plus un seul chronobiographe n'est d'accord avec ce pseudo assouplissement du décret. J'ai le sentiment qu'il n'y a plus vraiment personne qui défend cette réforme telle qu'elle existe aujourd'hui. Bien sûr, les communes qui ont commencé à mettre en œuvre ce dispositif sont générées. Croyez-moi, il y a beaucoup de nouveaux élus dans les communes qui, s'ils le pouvaient, feraient volontiers marche arrière si un signal du gouvernement permettait de laisser un peu plus de liberté aux communes. Nous avons la chance, à Colmar, d'avoir un maire avec un véritable courage politique, car, croyez-moi, ce n'est pas facile de s'opposer à cette réforme. Je ne vais pas revenir sur les résultats des élections et sur le contexte politique dans lequel nous vivons et où nos concitoyens expriment un véritable malaise. Ils nous l'ont montré, alors soyons à leur écoute. Bien entendu, je ne dis pas que c'est à cause de la réforme des rythmes scolaires qu'ils ont voté de cette façon, mais il existe un véritable malaise aujourd'hui dans la population. Nous sommes à l'écoute de ce malaise dans l'Éducation Nationale et je crois que nous avons besoin d'élus ayant du courage politique, qui peuvent s'opposer par tous les moyens de droit existants à une réforme qui, globalement et majoritairement à Colmar, a été jugée non compatible avec l'intérêt des enfants.

M. le Maire MEYER : Nous reprenons le jeu. M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Il me semble que la difficulté n'est pas de s'opposer à la réforme, mais bien de l'appliquer. Je suis d'accord avec vous, Mme l'Adjointe, de nombreuses villes et de nombreux exécutifs sont en difficulté pour appliquer cette réforme qui n'est pas simple. C'est d'ailleurs aussi ce que je reproche à cette réforme. Il n'empêche qu'elle se fait pour l'intérêt de l'enfant. Les chronobiologues sont pour 4,5 jours par semaine et non pour rester à 4 jours. Le courage politique est de respecter ce que disent les chronobiologues, c'est-à-dire aller vers 4,5 jours par semaine. Il y a même des écoles à Colmar qui appliquent ces 4,5 jours par semaine. Actuellement, des heures supplémentaires quotidiennes remplacent les aides personnalisées, c'est-à-dire les activités pédagogiques complémentaires, qui se font en général en fin de journée pour certains enfants, pas tous. Il y a des écoles et des enseignants à Colmar qui ont choisi de proposer aux enfants de faire ces APC le mercredi matin. En général, il s'agit d'élèves plutôt en difficulté et ils n'ont pas l'air plus fatigué que les autres. Les parents ne râlent pas et sont d'accord pour que ces élèves viennent le mercredi matin à l'école. J'entends les arguments de difficultés de mise en place de la réforme, mais pas ceux concernant l'intérêt de l'enfant. Les professionnels de l'enfance, les psychologues, les chronobiologues disent tous qu'il faut augmenter. Les études et les colloques réalisés après la réforme de M. SARKOZY ont tous dit qu'il fallait revenir en arrière et tout le monde était d'accord. Effectivement, les enseignants ne sont peut-être pas d'accord, car il est demandé à ces personnels de travailler 4,5 jours plutôt que 4 actuellement, ce qui n'est pas simple à faire passer. Cela étant, de nombreux enseignants sont pour. Vous dites ensuite que vous écoutez les parents d'élèves. Or, je suis dans des écoles du quartier ouest où j'entends aussi les parents d'élèves. Comme je l'ai déjà dit dans cette assemblée, ils sont pour la réforme, car ils en espèrent quelque chose pour leurs enfants et

non pour eux. Ils espèrent avoir des activités ou des animations autres, quelque chose que l'école leur apportera en plus. Écoutons-nous ces parents d'élèves ou pas ? Actuellement, nous ne les écoutons pas. Je suis pour que nous appliquions cette réforme, que nous nous y attelions, que nous nous retroussions les manches, que nous travaillions tous ensemble pour appliquer cette réforme dans l'intérêt de l'enfant. Ce n'est pas facile, mais je suis sûr qu'avec le maire que nous avons, le courage politique et les capacités qu'il a, il serait à même de donner l'exemple à toute la France pour montrer que cette réforme est largement applicable.

M. le Maire MEYER : La musique est belle. Mme VALENTIN redemande la parole.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. Je vais dire à peu près ce qu'a dit M. HILBERT, mais j'ajouterais que l'écoute des parents d'élèves passe aussi par l'écoute de la FCPE qui est absolument pour la mise en place de la réforme. Si 3 000 maires se sont prononcés contre et ont été mis en avant, il y en aurait donc 30 000 qui seraient pour. Enfin, si les difficultés de mise en œuvre sont réelles, le bien-fondé de la réforme est également réel. Ceci est connu depuis les multiples concertations qui ont lieu depuis 2010 ; c'est-à-dire sous deux gouvernements ayant des colorations politiques totalement différentes, mais des conclusions totalement identiques en ce qui concerne la nécessité de revoir le rythme de l'enseignement et des activités périscolaires des enfants. 20 % seulement des enfants avaient accès à des activités sportives ou culturelles ou de loisirs en dehors de la réforme. Cette réforme est la possibilité pour la majorité d'entre eux, voire pour tous, d'avoir accès à ces activités. Effectivement, ce sont les moins favorisés qui en ont le plus besoin. Je crois bien que vous n'entendez pas ces personnes.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, merci. Comme l'a dit Mme VALENTIN, nous parlons de 3 000 villes qui s'inscrivent dans la même démarche que Colmar ; très bien. Il reste effectivement 33 000 communes : il y en a où cela marche plus ou moins bien et d'autres où la réforme est déjà appliquée depuis l'année dernière. Dans ces communes, notamment dont un certain nombre de la région, les élus sont-ils tous des irresponsables ? En effet, vous dites avoir le courage politique et que c'est être responsable que refuser l'application du décret. Dans ces communes où on a avancé et où on a su prendre les mesures nécessaires, j'imagine qu'il n'y a que des élus lâches et irresponsables. Il faudrait expliquer cela à vos collègues du Centre Alsace, comme Sélestat ou ailleurs, car cela fait un certain nombre de mois qu'ils travaillent là-dessus et prévoient, si la réforme n'est pas déjà appliquée depuis l'année dernière, de l'appliquer cette année en septembre. Et puis, comme le disait Mme KLINKERT, j'ai un problème – et j'ai déjà eu l'occasion de le dire précédemment – avec le fait de ne pas appliquer un décret. Faire du lobbying ou tout ce que nous pouvons pour revenir sur la réforme, chacun son idée et ses positions, mais nous sommes dans un État unitaire et, lorsqu'il y a un décret, il s'applique même si ce n'est pas une loi et il s'applique aux collectivités locales. Si nous commençons à dire unilatéralement que nous ne respectons pas le décret, c'est la porte ouverte à tout et n'importe quoi. Nous pouvons aussi très bien dire qu'il y a trop de

ponts et de jours fériés au mois de mai et les supprimer ou les déplacer. Il s'agit de la même chose, c'est-à-dire ne pas respecter un décret. Pour ces raisons-là, je m'abstiendrai.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui. Concernant les activités, notamment pour les familles un peu plus défavorisées, je rappelle que le CLAS et l'accompagnement éducatif ont été mis en place. Quant aux activités du mercredi matin, il y a bien sûr un accompagnement des enseignants, mais il ne dure qu'une ou deux heures. Vous ne pouvez pas comparer cela à une matinée de classe. D'autre part, bien sûr que nous utilisons le mercredi matin pour toute une série d'activités : c'est notamment là que nous avons trouvé de la place pour faire de l'aide aux devoirs pour les enfants en difficulté. Nous avons donc besoin du mercredi matin pour accompagner les enfants en difficulté. Nous le faisons déjà. S'il y a cours le mercredi matin demain, quand trouverons-nous le créneau pour accompagner ces enfants en difficulté, par exemple ? Enfin, sur l'esprit général du décret et de la réforme, je vous rappelle que les principes étaient certes une semaine plus équilibrée, mais avant tout une année mieux distribuée. Où est-elle cette année mieux distribuée dans la réforme proposée aujourd'hui ? Nous ne la voyons pas. Effectivement, une année mieux distribuée serait certainement mieux dans l'intérêt des enfants, comme cela se passe dans d'autres pays européens.

M. le Maire MEYER : Bien. Je crois que nous avons fait un tour de table relativement large. Je salue la modération des propos, car c'est nouveau. Je crois que c'est une bonne chose de pouvoir échanger sans s'énerver. Cela vient d'être prouvé à travers l'expression de plusieurs avis. Peut-être, M. ERNST a-t-il été un peu dur, mais il est jeune. Acceptons cette erreur de jeunesse. Sinon, l'un dans l'autre, vous avez résumé votre ressenti. Permettez-moi tout de même de revenir sur quelques propos tenus avec la même modération.

M. HILBERT, merci pour le coup de violon. Je sais qu'avec de la volonté, nous franchissons les plus grands sommets. Néanmoins, chers collègues, je reste droit dans mes bottes. Je m'étais engagé à défendre jusqu'au bout le rythme scolaire actuel. Je ne peux pas me déjuger vis-à-vis des électeurs. Vous me connaissez, ce n'est pas moi qui, du jour au lendemain, change de veste ou de position. C'est ma façon de voir, partant du principe également, que le débat a été très long et très large. Il a surtout aussi été très long dans le temps puisque nous en parlons depuis un an et demi. Naturellement, nous n'avions pas deux années, mais une année supplémentaire pour nous adapter puisque, de tout temps, c'était étalé sur deux ans. Nous sommes donc encore dans les clous. Si nous avons cours mercredi matin, M. HILBERT, c'est aussi grâce à l'intervention de la Ville de Colmar. Comme Mme l'Adjointe vient de le relever, nous nous servons de certaines classes pour proposer des cours complémentaires à certains élèves. Cela poserait un problème supplémentaire si cette demi-journée n'était plus disponible. Cependant, je signe des deux mains avec vous lorsque vous dites que quelqu'un est responsable de cette pagaille. Oui, c'est vrai, l'État est responsable de cette pagaille puisqu'il ne sait pas ce qu'il veut

à travers les différentes propositions. Le deuxième décret qui vient d'être mis sur la table depuis le mois de mai ne porte pas sur des assouplissements puisque ce qui gêne le plus les élus locaux est la demi-journée du mercredi, et donc les 5 matinées. Mme l'Adjointe a tout dit dans ce domaine.

Mme SANCHEZ est d'avis que c'est une bonne proposition ; c'est son appréciation. Or, je n'ai pas eu cette perception que ce soit du côté des parents, des enseignants ou des responsables syndicaux des enseignants. Je m'explique : on m'a associé à l'équipe du Comité Départemental de l'Éducation Nationale qui a siégé il y a un mois dans les locaux du Conseil Général. J'ai entendu tous les intervenants, je dis bien tous, c'est-à-dire les représentants des enseignants et ceux des parents. Si la DASEN avait laissé voter, je suis sûr que ce vote aurait été négatif puisque les intervenants étaient 9 fois sur 10 contre la proposition, y compris les enseignants. J'y étais. Je critique seulement le fait que la DASEN n'a pas accepté de passer au vote alors que celui-ci n'était que pour avis. C'est un refus de la démocratie. Or, j'ai vu que du côté bas-rhinois, la DASEN avait autorisé le fait de prendre la température du Comité Départemental de l'Éducation Nationale.

M. ERNST, vous parlez de gesticulation : acceptons. Vous êtes jeune. Je crois, mon cher collègue, que la gesticulation est ailleurs en ce moment. Nous le constatons avec le baromètre électoral et le résultat des deux échéances qui ont eu lieu en deux mois, avec les municipales hier. Vous voyez que toutes les gesticulations ne servent à rien, il faut du concret. Pour ma part, je ne gesticule pas et, lorsque je m'engage à quelque chose, je le fais. D'où le résultat que vous connaissez. Quant aux arguments farfelus de 1970, vous êtes un peu jeune pour apporter ce commentaire : quel âge aviez-vous en 1970 ?

Intervention de M. ERNST inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Bien sûr. Je l'accepte comme tel. Concernant le manque de courage politique, je ne pense pas que l'on puisse me le reprocher, même contre ma propre famille politique. Cela m'a d'ailleurs joué des tours. Néanmoins, j'ai persisté, car il y a une éthique en politique et dans ce que nous faisons. C'est du moins de cette façon que je vois les choses. Dans ce domaine, j'avais une option qui, depuis, a été confortée par des centaines et des centaines de maires. Sachez que nous sommes très largement observés ce soir par les communes qui sont contre. Il suffit de se pencher sur le site Internet de la Ville de Colmar, www.colmar.fr, pour assister à notre débat. D'ailleurs, j'ai installé ce point en numéro 1 afin que les uns et les autres puissent recevoir ce que vous dites.

Les antithèses : non, il n'y a pas d'antithèses. Il y a une façon de voir les choses. Je veux bien entendre qu'il est encore temps, mais personnellement, je n'installerai pas de ligne budgétaire.

Quand j'entends M. HILBERT dire que nous ne savons pas ce que nous allons faire au mois de septembre, je réponds que c'est non de notre côté. Je note bien la présence des deux décrets. Vous dites que c'est à comparer avec une loi ; je suis d'accord. Je suis un républicain et j'applique la loi. Attention, chaque texte, chaque loi, chaque décret est passible d'un

contentieux et c'est finalement à partir de là que je dois suivre la décision prise. Or, nous n'en sommes pas là. Nous cheminons donc dans cette direction et nous verrons le moment venu. Peut-être M. le Préfet va-t-il faire une réquisition des locaux scolaires, ce qui est fort possible. En effet, sur la base de cette présente délibération, si elle est approuvée, je peux dire que les locaux scolaires seront ouverts tel et tel jour. Finalement, ce n'est pas l'État qui est propriétaire des locaux scolaires, mais la Ville de Colmar. Ce sera alors un sacré petit jeu juridique qui va naturellement m'encourager à approfondir les différents aspects. Je vous dirai que, quelle que soit la décision du préfet ou d'autres, le dossier est largement contestable devant la juridiction administrative. Jusqu'à maintenant, nous ne sommes pas dans l'illégalité et j'épuiserai tous les arguments juridiques à ma disposition. Vous me direz que c'est le travail d'un avocat – c'est le cas – et j'irai jusqu'au bout.

Mme KLINKERT et M. DENECHAUD s'abstiennent. Soit. Pour eux, je ne suis pas dans l'illégalité, sinon ils seraient contre. Le Groupe s'abstient et j'en prends note.

Pour les autres commentaires, nous avons parlé des différents ministres, M. PEILLON et celui qui l'a remplacé. Voyez le résultat de M. PEILLON hier. Je pense qu'il en subit le contrecoup et je vous fiche mon billet qu'aux prochaines élections sénatoriales, les maires indisposés par cette mesure s'exprimeront de la même façon, c'est-à-dire avec les résultats des élections municipales et européennes.

C'était ce que j'avais à dire. Je suis serein dans ce domaine et je poursuis ma position jusqu'au bout pour respecter les avis des parents et vis-à-vis des engagements pris.

Puis-je soumettre le rapport au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 4 voix contre et 7 abstentions. Mesdames et messieurs, ainsi en est la décision. Toutefois, je salue la grande modération.

M. ERNST.

M. ERNST : Il ne faut pas être grand clerc pour prévoir un changement de majorité aux prochaines élections sénatoriales. Je vous rappelle que la même chose était arrivée à l'UMP lorsqu'elle avait proposé, à l'époque, les élections sénatoriales de 2010 où elle avait perdu la majorité. Avec les résultats des élections municipales et le basculement à droite d'un certain nombre de communes, il ne faut vraiment pas être grand clerc pour prédire un changement de majorité au Sénat. C'est un petit argument.

M. le Maire MEYER : Je n'attendais pas autre chose de votre part. Vous auriez pu me faire cette réplique pour les élections d'hier concernant l'UMP. Celle-ci paye aujourd'hui sa façon de faire, son manque de transparence et également autre chose. Vous voyez, là encore, que je suis à l'opposé de ce que vous connaissez en tant que parti politique. Pour moi, il y a une éthique. Je vous vois sourire, Mme VALENTIN. Parfait. Merci, Mme l'Adjointe.

5. Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) – enquête publique : avis et observations complémentaires.

Voir rapport –

M. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire, M. l'Adjoint. Comme je l'ai déjà dit au sein du Conseil Communautaire, je regrette que vous nous proposiez à nouveau de voter contre le Schéma Régional de Cohérence Écologique. Tout d'abord, les arguments avancés dans le rapport sont erronés ; il suffit de lire les documents mis à disposition par la DREAL pour s'en rendre compte. En effet, contrairement à ce qui est dit et ce qui a été répété ce soir dans le rapport, il n'y a pas de levée de boucliers contre le SRCE. Il n'y a pas 47 ou 65 % des communes qui s'y opposent, mais 170 avis défavorables sur 1 006, soit 16,9 %. Ensuite, la notion de prise en compte vous inquiète alors qu'il s'agit de la notion la moins contraignante pour les schémas d'urbanisme. Si le SRCE concerne le SCOT et non le PLU, c'est tout à fait cohérent. Cela encourage les différentes communes à travailler ensemble et plus chacune de leur côté afin d'obtenir un développement harmonieux et cohérent de notre territoire. Par ailleurs, vous craignez que certains projets ne puissent se réaliser, tels l'urbanisation à l'est de l'A35 ou le serpent de mer du barreau sud qui aura beaucoup de mal à se faire, non pas à cause de crapauds, mais par manque d'argent. Concernant l'urbanisation à l'est de l'A35, est-elle bien nécessaire ? Ne serait-il pas plus judicieux de réfléchir à optimiser l'actuelle zone industrielle en cassant notre vision ancienne du développement urbain ? Essayons plutôt de sortir de ce cadre poussiéreux et innovons. En effet, à force d'installer la ville à la campagne, il n'y aura plus de campagne. J'entends que certains regrettent qu'un corridor à crapauds fasse capoter un projet industriel, mais la biodiversité est un indicateur pour l'homme, tout comme le canari pour le mineur. Si elle meurt, l'homme et toute l'humanité sont en danger. Je ne m'inquiète pas pour la planète – elle sera encore là dans quelques milliards d'années –, mais nous, c'est beaucoup moins sûr. Il ne s'agit pas d'opposer environnement et économie, mais simplement de nous rendre compte que nos politiques actuelles de développement nous conduisent de plus en plus vite dans un mur. Nous savons que nous ne pouvons plus nous permettre certains comportements. Alors, oui, soyons offensifs, mais en modifiant notre conduite, pas en fermant les yeux et en croyant que tout sera comme cela a toujours été. C'est donc sans surprise que nous voterons contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Oui, M. le Maire, chers collègues, comme M. HILBERT est intervenu à la CAC, je me permets d'en faire autant pour lui rappeler que lorsque je siège...

M. le Maire MEYER : Vous n'avez pas d'autorisation à demander. Vous avez demandé la parole et vous l'avez très librement.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Je suis respectueux dans ce cadre.

M. le Maire MEYER : Allez-y.

M. l'Adj. BECHLER : Merci. Je voulais simplement rappeler qu'à l'époque, le Schéma Régional de Cohérence Écologique avait dit, je cite : « L'économie et l'écologie ne sont pas incompatibles. » J'ai, malheureusement pour eux, pu prouver que c'est incompatible. En effet, il s'agit d'un secteur du port rhénan, où Liebherr pour ne pas le citer, voulait 50 hectares pour construire un hangar pour leurs pelles qu'ils voulaient mettre sur les bateaux afin de les envoyer dans le monde entier. Simplement, à cause d'un corridor à crapauds, ceci n'a pas pu se faire. Je remercie M. le Maire qui, à l'époque, m'avait soutenu et avait fait un courrier dans ce sens.

M. le Maire MEYER : Bien. Je pense qu'il ne faut pas prêter à l'esprit de ce rapport un sens d'opposition. Nous avons pu observer que chaque fois qu'il nous était donné de faire valoir des observations, nous sommes revenus à nos arguments de nombreuses fois. Par exemple, et même si cela n'a rien à voir, il avait été décidé de fermer la voie ferrée à hauteur de la barrière de la maison des personnes âgées du Département. Nous nous y sommes opposés et le préfet a décidé de ne rien fermer. Nous ne demandons pas mieux, sauf d'être écoutés. M. HILBERT, vous savez que nous ne sommes pas contre. Nous ne jouons pas l'environnement contre l'économie, et nous l'avons déjà démontré plus d'une fois. Toutefois, nous tenons à ce que les choses soient plus précises. Ensuite, nous emboîterons le pas. Ce n'est pas comme les rythmes scolaires ; c'est un domaine totalement différent. Le commissaire enquêteur – et cela vient d'être dit par M. l'Adjoint de ressort – n'a pas prolongé la procédure de 15 jours sans raison. En effet, il a enregistré des observations sensées depuis Strasbourg, d'où le fait de travailler davantage. En même temps, et c'est la deuxième consigne qu'il a donnée, il a demandé à ce que les délibérations des assemblées soient affichées. S'il n'y avait pas ce flou, il n'en serait pas arrivé à cela. Nous sommes d'accord avec vous sur le fond, mais la forme change et nous voulons être le plus précis possible et le plus rassurés dans la forme.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 2 voix contre et 4 abstentions.

6. Délibération modifiant les modalités de recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

7. Modification du régime des autorisations d'urbanisme : institution de la déclaration préalable pour les travaux de ravalement.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

8. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 21^{ème} session.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Subvention au Syndicat des Propriétaires Immobiliers et des Copropriétaires – Centre Alsace pour le renouvellement de son parc informatique.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je relis le libellé de ce point : « Compte tenu du taux de subvention généralement accordé par la Ville pour ce type d'équipement, 20 % des dépenses hors taxes sont prises en charge par la Ville. » Pouvez-vous nous confirmer que toutes les associations colmariennes qui doivent procéder au remplacement de leur parc informatique peuvent bénéficier de la prise en charge de 20 % des dépenses hors taxes dudit équipement ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : C'est une généralisation sommaire. Premièrement, si je propose que la Ville intervienne, c'est parce que ladite association travaille pour les Colmariens. Deuxièmement, de nombreuses associations disposent d'un parc informatique mis à disposition par la Ville de Colmar. Je ne refuse au départ aucune intervention, mais je vous prierai uniquement de ne pas faire des comparaisons entre cette association des copropriétaires et d'autres associations, étant entendu que, 9 fois sur 10, les associations sont déjà subventionnées par la Ville de Colmar. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste préciser ma question, laquelle est due au libellé de la délibération : « Compte tenu du taux de subvention généralement accordé par la Ville pour ce type d'équipement... »

M. le Maire MEYER : Nous aurions pu dire « habituellement ».

Mme VALENTIN : C'est la première fois que je le vois. Cela signifie que cela s'applique à toutes les associations ayant un équipement informatique à renouveler et qui sont des associations qui travaillent pour les Colmariens comme celle-ci.

M. le Maire MEYER : Chère Mme VALENTIN, je vous prie de ne pas faire de comparaison.

Mme VALENTIN : Je ne compare pas, je pose une question.

M. le Maire MEYER : Il ne faut surtout pas vous servir de cet exemple pour un autre dossier.

Mme VALENTIN : Je pose une question.

M. le Maire MEYER : Lorsqu'il avait été question d'indemniser le travail des bénévoles, vous l'aviez découvert.

Mme VALENTIN : Je pose une question, M. le Maire. Répondez simplement puisque vous dites que c'est généralement accordé.

M. le Maire MEYER : J'ai répondu que nous pouvions dire « habituellement » ou « généralement », car, pour moi, c'est pareil. Néanmoins, ce n'est pas tacite.

Mme VALENTIN : La première fois.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas tacite.

Mme VALENTIN : D'accord. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous voyez qu'il nous arrive encore d'être ensemble. Je relève que le président de cette association s'est abstenu et était à l'extérieur. Il est invité à revenir dès que le vote sera intervenu.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'aprouve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de M. GRUNENWALD qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote

12. Contrat d'occupation du domaine public ferroviaire pour la réalisation et l'exploitation d'un parc de stationnement en gare de Colmar, rue du Tir.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Désignation des représentants de la Ville de Colmar à la Commission Communale des Impôts Directs.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des candidats ? Oui : Mmes PELLETIER et HUTSCHKA. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je rajoute les membres extérieurs : MM. SCHAPPLER, SOLATGES, MARTIN et ECKERLEN

M. le Maire MEYER : Le vote secret est-il demandé ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote à main levée : qui l'aprouve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

14. Attribution d'indemnités et de subventions à titre cultuel et culturel pour l'année 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention portant sur l'attribution d'un concours financier à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Avenant Contrat Enfance Jeunesse 2012/2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Mme l'Adjointe, pouvez-vous nous dire comment a été fait le choix de l'association Les Coccinelles pour gérer cette structure ? En effet, il y avait d'autres associations, notamment La Bobinette qui tient déjà une maison verte à Strasbourg et était désireuse de faire quelque chose de la sorte à Colmar. Ma seconde question porte sur la ludothèque : qu'en est-il pour les enfants âgés de plus de 11 ans puisqu'il semblerait, au regard de l'utilisation habituelle des ludothèques, que ce soit plutôt des enfants plus âgés qui seront demandeurs ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire et Mme l'Adjointe. Je voulais saluer ce rapport, car c'est quelque chose que nous attendons à Colmar. Je suis persuadé que Les Coccinelles feront un bon travail puisqu'ils font déjà un travail similaire ailleurs dans la région. Ma question concerne plus la ludothèque, qui serait une structure municipale : où serait-elle située ? Quel serait le profil de la personne qui serait en charge de la gérer ? Quels seraient les moyens ? Nous voyons un budget pour le LAEP, mais rien concernant la ludothèque. Pourriez-vous nous donner des précisions ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Concernant le LAEP, nous avons, dans un premier temps, travaillé avec la CAF à l'étude de ce projet sur Colmar. Les résultats de l'étude faite dans le Contrat Enfance/Jeunesse ont conclu au besoin colmarien pour l'ouverture de cette structure LAEP. Suite au résultat de cette étude menée en partenariat avec la CAF, nous avons lancé un appel à projets. Effectivement, La Bobinette était candidate ainsi que Les Coccinelles. Ces deux projets ont été étudiés par des spécialistes des LAEP, que ce soit en interne ou avec la CAF. Suite à cette étude, nous avons jugé que le dossier présenté par Les Coccinelles répondait le plus au besoin colmarien. Je voudrais préciser que je me suis déplacée lors de cette étude, notamment à Obernai et à Strasbourg avec La Bobinette. Nous avons

vraiment mené une étude approfondie avant de faire ce choix, sachant que si ce projet fonctionne bien, il pourrait être amené à monter en puissance. Concernant la ludothèque, il est prévu, dans le cadre du Contrat Enfance/Jeunesse, que cet outil s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans, car c'est prioritairement ce qui se passe avec la CAF dans les discussions que nous avons. Il est évident que cet outil sera également ouvert aux plus âgés. Nous avons simplement mis prioritairement les enfants de 3 à 11 ans, car cela correspond à la politique de la CAF. Néanmoins, je pense qu'une fois cet équipement en place, il pourra bien évidemment être ouvert aux enfants de plus de 11 ans. Les modalités sont encore en discussion, à savoir l'installation, l'ouverture, etc. Ce sera ma collègue, Karen DENEUVILLE, en charge de la cohésion sociale, qui prendra le relais sur le centre socio-culturel Europe quand ce sera ouvert.

M. le Maire MEYER : Bien. Toute une foule de précisions. Naturellement, il ne faudrait pas que l'on nous complique trop la vie avec le coût du rythme scolaire.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

17. Adoption du Règlement Intérieur de la Salle de l'Espérance et subventions aux associations « Vie et Lumière » et « Appona 68 ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Pour un projet situé rue de l'Esperance, vous ne pouvez pas voter d'une façon différente.

18. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (2^{ème} tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animations Été 2014 ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le Groupe Larger dans le cadre de la 11^{ème} édition du Tour Alsace Cycliste.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

21. Avenant au contrat d'objectifs conclu entre la Ville et le Colmar Rugby Club au titre de la saison 2013/2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Avenant au contrat d'objectifs conclu entre la Ville et le Colmar Centre Alsace Handball au titre de la saison 2013/2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Attribution d'une subvention à l'association « Paris-Colmar à la marche » dans le cadre de la 32^{ème} édition de Paris/Neuilly sur Marne-Colmar à la marche.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Attribution de subventions aux associations à caractère socio-éducatif – 2^{ème} tranche de programmation 2014.

Voir rapport –

Melle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Subvention d'équipement pour les travaux de sécurisation des locaux de l'antenne Europe de la Mission Locale de Colmar.

Voir rapport –

Melle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Subvention aux associations culturelles relevant de lignes budgétaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Question tout à fait pratique : le Festival International de Colmar est normalement crédité d'une subvention de 207 000 € pour l'année 2014 et il a déjà bénéficié d'une avance de 50 000 €, si j'ai bien compris. Le solde à verser serait donc de 157 000 € et non de 207 000 €. Est-ce exact ou est-ce que je me trompe ?

Mme l'Adj. GANTER : Une subvention exceptionnelle a été versée lors d'un Conseil Municipal de 2013 à titre de provision.

Mme VALENTIN : Oui, à titre de provision pour 2014. C'était donc bien une avance sur les 207 000 €. A moins qu'il ne bénéficie d'une subvention totale de 257 000 €.

M. le Maire MEYER : Vous devez avoir raison, sous réserve de vérification.

Mme VALENTIN : Oui, il faudra vérifier.

M. le Maire MEYER : Je vous donne acte de votre interrogation. Il faut vérifier.

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : A part cette observation, qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de

Mme CHELKOVA qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

27. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2014 – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. GRUNENWALD qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

28. Programme de la saison théâtrale 2014/2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Juste une petite question pratique, car nous allons voter un peu plus loin le changement de scène du théâtre : les travaux auront-ils lieu la même année ? Auquel cas, le programme que nous sommes en train de voter ne pourra pas être mis en œuvre.

M. le Maire MEYER : Cela a été réfléchi ensemble pour ne pas compromettre le déroulement des différentes occupations prévues. Nous avons visé des périodes d'arrêt pour faire les travaux par étapes.

M. ERNST : D'accord.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

29. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la Société Alsacienne d'Animations Touristiques, gestionnaire du Petit Train Blanc, concernant la billetterie du musée Bartholdi.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Fixation du nombre d'élus municipaux aux Comité Technique Paritaire et Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est encore un pouvoir arbitraire dévolu au maire. Comme nous n'avons jamais eu de problème, le choix fait anciennement devait être bon.

M. l'Adj. WEISS : Voilà. Normalement, à partir de 2015, la parité n'est plus d'actualité.

M. le Maire MEYER : La parité n'est plus d'actualité. C'est nouveau. En faveur ou défaveur de qui alors ?

M. l'Adj. WEISS : C'est le maire qui décide si nous maintenons malgré tout cette parité après 2015. (rires)

M. le Maire MEYER : Comment voulez-vous que je pénalise les femmes qui sont beaucoup plus nombreuses que les hommes parmi le personnel ? Je ferme la parenthèse. Qui approuve ? Qui s'abstient ? Qui s'y oppose ? Le rapport est approuvé.

31. Prise en charge des frais de déplacement des élus.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. WEISS : Je voudrais juste signaler que le total des dépenses des frais de déplacement au cours de ces 5 dernières années a été de 4 277,08 €. Ce n'est vraiment pas grand-chose.

M. le Maire MEYER : Cela peut servir d'exemple. Je dis cela, car ce rapport avait soulevé un flot d'observations la dernière fois alors que je disais que nous avions tout intérêt à maîtriser d'une façon raisonnable ce type de dépenses. Le montant qui vient d'être donné par M. l'Adjoint situe la réalité, en phase avec la précaution qui était la mienne il y a 4 ans.

Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

32. Indemnité de conseil au Trésorier Municipal de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

33. Concession de logements de fonction.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Cela n'a rien à voir avec l'arrivée du Directeur Général des Services, ce n'est pas la base du rapport, c'est pour toute nouvelle concession... M. ERNST.

M. ERNST : Oui, M. le Maire, chers collègues, j'avoue avoir tiqué à la lecture de ce rapport. Si son contenu semble des plus anodins, à savoir l'application locale du décret n° 2012-752, il pose un véritable problème d'éthique lorsque nous constatons que la municipalité va, une nouvelle fois, délibérer sur un rapport au seul bénéfice du nouveau Directeur Général des Services. Je dis bien une nouvelle fois, car, lors du dernier conseil, nous avions eu de vives discussions sur la décision de surclasser démographiquement notre commune afin de fournir un cadre et une rémunération suffisante au nouvel arrivant. Aujourd'hui, vous nous demandez de faire bénéficier le Directeur Général des Services d'une concession de logement pour nécessité absolue de services, dont vous n'êtes pas sans savoir qu'elle est régulièrement pointée du doigt par la Cour des Comptes pour son utilisation « complaisante » par les collectivités. Nous voudrions donc connaître les critères sur lesquels la majorité s'est fondée pour accorder ce statut, hormis la demande formulée par le DGS lui-même. Nous voudrions également connaître la localisation du logement puisque celui-ci doit être situé à proximité immédiate de la mairie. Si je n'ai pourtant pas à remettre en cause la partie législative de ce rapport, je m'interroge vraiment sur la pratique répétée de la municipalité d'utiliser les textes au bénéfice d'un seul, avec tous les soupçons de favoritisme que cela peut induire. J'ai également l'impression que la municipalité fonctionne dans un système à deux poids deux mesures dans la façon dont sont gérés ses agents. En effet, alors que certains ont juste à formuler une demande auprès du maire, d'autres doivent batailler, parfois longuement en allant jusqu'au Tribunal Administratif pour simplement obtenir ce que prévoit la loi, comme cela avait été le cas pour la GIPA. Au regard de ces arguments, nous voterons donc contre ce rapport. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Même s'il est un peu à l'emporte-pièce, j'accepte le propos. Néanmoins, aucune exception n'est faite. Ce n'est pas un cas particulier puisque sur l'exemple du Directeur Général des Services se greffe d'abord toute une série de concierges. C'est pour cette raison que j'ai ajusté la présentation du rapport lorsque M. WEISS a pris la parole. Quand il s'agit d'assumer la responsabilité devant la Chambre des Comptes, j'assume, car je sais que, également, je ne suis pas à côté de la plaque. J'assume en tant qu'exécutif ce qui est proposé, sachant également que pour le Directeur Général des Services, il n'y a pas d'acquisition de voiture, ce qui n'était pas le cas anciennement. L'un dans l'autre, je suis encore très à l'aise dans ce que je propose. Concernant la situation, le logement du concierge n'est pas à côté de la mairie non plus. En revanche, il importe que le Directeur Général des Services soit logé à Colmar, ce qui est le cas. Pour une question de correction et non de confidentialité, tout le monde sait à peu près où il peut

être logé. C'est à Colmar, à l'intérieur du périmètre urbain. Je n'ai pas à dévoiler son adresse d'une façon publique. Sinon, demain matin, il aura chez lui toute une série de plaignants qui profiteront de sa boîte aux lettres pour faire état de leurs soucis. Je veux éviter cela.

Intervention du Directeur Général des Services inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Il dit qu'il sera dans l'annuaire téléphonique ; pour ceux qui le cherchent, il n'y a pas de problème.

M. ERNST : Merci. Pour pouvoir bénéficier de ce statut, il est bien indiqué dans les textes que le logement doit être à proximité immédiate de la mairie, d'où le sens de ma remarque.

M. le Maire MEYER : Il est à 500 m de la mairie. Il peut venir à la mairie à pied ou prendre son vélo, cela prend 5 min. Je ne pense pas qu'il ait l'audace de demander une subvention de 120 € pour acheter son vélo.

M. ERNST : En tant que Colmarien, il le peut.

M. le Maire MEYER : Bien sûr, il peut.

Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 2 oppositions.

34. Subvention de fonctionnement au bénéfice du Syndicat des Apiculteurs de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

35. Subvention d'équipement au bénéfice de l'Association des Jardins Familiaux de Colmar pour l'isolation du local du foyer de l'Association et subvention de fonctionnement.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Challenge inter-écoles de la Prévention Routière.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

37. Transactions immobilières : acquisitions de parcelles sises Grosser Semm Pfad et sentier de la Bleich.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise rue Jacquard.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Transaction immobilière – acquisition d'un terrain route de Bâle.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Transaction immobilière – acquisition d'une parcelle en vue de son incorporation dans le domaine public – voie dite « Biberacker-Weg ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Transaction immobilière : acquisition à titre gratuit d'une parcelle sise rue du Grillenbreit.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Transaction immobilière – cession d'une parcelle – voie dite « Dreisteinweg ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

43. Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise rue de la 1^{ère} Armée Française.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

44. Avis relatif à une demande d'autorisation présentée par Voies Navigables de France (VNF) au titre de la loi sur l'eau pour des opérations de dragage.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

45. Avis relatif à une demande d'enregistrement au titre des installations classées – Déchetterie Intercommunale rue du Ladhof à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, une simple question : est-il prévu qu'une benne destinée à recevoir des objets encore en bon état qui pourraient être donnés à des associations comme La Manne ou Espoir prenne place dans cette déchetterie intercommunale ? En effet, il arrive que des personnes aillent se débarrasser de choses finalement en très bon état, car elles n'ont pas envie de faire 36 000 démarches. Cela pourrait être une bonne formule.

M. le Maire MEYER : C'est une idée. Il faut voir de quelle façon nous pouvons la combiner avec l'ensemble.

Mme VALENTIN : Il faudrait un endroit précis pour cela.

M. le Maire MEYER : Il n'y a aucun problème dans la mesure où nous avons un outil sur place. Nous manquons souvent de sites pour poser les containers. La proposition est à analyser.

Mme VALENTIN : Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mme VALENTIN, rien qu'en matière de déchetterie, l'engagement de la CAC sur les deux années à venir est de près de 7 millions d'euros. C'est très important. Il y a d'abord eu Horbourg-Wihr ; là, il s'agit de la rue du Ladhof et il y a la grosse opération de Wintzenheim.

46. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

47. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

48. Travaux de mise en place d'un nouveau plancher de scène au Théâtre Municipal.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous pourrions nous interroger sur la nécessité de ce remplacement d'autant plus qu'il s'agit de travaux pas très anciens. Il semblerait que le bois utilisé était trop fragile avec les artistes sur scène qui,

de temps en temps, tapent des pieds. Nous ne voulions pas qu'ils tombent au sous-sol.

Mme l'Adj. CHELKHOVA : Surtout qu'il y a un vide de 3 m.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mes chers collègues, je crois que nous avons battu un record ce soir avec 49 rapports en 2 heures. C'est remarquable. Un point Divers est demandé par M. ERNST.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : La question posée est tout à fait normale. Il a vu dans le dernier Point Colmarien qu'il n'y avait pas les prises de parole des différentes familles politiques du Conseil Municipal. C'est vrai, mais ce n'était pas uniquement pour le Parti Socialiste ; ce n'était pour personne. Nous avons dû faire l'impasse pour la première fois, car nous avons mis les photos de tout le monde. Sinon, il fallait intégrer une page supplémentaire. Raison pour laquelle nous avons fait l'impasse sur l'avis des différentes familles qui composent le Conseil Municipal. Cependant, je vous promets que pour le prochain Point Colmarien, non seulement le parti Socialiste, mais toutes les familles, auront droit à leur rubrique. D'ailleurs, nous n'avons jamais eu de problème à ce sujet. La deuxième question porte sur le règlement du Conseil Municipal : nous avions 50 points à l'ordre du jour, ce qui est un peu chargé après la première installation. Je sais par expérience qu'un règlement du Conseil Municipal suscite des réactions souvent assez animées, très larges et très denses. Ne voulant pas provoquer un débat bâclé, le règlement du Conseil Municipal figurera à l'ordre du jour d'une prochaine séance afin que nous ayons tout le temps d'en débattre en toute sérénité. Ai-je répondu à votre question ?

M. ERNST : C'est toujours l'ancien règlement intérieur qui est en cours de validité. Pourrait-il être simplement transmis aux conseillers municipaux, notamment les nouveaux qui n'y ont pas eu accès jusqu'à présent ?

M. le Maire MEYER : Bien sûr. Dès que le point sera inscrit à l'ordre du jour, nous vous transmettrons un projet.

M. ERNST : Pourrions-nous avoir l'ancien en attendant de voter le nouveau ?

M. le Maire MEYER : Oui, bien sûr. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je voulais juste rappeler que nous sommes l'association « Un nouvel élan pour Colmar », même si Julien ERNST et moi-même sommes effectivement au Parti Socialiste. Je tiens à le dire par rapport à la liste représentée ici ce soir. Il s'agit de la liste « Un nouvel élan pour Colmar », et non du Parti Socialiste.

M. le Maire MEYER : Nous prenons acte.

Mme VALENTIN : Merci. Ce n'est pas grave, mais je tenais à le dire.

M. le Maire MEYER : Pour autant, Mme VALENTIN, vous ne reniez pas la famille socialiste.

Mme VALENTIN : Pas du tout. Je tenais simplement à le dire pour mes colistiers qui ont travaillé avec moi.

M. le Maire MEYER : D'accord. Je vous ai trouvée particulièrement agréable ce soir. (rires)

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, nous sommes au bout de l'ordre du jour. Merci pour votre présence et votre participation. La séance est levée et nous vous invitons à boire un petit verre au Salon des réceptions, la salle du bas étant encore occupée par le matériel électoral. Merci, chers collègues.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 30



COLMAR

STENOGRAMME

4^{ème} Séance

extraordinaire

du

20 juin 2014



CONSEIL MUNICIPAL

M. Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare ouverte cette séance extraordinaire du conseil municipal qui consiste à désigner les grands électeurs pour les prochaines élections sénatoriales. On n'avait pas le choix de la date puisque la journée d'aujourd'hui a été imposée d'une façon générale dans toutes les communes et villes françaises.

Pour le conseil de Colmar, au-delà de la capacité électorale de tous les membres de l'assemblée municipale, nous avons à désigner globalement 46 membres supplémentaires titulaires et 21 suppléants. Naturellement, selon le nombre de voix obtenues, n'en seront désignés qu'un certain nombre.

Je dois me plier à une certaine procédure qui consiste à faire l'appel obligatoire des conseillers municipaux étant entendu que des collègues se sont excusés tout en donnant pouvoir : Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ, M. Tristan DENECHAUD, M. Mohammad HAMDAN, Mme Nejla BRANDALISE, M. Dominique GRUNENWALD, Mme Saloua BENNAGHMOUCH et M. Guy WAEHREN qui donnent respectivement procuration à Mme GANTER, Mme KLINKERT, M. HANAUER, M. OUADI, Mme LATHOUD, M. BURGER et M. REMOND. Mme Margot DE CARVALHO ne peut pas siéger puisque pour les mandats qui dépassent les élections locales, il faut être ressortissant français, ce qu'elle n'est pas. Elle est donc remplacée par le second de la liste de notre liste, en l'occurrence M. BERSCHY.

Cela étant dit nous passons à l'appel du conseil municipal. Est-ce que le Directeur Général des Services veut faire l'appel ?

(M. PINCET, Directeur Général des Services, procède à l'appel des conseillers municipaux).

M. Maire MEYER : Cela étant fait, il nous appartient de désigner le bureau de vote qui d'une part est un mixage entre les aînés et les plus jeunes. Il y a donc au départ M. Jacques DREYFUSS et M. Robert REMOND qui devrait arriver puisqu'il est en court de route, pour les plus âgés, et M. Laurent DENZER-FIGUE et Mme Karen DENEUVILLE pour les plus jeunes.

Ensuite, désignation du secrétaire de séance. Je propose la benjamine Mme PELLETIER. Et naturellement c'est notre Directeur Général des Services qui va compléter la composition du Bureau.

Je suis obligé de vous donner lecture de différentes dispositions du Code Electoral :

- article R 132 – « Nul ne peut être nommé délégué suppléant ou remplaçant s'il ne jouit pas de ses droits civiques et politiques ».
- article R 133 – « L'élection se fait sans débat au scrutin secret ».

- article L 287 - « Les députés et les conseillers régionaux, les conseillers à l'Assemblée de Corse et les conseillers généraux ne peuvent être désignés délégués, élus ou de droit par les conseils municipaux dans lesquels il siègent.

Au cas où un député, un sénateur, un conseiller régional, un conseiller à l'Assemblée de Corse ou un conseiller général serait délégué de droit comme conseiller municipal ou comme membre du conseil consultatif d'une commune associée, un remplaçant lui est désigné par le maire sur sa présentation ».

- article L 289 - « Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués ou de délégués suppléants ».

Chaque liste doit être composée en alternance d'un candidat de chaque sexe (loi du 2 août 2013).

- article R 143 - « Dans les communes où la désignation des délégués a lieu à la représentation proportionnelle, le procès verbal doit indiquer la liste au titre de laquelle les délégués et suppléants ont été élus ».

- article R 144 - « Dans chaque commune, les résultats du scrutin sont rendus publics dès achèvement du dépouillement ».

- article R 145 - « Les délégués ou suppléants qui n'étaient pas présents sont avisés de leur élection dans les 24 heures par les soins du Maire. S'ils refusent ces fonctions, ils doivent en avertir le Préfet dans le délai d'un jour franc à dater de la notification ».

- article R 146 - « Le tableau des électeurs sénatoriaux est établi par le Préfet et rendu public dans les quatre jours suivant l'élection des délégués et de leurs suppléants ».

Il convient également de citer toujours selon la procédure :

- le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 relatif à la convocation d'aujourd'hui ainsi qu'à la journée du 28 septembre 2014, *puisque les élections sénatoriales sont fixées au dimanche 28 septembre.*
- l'arrêté préfectoral du 6 juin 2014 qui complète le dispositif.

C'est ce que j'avais à vous rappeler. Naturellement, j'ai donné mention des dispositions qui portent sur l'éventuel détenteur d'un double mandat. Sont concernés à ce titre M. HEMEDINGER, Mme KLINKERT, Mme BRANDALISE, M. HILBERT et Mme VALENTIN. Bien évidemment les cinq collègues ont désigné des remplaçants : pour M. HEMEDINGER, il s'agit de M. Yves MULLER, domicilié 1, rue Victor Huen à Colmar, électeur à Colmar, Mme KLINKERT a désigné M. Rémy ANGST domicilié 7, avenue de la Marne à Colmar et électeur à Colmar, Mme BRANDALISE a désigné M. Aubin BRANDALISE domicilié 23, rue des Aubépines à Colmar et électeur à Colmar, M. HILBERT a désigné M. Fabien ROTH domicilié 10, rue des Moulins à Colmar et électeur à Colmar et Mme VALENTIN a désigné Mme GINDENSPERGER habitant 61, chemin de la Speck à Colmar et naturellement électrice à Colmar. Voilà les cinq propositions qui m'ont été faites par les personnes concernées.

En plus de cela, nous avons des listes présentées par les différentes familles politiques.

L'élection des délégués supplémentaires et des délégués suppléants :

Pour ce qui est de Colmar, le nombre de délégués supplémentaires est de 46 auxquels s'ajoutent 21 délégués suppléants. Les listes peuvent donc comporter au maximum 67 noms.

S'agissant d'une élection à la proportionnelle, tout signe ou tout nom rayé ou tout nom ajouté rend le bulletin non valable. Il n'est donc pas possible de changer ni l'ordre de la liste, ni d'apporter aucune modification, ni aucun rajout.

Il est impératif que les personnes à désigner soient électrices à Colmar.

4 listes sont en présence

- liste « *Colmar j'aime avec Gilbert Meyer* » (dénommée liste n° 1),
- liste « *Colmar veut bouger* » (dénommée liste n° 2),
- liste « *Vivre Colmar, ville verte, ouverte et solidaire* » (dénommée liste n° 3),
- liste « *Un nouvel élan pour Colmar* » (dénommée liste n° 4).

Ces listes ont été reprises sous forme de bulletin électoral que vous trouverez sur votre bureau.

A toutes fins utiles et pour parer à toute situation, il est prévu un isoloir, si un conseiller devait en réclamer un.

Il est également précisé que disposant du bulletin, le passage par l'enveloppe n'est pas obligatoire. Il suffit de plier la liste de votre choix et de mettre la liste formant bulletin de vote dans l'urne lorsqu'elle va passer devant chez vous pour que vous puissiez procéder au vote qui vous est demandé.

Y a-t-il des questions à poser ?

Le bureau n'est pas complet. Il manque une personne. Alors soit M. REMOND est dans l'ascenseur, sinon il faut le remplacer tout simplement. Il n'est pas encore là. Je propose donc de le remplacer au Bureau dans l'immédiat. Cela nous permet de passer au vote. Quel est le vice-doyen au-delà de Jacques DREYFUSS ? C'est M. BRUGGER qui remplace donc M. REMOND au Bureau. Est-ce que quelqu'un demande l'utilisation de l'isoloir ? Ce n'est pas le cas. Je demande donc à notre Directeur Général des Services de repasser à l'appel et la préposée à l'urne va faire le passage auprès des conseillers dans l'ordre d'appel des conseillers concernés.

M. Robert REMOND et Mme Caroline SANCHEZ viennent d'arriver.

(Il est à présent procédé au vote)

M. le Maire MEYER : Le scrutin est clos. On dépouille ! Je fais appel au Bureau de vote : Jacques DREYFUSS, Maurice BRUGGER et les deux cadets, s'il vous plaît.

(Le Bureau de vote procède au dépouillement)

M. le Maire MEYER : Je vous donne les résultats.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

A déduire : bulletins nuls (blancs = nuls) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 49

Ont obtenu :

- | | | |
|--|---|---------|
| - liste n° 1 « Colmar j'aime avec Gilbert Meyer » | : | 37 voix |
| - liste n° 2 « Colmar veut bouger » | : | 8 voix |
| - liste n° 3 « Vivre Colmar, ville verte, ouverte et solidaire » | : | 2 voix |
| - liste n° 4 « Un nouvel élan pour Colmar » | : | 2 voix |
-

TOTAL : 49 voix

- **la liste n° 1 « Colmar j'aime avec Gilbert Meyer »** a obtenu 37 sièges de délégués supplémentaires titulaires et 18 sièges de délégués suppléants.
- **la liste n° 2 « Colmar veut bouger »** a obtenu 7 sièges de délégués supplémentaires titulaires et 3 sièges de délégués suppléants.
- **la liste n° 3 « Vivre Colmar, ville verte, ouverte et solidaire »** a obtenu 1 siège de délégué supplémentaire titulaire et 0 siège de délégué suppléant.
- **la liste n° 4 « Un nouvel élan pour Colmar »** a obtenu 1 siège de délégué supplémentaire titulaire et 0 siège de délégué suppléant.

Voilà les résultats, la répartition ayant été faite par le système informatique.

Le bureau est appelé à signer le procès verbal.

Il me reste à vous faire circuler la feuille pour la désignation de l'éventuel remplaçant pour les listes qui n'en aurait pas. Je vous remercie.

Nous sommes arrivés au bout de notre mission. Mesdames et Messieurs, chers Collègues, je vous remercie, la séance est levée.

M. PINCET : S'il vous plaît, il faudrait que chacun reste en place si c'est possible, juste le temps qu'on fasse circuler le parapheur de façon à ce que vous indiquiez à quelle liste vous souhaitez que votre remplaçant soit rattaché en cas d'absence. Sachant que seules les deux premières listes peuvent évidemment faire l'objet d'un rattachement.

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 42



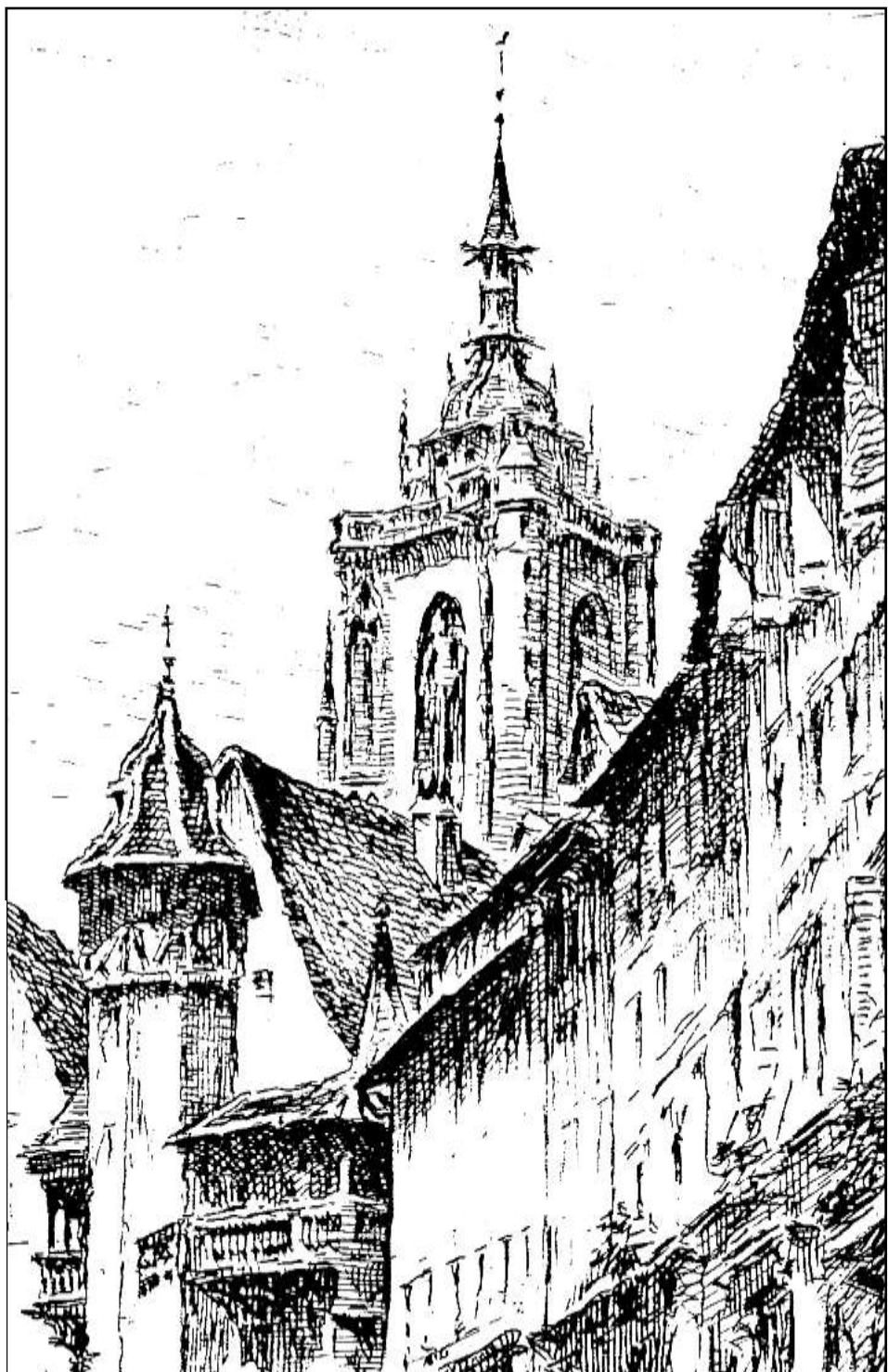
COLMAR

STENOGRAMME

5^{ème} Séance

du

30 juin 2014



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal, séance après-match ; nous ferons la troisième mi-temps ensemble. Je vous remercie pour votre présence.

J'ai des excuses à vous présenter : M. WEISS donne pouvoir à Mme CHARLUTEAU – les points 34, 35 et 36 seront donc présentés par elle ; M. SISSLER, Mme BARDOTTO-GOMEZ, Mme DE CARVALHO, M. BECHLER, M. GRUNENWALD, M. WAEHREN, M. RENIS, M. REMOND, et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à Mme SCHOENENBERGER, Mme GANTER, M. HEMEDINGER, M. JAEGY, Mme DOLLE, Mme UHLRICH-MALLET, M. HANAUER, M^e BRUGGER et Mme BRANDALISE.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. En l'occurrence, le benjamin se trouve être Laurent DENZER-FIGUE qui est disponible, a-t-il dit. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Il est donc installé secrétaire de séance. Nous avons l'habitude de prendre le Directeur Général des Services comme son suppléant. Il n'y a pas de contre-proposition non plus.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la réunion, du 26 mai. Puis-je faire voter ce rapport ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vous avez le compte rendu des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal. Par ailleurs, vous avez le compte rendu des marchés conclus par délégation de notre assemblée pour la période du 1^{er} au 31 mai. M. ERNST.

M. ERNST : M. le Maire, chers collègues, nous arrivons enfin dans les derniers épisodes du feuilleton sur l'application de la réforme des rythmes scolaires à Colmar. Ces 18 derniers mois, nous vous avons invité plusieurs fois...

M. le Maire MEYER : Cela n'a rien à voir avec l'approbation du compte rendu. J'ai fait voter le compte rendu et il est approuvé. Si vous avez des commentaires à faire après, vous le ferez.

M. ERNST : J'ai demandé la parole avant que vous ne fassiez voter.

M. le Maire MEYER : On n'installe pas une discussion à l'intérieur de l'approbation d'un compte rendu.

M. ERNST : Si, nous pouvons tout à fait le faire sur l'objet même du compte rendu.

M. le Maire MEYER : Non.

J'ai une information à vous donner sur le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui est passée la dernière fois en 2008 et 2009 ; en 2008 pour la Ville de Colmar et en 2009 pour la Communauté d'Agglomération. La Chambre Régionale des Comptes a associé les deux contrôles pour l'année 2014. Nous avons les représentants dans nos murs pour quelques mois, mais c'est un cycle normal. Pour moi, c'est une garantie puisqu'à travers les observations de la Chambre Régionale des Comptes, nous voyons la pertinence de notre gestion.

Seconde communication : la Ville a participé au concours 2014 des Rubans du Patrimoine et a présenté le projet de restauration de la maison Pfister comme opération de restauration d'un bâtiment de notre patrimoine. J'ai le plaisir de vous informer que le jury de notre région a décerné le prix départemental à la Ville de Colmar sur la base des critères très sélectifs suivants : complémentarité des approches respectives des différents partenaires, implication de la maîtrise d'ouvrage – en l'occurrence de la Ville de Colmar –, qualité des travaux et de l'esthétique, respect du patrimoine, critères d'environnement tels que choix technique et intégration du bâtiment dans son environnement d'ensemble. Ce prix est d'autant plus méritoire que la sélection s'est opérée parmi un grand nombre de dossiers. Le coût de l'opération s'était élevé à 478 300 € TTC avec une participation de la DRAC à hauteur de 138 425 € et les travaux s'étaient déroulés dans le courant du deuxième semestre 2012.

La troisième information porte sur l'acceptation de notre projet dans le périmètre du 7^{ème} avenant de l'ANRU. Nous avons travaillé sur ce dossier pendant plus de 2 ans. Ce n'était pas gagné d'avance puisque les travaux de cet avenant n° 7 portent sur un total de près de 16 millions d'euros et nous espérions une contribution de plus de 4 millions d'euros de l'ANRU. Nous avons planché lundi dernier à Paris devant le comité d'engagement. Le préfet était à nos côtés pour défendre ce dossier important. La décision est tombée mardi dernier avec une acceptation pour le projet proposé qui va donc terminer ce que nous avions démarré il y a plus de 10 ans. Naturellement, cette acceptation passera au Conseil d'Administration de Pôle Habitat au mois de septembre prochain avec une signature du contrat à Colmar dans le courant du même mois. Le deuxième côté positif est l'ouverture d'une discussion, non pour finir l'avenant n° 7, mais pour ouvrir un avenant n° 8 – ce qui n'était pas prévu – sur l'acceptation de la pépinière d'entreprises que nous avons située dans ce même périmètre. Selon moi, c'est plus qu'exceptionnel. Avec tous ces travaux, nous arrivons à un montant assez important. En effet, avec l'addition de cet avenant n° 7, sans parler de l'éventuel avenant n° 8, le montant des travaux s'élève à près de 119 millions d'euros, travaux réalisés jusqu'à l'avenant n° 6 que nous terminons l'année prochaine. Nous aurons encore deux années de travaux pour l'avenant n° 7. Espérons que nous pourrons également déboucher avec l'avenant n° 8 pour le financement de la création de cette pépinière d'entreprises. Si je puis me permettre, c'est presque inespéré de pouvoir arracher ce dossier pour finaliser ces travaux de réhabilitation du quartier Europe.

5. Compte Administratif 2013.

M. le Maire MEYER : J'ai à vous présenter le Compte Administratif 2013 que nous avons déjà largement évoqué dans cette même salle du Conseil en Commission des finances élargie le 10 juin dernier. Avant de donner la parole à l'adjoint de ressort, je serai très bref. Juste pour vous rappeler en page 5 les résultats de ce Compte Administratif 2013 avec un excédent de

clôture de 7 775 473,81 €. Au bas de la page, vous avez l'engagement tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. En page 7, vous avez le rappel de la section de fonctionnement, tant pour les recettes que pour les investissements. En page 8, vous avez la même présentation pour les recettes, lesquelles sont globalisées dans le tableau du haut. Au bas de cette même page, vous avez la répartition des différents produits de recettes avec à chaque fois les pourcentages, pour un total de 92 813 225 € ; je passe sur les centimes. Je continue page 12 puisque nous ne cessons de répéter que nous sommes toujours écrêtés à partir des dotations de l'Etat. Quand je fais l'addition et la soustraction pour l'année 2013, nous enregistrons une moins-value de 887 000 €, ce qui correspond en quelque sorte à 4 points de fiscalité. Vous avez le rappel des dépenses de fonctionnement à partir de la page 14 avec, page 15, les paramètres de gestion entre la Ville de Colmar et la moyenne nationale des villes de l'importance de Colmar. En matière de gestion, nous sommes 157 € inférieurs par rapport à la moyenne nationale, ce qui dégage une économie arrondie à 11 millions d'euros. Je continue pour rappeler les chiffres essentiels : vous avez, page 19, le rappel du résultat de fonctionnement que j'ai déjà évoqué en introduisant les explications sur le Compte Administratif. En page 21, vous avez le rappel de la section d'investissement. Là, il ne s'agit plus d'un budget prévisionnel, mais de la réalisation. Vous constatez qu'en investissements, travaux et équipements réalisés, nous sommes supérieurs de 11 millions d'euros par rapport à l'année 2012, ce qui représente un pourcentage de 22,55 %. Nous avons la même présentation pour les recettes d'investissement à partir de la page 22. En page 25, vous avez un rappel important concernant de grosses différences pour certaines recettes, dont le fonds de compensation de la TVA en augmentation de 2,6 millions d'euros. Cela est à mettre en rapport avec l'augmentation des travaux d'investissement réalisés. En page 27, vous avez les dépenses globales d'équipements. A la page 29, vous avez l'individualisation des grosses opérations répertoriées au bas de cette page. En page 31, vous avez le rappel de l'excédent global de clôture de 7 733 642,60 € que j'ai rappelé en introduction. A partir de la page 34, vous avez les 3 budgets annexes : celui du Festival du Film page 34, celui du Festival de Jazz page 35 et celui du Salon du Livre et de l'Espace Malraux page 36. Ces 3 budgets ne suscitent aucun commentaire de ma part. Je laisse la parole à M. l'Adjoint.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Pour illustrer les développements de ce rapport examiné en Commission des Finances, nous vous proposons, chers collègues, de parcourir ensemble une série de graphiques et tableaux de synthèse qui vous permettront de bien résituer les grandes masses de notre budget et de mieux visualiser les principales évolutions du Compte Administratif 2013. En préambule de ce diaporama, vous retrouvez une définition du Compte Administratif, dont la vocation est de rendre compte de l'exécution budgétaire, en l'occurrence ici au titre de l'exercice 2013.

(M. l'Adjoint JAEGY procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection.)

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Mes chers collègues, nous sommes restés dans les généralités jusque-là, mais il s'agit tout de même d'essayer de toucher de plus près le détail de la gestion. En quelques minutes, je me propose de continuer un peu les explications de M. l'Adjoint pour toucher du doigt quelques paramètres très importants dans une gestion municipale.

Lorsque nous parlons d'économie sur le budget de fonctionnement, nous essayons toujours de voir ce que donne l'inflation par rapport à l'augmentation des dépenses. Sur le tableau B1, la ligne verte donne l'évolution de l'inflation pour un total de 8,18 % sur 5 ans alors que la ligne jaune donne l'évolution des dépenses de fonctionnement dont le total est de 1,69 %. La différence est de 6,49 %, ce qui, sur un budget d'un montant de 70 millions d'euros, représente une économie de 4,610 millions d'euros sur 5 ans par rapport à l'inflation.

Nous continuons, car un facteur déterminant dans les dépenses de fonctionnement est les frais de personnel : sur le tableau B2, vous avez d'une part le ratio des villes de France avec la ligne verte du haut et, d'autre part, la gestion de la Ville de Colmar avec la ligne rouge. Vous pouvez faire la comparaison pour 2012 : 707 €/habitant pour les villes moyennes contre 597 €/habitant pour la Ville de Colmar. Si je multiplie cette différence de 110 €/habitant par 70 000 habitants, cela représente une économie globale de 7,7 millions d'euros, ce qui est très important.

Il n'y a pas uniquement les frais de personnel, mais également le coût de fonctionnement de la maison. Cela comprend à la fois les frais de personnel, les frais généraux, les frais financiers ainsi que d'autres dépenses de gestion. Sur le tableau B2 bis, vous voyez que la dépense des villes moyennes pour toutes les charges de fonctionnement est de 1 242 €/habitant tandis que nous sommes à 1 015 €/habitant pour la Ville de Colmar. La différence de 227 €/habitant représente une économie de 15,9 millions d'euros. Nous nous interrogeons sur le pourquoi et le comment de l'investissement de la Ville de Colmar : nous y arrivons, car, dès le départ, nous avons essayé de gérer les dépenses de fonctionnement au plus juste. Le chiffre le plus parlant est cette soustraction de 1 242 €/habitant par rapport à 1 015 €/habitant avec une économie de gestion de 15,9 millions d'euros.

Nous pouvons continuer avec la comparaison des frais de fonctionnement de la Ville de Colmar du Compte Administratif 2012 et ceux du Compte Administratif 2013 par rapport à la moyenne nationale. Les différences sont de 184 €/habitant pour 2012 et de 170 €/habitant pour 2013, ce qui dégage une économie de 11,761 millions d'euros pour l'année 2013 par rapport à la moyenne des villes de la même importance que Colmar.

J'ai parlé tout à l'heure des frais de fonctionnement avec les charges de personnel, les charges de gestion courante ainsi que les frais financiers. Avec le tableau B5, vous vous apercevez que les intérêts payables pour les encours de la Ville de Colmar étaient de 2 641 316 € en 2008 et de

1 785 622 € en 2013. Cela représente une différence de 900 000 € d'intérêts en moins sur une seule année par rapport à l'année 2008.

M. l'Adjoint nous disait tout à l'heure que nous étions à 780 €/habitant de dettes, mais que c'était voulu. Or, en 1995, nous étions à 950 €/habitant, soit 20 % supérieur. Nous continuons avec le tableau suivant, car il ne s'agit pas seulement de voir ce que représentent les intérêts à payer en montant, mais aussi en pourcentage. En 2008, les intérêts financiers représentaient 3,69 % dans le budget de fonctionnement tandis qu'ils représentaient 2,42 % en 2013. Nous sommes donc 50 % en dessous de ce qu'était le taux en 2008. Quand nous parlons intérêts et capital, il faut également savoir ce que cela représente dans le contenu du budget global. Là, vous voyez que nous avons diminué de 1,2 point. Pour le ratio dette, dont M. l'Adjoint vous a parlé tout à l'heure, je prends le tableau A13 qui présente le cumul pour la Ville de Colmar en 2011, 2012 et 2013. La dette avec les intérêts et la trésorerie est de 105 €/habitant en 2013 tandis que la moyenne est de 140 €/habitant, ce qui fait encore une différence de 2,450 millions d'euros.

Si nous parlons dépenses, il faut aussi parler recettes et voir ce que payent les Colmariens comme imposition demandée. Le tableau B8 rappelle l'impôt foncier, également évoqué tout à l'heure par M. JAEGY, entre Colmar (ligne rouge) et les villes de France (courbe du haut). Sur 5 ans, chaque habitant a fait une économie de 439 € sur le foncier bâti. Sur la même période, la différence pour la taxe d'habitation (tableau suivant) est de 332 €. Le total, 439 € plus 332 €, est de 771 €/habitant. Sachant que la moyenne par ménage est de 3 habitants, l'économie par foyer est de 2 313 €, que je divise par 5 – l'économie porte sur 5 ans –, soit une économie de 470 €/habitant.

Je continue avec quelques indications complémentaires sur la fiscalité locale : le tableau B18 montre la comparaison entre l'inflation et l'augmentation des taux fiscaux. La courbe verte représente l'augmentation annuelle de l'inflation, soit un total de 8,18 %. Un certain temps, nous étions engagés à ne pas dépasser le taux de l'inflation en taux d'augmentation des impôts. Or, sur la même période, le taux d'augmentation des impôts est de 2,4 %. Par conséquent, nous sommes à un quart de l'augmentation de l'inflation. Nous avons donc nettement mieux fait que nos engagements.

Pour terminer, je reviens au tableau A4 présentant les taux de réalisation d'année en année depuis 1997. Nous étions relativement bas en 1997, encore bas en 2005 avec un pauvre taux de 43,92 % pour plafonner ensuite entre 80 et 83 %. Cela veut tout simplement dire qu'en annonçant un budget en début d'année, nous ne nous limitons pas à agiter les manches en disant « Nous allons faire, nous allons faire, nous allons faire... », mais que nous le faisons. La preuve puisque nous arrivons à un taux de réalisation avoisinant les 85 %.

Le tableau 2 bis traduit ces pourcentages en montants : vous vous apercevez que les montants investis en 2013 avec 52 millions d'euros sont supérieurs de 26 % par rapport à 2012, de 63 % par rapport à 2011, de

116 % par rapport à l'année 2010, de 83 % par rapport à l'année 2009 et de 100 % par rapport à l'année 2008. C'est non seulement une prévision juste et efficace, mais de la dynamique dans la mise en œuvre des décisions du Conseil Municipal.

C'est ce que je voulais ajouter en complément de la présentation faite par M. l'Adjoint JAEGY. Je vous remercie pour votre attention.

Y a-t-il des questions ? Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Le Compte Administratif est une photographie comptable des actions menées au cours de l'année écoulée. Vous nous présentez ici les dépenses qui correspondent aux engagements votés en Conseil Municipal. Dont acte. J'ai une question concernant les budgets annexes sur lesquels, en général, mais particulièrement sur celui du Festival du Film, les dépenses ont considérablement augmenté. En effet, elles ont augmenté de 17 % pour le Festival du Film. Par les temps qui courent et dans un contexte constraint que vous dénoncez régulièrement, il ne me semble pas très raisonnable que ces dépenses soient aussi importantes. Elles sont justifiées dans les documents par un recours accru aux services extérieurs, notamment pour les publications et réceptions. Je croyais naïvement que nous externalisions pour économiser et non l'inverse. A un moment où nous demandons aux associations de faire plus chaque année avec moins ou, au mieux, la même chose, je trouve cela assez étonnant. Enfin, le résultat cumulé de l'exercice atteint 7,7 millions d'euros. Or, il se trouve que c'est exactement la différence de dépenses entre la Ville de Colmar dans ses charges de personnel et les autres villes moyennes. En réalité, cela veut dire que ce résultat est la conséquence des efforts demandés au personnel ou de moindres services à la population. Il n'y a, par exemple, et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, pas une ATSEM par classe à Colmar, ce qui n'existe, je crois, nulle part ailleurs. Une dernière intervention qui est soit une suggestion, soit une question, comme vous voudrez : puisque nous avons 7,7 millions d'euros d'excédent, n'y aurait-il pas lieu de procéder à un remboursement de la dette comme cela a été le cas en 2008 ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint DREYFUSS pour le cinéma. Je ne savais pas que vous étiez autant consommateur de crédits !

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Maire, chers collègues, je veux simplement dire la chose suivante : le Festival du Film de Colmar est un des festivals qui coûte le moins cher parmi tous les festivals du même genre sur le plan national. Nous dépensons en tout et pour tout 190 000 € par an, ce qui n'est rien – je m'entends –, à côté de certains autres festivals, même beaucoup plus petits. J'ajoute également que nous avons chaque année plus de personnalités du monde de la production, de réalisateurs et d'acteurs. Cette année, plus de 70 personnalités du monde du cinéma, de la télévision et du théâtre sont venues ici. J'ajoute enfin que nous ne payons aucun cachet pour l'ensemble de ces personnalités et que nous avons une notoriété non seulement locale et régionale, mais nationale. Personnellement, je considère que nous avons beaucoup de succès. Malheureusement, notre collègue n'est jamais venue ou rarement. Toutes les salles sont pleines et, la plupart du

temps, nous projetons toutes les soirées des films gratuits qui sont des films stars et nous avons des *standings ovations* de l'ensemble de la salle. Je pense objectivement que le budget, tel qu'il est fait aujourd'hui pour le Festival du Film, est un budget qui se justifie et j'espère que l'évolution continuera à se faire de cette manière les prochaines années à la satisfaction de nos concitoyens tant au niveau colmarien qu'au niveau de l'Alsace et, qui sait, également au niveau d'autres régions.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je souhaitais également rebondir sur les propos de notre collègue, Mme VALENTIN. M. DREYFUSS a répondu pour mettre la lumière sur la valeur toute relative de votre appréciation quant au Festival du Film. J'aurais aussi pu relever, Mme VALENTIN, et c'est le point essentiel qu'il fallait relever à la lecture des chiffres du budget du Festival du Film, le désengagement de l'Etat. Nous pouvons d'ailleurs le noter sur un certain nombre de budgets annexes. Je ne citerai ne serait-ce que celui-ci : 13 000 € de désengagement de l'Etat sur le Salon du Livre qui est un autre budget annexe important. Cela correspond à un désengagement du Centre National du Livre. Il est curieux que vous n'ayez pas relevé ce point, car il est tout aussi dommageable que ce sur quoi vous vouliez mettre l'accent et qui s'avère totalement infondé au regard des explications que M. DREYFUSS vient d'apporter.

Vous faites aussi une lecture toute particulière de notre résultat de fonctionnement. *A contrario*, j'ai envie de vous citer notre niveau d'autofinancement brut, lequel s'élève à près de 19 millions d'euros, ou encore notre excédent global de ressources de quelque 26 millions d'euros. Chère collègue, je vous invite à les comparer avec les résultats affichés par nos autres collectivités. D'ailleurs, je doute fort que les quelque 7 millions d'euros que vous annoncez au titre de la moyenne nationale soient des chiffres 2013. Ils doivent correspondre à des années bien antérieures, mais, si résultat comparable il y a, cela reste à discuter. Je veux aussi rappeler que notre niveau de résultat de fonctionnement d'un total de quelque 880 000 € reste un niveau tout à fait élevé au regard de ce que nous avions déjà réussi à faire en 2012, et ce, malgré le désengagement de l'Etat que rappelait M. le Maire tout à l'heure. Enfin, par rapport à votre remarque quant à l'opportunité à saisir qui consisterait à affecter une partie de notre résultat au remboursement anticipé de notre dette, ce serait un non-sens puisqu'en face d'une dette, vous mettez un actif. Deuxièmement, au regard de la structure actuelle de la dette et du taux moyen de notre dette qui était de 2,75 % au 31 décembre 2013, il serait mal venu d'affecter notre résultat à des remboursements anticipés. Au contraire, il vaut mieux le garder pour financer nos futurs projets d'investissement.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je n'ai pas eu de réponse à mes questions puisque je n'ai pas mis en cause le budget global du Festival du Film, entre autres. S'il y a des désengagements, je l'entends. Je ne mets pas en valeur un déficit, mais je mets en avant des dépenses qui ont explosé de plus 17 %. Cela ne préjuge en rien de la qualité de ce Festival. Il ne me

semble pas qu'il ait été très différent de l'année précédente. Nous évoluons dans un contexte constraint – vous le dites sans arrêt. Je m'étonne donc que nous puissions augmenter des dépenses de 17 %. Ensuite, concernant les 7 millions d'euros de moyenne nationale, M. JAEGY, je ne sais pas de quoi vous parlez ou à quoi vous répondez. Je vous parle de ce qu'a mis M. le Maire en avant, à savoir que la différence des charges de personnel de 110 €/habitant entre Colmar et les autres villes multipliés par 70 000 habitants faisait 7,7 millions d'euros, ce qui correspond exactement au résultat. Je persiste à dire, et je suis persuadée que nombre de Colmariens en sont intimement convaincus et le vivent au quotidien, que c'est en grande partie dû à un désengagement de la Ville dans les services publics rendus à ses habitants. Quant à ma question concernant la dette, vous y avez répondu. C'est tout à fait légitime comme c'était peut-être le cas en 2008. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Bien. Nous pourrions prolonger, mais pour ce qui est des 17 % de dépenses supplémentaires pour le Festival du Film, j'attendais que quelqu'un dise que nous avons payé une partie des dépenses de 2012 en 2013, ce qui est à l'origine de cette différence de dépenses. Deuxièmement, 110 €/habitant multiplié par 70 000 habitants donne un certain montant que vous demandez d'affecter à un remboursement anticipé d'emprunts. Ce n'est pas notre choix, Mme VALENTIN, puisque nous avons déjà comptabilisé dans le budget primitif quelque 7,5 millions d'euros pour investir. En 2013 déjà, nous étions inférieurs aux prévisions d'encours puisque nous les avions évaluées à 24 millions d'euros et nous avons seulement réalisé 17. Nous voulions nous servir de cet excédent de fonctionnement 2013 en l'installant séance tenante dans le budget primitif 2014, car nous voulons travailler avec. Nous ne voulons pas rembourser des emprunts, mais investir. Nous avons en effet des investissements à réaliser. C'est un choix politique de notre part que nous assumons. Je comprends fort bien que cela peut ne pas vous agréer et si vous faites appel au sentiment et à l'opinion de la population, rappelez-vous le récent sondage, pas si lointain. Remontez aussi au mois de mars de cette année et vous avez le sentiment des habitants de Colmar.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Je voudrais également intervenir dans le sens de ce qu'a pu dire Mme VALENTIN tout à l'heure par rapport au Compte Administratif où nous voyons, et nous le savons bien, que le budget d'investissement de la Ville de Colmar est important. J'ai envie de dire que nous ne pouvons que nous en réjouir puisque c'est du travail pour des entreprises. Je me plaît également à souligner que parmi les subventions les plus importantes qui sont versées à la Ville de Colmar, le Département émerge pour plus de 3,5 millions d'euros. Il est donc le principal partenaire de la Ville de Colmar pour ce qui est de l'investissement. Ceci étant, je voudrais dire aussi : quid des services aux Colmariens puisque derrière les chiffres du fonctionnement, il y a des services aux Colmariens ? Je voudrais simplement prendre un exemple parmi d'autres : pour la récente salle du Centre Europe et le centre socio-culturel Europe, superbe investissement de plus de 7 millions d'euros, le fonctionnement ne suit pas. Il ne suit pas pour

la salle puisqu'actuellement il ne fonctionne qu'avec 2 personnes : une directrice et un gestionnaire. L'autre jour, j'assistais à un spectacle où des personnes arrivées légèrement en retard ont eu beaucoup de mal à entrer dans le bâtiment. En effet, la directrice ne peut pas être au four et au moulin, c'est-à-dire accueillir les spectateurs et faire fonctionner la salle. Pour ce qui est du centre socio-culturel proprement dit, les animateurs se trouvent une fois au centre socio-culturel, une autre fois à l'AJ, une troisième fois à Florimont/Bel-Air. Par conséquent, les enfants qui fréquentent ces différents lieux n'ont plus de repères, leurs repères pour eux étant un animateur. C'est pareil pour le club des ados du centre socio-culturel Europe qui ne propose pas d'activités à part le baby-foot. Il n'y a d'ailleurs plus de sorties organisées pour les ados du quartier. C'est un exemple, mais je pourrais dire également que pour le quartier nord, à part la petite association quartier nord, aidée par la Ville, certes, il n'y a pas d'autres structures pour les jeunes de ces quartiers nord et nord-est.

M. le Maire MEYER : Bien. Je vous remercie de me tendre la perche. Je ne voulais pas être trop long dans mes explications, mais vous m'obligez à revenir vers vous. Rebondissons sur vos observations, Mme KLINKERT. Il est vrai que le Conseil Général est un partenaire de la Ville de Colmar comme le sont l'Etat, la Région Alsace et d'autres investisseurs. Je vous donne quelques exemples avec le tableau 4 relatif au Marché Couvert : finalement, si nous pouvons bien travailler, c'est parce que nous négocions des partenariats relativement importants à l'extérieur. Ma règle est que le financement repose au moins sur 3 tiers : un tiers d'autofinancement, un tiers de partenariats extérieurs et un tiers d'emprunts. Si je prends l'exemple du Marché Couvert, nous sommes carrément dans les 2 tiers puisque la participation de la Ville de Colmar est de 67 %. Dans ces 67 %, il y a un tiers d'autofinancement et un tiers d'emprunts. Vous voyez qu'interviennent le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin, la subvention du FISAC (Etat) et la récupération de la TVA. Il n'était pas dans nos intentions de cacher quoi que ce soit quant aux partenariats. Je continue avec le tableau 2 relatif au Musée Unterlinden : là, nous avons franchi le seuil des 3 tiers, car plus nous arrivons à négocier les partenariats extérieurs, plus nous arrivons à financer d'autres projets. Pour le Musée Unterlinden, le total est de 36,332 millions d'euros HT, dont 18 millions d'euros de partenariats extérieurs avec le Conseil Général du Haut-Rhin, la Région, l'Etat avec la DRAC, le Musée Schongauer et les autres sponsorings. Nous avons donc franchi le seuil des 2 tiers puisque nous sommes arrivés à faire financer de l'extérieur quelque 50 %. Je continue avec le tableau 3 relatif au Centre Europe dont vous venez de parler : sur un montant de 8,422 millions d'euros, la Ville de Colmar a supporté 52 %, ce qui veut dire que nous sommes arrivés à négocier à l'extérieur quelque 48 %. Nous avons encore fait mieux que les 2 tiers. Pour terminer cette présentation, je prends la médiathèque où nous avons battu les records et dont personne ne critique le fonctionnement puisque le taux de satisfaction plafonne entre 85 et 90 % selon le sondage que nous avons réalisé – questionnaire aux usagers et réponse retournée par les usagers. Nous nous apercevons que la participation de la Ville est de 26 %, ce qui veut tout simplement dire que nous sommes arrivés à négocier à l'extérieur les 2 tiers. J'arrive aux

personnels, Mme KLINKERT puisque vous avez soulevé ce problème. Je prends le tableau Frais de personnel : nous étions à 951 000 € en 1995 et à 1,979 million d'euros en 2013, soit une augmentation de 75 % alors que l'inflation n'était que de 29 %. Alors, n'allez pas me faire croire que nous faisons du rabiotage sur le personnel dans la mesure où le coût du personnel est 3 fois supérieur par rapport à l'inflation. C'est un exemple.

M. le 1^{er} Adjoint, le maire ne pouvant pas participer au vote, il vous salue en attendant. Vous laissez la présidence à l'adjoint de ressort tant pour le Compte Administratif principal que pour celui des 3 budgets annexes d'une façon séparée, s'il vous plaît.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire et M. le 1^{er} Adjoint. Avant de passer à l'approbation du Compte de Gestion en tant que tel, je vous propose d'approuver l'affectation des différents résultats de fonctionnement, tant pour le budget principal que pour les 3 budgets annexes. Chers collègues, dans le prolongement du débat qui a suivi la présentation du rapport de ce Compte Administratif 2013, nous sommes invités à l'approuver en l'absence du maire : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 2 abstentions. Merci pour la confiance renouvelée auprès de l'exécutif.

Nous pouvons passer à l'affectation des différents résultats pour les budgets annexes : qui approuve le budget relatif au Festival de jazz ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le compte est approuvé avec 2 abstentions.

Pour le budget annexe relatif au Festival du Film : qui approuve ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le compte est approuvé avec 2 abstentions.

Pour le budget annexe relatif au Salon du Livre et à l'Espace Malraux : qui s'abstient ? Qui est contre ? Le compte est approuvé avec 2 abstentions.

Les 3 budgets annexes sont approuvés dans le prolongement du budget principal. Je vous propose de revenir à la présidence assurée par M. le Maire. Le Compte Administratif 2013 a été approuvé ; le budget principal et les 3 budgets annexes.

M. le Maire MEYER : Merci, mes chers collègues pour votre confiance. Je laisse la parole à l'adjoint de ressort pour les rapports suivants.

6. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il est conforme au résultat du Compte Administratif. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Annexe du Festival du Film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Annexe du Festival de Jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution du Fonds de Concours 2014 par la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar, la Communauté d'Agglomération de Colmar, VIALIS, le Pôle Habitat Colmar Centre Alsace et la Colmarienne des Eaux pour la fourniture de services de téléphonie filaire.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) de l'année 2013.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire, Mme l'Adjointe. J'ai plusieurs remarques suite à la lecture de ce rapport : la première concerne les associations qui s'investissent dans ces quartiers. Je voulais saluer leur travail et leur créativité et je trouve les exemples d'actions cités dans le rapport particulièrement bien choisis, d'autant que la constitution du dossier de demande de subvention pour le CUCS est particulièrement fastidieuse et rébarbative. Concernant ces subventions, je regrette qu'il reste près de 9 000 € non utilisés sur l'enveloppe de la Ville alors que l'Etat a dépensé 8 000 € supplémentaires (190 000 € au lieu de 182 000 € initialement prévus). L'enveloppe de la Ville initialement prévue pour le CUCS est de 255 000 € alors que la dotation de l'Etat perçue par la Ville est de 2 280 288 €. Je trouve que le soutien aux initiatives des associations pourrait être plus important. Je voulais également saluer les travaux de rénovation urbaine qui modifient globalement positivement la physionomie du quartier, et la qualité des immeubles, même si je regrette toujours l'abus

de langage concernant l'écoquartier du nouveau lotissement rue d'Amsterdam. Cependant, je voulais savoir ce qu'il en était de Bel-Air. La première tranche a été détruite il y a déjà pas mal de temps et aujourd'hui ce chantier partiel est en passe d'être fini ; enfin, un ravalement de façade pour nettoyer un petit peu ce qui traînait depuis de nombreux mois. Les habitants qui restent dans ces immeubles vivent dans des conditions particulièrement difficiles : cafards et autres nuisibles des parties détruites ont rejoint les cages d'escalier encore debout et le chauffage ne fonctionne pas correctement. Bref, pourquoi ce chantier met-il tellement de temps à avancer ? Le rapport traite également de la sécurité et les chiffres sont surprenants. Les 61 caméras de vidéosurveillance sont placées dans 4 secteurs : 28 au centre-ville, 3 place Saint-Joseph, 24 dans le quartier Europe et 6 à proximité de la gare. Nous nous rendons compte qu'il n'y a pas de corrélation entre la présence de la vidéosurveillance et le nombre d'infractions. Si, le nombre d'infractions a baissé dans le centre, il a le plus fortement progressé dans l'autre secteur fortement pourvu de caméras, le quartier Europe. D'autres quartiers non pourvus de caméras de vidéosurveillance, comme le Ladhof, le sud ou Les Maraîchers, ont également vu leur nombre d'infractions stagner ou baisser. Quid de l'efficacité de ces caméras ? Je trouve également les chiffres du bilan de la vidéosurveillance plutôt faibles. Pour une meilleure compréhension, il faudrait les mettre en regard avec d'autres chiffres. Nous pouvons lire, par exemple, que le nombre de demandes d'interventions émanant d'opérateurs du centre de vidéosurveillance est de 268, soit même pas un par jour. J'aimerais que ce chiffre soit mis en perspective avec le nombre de demandes d'intervention des particuliers qui téléphonent spontanément à la police ou à la gendarmerie afin de connaître le nombre exact d'interventions demandées uniquement par les opérateurs de la vidéosurveillance. En effet, sur les 268 demandes d'intervention, quelques-unes sont certainement redondantes et pour lesquelles d'autres personnes ont également interpellé les forces de l'ordre. Les chiffres présentés dans ce rapport confirment donc mon sentiment que la vidéosurveillance a une efficacité très ténue. Pour le même prix, nous pourrions avoir des personnes sur le terrain qui seraient autrement plus efficaces. Je regrette que vous poursuiviez dans votre intention d'équiper les rues de Colmar de caméras au plus grand bonheur des vendeurs desdites caméras. La troisième partie du rapport est un bilan des investissements effectués dans les quartiers. Si la plupart de ces investissements, comme l'entretien des écoles, ne sont pas propres à ce quartier, la part la plus importante concerne le Centre Europe. Nous en avons déjà discuté tout à l'heure à juste titre, car le bâtiment est réussi et très agréable. Cependant, l'effort financier ne doit pas porter uniquement sur l'investissement et nous devons faire vivre ces locaux et éviter qu'ils ne se dégradent. Pour cela, il n'y a pas de miracle, il faut du personnel. Le hall d'accueil, faute d'animateurs, peut vite se transformer en squat et le mobilier, très agréable au demeurant, risque de se dégrader prématurément. D'autre part, la salle de spectacle, très réussie, fonctionne bien avec les scolaires, mais a du mal à attirer des spectateurs le week-end ou le soir. Les tarifs, de 30 à 15 €, contribuent certainement à cette difficulté. Là aussi, pour transformer la réussite de la construction de ce centre et pour le

vitaliser, il est nécessaire et indispensable de mieux le soutenir financièrement. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Je pense que vous avez provoqué une réaction en chaîne auprès de quelques collègues. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Ce rapport est fort intéressant et fait état d'un certain nombre d'actions que nous devons saluer, aussi bien de la part des associations que de la Ville dans le domaine de l'aide aux quartiers défavorisés. Je voudrais d'ailleurs insister sur le travail que font les associations dans les domaines de l'emploi, de la réussite éducative, de la culture, du lien social, etc., dans ces quartiers. Je voudrais parler de l'avenir de ce dispositif puisque vous savez que le Ministère de la Ville vient de rendre publique la liste des villes et des plans de quartiers qui pourront, bénéficier des crédits spécifiques destinés aux quartiers en difficulté l'année prochaine. Colmar, et je dirais malheureusement, continuera à bénéficier de ces crédits. Pourquoi malheureusement ? Le critère qui s'applique pour en bénéficier et qui est vérifiable par l'INSEE est que, désormais, seront prioritaires les quartiers qui comportent une majorité d'habitants dont le revenu est sous le seuil de pauvreté, ce dont nous ne pouvons pas nous réjouir, bien entendu. Colmar compte deux quartiers, Florimont/Bel-Air et une partie des quartiers ouest, faisant partie de ces poches de pauvreté. A travers le nouveau dispositif, il appartient à la Ville et aux communautés d'agglomération, ici la Ville de Colmar, de définir les limites précises des quartiers concernés à partir de la carte INSEE des revenus. Il nous faudra également mettre en place un contrat de ville qui fixera les objectifs à atteindre autour de 3 priorités qui ne s'éloignent pas beaucoup de ce qui existait : l'emploi des jeunes, la sortie de pauvreté des mères isolées et la qualité de vie quotidienne. Cela se fera également par la participation des citoyens à travers un conseil citoyen comprenant entre autres des habitants tirés au sort, ce qui sera un élément essentiel et novateur de ce contrat. Ma question est : avez-vous déjà réfléchi à la mise en œuvre de cette cartographie et à l'organisation de cette démocratie participative qui alliera les habitants des quartiers à la réflexion et au travail à faire dans leurs propres quartiers ? Une deuxième réflexion est l'accès des associations au financement qui doit être simplifié. M. HILBERT l'a dit, il y a aujourd'hui une grande complexité dans les dossiers à remplir, ce qui ne facilite pas le contrôle non plus de l'emploi des deniers publics qui est tout à fait légitime. Nous espérons que, dans le cadre du nouveau dispositif, vous pourrez mettre en place un mode d'accès au financement plus clair, plus simple pour les associations. Enfin, pour que ces associations puissent réellement travailler auprès de publics marginalisés, économiquement et culturellement, elles doivent disposer sur le terrain de personnes compétentes et stables. Cette nécessité devrait être mieux prise en compte par les modalités de financement et la phobie des charges de personnel doit trouver ses limites. Enfin, d'un point de vue pratico-pratique, je pose également une question concernant le quartier Bel-Air : quand allons-nous mettre fin à ce scandale que constitue un bâtiment qui a été grignoté le 10 juin 2013 et est toujours dans le même état, de la même manière que si une bombe lui était tombée dessus ? Vous qui avez été très combatif pour

obtenir des aides ANRU, ce dont nous ne pouvons que vous féliciter, je ne comprends pas que vous tolériez une verrue de cette sorte à cette entrée de la ville et que les habitants puissent continuer à habiter dans un immeuble encore aujourd’hui dans cet état plus d’un an après. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l’Adjoint FRIEH.

M. l’Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, chers collègues, si c'est notre collègue, Karen DENEUVILLE, qui a présenté le rapport, j'étais chargé de ces dossiers dans la municipalité précédente et sur un certain nombre de choses qui viennent d'être dites, j'apprécie que l'on relève ce qui est effectivement bien fait. Il a été rappelé que l'engagement financier de la Ville est bien plus important que le montant de la dotation de l'Etat ; c'est l'expression d'un choix politique à ce sujet. Sur un certain nombre d'autres choses qui sont peut-être des points de détail, mais peuvent être embêtantes pour les associations, nous pouvons rappeler que si les dossiers sont certes complexes, ce n'est pas du fait de la Ville, mais du fait que ces dossiers sont normés par l'Etat. Lorsqu'on fait une demande de subventionnement dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, il faut entrer dans les normes édictées par l'Etat. Malencontreusement, nous ne pouvons pas faire grand-chose. Ceci dit, les choses se sont toujours passées en parfaite coordination avec les associations. Elles ont toujours été consultées, rencontrées et nous avons toujours négocié les montants des attributions qui leur ont été faites. Maintenant, il est vrai que s'il reste 9 000 € sur ce montant global rappelé tout à l'heure, c'est aussi, il faut bien le dire, faute d'opérateurs. Ce n'est pas une volonté de la Ville d'économiser de l'argent sur la dotation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, mais c'est bien faute d'opérateurs que ces 9 000 € n'ont pas pu être attribués aux associations. C'étaient quelques petites précisions à ce sujet qui méritaient peut-être d'être rappelées.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues. M. HILBERT, concernant la vidéoprotection, nous connaissons votre position. Vous avez toujours dit avec une certaine constance, il est vrai, que vous y étiez opposé. C'est votre choix et nous avons un choix différent, car nous considérons que la vidéoprotection joue un rôle important en matière de lutte contre la délinquance et en matière de résultats aussi – je vais y revenir. Nous considérons que les caméras sont là pour protéger la population ; ladite population ne s'y trompe pas puisque nous sommes régulièrement confrontés à des demandes – souvent légitimes, d'ailleurs – dans les différents quartiers pour renforcer le maillage de la vidéoprotection, ce que nous faisons chaque année. Nous aurons d'ailleurs tout à l'heure un rapport qui va dans ce sens. De même que si vous interrogez les forces de l'ordre, que ce soit les policiers ou les pompiers, ils sont tous convaincus de l'intérêt de la vidéoprotection. Si vous regardez au niveau national, la plupart des communes, toutes étiquettes politiques confondues, de droite comme de gauche, y adhèrent très massivement. Forcément, cela veut dire que les uns et les autres croient en leur nécessité et efficacité. Encore faut-il dire et préciser que les caméras sont un des maillons d'une chaîne qui doit nous permettre de lutter contre la délinquance, de préférence avant qu'elle ne se déroule. Cela passe bien sûr par la politique de prévention. C'est l'occasion

aussi pour moi de saluer le travail fait par les associations de quartier qui ont un rôle extrêmement important de lien social, de maintien de ce lien social, de rassemblement de la population pour l'occuper et pour œuvrer à ce lien social si indispensable à notre société. Raison pour laquelle la Ville est très en pointe et le rapport présenté le démontre en matière de soutien aux associations. C'est le rôle de la présence des forces de l'ordre, police municipale, police nationale pour lesquelles une coordination se fait avec une certaine efficacité et puis bien sûr les caméras. Quand vous parlez de 268 interventions, il s'agit de 268 interventions ciblées. Souvent, des interventions n'aboutissent pas. Là, ce sont 268 interventions liées à des faits qui ont été vus par les caméras et qui permettent ensuite une intervention précise avec des résultats précis et c'est ce qui compte. Vous citez les chiffres de 2013 concernant le quartier Europe et je préciserais 2 choses par rapport à cela : d'abord, il est vrai qu'ils sont un peu moins bons, ou plus mauvais, que les chiffres de 2012, mais ils restent tout de même les meilleurs de toute la décennie depuis 2009. Vous avez le tableau sous les yeux et vous voyez qu'ils sont nettement meilleurs. S'ils sont un peu moins bons, cela signifie que nous avons constaté la même chose à Colmar que ce qui se passe au plan national. Je ne vais pas revenir sur un débat politique national, car nous ne sommes pas dans cette salle pour cela. Toutefois, un certain nombre de messages et signaux envoyés ces derniers mois ont très certainement joué en la défaveur de la lutte contre la délinquance qui fait partie de nos préoccupations, mais qui fait d'abord aussi, je le rappelle, partie des fonctions régaliennes de l'Etat et bien entendu, ici aussi, à Colmar. Les chiffres de 2013 sont quelque peu en retrait par rapport à 2012, mais ils sont nettement meilleurs qu'en 2009, 2010 et 2011. Si vous rentrez dans le détail du rapport qui vous est présenté, je peux vous garantir que la vidéoprotection y a joué tout son rôle. Elle permet notamment à la police de suivre les délinquants du début à la fin de leurs interventions et de les interpeller ensuite. Elle permet également aux enquêtes d'avoir des résultats précis, car il y a la preuve irréfragable, la preuve totale de la commission de l'infraction grâce à l'enregistrement fait par les caméras. C'est donc une aide indispensable aux forces de l'ordre, c'est également une aide à la justice et une mesure de protection de la population. Pour nous, c'est quelque chose de très important, raison pour laquelle nous continuerons bien entendu à installer cette vidéoprotection dans les différents quartiers de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme DENEUVILLE.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Merci, M. le Maire. Merci à mes collègues de rappeler ce qui a été fait et, en plus, bien fait. Non, tout n'est pas encore parfait, mais il faut tout de même souligner et féliciter tout ce qui a été fait dans ces quartiers. Grâce à toutes ces opérations, le changement d'image du quartier Europe est totalement en marche. Les échos que je peux avoir vont dans ce sens, qu'ils viennent des habitants du quartier ou des habitants des autres quartiers. Tout le monde s'accorde à dire que le quartier Europe a changé, qu'il y fait bon vivre et certains jaloussent même ce qui a été fait. Bien évidemment, le travail n'est pas fini. En effet, comme vous l'avez souligné, Mme VALENTIN, la Ville de Colmar se voit doter de deux quartiers

prioritaires au titre de la réforme de la politique de la ville. C'est à ce titre que nous pouvons envisager pour le quartier Bel-Air/Florimont éventuellement une hausse de crédits pour les opérations inscrites qui, je le rappelle, sont au contrat de projet Etat/Région pour 8 millions d'euros. S'agissant de la salle de spectacle, M. HILBERT, rappelons que cet outil a vocation à rayonner aux niveaux colmarien et régional. Alors, oui, elle a un franc succès auprès des établissements scolaires et peut-être un peu moins auprès des particuliers, mais n'oublions pas que la saison a commencé en janvier seulement. Le bilan est en train d'être fait. Rappelons aussi qu'il s'agit de spectacles professionnels de qualité et nous ne pouvons donc pas rendre les prix dérisoires. Cependant, il est vrai que nous réfléchissons à une éventuelle baisse des prix, mais n'oublions pas la qualité des spectacles adressés au public.

M. le Maire MEYER : Bien. M. HILBERT et Mme VALENTIN risquent de dire que toutes les questions posées n'ont pas fait l'objet de réponse. Est-ce bien cela ? Bon. Personnellement, je salue la modération des propos tenus. Reste la principale question sur la situation du quartier Bel-Air/Florimont et l'intégration de Colmar dans la politique de la ville. Un rapide rappel : nous déplorons un peu le grignotage effectué sur un bâtiment, démolition qui n'est que partielle. Faut-il faire une différence entre le programme ANRU et le programme contrat de projet ? Les quartiers Europe et Schweitzer reposaient sur une stratégie ANRU, ce qui n'est pas du tout le cas pour le secteur Bel-Air/Florimont puisque je suis arrivé à le rendre éligible il y a 5 ans dans le contrat de projet, convention entre l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Colmar et Pôle Habitat. Colmar était bénéficiaire d'une ligne budgétaire de 8,5 millions d'euros dans ce contrat de projet pour démarrer les opérations sur le quartier Bel-Air/Florimont. Au mois d'octobre dernier, nous avions épuisé la totalité de la ligne de crédits. Nous ne pouvions donc pas aller plus loin en attendant le contrat de ville. Or, ce contrat de ville a un peu traîné puisqu'il n'a été officialisé qu'il y a 15 jours. Très officiellement, je veux remercier François LAMY, car c'est avec lui qu'il m'a été donné de discuter et de négocier pour que Colmar soit rendue éligible. Je ne sais pas s'il faut dire malheureusement ou heureusement, Mme VALENTIN ; la population du quartier Bel-Air/Florimont est ce qu'elle est et Colmar pouvait fort bien ne pas être retenue. Je pars du principe que c'est plutôt un aspect positif puisque le ministre de l'époque a reconnu l'urgence de l'intervention de l'Etat aux côtés de la Ville de Colmar et de Pôle Habitat. C'est donc avec François LAMY que le dossier a été préparé. Nous avons discuté 3 ou 4 fois sur la base de paramètres comparatifs avec d'autres villes et, personnellement, je suis très heureux que Colmar ait pu être rendue éligible sur ce dossier. Nous pouvons ainsi continuer sur le quartier Bel-Air/Florimont ce que nous avons pour ainsi dire achevé sur les quartiers Europe et Schweitzer. Quant à la procédure, l'annonce a été faite il y a 15 jours. Au cours de ces 15 derniers jours, j'ai saisi le Préfet de Région puisque c'est lui qui négocie avec le Président du Conseil Régional d'Alsace la composition et la présentation du contrat de projet pour la période à venir. Etant aujourd'hui reconnus, nous sommes devenus prioritaires en matière de programmation de crédits. L'essentiel est donc acquis. Au-delà de cela, il faut naturellement se mettre en phase avec le périmètre et avec la politique

que nous devons installer. Pour cela, je viens également de saisir le Préfet du Haut-Rhin puisque c'est lui qui, par un tour de table, engagera la procédure d'installation des priorités à l'intérieur du périmètre qui sera rendu éligible. Nous sommes donc en phase de préparation. Je salue, d'une part, le fait que la Ville de Colmar ait pu être reconnue grâce au ministre et, d'autre part, que cette priorité, qui nous est donnée, nous permette de nous installer dans le contrat de projet. A nous maintenant, avec le Préfet, d'arrêter la stratégie pour la mise en œuvre de cette opération. Tout est-il dit ? Parfait.

14. Poursuite de l'engagement « secours/emploi » au titre de l'année 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs – année 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire, Mme l'Adjointe. Bien que nous soyons favorables aux mesures proposées dans ce rapport, nous ne pourrons pas le voter, car il ne tient absolument pas compte de la réforme des rythmes scolaires. Il reprend les subventions identiques des années passées sans même évoquer les changements d'horaires de la rentrée. Je ne me situe plus dans la discussion pour ou contre la réforme puisque le Ministère de l'Education nationale, relayé par la Directrice Départementale et les inspecteurs, a réaffirmé les horaires de classe en septembre prochain avec cours le mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30. Si je peux comprendre, sans l'approuver, une certaine cohérence – chacun la sienne –, et un jusqu'au-boutisme dans votre position, j'entends autour de moi, dans les conseils d'école et dans la rue, des enseignants et des parents favorables ou opposés à la réforme. Or, la question ne se pose plus en ces termes, car ces parents et ces enseignants souhaitent savoir comment s'organiser à la rentrée de septembre. En effet, c'est dès maintenant, et c'est déjà tard, que les familles doivent prendre des dispositions pour organiser leur semaine à la rentrée prochaine. Contrairement à ce que vous avez dit aux directeurs d'école récemment, septembre n'est pas loin ; c'est demain. Nous avons tous compris que vous avez tout fait pour vous opposer à cette réforme et vos

électeurs ne pourront pas vous reprocher de ne pas avoir respecté votre engagement. Or, aujourd’hui, ce combat se fait au détriment de la sérénité des familles. Envisagez-vous sérieusement de laisser à la rue les enseignants et leurs élèves le mercredi matin de la rentrée en les empêchant d’entrer dans les écoles ? Nous pensons que, dans l’intérêt général, il faut organiser la classe comme l’Education Nationale l’a prévu. Le combat doit se faire au niveau de l’Assemblée Nationale ou au niveau gouvernemental ; peut-être qu’un jour votre famille politique reviendra au gouvernement et peut-être que, contrairement aux 35 heures, elle remodifiera les rythmes scolaires.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Sur le point n° 3, c’était également sur les frais de justice concernant les procédures que vous avez lancées contre le décret Hamon. J’estimais que nous étions donc tout à fait dans le sujet. Je partage un très grand nombre de points de l’intervention de mon collègue. Je dirais tout simplement que le budget qui nous est présenté ici pour ces mesures qui, effectivement, existaient déjà et ont lieu de continuer est insincère puisqu’il ne prend pas en compte le surcoût de la réforme des rythmes scolaires avec le périscolaire supplémentaire que cela va induire. Je partage également l’avis de mon collègue, car, au dernier conseil d’école auquel j’ai pu assister, la question était de savoir comment s’organiser à la rentrée et combien cela allait coûter en périscolaire supplémentaire. En effet, il y a un moment où les parents ne peuvent pas s’organiser pour récupérer leurs enfants en temps et en heure, surtout au vu de l’absence d’activités péri-éducatives que la Ville ne veut pas assumer. Pour ces raisons, parce que ce budget n’est malheureusement pas sincère et parce que nous ne provisionnons même pas une petite réserve au cas où, nous ne voterons pas ce rapport.

M. le Maire MEYER : Mme BRANDALISE.

Mme BRANDALISE : Merci, M. le Maire. Tout d’abord, je précise que je souscris à ce rapport. Par contre, je m’interroge sur l’opportunité de préciser en toutes lettres sur les factures qu’il s’agit d’un de vos engagements. Cette mention relève d’une propagande que nous nous attendons à lire dans un bilan de fin de mandat et non pas de la manière dont cela nous est présenté. Je vous propose donc d’enlever cette mention. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l’Adjointe.

Mme l’Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, rapidement, car je souhaite, M. le Maire, que vous répondiez sur les rythmes scolaires puisque vous avez assisté au CDEN et que vous êtes personnellement engagé sur le dossier. Je rebondis juste sur l’attaque de M. ERNST qui parle de la sincérité du budget : c’est une attaque particulièrement grave, car, au vu des délibérations aujourd’hui votées par la majorité à la Ville de Colmar, notre budget est totalement sincère. S’il devait y avoir des modifications, des modifications juridiques existent, mais vous ne pouvez pas nous attaquer de cette façon sur la sincérité de ce document. C’est une accusation tout à fait grave, en tout cas, absolument pas conforme. Voilà ce que je voulais dire. Sur les rythmes scolaires, il est vrai que les débats existent dans les écoles. C’est normal, c’est un sujet important pour les parents vu la rentrée qui se prépare. Je peux vous dire que nous serons présents cet été au service de

l'enseignement et prêts à accompagner les parents pour que cette rentrée se passe le mieux possible.

M. le Maire MEYER : Vous êtes restée un peu périphérique.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Vous connaissez tellement bien le sujet, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Je regrette que nous en fassions tout un laïus. Par contre, je comprends la préoccupation des parents qui sont très sensibles. Je suis également conscient du fait que les parents doivent pouvoir s'organiser pour la rentrée scolaire. Pourtant, parmi tous ceux que j'ai rencontrés et qui ont réagi spontanément, je pense pouvoir dire qu'entre 80 et 90 % sont du côté de la majorité. C'est ce qui apparaît dans les échos qui nous parviennent. Une application devient définitive dans la mesure où la justice s'est prononcée quant au bien-fondé de la décision prise, ce qui, à ce jour, n'est pas le cas. Vous dites qu'il faut confier cela au législateur. Or, j'observe que le législateur a été totalement bipassé puisqu'il a été snobé dans l'installation des rythmes nouveaux et ne fut jamais consulté. Sinon, la situation serait très certainement autre. Cela justifie également le recours présenté au Conseil d'Etat par un certain nombre de communes, dont la Ville de Colmar. Par ailleurs, nous avons localement un suivi de procédure où l'essentiel a été totalement occulté. Je fais partie depuis peu de temps du Comité Départemental de l'Education Nationale qui devait être sollicité pour avis. Or, ledit comité n'a pas eu le droit de se déterminer, même pour avis puisque le vote a été refusé par la DASEN. Cela m'a conduit à présenter un référé au Tribunal Administratif pour mettre en difficulté la décision du recteur. Nous attendons la décision du Tribunal Administratif et, d'ici là, nous pourrons nous organiser pour organiser le mieux possible la rentrée scolaire.

Mme BRANDALISE, il faut appeler un chat un chat. Nous ne pouvons pas dire que vous avez décidé ou que vous étiez favorable aux engagements puisque vous nous les avez assez reprochés. Ce n'est pas une injustice que de laisser subsister « engagement » dans les rapports de délibération. C'est une façon de voir les choses et c'est totalement transparent.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'irai dans le même sens. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, il s'agit de l'argent des Colmariens et non de celui de la majorité. Certes, c'est un engagement de la majorité, mais à partir du moment où la majorité devient la majorité, c'est un engagement de la Ville. En effet, dans la mesure où c'est la Ville de Colmar qui l'applique, c'est l'argent de la Ville. Comme je l'ai déjà dit, vous pouvez mettre ce genre de choses dans certains documents, comme le Point Colmarien ou autre puisqu'il y a une forme de prise de position, mais nous parlons ici de documents administratifs, de factures. Or, ce genre de documents doit rester neutre. Pour moi, c'est du même ordre que mettre votre portrait, M. le Maire, dans les salles de classe. Je le redis.

M. le Maire MEYER : Bien. Néanmoins, c'est un engagement de la majorité, ce n'est pas le vôtre.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je voulais juste préciser que la question n'était pas de savoir si la Ville de Colmar allait pouvoir s'organiser pour la rentrée scolaire. Pour l'instant, les familles sont dans l'incertitude totale, ce qui les met dans l'embarras. Je voudrais ajouter une question : il me semble que la Ville de Colmar a perçu une dotation pour la mise en place de ces rythmes scolaires. Dans la mesure où vous ne les mettez pas en place et que vous ne faites rien, qu'allez-vous faire de cet argent ?

M. le Maire MEYER : La Ville n'a pas eu de dotation à ce sujet.

M. HILBERT : Toutes les villes en ont perçu.

M. le Maire MEYER : Non. Premièrement, la Ville n'a rien obtenu en dotation d'accompagnement. Deuxièmement, M. le Préfet a déféré au Tribunal Administratif la dernière délibération du Conseil Municipal du mois de mai lorsque la majorité a pris position, mais subsiste toujours la délibération du 28 janvier qui est restée en l'état. Malgré une éventuelle annulation de la délibération du mois de mai subsiste celle du mois de janvier, mais nous ne nous retranchons pas derrière. Le Tribunal Administratif est saisi en référé pour annuler la décision du recteur : soit le recteur a raison devant le Tribunal Administratif, soit la Ville de Colmar a raison. Nous verrons ensuite, sachant que s'agissant d'un référé, cela ne va pas s'éterniser.

M. HILBERT : C'est déjà trop tard.

M. le Maire MEYER : Tour d'horizon très large à travers ce rapport : qui l'approuve, malgré qu'il s'agisse d'engagements ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe de Mme VALENTIN, du Groupe de M. HILBERT, de MM. BURGER et MEISTERMANN et de Mmes KLINKERT et BENNAGHMOUCH.

16. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Subventions de fonctionnement 2014 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui. Juste une demande de renseignement : je voulais savoir ce qui justifiait le montant plus élevé reçu par la Maison de la famille.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : C'est la même que l'année dernière.

M. ERNST : Je n'étais pas là l'année dernière. Je n'ai donc jamais pu poser la question.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Comme vous pouvez le voir dans le tableau, la Maison de la famille a reçu 413 732 € en 2013. C'est le même montant chaque année. L'augmentation de la subvention de la Maison de la Famille est ancienne, elle date de la création de leur multi-accueil derrière l'hôpital Schweitzer. Aujourd'hui, il y a 75 places dans le multi-accueil et 65 places à l'annexe. Nous finançons pour les enfants à partir de 2 ans.

M. le Maire MEYER : Cela n'a pas bougé.

M. ERNST : C'était précisément le sens de ma question. Je voulais justement savoir ce qui pouvait justifier une telle différence par rapport aux autres. La réponse est le nombre d'enfants.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

18. Convention de partenariat avec l'association « Des Mains pour le Dire ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Concours artistique de la Ville de Colmar

1. Remise des prix aux écoles lauréates

2. Remise des prix de soutien de la Ville de Colmar à des artistes colmariens.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le 1^{er} Adjoint. A propos de ce rapport, j'aurais souhaité deux renseignements : pouvez-vous me dire où en est le projet d'extension de l'Espace Malraux ? Et ma deuxième question est liée à la première : où en est le déménagement de l'Atelier d'Arts Plastiques ? Est-il prévu pour la rentrée ?

Mme l'Adj. CHELKOVA : Le projet est lié, car c'est suite au déménagement de l'Atelier des Arts Plastiques que nous allons réaménager l'ensemble, Espace Malraux et Arts Plastiques. Le projet est prêt, mais comme nous sommes obligés de tenir compte des années scolaires, ce sera pour la rentrée 2015.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : S'il n'y a pas de demande complémentaire de prise de parole, je peux soumettre le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le rapport est approuvé.

20. Fonds d'Encouragement Culturel 2014 – 1ère tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Aide à la vie associative culturelle 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement de l'éducation physique et sportive au sein de « L'Atelier Relais ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la Fédération Française du Sport Automobile dans le cadre de l'organisation du Rallye de France-Alsace 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Vous n'êtes pas surpris que je parle du rallye comme je l'ai fait à la CAC et je vais redire à peu près la même chose. Il me semble ici que le budget est insincère puisque dans le total des charges figurent des structures, matériels techniques, sécurité, contrôle, logistique et maintenance, assurés par des partenaires : la gendarmerie, les forces de l'ordre, etc. Or, ces charges ne figurent nulle part dans les produits alors que, pour ce qui est de la Ville de Colmar, par exemple, il y a un apport à ce titre de 20 000 €. Cet argent ne figure nulle part. Au total, nous avons un budget de 3,794 millions d'euros en charges. Si je retire ces 3 postes qui, selon moi, sont assurés, je le répète, par les forces de l'ordre et les partenaires, j'arrive à un budget de 2,459 millions d'euros et à des subventions qui, avec 1,430 million d'euros, représentent plus de 50 % des dépenses du rallye. Je n'ai jamais vu, et je pense qu'aucun d'entre nous n'a jamais vu, une subvention à cette hauteur pour quelque association que ce soit et quelle que soit sa valeur. Je pense qu'elle est largement surévaluée par rapport à ce que doit nous apporter le rallye, car, encore une fois, et vous aurez beau redire qu'il y a des retombées financières importantes sur la région, les dotations sont publiques et les retombées privées. A ce titre, les dotations devraient être faites par les privés, c'est-à-dire les entreprises, les hôtels, etc., qui bénéficient de ces retombées. Cela ne devrait en aucun cas sortir de la poche du contribuable, mais bien être du sponsoring ou de la publicité. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Pareillement, j'ai eu l'occasion de m'exprimer lors du Conseil Communautaire durant lequel j'ai eu la bonne surprise de voir de nombreux conseillers rejoindre notre position opposée à

la subvention du rallye. Je trouve que le montant des subventions publiques pour cette manifestation est disproportionné ; 1,4 million d'euros, c'est énorme. Et encore, toutes les contributions en nature ne sont pas comptabilisées. La Ville de Colmar donne 50 000 € auxquels s'ajoutent la prise en charge de la location du Parc Expo, la mise à disposition du parking, la mise à disposition des locaux et du mobilier pour la salle de presse, la prévision de service du SDIS sur la zone de station-service, les éventuels travaux de voirie et autres pour la sécurité des coureurs, la mise en place d'un dispositif de récupération des eaux usagées, la prévision de sanitaires en nombre suffisant pour le public, la mise à disposition d'un terrain faisant office d'héliport, la mise en place de tous les équipements et services utiles à la sonorisation des sites, etc. Tout cela est à la charge de la Ville de Colmar d'après la convention jointe au rapport, charge estimée à 20 000 €. Je trouve que cette estimation est largement sous-évaluée et je suis curieux de connaître ne serait-ce que le coût de location du Parc Expo pour 3 jours, du vendredi jusqu'au dimanche le temps de faire les travaux de rangement. Je suis persuadé aussi que de nombreuses associations sportives colmariennes ayant de nombreux licenciés colmariens et actives toute l'année sur notre territoire seraient heureuses d'avoir autant de moyens à leur disposition pour organiser des compétitions.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Pour ma part, je voterai pour ce rapport puisque j'estime que le rallye est une belle fête populaire et gratuite proposée aux Alsaciens et que l'impact économique a été démontré et est réel. Ce que je regretterai est que nous dépensions 50 000 € pour ne proposer aux Colmariens qu'une station-service. En effet, ce qui est proposé est un parc de regroupement avec une station-service. Je pense que les Colmariens mériteraient mieux.

M. le Maire MEYER : M. BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, merci, M. le Maire. Je suis un peu étonné par ces interventions, même si elles ne me surprennent pas puisque nous avons l'habitude d'avoir ce genre de contestation à chaque proposition de subvention pour ce rallye. Nous sommes dans le domaine sportif avec une épreuve de niveau mondial et nous sommes en train de faire des difficultés sur le montant de la subvention. Effectivement, nous pouvons discuter, mais je rappelle que la Ville propose 50 000 € au Conseil Municipal. A part Sélestat qui ne propose que 30 000 €, sachant que le rallye ne passe pas à Sélestat, Colmar propose une subvention des plus inférieures. Il n'empêche qu'il est tout à fait normal que la Ville participe à ce rallye qui est tout de même exceptionnel. Ce n'est pas parce que Sébastien LOEB ne participe pas cette année que la Ville de Colmar et l'Alsace en général devraient se désintéresser de cette épreuve. Je tiens tout de même à préciser que lorsque nous avons parlé du Tour de France qui génère également des frais très importants – plus de 130 000 € pour une ville étape et départ ainsi que la logistique –, personne ne dit rien. Je n'ai jamais rien entendu alors que nous sommes exactement dans la même configuration. Toutes les télévisions européennes et mondiales étant braquées sur Colmar et la région, il est tout à fait normal que Colmar y participe. Je veux aussi vous préciser une chose :

il est vrai que nous ne pouvons pas vous dire au centime près quelles sont les retombées économiques de ce rallye. Néanmoins, selon une étude faite par les étudiants de l'UEREPS de Strasbourg en 2012, il s'est avéré qu'il y a des retombées en matière économique de près de 18 millions d'euros. Ne faisons pas la fine bouche : 18 millions d'euros vous donnent la dimension de l'importance de cet événement sportif. La région Alsace ainsi que Colmar ont toujours soutenu le sport. Je vais également vous dire ceci : en matière économique, l'Alsace a toujours été un vecteur sportif. Je crois que c'est la région la plus importante dans ce domaine en France. Je rappelle Bugatti, Matford à Strasbourg, Peugeot... Toutes ces personnes travaillent pour l'automobile et je ne parle même pas des sous-traitants qui sont là et qui vivent de l'automobile. C'est important également. Ce ne sont pas quelques pétarades pendant 2 ou 3 demi-journées dans les collines prévôsiennes qui vont perturber l'ensemble de l'écosystème vosgien, chose que j'ai entendue pendant des années. Sur le plan social, toutes ces personnes qui travaillent dans l'automobile bénéficient du travail et de cette épreuve sportive, car plus il y a d'épreuves sportives, plus il y a de performances et de recherche sur les voitures, notamment concernant la consommation. Le plan sportif, n'en parlons pas. J'ai déjà rappelé la semaine dernière en Commissions Réunies que la Fédération Internationale d'Automobile décerne seulement 3 titres de champions du monde tous les ans. Sur ces 3 titres, 2 étaient décernés à des Alsaciens : Sébastien LOEB et Yvan MULLER. Je ne parle pas de notre Colmarien ARMINDO qui est également au top dans sa catégorie. Vous voudriez donc que la Ville de Colmar se désintéresse de ce sport ? Ce serait vraiment indécent de ne pas participer et de ne pas soutenir ce sport comme nous en soutenons d'autres. De grâce, il est tout à fait normal que notre Ville qui est une ville sportive, ne l'oublions pas, soutienne comme elle le mérite, ce rallye. Juste pour préciser : les 20 000 € dont vous dites qu'ils sont exceptionnels sont une évaluation concernant la logistique. La logistique, c'est la mise à disposition des moyens que la municipalité met de toute manière à disposition pour quelque manifestation sportive que ce soit. Je vous demande donc de bien vouloir adopter ce rapport.

M. le Maire MEYER : Il a bien appris la leçon. Bien.

M. ERNST.

M. ERNST : Oui, M. l'Adjoint, c'est un débat que nous avons déjà eu en Commissions Réunies. Vous parlez effectivement d'une étude réalisée par des étudiants qui ont fait un chiffrage mirobolant des retombées économiques réelles du rallye. Je vous reformerai exactement la même chose que je vous ai dit la dernière fois : quid d'une étude faite par les 2 ADT qui nous diraient précisément où ces retombées se concentrent ? Cela permettrait aussi de voir que 95 % des retombées sont pour la région strasbourgeoise et absolument pas pour Colmar. Nous pouvons donc déjà nous demander pourquoi Colmar participe alors qu'elle n'y gagne finalement pas grand-chose. La deuxième chose concerne les arguments de mise en avant de la région. Je ne sais pas si vous regardez la retransmission du rallye sur les chaînes spécialisées, mais à aucun moment on ne parle du passé automobile prestigieux du département du Haut-Rhin dans les rallyes.

On met en avant les paysages, mais on ne parle ni de Peugeot ni de Bugatti. A mon avis, cet argument est largement hors sujet. Merci.

M. l'Adj. BRUGGER : Vous savez, M. ERNST, les syndicats parlent assez de Peugeot. Par conséquent, nous en parlons.

M. le Maire MEYER : J'invite les uns et les autres à venir visiter cette station-service. Je vois des centaines et des centaines de personnes sur place, et quand je parle de centaines, ce sont plutôt des milliers.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 7 oppositions et une abstention.

24. Exonération de la taxe sur les spectacles sportifs.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Juste une question très technique qui fera sans doute plaisir au financier ou à l'Adjoint aux Finances que vous êtes aussi par rapport au montant de cette taxe que nous n'avons jamais encaissée. Etait-elle provisionnée dans le budget des SRC ? Dans quel cas va-t-elle leur revenir, ce qui sera finalement une espèce de subvention à rebours de la Ville de Colmar ? Surtout, pourrions-nous avoir au cours des prochaines années le montant de cette taxe que nous n'encaissons pas puisque, finalement, ce sera à rajouter au crédit des SRC ? En effet, ce sera de l'argent en plus pour eux.

M. le Maire MEYER : Elle n'a jamais été payée, ni encaissée. Il y a un contentieux avec le service des douanes qui tente de la mettre en recouvrement. S'il n'y a pas de recouvrement, il n'y a pas de paiement à la Ville de Colmar. C'est pour cette raison que je propose de prendre une décision anticipant sur le passé pour régulariser la situation. Jusqu'à aujourd'hui, les Sports Réunis n'ont rien payé.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

25. Contribution au financement d'un poste de travailleur social au commissariat central de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Comme cela a été dit, il s'agit effectivement d'un agent du Conseil Général. Puisqu'il s'agit là de la convention 2014 et que cet agent a déjà travaillé au Commissariat de Police de Colmar pendant 4 mois au cours de l'année 2013, je vous donne un tout petit bilan de ces 4 mois : il n'y a eu pas moins que 104 saisines et 94 interventions, ce qui est tout de même très important. Je voulais vous dire aussi que tout un travail est réalisé sur le traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires, notamment en matière de violence conjugale. Tout cela pour vous dire que le Commissariat de Colmar est très satisfait de cette convention et du travail de l'assistante sociale. Il a été question aussi de l'ouverture du Commissariat aux associations pour expliquer et éviter toutes incompréhensions, car tout ne relève bien évidemment pas du champ infra pénal ou du champ pénal et que même là, il y a souvent des questions importantes de détresse des victimes en parallèle. C'était tout simplement pour dire que c'est de l'argent bien investi.

M. le Maire MEYER : Au-delà de cette observation, y a-t-il un autre commentaire ? Ce n'est pas le cas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

26. Projet social 2014/2016 du Centre Socioculturel de Colmar – convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Reconductio[n] du comité des usagers du Centre Socioculturel de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Soutien aux échanges scolaires – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Subvention à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar », 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Attribution d'un concours financier aux sinistrés des inondations en Bosnie Herzégovine.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire. Juste une petite question. Bien sûr, nous sommes tous très sensibles aux actions solidaires, surtout lorsque ces dernières sont à destination de populations durement éprouvées. J'aimerais savoir ce qui détermine l'attribution des aides financières. Un exemple : au mois de mai, il y a eu un drame en Turquie, à Soma, qui s'est soldé par plus de 300 morts et qui a été souligné par 3 jours de deuil national. Or, nous n'avons rien fait. C'est juste une question pratique. Merci.

M. le Maire MEYER : Nous réagissons lorsque nous sommes sollicités.

M. MEISTERMANN : D'accord.

M. le Maire MEYER : Ce sont généralement les consuls, les ambassadeurs ou une fédération d'associations. Au départ, il y a toujours une demande présentée en ce sens.

M. MEISTERMANN : D'accord. Merci.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

31. Modification des modalités de la perception de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Convention de mise à disposition de la propriété communale sise 13 rue des Frères Lumière.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je ne voudrais pas rallonger trop les débats, mais j'ai une remarque par rapport à l'article 6 de la convention. Dans les conditions d'occupation, il est dit que « l'occupant s'engage à utiliser les locaux et équipements en bon père de famille ». J'aimerais que nous trouvions une autre formule, car les mères de famille savent tout autant gérer des équipements et un budget avec prudence et raison, sauf peut-être pendant les soldes. Blague à part, la loi Quilliot de 1982 qui établit les droits et devoirs des bailleurs et locataires avait déjà prévu que l'on mette « paisiblement » ou « de manière paisible » à la place de « en bon père de famille ». Depuis le 21 janvier 2014, un amendement a été adopté à l'Assemblée Nationale pour utiliser le terme « utiliser les locaux et équipements raisonnablement » ou « de manière raisonnable » plutôt que « en bon père de famille ». Je suggère que la Ville de Colmar s'inscrive dans la modernité et fasse ce remplacement. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Oui. En nous référant à 1982, nous ne sommes pas forcément dans la modernité.

Mme VALENTIN : Il s'agit de janvier 2014.

M. le Maire MEYER : Bon. « Paisiblement » ou « en bon père de famille », ce n'est visiblement pas la même chose.

Mme VALENTIN : C'est le terme qui, légalement, remplace aujourd'hui « bon père de famille » dans les écrits sur les droits et devoirs des bailleurs et locataires.

M. le Maire MEYER : « Paisiblement » ne veut pas du tout dire la même chose.

Mme VALENTIN : Et que veut dire « bon père de famille » ?

M. le Maire MEYER : C'est le terme juridique usité.

Mme VALENTIN : Il n'est plus usité.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

33. Convention relative à l'attribution d'une aide financière au titre de la récupération des locaux commerciaux vacants.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34 Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Modification de la délibération du 21 mars 2011 portant révision du règlement d'attribution du régime indemnitaire applicable au personnel municipal.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Reprise des terrains communs au cimetière municipal – terrains communs attribués entre le 1er janvier et le 31 décembre 2003.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**37. Désignation d'un représentant dans les Groupements d'Intérêt
Cynégétique n° 2 et n° 8.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. HANAUER.

**38. 5ème tranche de vidéoprotection d'espaces publics – installation
d'une caméra supplémentaire de vidéoprotection rue Sint Niklaas.**

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec 4 oppositions.

**39. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes
colmariens âgés de 17 à 23 ans.**

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui. Vous savez que j'ai toujours soutenu cette mesure qui me paraît très intéressante, car elle cible très précisément des personnes en fonction de leurs besoins. Je me demandais juste si les heureux bénéficiaires devaient indiquer sur leur nouveau véhicule « Engagement de la Majorité » ou pas.

M. le Maire MEYER : Tout le monde rit, M. DENECHAUD. Heureusement, vous dégelez un peu. Parfait !

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Et cela n'a rien d'insincère non plus.

M. le Maire MEYER : Oui, mais il était mal placé pour parler pour lui. Je fais voter ce rapport : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

M. l'Adj. HANAUER a présenté un rapport tout à l'heure, mais il ne pouvait pas s'auto-désigner. Je crois qu'il faut qu'il sorte rapidement. La

proposition est de nommer M. HANAUER : acceptez-vous ? Oui. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé. M. HANAUER peut revenir.

40. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Cette présentation est faite pour prendre acte des opérations foncières qui se sont tenues.

41. Transaction immobilière quartier Schweitzer – échange Ville de Colmar/Pôle Habitat – incorporation dans le domaine public.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Transactions immobilières : conventions de paiement et de rétrocessions de parcelles sises chemin du Schoenenwerd.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

43. Nouvelle dénomination « Square des Justes ».

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

44. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de M. DENACHAUD.

45. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN. M. LAIGNIEL est socialiste...

Mme VALENTIN : ... mais ne préjugez pas de ce que je vais dire.

M. le Maire MEYER : D'accord.

Mme VALENTIN : De mon côté, je soutiens également un appel au gouvernement à une révision de la politique qu'il est en train de mener, notamment dans celle qu'il mène vis-à-vis des collectivités. J'estime qu'une inflexion est absolument indispensable et qu'effectivement, les collectivités locales doivent recevoir le coup de pouce dont elles ont besoin pour continuer à investir et à soutenir l'activité, notamment dans le BTP. Je voterai donc cette motion sans aucun état d'âme.

M. le Maire MEYER : Parfait. M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Cela fait plusieurs années que les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, utilisent les collectivités locales pour se défausser de certaines charges. Je regrette que ces collectivités puissent se trouver en difficulté à cause de cela d'autant que leur rôle est primordial dans bien des domaines. Cependant, ne pas être d'accord avec la politique d'austérité ne veut pas dire que l'Etat ne doit pas faire des économies, mais bien choisir les domaines d'investissement. Je pense que l'Etat aurait la possibilité de réduire ses dépenses, notamment dans le nucléaire militaire, mais aurait aussi la possibilité d'augmenter ses recettes à distribuer dans les territoires, notamment par l'écotaxe. Je regrette donc la mise en place en tant que demi-mesure. Ainsi, M. le Maire, nous voterons également cette motion.

M. le Maire MEYER : Vous voyez que des traits d'union sont toujours partagés.

La motion est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La motion est approuvée.

46. Motion – Plutôt que la fusion de l'Alsace et de la Lorraine, une recherche de l'efficacité.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. BURGER.

M. BURGER : Vous nous proposez le même positionnement que celui que vous avez adopté au référendum pour le Conseil Unique. En 2013, je pense que nous avions une réelle opportunité en Alsace de montrer l'exemple en réduisant le mille-feuille et en réalisant de réelles économies. Si nous avions réalisé ce Conseil Unique, nous ne serions pas dans cette situation actuellement. Quoi qu'il en soit, je pense que c'est un sujet qui mérite un débat un peu plus important qu'une simple motion en fin de Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Mme BRANDALISE.

Mme BRANDALISE : Merci, M. le Maire. Tout d'abord, je ne peux que me réjouir que notre assemblée participe à ce débat d'actualité. A défaut d'une concertation voulue par l'Etat, il est sain que les élus locaux se saisissent de ce sujet. Trop d'échelons de collectivités, peut-être, mais est-ce la priorité ? Je constate plutôt trop de superpositions avec les institutions de l'Etat, directions de collectivités cohabitant avec pléthores de directions régionales. Il me semble important de développer une politique incitative en faveur des métropoles, mais celles-ci ne peuvent uniquement relever du fait urbain. Elles doivent être capables d'agglomérer les territoires ruraux pour mieux les protéger dans un souci permanent d'équilibre et de complémentarité. Désormais, l'échelon de proximité n'est plus le département et c'est là que je n'adhère pas à votre texte, la proximité étant désormais le bloc villes-intercommunalité. Plusieurs agglomérations, comme celle de Strasbourg, assument avec efficacité les prérogatives du Département et la solidarité s'en trouve renforcée. La Région doit avoir une mission d'aménagement du territoire local et de conduite de politiques structurantes de même que, comme vous le soulignez à juste titre, l'Etat doit se concentrer à l'aménagement du territoire national en lien avec les Régions. Nous ne pouvons que regretter que le découpage proposé ne prévoie pas une réflexion à l'échelon intra-régional. Oui, le département de Belfort, le pays de Montbéliard et l'Alsace ont un passé et aussi, j'en suis convaincue, un avenir commun, mais la Moselle aussi. Nous ne pouvons donc rejeter en bloc toute coopération avec la Lorraine. A l'heure de l'Union Européenne, considérer les frontières entre régions et départements est une hérésie. Surtout, il faut savoir aller de l'avant et penser à l'avenir. A être contre tout, nous

n'avançons pas. Je félicite donc le Président RICHERT d'avoir pris les devants en établissant des contacts avec son homologue lorrain. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, vous l'avez dit, en fusionnant l'Alsace il y a un an, nous aurions été protégés de tout cela. Maintenant, nous parlons d'Alsace unie face à la Lorraine. Je ne pense pas qu'il soit responsable d'opposer les uns aux autres en cultivant des peurs, surtout en période de crise et de souffrance de nos populations. Nous devons donc avancer avec prudence et savoir où nous mettons les pieds avant d'aller plus loin. Aujourd'hui, les règles du jeu ne sont pas déterminées. Nous devons donc avoir certaines garanties : une garantie sur le respect de notre identité alsacienne, sur la place de notre droit local, sur les transferts de compétences avec bien évidemment les moyens qui doivent suivre. Un tel sujet mérite que les élus trouvent des convergences de positions. Je m'abstiendrai donc sur ce texte.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Vous connaissez tous la position qu'était la mienne en faveur du Conseil d'Alsace. Si nous nous étions à l'époque tous battus pour ce Conseil d'Alsace, nous n'en serions peut-être pas à devoir aujourd'hui intégrer une grande région, mais nous ne pouvons pas revenir en arrière. En tout cas, la situation actuelle est compliquée. Le gouvernement a d'abord travaillé sur le périmètre des régions ; à ce propos, je constate tout de même que la Corse ne disparaît pas, qu'on ne touche pas au Nord-Pas-de-Calais et que la Bretagne reste la Bretagne. Par contre, l'Alsace disparaît ou intègre une grande région Lorraine pour laquelle on ne nous a pas demandé notre avis sur les contours. Je suis personnellement d'avis qu'il faut des régions plus fortes, c'est-à-dire avec plus de pouvoirs et plus de moyens et une vraie réflexion d'ensemble. Clairement, avec la réforme proposée, les centres de décisions vont malheureusement s'éloigner. Il n'y aura plus d'élus de proximité tels que les conseillers généraux auxquels les maires peuvent s'adresser spontanément, car ils sont proches du terrain. La réforme va également renforcer l'intercommunalité – je souhaite dire que c'est une bonne chose –, mais, entre des intercommunalités qui feront 20 000 habitants en moyenne en France et des grandes régions de 4,5 millions d'habitants, un échelon intermédiaire est clairement indispensable. Nous trouvons cet échelon dans les pays voisins, en Allemagne avec les Kreise ou en Italie avec les provinces. Pour moi, le gouvernement met clairement la charrue avant les bœufs et veut aller plus vite que la musique. Oui à une réforme, mais à une réforme menée dans le cadre d'un dialogue constructif et qui nous permette d'avoir une vraie vision d'avenir pour notre territoire.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. Mes remarques vont en grande partie dans le même sens que les interventions précédentes. Je partage une grande partie de votre analyse : effectivement, la réforme proposée aujourd'hui me paraît également très hasardeuse. Une région plus forte n'est pas une région plus grande, mais une région plus cohérente et plus autonome fiscalement notamment – ce n'est pas vous qui me direz le contraire. Si je peux le dire ainsi, je préférerais avoir à gérer le sud Tyrol ou un petit Etat comme le

Luxembourg que l'Andalousie. Pourtant, cette dernière est beaucoup plus grande. Je reviendrai un peu sur ce qui a été dit par mes collègues, car nous avions effectivement la possibilité de faire autrement l'année dernière. Nous avions alors un projet proposé par les élus alsaciens avec une vision alsacienne pour les Alsaciens. Nous avions l'opportunité de décider nous-mêmes la décentralisation que nous voulions. Plusieurs personnes et plusieurs élus relativement importants ont contribué au rejet de ce projet. Comme je l'avais dit à l'époque, si vous ne voulez pas de la réforme proposée par les élus alsaciens pour les Alsaciens, vous aurez celle qui vous sera imposée par Paris et l'on ne vous demandera pas votre avis. Malheureusement, je crains d'avoir de plus en plus raison. Cela dit, je voterai cette motion, car je partage votre analyse.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, M. le Maire, à l'instar du Conseil Général du Haut-Rhin, vous demandez ce soir au Conseil Municipal de Colmar de prendre officiellement position sur les deux projets de loi de réforme territoriale. Le texte que vous nous proposez de voter ne saurait cependant constituer un débat démocratique et républicain de qualité. Sur la forme d'abord, je m'interroge sur le bien-fondé de notre collectivité à émettre un avis sur le projet de redécoupage de la carte régionale, car notre règlement intérieur, que nous venons de voter à l'unanimité, indique en son article 18 « que le droit du Conseil Municipal d'adresser aux représentants de l'Etat des voeux est limité au domaine de l'administration communale ».

M. le Maire MEYER : C'est le cas.

M. ERNST : Non. Le redécoupage ne concerne pas le ban communal de Colmar ou de la CAC et notre commune n'a pas non plus le statut de Conseil Général ou de Conseil Régional. Nous ne sommes donc pas directement concernés par cette réforme. Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer le vote de cette motion de l'ordre du jour afin de ne pas être en contradiction avec nos propres règles, même si cela ne nous empêche pas d'ouvrir les discussions ce soir. Si vous souhaitez aller jusqu'au bout de votre démarche, ce n'est pas avec ce texte dont vous pourrez vous prévaloir de faire l'unanimité dans votre conseil. Comment le pourriez-vous d'ailleurs avec une motion déposée 4 jours avant le Conseil Municipal, jamais évoquée en séance des Commissions Réunies et n'ayant jamais fait l'objet d'une présentation globale ? Vous qui n'hésitez pas à pointer dans ce document la méthode présidentielle sur cette réforme, vous n'êtes pourtant pas exempt de reproches à cet égard en présentant un texte rédigé directement sur un coin de votre bureau, et dont nous ignorons si les conseillers de votre majorité ont eu leur mot à dire. Sur le fond, j'aurais voulu être étonné par ce texte, par un esprit novateur, ouvert, constructif, à l'image du débat qui s'est déroulé vendredi dernier au Conseil Régional, sous l'égide de Philippe RICHERT. Je ressors pourtant de cette lecture en étant passablement déçu tant vous ne semblez pas avoir changé d'état d'esprit depuis le débat sur la Collectivité Unique. De la même façon, vous jouez sur les termes, vous jouez sur le repli sur soi, sur les peurs, invoquant hier le déclassement de notre ville et aujourd'hui une possible perte de nos spécificités culturelles. Pourtant, la réforme territoriale est une chance pour

l'avenir de notre territoire, plus durement touché par la crise que d'autres, et qui a montré ses limites tant les collectivités actuelles ont été incapables de relancer la machine et de recréer de l'emploi, sans doute parce qu'il manquait un pilote dans l'avion. En mettant fin à la clause de compétence générale pour toutes les collectivités, en confiant les compétences prospectives aux conseils régionaux qui auront demain la taille et le poids démographique suffisants par rapport à leurs homologues européens, en confiant aux intercommunalités l'exercice des compétences de proximité, le gouvernement suit les recommandations d'élus de tous bords politiques, soucieux de l'avenir de leurs territoires et de la démocratie, qui les avaient exprimés dans le rapport Balladur. Nous pouvons regretter aujourd'hui que la réforme vienne d'en haut, mais la réforme par la base a été un échec en avril 2013, auquel vous avez contribué à votre façon. Bien sûr, les deux projets de loi constituant la réforme territoriale ne sont pas exempts de reproches, que ce soit dans leur discours sur les économies de fonctionnement qui sont largement surévaluées, voire dans leur sémantique, car lorsque les personnes entendent parler de fusion de régions et de disparition des départements, elles ne comprennent pas qu'il s'agit de fusion des Conseils Régionaux et de la disparition des Conseils Généraux, sujet qui les touchent moins. Aujourd'hui, vous choisissez de faire émettre à notre collectivité un avis défavorable sur la fusion des Conseils Régionaux d'Alsace et de Lorraine. Nous aurions pourtant eu le devoir, au regard des générations futures, de présenter un texte constructif, ouvert, ne formulant que des propositions fortes, comme le droit d'option des départements à intégrer le périmètre régional de leur choix. Ce n'est pas votre choix et cela nous oblige à voter contre la motion. Je vous remercie, pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. J'approuve plusieurs points de la motion que vous présentez ce soir, notamment la confusion dans laquelle le découpage de la carte nous a été présenté, l'absence de concertation avec les élus locaux ou une incertitude quant aux économies réalisées. Si je pense que la réforme apportera des économies, il est difficile de les chiffrer et de savoir à partir de quelle date elles seront sensibles. En tout cas, ce ne sera pas les premières années. Je suis également d'accord sur la nécessité de laisser la possibilité aux élus locaux de modifier le découpage des régions et, en ce qui nous concerne, de nous rapprocher du Territoire de Belfort. Pour le reste, je trouve votre texte un peu flou, car, à sa lecture, je ne sais pas précisément si vous êtes prêt à accepter une fusion entre l'Alsace et la Lorraine. En effet, après avoir développé sur 2 pages des arguments contre la fusion des régions, vous ne la refusez qu'en l'état en conclusion. Cela voudrait-il dire que vous y seriez favorable à certaines conditions ? Personnellement, je souhaite une réforme de nos collectivités territoriales, celle des régions et de son pendant local, les intercommunalités, pas seulement pour les économies que cela pourrait apporter, mais parce que c'est la condition pour renforcer et donner à ces collectivités de véritables capacités d'action publique. Aujourd'hui, nous l'avons vu avec le rapport précédent, nous vivons un ersatz de décentralisation, car ni les régions ni les départements n'ont suffisamment d'autonomie. Les régions sont asphyxiées

par le manque d'autonomie financière et les départements savent de moins en moins faire face aux charges sociales qui augmentent et ne sont pas compensées par l'Etat. La proximité que nous avons actuellement n'est que marginale, car la plupart des décisions sont imposées par l'Etat centralisateur. Je souhaite des régions plus fortes, plus autonomes, avec plus de pouvoirs. Je souhaite qu'elles conservent leurs compétences générales et qu'elles acquièrent un pouvoir réglementaire. J'entends quelques opposants à la fusion craindre pour l'identité de l'Alsace le bilinguisme ou le droit local. Pourtant, ces caractéristiques ne sont pas menacées par la réforme territoriale comme elles ne l'étaient pas par le Conseil Unique d'Alsace contre lequel nous retrouvions souvent les mêmes opposants qu'à la réforme actuelle. Pour ma part, j'aurais préféré que la fusion des collectivités alsaciennes aboutisse, qu'elle serve de référence à une réforme nationale, mais nous n'allons pas refaire l'histoire. Si une majorité de votants alsaciens y étaient favorables, une majorité de votants haut-rhinois y étaient opposés et la très grande majorité des Alsaciens a préféré ne pas se prononcer. Ce n'est pas faute de réunions d'information, car tous les partisans du oui ou du non en ont organisé de nombreuses. Aussi, je pense que c'est à l'Etat de proposer une réforme et que même celle proposée par le gouvernement, malgré toutes les maladresses auxquelles nous sommes malheureusement habitués depuis 2 ans, est préférable au *statu quo* de la situation actuelle. Le gouvernement nous a fait une proposition ; à nous et à nos députés d'amender et de modifier ce projet de loi pour qu'il devienne acceptable pour le plus grand nombre. Je suis conscient de ne pas vous avoir convaincu – certainement –, mais je rajouterais un dernier argument : le magazine Capital dont vous appréciez habituellement les analyses conclut un dossier sur la réforme territoriale en saluant le rythme très rapide pris par François HOLLANDE. Si cela ne vous convainc pas... (rires)

M. le Maire MEYER : Il se trouve que Capital fait des études plus sérieuses. Je constate tout de même que chaque intervenant a trouvé quelque chose dans ce texte qui lui convient. J'ai également noté que nous refaisions le référendum de l'année dernière, alors que ce référendum pour l'option qu'il y avait lieu de prendre a été rejeté à 67 % par les Colmariens, par 55 % de Haut-Rhinois et que les Bas-Rhinois n'ont pas participé suffisamment permettant de prendre une décision favorable. Alors, cessez de nous parler du référendum de l'année dernière puisque c'était un échec total. En effet, vous ne respectez pas la parole des électeurs. Alors, réfugiez-vous derrière la parole des électeurs et essayez d'en tirer les meilleurs enseignements. Il est aujourd'hui prouvé que toute fusion entraîne des dépenses supplémentaires. Cela est prouvé sur le terrain. L'audit réalisé l'année dernière n'a pas été publié, mais il faisait apparaître que le coût de fonctionnement était supérieur. Commencez à respecter le vote des électeurs au lieu de le critiquer à travers le résultat obtenu l'année dernière. Pour le reste, nous pouvons faire des économies, mais elles passent par des mutualisations de services. C'est à travers cela que nous arrivons à travailler mieux ensemble et nous donnons l'exemple entre les intercommunalités et les communes. Enfin, ne me parlez plus de mille-feuilles en nous comparant avec l'Allemagne. En Allemagne, il y a les communes, les Kreise et les Länder. Il y

a 3 couches et cela ne leur pose aucun problème. Alors pourquoi cela pose-t-il problème chez nous ? Simplement parce que nous nous débrouillons très mal et nous nous organisons mal pour pouvoir faire des économies. Si, depuis un an déjà, nous avions mutualisé certains services entre la Région et le Département, nous dépenserions moins d'argent. A quoi sommes-nous arrivés ? A rien et aucun pas n'a pu être fait dans ce sens.

La motion est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La motion est approuvée avec 5 oppositions et 6 abstentions.

47. Motion de soutien à la Brigade Verte.

M. le Maire MEYER : J'ai été saisi par le président de la Brigade Verte pour appuyer le maintien de cette brigade. Cette motion ne figure pas à l'ordre du jour, mais vous la retrouvez sur le bureau. J'ai simplement pris le texte proposé, mais je dois d'abord vous demander si vous êtes disposés à accepter l'examen de cette motion supplémentaire. En effet, les autres ont été produites dans les temps requis, mais ce n'est pas le cas pour cette dernière. Acceptez-vous de délibérer sur le sujet : qui est favorable ? Qui s'y oppose ? Abstentions. Vous êtes d'accord pour examiner cette motion. Etes-vous favorables à vous prononcer pour ? Qui est contre ? Abstentions ? La motion est approuvée à l'unanimité.

C'était le dernier point. Nous avons veillé un peu tard. A la mi-temps, le score du match Allemagne-Algérie était de 0-0. Il faut donc attendre la fin de la deuxième mi-temps et nous vous invitons au verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 23 HEURES 10



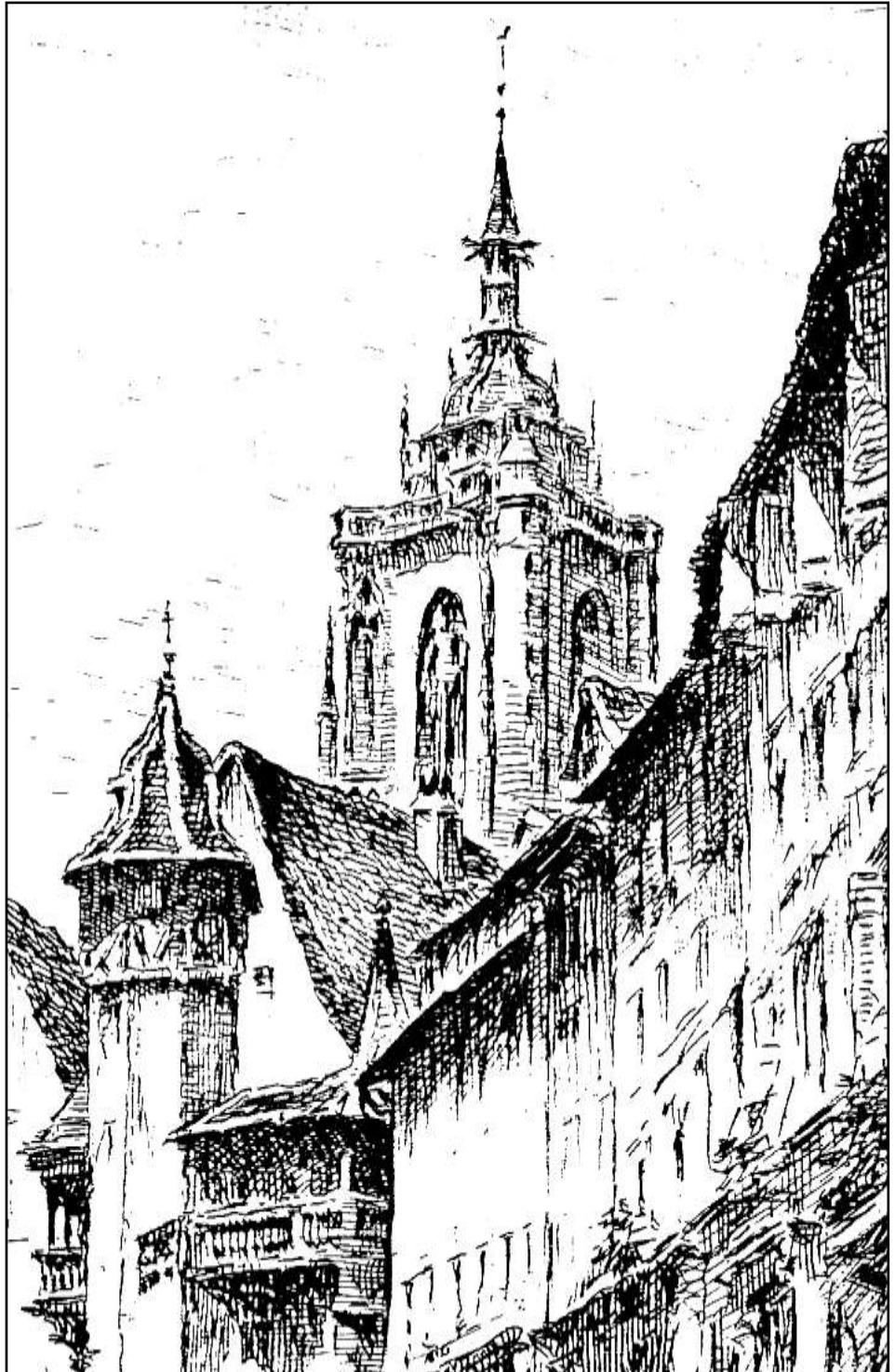
COLMAR

STENOGRAMME

6^{ème} Séance

du

22 septembre 2014



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vous salue.

J'ai à vous présenter les excuses de quelques collègues : Mme PELLETIER, M. BECHLER, M. REMOND, Mme ERHARD et Mme DE CARVALHO qui donne respectivement pouvoir à Mme GANTER, Mme HOUPIN, M. WEISS, M. HAMDAN et Mme DOLLE.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. Généralement, c'est la benjamine de la municipalité. Elle est toujours disponible. Comme il n'y a pas de contre-proposition, elle est installée. Son suppléant se trouve toujours être le Directeur Général des Services. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Il est également installé.

J'ai à vous soumettre les procès verbaux des séances du 20 et 30 juin 2014 : font-ils l'objet d'observations ? Ce n'est pas le cas. Je les soumets à votre approbation : qui les approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les deux procès verbaux sont approuvés.

Vous avez également le compte rendu des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que le compte rendu des marchés conclus, lesquels font l'objet d'un document qui vous est soumis.

Je voulais profiter de cette occasion pour féliciter Mme Saloua BENNAGHMOUCH, maître de conférences des universités, qui vient d'être nommée Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques. (*Applaudissements*)

Nous avons 6 rapports d'activité au total que j'ai répartis ainsi : 3 pour cette séance et les 3 autres pour la prochaine séance. Je donne tout de suite la parole à M. PIVARD pour le rapport d'activité 2013 de VIALIS.

5. Rapport d'activité 2013 de la SAEM VIALIS.

Voir rapport –

M. PIVARD : M. le Maire, mesdames et messieurs les adjoints et conseillers, bonsoir. Il m'incombe de vous présenter les résultats annuels de la société VIALIS au titre du rapport de gestion et des comptes sociaux 2013.

(M. PIVARD procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Directeur Général. Il est à votre disposition pour toute question. Ce n'est pas le cas. Nous vous remercions pour votre prestation qui tenait en dix minutes. C'est parfait.

6. Rapport d'activité 2013-2014 de l’Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains.

Voir rapport –

M. ZWINGELSTEIN : Merci, M. le Maire. Mesdames et messieurs, je vais vous présenter le rapport d’activité financière 2013 du Musée du Jouet.

(M. ZWINGELSTEIN procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Il est à votre écoute. Personnellement, je salue la performance. En effet, non seulement il y a une équipe de professionnels, mais également une équipe de bénévoles qui mènent la barque sous la forme d'une DSP. Atteindre un tel classement sur le plan régional doit être relevé, d'autant plus que l'année 2014 semble bien se dessiner aussi selon les derniers échos que j'ai eus. Je n'ai plus à vous rassurer sur les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée concernant la boutique puisque la confirmation vous a été donnée dans les délais que vous avez pressentis, c'est-à-dire autour de Pâques. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Merci, M. le Président à vous et toute votre équipe.

7. Rapport d'activité 2013 de l’Association PREALIS de Colmar.

Voir rapport –

M. DOTTORI : M. le Maire, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport financier et technique de l'association PREALIS pour l'année 2013.

(M. DOTTORI procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Vous avez bien fait de mettre le doigt sur l'ouverture du nouveau site de restauration qui va amener davantage de confort et de fluidité, et avec moins de transport pour bon nombre d'élèves colmariens. Le président est à votre disposition.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui. Une question un peu récurrente : j'aurais aimé connaître la part du bio et la part du local et non la part du bio et du local en même temps. J'aurais aimé avoir les deux séparément. Je note aussi avec satisfaction que, finalement, la réforme des rythmes scolaires n'est pas un événement marquant de l'année 2014.

M. DOTTORI : La part du bio et du local est de 37 %, et la part du bio intrinsèque est de 22 %. Par rapport à votre commentaire sur les rythmes scolaires, je ne présente ici que le point de la DSP concernant la seule restauration scolaire.

M. le Maire MEYER : C'est une bonne réponse. Bien. Il n'y a pas d'autres questions. Merci, M. le Président. Je salue l'équipe puisqu'il s'agit également de bénévoles qui se donnent totalement à l'organisation de ce service à travers la Délégation de Service Public.

Merci aux 3 présidents et aux personnes qui les ont accompagnés.

J'ai deux communications : la première porte sur les activités touristiques, principalement pour le musée Bartholdi. TripAdvisor est l'un des sites Internet de notation des services touristiques les plus importants dans le monde. Ce site attribue chaque année des certificats d'excellence aux organismes touristiques et culturels qui ont obtenu les meilleures notes. Les notes sont décernées directement par les internautes de tous pays. Chacun peut librement donner son avis sans abonnement et sans aucune contrainte. En guise d'étoiles, TripAdvisor décerne des ronds : 5 ronds pour la catégorie supérieure, 4 pour l'excellence et 3 pour le bien. Le musée Bartholdi, structure entièrement municipale, vient d'être gratifié de 4 ronds, ce qui est un excellent résultat à travers son activité.

Concernant les affaires culturelles, nous sollicitons le renouvellement du classement dans la catégorie des conservatoires à rayonnement départemental, du conservatoire de musique et d'art dramatique. A cette fin, deux inspecteurs du Ministère de la Culture ont supervisé les activités. Le rapport d'évaluation fait état d'un conservatoire dynamique, correctement structuré, bien implanté et apprécié sur les territoires du Département, doté d'une équipe pédagogique très qualifiée. Il note l'existence de multiples partenariats, tant dans le domaine éducatif qu'avec les instances de diffusion d'une offre pédagogique très riche. A cet égard, le rapport qualifie la Maîtrise de Garçons de Colmar comme étant l'une des meilleures références en France dans ce domaine, fleuron incontestable de la Ville et du conservatoire. En outre, l'établissement bénéficie du fort soutien de sa collectivité. Si le rapport relève l'exiguïté des locaux, il encourage à poursuivre l'intense activité des pratiques collectives et relève les efforts en matière de mise en réseau de l'établissement. Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Ministère de la Culture a renouvelé le classement dans la catégorie des conservatoires à rayonnement départemental du conservatoire de musique et du théâtre de Colmar. C'est une excellente nouvelle.

8. Réforme des rythmes scolaires : subventions complémentaires pour 2014 aux associations PREALIS et LES PEP.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire, chers collègues. Lors du Conseil Municipal du 30 juin, l'ensemble des groupes d'opposition s'était abstenu sur le rapport décistant des subventions aux associations Préalis et PEP pour l'année 2014. Cette abstention n'était pas neutre puisque loin d'être un vote contre le travail remarquable de ces deux associations, elle sanctionnait surtout l'attitude de la majorité sur la réforme des rythmes scolaires. J'étais intervenu pour qualifier le montant provisionné d'« insincère » au regard des charges supplémentaires qui allaient devoir être supportées par ces deux associations à partir du mois de septembre. Il m'avait été répondu que le budget était sincère au regard des décisions votées par la municipalité. Soit. La décision du tribunal administratif de Strasbourg aura confirmé, au moins de façon implicite, que ce budget n'était pas sincère au regard de l'obligation de Colmar à satisfaire aux dispositions sur les rythmes scolaires prévues par la loi. Aujourd'hui, vous nous demandez de voter les crédits supplémentaires pour permettre à ces deux associations de faire face au coût du périscolaire. S'il est nécessaire de délibérer sur cette décision afin de garantir la sincérité du budget, nous tenions néanmoins à faire entendre notre opposition à la volonté de la municipalité de faire supporter ce coût supplémentaire à parts égales aux parents et à la Ville, car, pour ma collègue et moi-même, vous êtes responsables de la situation et devez en assumer intégralement les conséquences. Si les parents colmariens ont besoin de ce périscolaire supplémentaire les mercredis matins, c'est bien parce que les horaires mis en place ne sont pas arrangeants pour un bon nombre d'entre eux. Si ces horaires ont dû être mis en place par la DASEN, c'est bien parce que le maire et l'adjointe à l'Éducation ont refusé d'en proposer ou même de modifier ceux qui leur avaient été adressés pour avis. Ce n'est donc pas de la faute des parents si les horaires du mercredi matin sont imparfaits et nécessitent de l'encadrement supplémentaire. Il s'agit de votre responsabilité. La Ville ne peut donc pas prendre la décision d'infliger une double peine aux parents : des difficultés d'organisation liées à la mise en place plus que tardive de la réforme des rythmes et le coût du périscolaire supplémentaire. La Ville aurait pourtant largement les moyens de prendre intégralement en charge le montant destiné à Préalis et aux PEP, car, pour les deux associations, il est chiffré à 88 761 € en année pleine. Cette somme correspond peu ou prou au montant économisé par la Ville sur les indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués. Il s'agissait également d'une proposition que je vous avais faite en avril dernier. La Ville pourrait également utiliser une partie du fonds d'amorçage estimé à 270 000 € lorsqu'elle en aura fait la demande au Ministère et l'aura obtenu, même si ce fonds est principalement destiné au financement des TAP et pas forcément au périscolaire ou aux dépenses de fonctionnement des écoles. Nous comptons donc sur un geste significatif de la majorité municipale, faute de quoi nous nous abstiendrons. Merci pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. DENECCHAUD.

M. DENECCHAUD : Oui merci, M. le Maire. Je m'exprimerai en concertation avec mon Groupe et je m'adresse en particulier à vous, M. le Maire. Apparemment, la majorité, notamment Mme l'Adjointe, a travaillé – et je me réjouis de l'entendre – pendant tout l'été pour pouvoir appliquer cette

réforme alors que vous nous disiez en juin, M. le Maire, et dans ce qui a pu filtrer ensuite, que ce n'était même pas la peine d'y travailler dans la mesure où nous n'appliquerions pas la réforme. Je me réjouis que des personnes responsables aient correctement travaillé. Nous sommes devant un cas d'école ; c'est le cas de le dire. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, sur le fond, cette réforme ne nous semble pas bien menée par le gouvernement. Nous sommes d'accord. Nous attendions donc de la part de notre maire qu'il mène un travail de lobbying en concertation avec les parlementaires de la région notamment – pour faire un lobbying national, cela s'organise avec le parlementaire local ; c'est la moindre des choses – et non qu'il entre dans l'illégalité et fasse perdre de l'argent à la Ville en détournant ce sujet à des fins électorales. En effet, nous en avons beaucoup parlé pendant la campagne municipale, peut-être même trop. De la part de quelqu'un qui est, en principe, juriste et bon gestionnaire, c'est très surprenant. Dans cette affaire, de graves erreurs ont été faites : tout d'abord, un grand manque d'anticipation, et cela a été dit plusieurs fois par nos collègues. En effet, nous avons appliqué la réforme au dernier moment, contraints par l'État, alors que les maires les plus responsables l'anticipent depuis plus d'un an et que la plupart des communes, notamment en Alsace, ont pris le temps de mobiliser les associations et de renforcer le bénévolat. Cela permet de faire des économies et d'échanger avec les autres communes, toujours pour faire des économies, en étant capables de s'organiser au mieux. Ensuite, il y a eu un entêtement qui démontre, une nouvelle fois, un certain mépris pour les institutions de la République. En vous autoproclamant rebelle, vous avez poussé votre majorité à voter une délibération que vous saviez illégale puisqu'elle s'opposait explicitement aux textes nationaux. Vous nous avez dit que c'était un décret et non une loi et que nous n'avions pas besoin de l'appliquer. C'est faux, un décret s'applique également. Les deux s'imposent. Bien sûr, cette délibération a été sanctionnée par le juge administratif. Allez-vous, demain, nous imposer une délibération qui change les jours fériés ou le Code de la Route ? Tant qu'on y est, pourquoi pas ? Enfin, ce cas d'école montre aussi une mauvaise gestion, malheureusement. Nous sommes surpris. Comme cela a été rappelé par nos collègues, Colmar aurait pu obtenir une subvention substantielle de l'État. Or, à ma connaissance, celle-ci n'a même pas été demandée. Évidemment, en disant que nous n'appliquions pas la réforme, nous n'avions pas besoin de demander une subvention qui nous aide à l'appliquer. C'est logique, finalement. Après tout le temps perdu, nous débloquons 13 000 € en urgence pour Préalis pour la fin de l'année 2014 et plus de 78 000 € supplémentaires par an pour l'année prochaine et probablement pour les années suivantes. Nous avons de la chance que Préalis soit une association dévouée, prête à prendre le relais, car si nous avions fait la même chose dans d'autres communes, personne n'aurait pu répondre à l'appel. Je ne parle pas de la précipitation pour trouver d'autres associations, du personnel pour encadrer les enfants pendant le nouveau temps périscolaire et du mécontentement des parents qui auraient aimé pouvoir compter sur leur maire pour l'école de leurs enfants. Une chose beaucoup plus prioritaire, peut-être, que de recevoir de l'argent pour acheter une tablette ou autres différentes aumônes promises pendant la campagne des municipales. Où est le sens des priorités ? Au

final, ces velléités électorales de ne pas appliquer la réforme – nous ne pouvons pas parler de promesse puisque les promesses n'engagent que ceux qui y croient, sauf que personne ne pouvait croire que la réforme ne serait pas appliquée – ne sont même pas tenues. Et c'est vous qui nous taxez d'amateurisme. Nous voterons ce rapport avec ces réserves-là, car nous n'avons pas le choix. Nous ne pouvons pas priver les enfants et les parents de la prise en charge nécessaire.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Je vais commencer par vous remercier d'avoir choisi des rythmes étalés sur la semaine et pas comme d'autres maires d'avoir choisi de libérer le vendredi après-midi, système de simplicité et de non-respect du rythme des enfants. Par contre, il me semble que vous avez changé les rythmes de la DASEN en ajoutant un quart d'heure tous les après-midi de classe. Je le regrette un petit peu, car, si vous n'avez pas préparé les TAP pour cette année, j'espère que cela se fera tout de même et que vous allez travailler avec les associations pour mettre en place des temps d'accueil après la classe. Le fait d'avoir rajouté un quart d'heure l'après-midi va réduire le temps pour organiser ces fameux TAP. Un merci pour le vendredi et un regret pour ce quart d'heure supplémentaire. J'espère, enfin, que vous allez réunir toutes les associations et faire un travail de fond. Je sais que ce n'est pas simple, qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, énorme, mais il faut s'y mettre. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Merci, M. le Maire, chers collègues. Je fais remarquer à tous qu'il n'y a pas lieu de polémiquer. La réforme des rythmes scolaires s'est finalement appliquée à Colmar. Contre notre gré, certes, mais aussi dans un souci de respect des lois de la République et dans une relative sérénité contrairement à ce que certains membres de l'opposition pouvaient redouter. C'est sans doute le poids de l'expérience qui a joué ici. Sérénité tout d'abord des équipes enseignantes épaulées au jour le jour par la Ville de Colmar dans l'aménagement et l'équipement des écoles, formées aux différents changements de rythmes ou de programmations qu'impose un métier dans lequel une constante remise en question est nécessaire. Sérénité également des services de la mairie qui étaient prêts à rebondir et ont travaillé cet été avec efficacité pour que la rentrée se fasse dans de bonnes conditions. Sérénité de Préalis qui a effectivement montré ici son professionnalisme. Comme l'a relevé M. HILBERT, les nouveaux rythmes ne sont pas un fait marquant de l'année 2014 pour Préalis. Sérénité des familles ; là, j'en suis moins sûre. Nous savons que 70 % des parents d'élèves restent défavorables à la mise en place de cette réforme. Effectivement, comment être serein quand on est parent et que l'État vous impose une vision de l'éducation de vos enfants qui n'est pas la vôtre ? Résultat de cette fameuse réforme : les petits Colmariens ont des journées plus chargées que la plupart d'entre vous, adultes. A Colmar, les élèves sont accueillis par Préalis, 34 % des enfants sont en restauration scolaire et 14 % sont à l'étude surveillée du soir jusqu'à 18 h. Nous pouvons ajouter à cela le pourcentage des élèves accueillis au ticket le soir ou le midi. Depuis la rentrée 2014, tous les petits Colmariens de maternelle ou d'élémentaire

peuvent arriver à l'école dès 7 h 45, de 7 h 45 à 18 h au travail, soit 10 heures de travail par jour. En effet, pour un enfant, la cantine ou l'étude, c'est du travail. Il faut obéir, se ranger, se calmer, subir le bruit, les consignes, faire ses devoirs. Maintenant, nous remettons cela le mercredi avec un accueil périscolaire qui dépanne les parents, heureusement, de 11 h 30 à 12 h 30, mais qui ne peut pas enchanter les enfants. Vous savez, ces fameux enfants auxquels on allège la journée de classe, ces enfants qui sont au centre des préoccupations de nous tous, ces enfants qui seront tous égaux devant l'école. Et pourtant, le petit Julien qui arrive à l'école à 7 h 45 pour en repartir à 18 h et ne peut plus aller à la natation le mercredi matin n'est pas logé à la même enseigne que Juliette qui est inscrite dans une école privée et pourra reprendre l'équitation le mercredi matin. Oui, une enquête est nécessaire pour établir les meilleurs rythmes à mettre en place à Colmar. Elle permettra à la Ville de sonder les attentes des parents, d'écouter leurs impressions sur ces premiers mois d'expérience et d'ajuster les nouveaux horaires sans prendre en compte l'avis des chronobiologistes et experts de tout poil qui se contredisent. Les experts pour nos enfants, c'est nous, leurs parents. Ce sont aussi les enseignants qui les voient vivre en société dans la journée. Nous ne pourrons jamais satisfaire tout le monde, mais au moins, nous pouvons tenter de satisfaire le plus grand nombre et pas seulement 30 % des parents d'élèves. Merci.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, venant d'une professionnelle, je pense que tous les mauvais commentaires sont effacés. Il ne s'agit pas d'agiter les manches ou de chercher à aggraver le contexte et la situation. Comme vous venez de l'entendre, la situation sur le terrain est totalement différente. Naturellement, vous pouvez toujours en rajouter, mais, comme dans la fameuse chanson de Dalida, très connue, « Paroles, Paroles, Paroles », cela n'apporte pas grand-chose. Vous venez d'avoir l'avis d'une professionnelle qui, dans le cas présent, s'impose largement, je pense.

Puis-je faire voter le rapport : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 2 abstentions.

M. ERNST, lorsque vous relatez le jugement du tribunal administratif, il ne faut pas tout mélanger. Néanmoins, mieux vaut entendre cela que d'être sourd.

9. Convention de partenariat portant sur l'accueil des enfants présentant un handicap dans les structures de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Modification n° 8 du Plan d'Occupation des Sols.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Programme de Rénovation Urbaine du Quartier Europe – Avenant n° 7 à la convention signée le 1^{er} juin 2006 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST, c'est de cette façon que le maire fait perdre de l'argent à la Ville de Colmar. 4 millions d'euros de l'Etat. Il y a 2 ans, il n'y avait pas un seul rond de disponible pour cet avenant n° 7. Pas un rond.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non. Je rebondis sur votre commentaire. Si vous voulez gratter un petit peu, vous avez là quelques résultats avec une opération globale qui se rapportait à 120 millions d'euros, tenant compte de ces 21 millions d'euros qui s'ajoutent aux quelque 100 millions d'euros programmés et déjà sous contrat. Cet avenant n° 7 porte sur la dernière étape. Le maire a tellement fait perdre de l'argent à la Ville de Colmar qu'on lui propose même maintenant éventuellement un avenant n° 8.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

12. Nouveau zonage pour l'investissement locatif.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire, chers collègues. Comme vous le savez, la baisse des dotations depuis maintenant plusieurs années et l'impact financier d'effets ciseaux liés aux normes et aux transferts de compétences ont des répercussions lourdes sur les capacités d'investissement des collectivités locales. Le secteur du bâtiment, plus que tout autre, est

particulièrement dépendant de la capacité d'investissement des collectivités. Le rapport qui nous est proposé aujourd'hui va dans le bon sens puisqu'il va permettre à notre commune d'être plus attractive et donc de soutenir la construction de logements publics et privés à vocation locative. Vous pourrez donc compter sur notre vote. Mais, car il y a toujours un mais dans mes interventions, je voudrais pointer un défaut de méthode de la part de la majorité, défaut qui pourrait nous contraindre à être dans une catégorie que nous ne voulons pas et pénaliser, à terme, le secteur du BTP local. Je m'explique : cette révision des zonages n'arrive pas par hasard. Elle n'a pas été non plus décidée dans un bureau ministériel et imposée aux communes. Au contraire, elle a été en grande partie élaborée sur des propositions locales et a donné lieu à plusieurs échanges entre les communes, les EPCI, les SCOT, les services du Conseil Général et ceux de l'État. Au titre du SCOT Colmar-Rhin-Vosges, M. HEMEDINGER a participé à plusieurs réunions de concertation en 2013 où, jamais, il n'a fait mention du souhait de Colmar de figurer en zonage B1. De même, lors de la réunion finale d'octobre 2013, un avis regroupant l'ensemble des propositions de classification des communes haut-rhinoises a été adopté à l'unanimité des représentants des EPCI et des SCOT du département. Colmar y était classée en B2 sans que M. HEMEDINGER y trouve à redire. Quand nous savons que toutes les demandes de surclassification des communes ont été prises en compte, comme celles de Thann, Ensisheim ou Sierentz, et plus particulièrement celle de Mulhouse qui, effectivement, ne devait pas être classée dans la catégorie où elle est. Elle l'a été grâce à la pugnacité de son maire qui s'est battu sur ce dossier pour faire admettre que sa commune avait besoin de cette classification pour continuer à être attractive et à pouvoir proposer des logements neufs. Nous avons du mal à comprendre que Colmar n'ait pas fait entendre sa voix avant et n'intervienne, comme souvent, qu'après la bataille. Je compte donc sur la majorité pour être un peu plus réactive à l'avenir dans les réunions où sont décidés des zonages qui peuvent avoir des conséquences lourdes sur l'attractivité de notre ville et l'activité de nos entreprises. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est une vision unilatérale. M. HEMEDINGER ne pouvait pas en parler, car nous venons de faire des diagnostics dans la constructibilité des 14 communes de la communauté d'agglomération. Vu le résultat, nous voulions élargir le périmètre constructible en laissant présents les 3 secteurs de zonage : le C, le B2 et le B1. Il n'est pas vrai que de nombreuses communes haut-rhinoises sont classées en B1 ; il y en a 3 exactement, pas plus.

M. ERNST : J'ai parlé de surclassification, pas de B1.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas une surclassification, c'est un classement.

M. ERNST : Je suis désolé, mais Ensisheim et Thann étaient en C et ont été surclassées en B2.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas une surclassification, mais un classement. Sont classées en B1, les villes de Saint-Louis, Huningue, en raison de leur proximité par rapport à la Suisse et la Ville de Colmar en

raison de l'importance de la population. Tout est aussi simple que cela. Par contre, dans le Bas-Rhin, il y en a 37. Comme nous venons de faire le point entre la constructibilité des secteurs des 14 communes de la communauté d'agglomération, nous sommes d'avis qu'il y a lieu d'élargir en permettant de demander à Colmar le classement en B1. Toutefois, il n'y a pas que des avantages puisque le B1 entraîne des loyers plus élevés. Comme nous sommes déjà à 32 % de logements sociaux, la Ville de Colmar est la seule habilitée et est légitime à demander le classement en B1, malgré le coût supérieur des loyers. Nous voulions être complets dans le périmètre urbanistique de la communauté d'agglomération. Cela n'a rien à voir avec un surclassement. C'est tout simplement un classement. A ce jour, nous n'avons pas encore eu la réponse du ministre sur la première demande qui a été faite. Il n'est donc pas trop tard.

M. ERNST : C'est une demande de surclassement tout de même puisque nous sommes dans une catégorie et vous souhaitez être dans la catégorie supérieure.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas un surclassement, mais un classement.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

13. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de MM. GRUNENWALD et SISSLER.

14. Motion contre la suppression de deux arrêts du TGV Est durant l'été 2015.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui. Je voulais préciser que nous voterons cette motion, mais rappeler qu'un des arguments qui pèse dans la balance quand on vient porter une telle motion est la mise en valeur de l'aspect carrefour ferroviaire de Colmar. Il faut pouvoir dire que Colmar et son agglomération représentent tant d'habitants et tant de clients potentiels du TGV. Nous avons besoin de

développer la relation ferroviaire vers les Vosges par la ligne Munster-Metzeral et, de l'autre côté, par la ligne vers Volgelsheim et, peut-être un jour, jusqu'à Fribourg. A titre personnel, j'attendrais un engagement un peu plus énergique de la Ville et de l'agglomération sur ce dossier.

M. le Maire MEYER : Vous êtes à la limite de l'acceptable. Je m'explique : le financement du TGV localement a au moins 3 partenaires que sont la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération de Colmar. La CAC assume sa responsabilité, d'où le rapport qui vous est présenté. Elle assume dans la mesure où les 14 communes de la communauté d'agglomération prendront la même décision. S'il y a lieu de parler de Colmar, carrefour ferroviaire, il faut s'adresser au Département et à la Région. Je m'en suis ouvert aux Présidents. Il faut que nous soyons unis dans ce combat pour que les arrêts ne soient pas supprimés la saison prochaine. Or, il se trouve que le Directeur Régional de la SNCF m'a rendu visite aujourd'hui. Il est conscient qu'il y a un problème et il redoute également l'effet boule de neige. Il fallait s'y attendre, car nous ne pouvons pas accepter autre chose que le respect du contrat. Mme VALENTIN a posé la question de savoir sur combien porte le total : sur les 3,5 millions d'euros, nous avons amorti 2,5 millions d'euros. Il reste 870 000 euros qui courrent sur les années 2015 à 2017. Il faudrait donc veiller à ce que l'opération 2014 ne se renouvelle pas en 2015.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

15. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Désignation d'un nouvel administrateur au Conseil d'Administration de Pôle Habitat Centre Alsace.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Prise de participation dans le capital de la société de commercialisation d'énergie ALSEN par la SAEM VIALIS.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence des membres du Conseil d'administration de Vialis : MM. Gilbert MEYER, HEMEDINGER, DENZER-FIGUE, YILDIZ et Mme CHARLUTEAU.

18. Amélioration et extension du réseau viaire de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse de la Ville de Colmar – modification du programme 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Colmar et la société VIALIS pour l'enfouissement des réseaux Eclairage Public, France Télécom et Basse-Tension rue des Gravières.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Réaménagement de la rue d'Amsterdam – avenant à la convention conclue avec la copropriété le Madrid sise 2, rue d'Amsterdam.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Je crois que ces travaux étaient indispensables, car il y avait un réel problème de sécurité. Nous avons réaménagé la rue d'Amsterdam et coupé un accès au mépris de la sécurité puisque les pompiers n'auraient pas eu accès à l'immeuble. Cependant, les 70 habitants de l'immeuble souhaitaient une sortie sur l'avenue de l'Europe. Je regrette que leur demande n'ait pas été entendue.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas du fait de la Ville.

M. HILBERT : Il me semble que ce côté de l'avenue de l'Europe appartient à la Ville.

M. le Maire MEYER : Non.

M. HILBERT : Si.

M. le Maire MEYER : Non, c'est une voie départementale.

M. HILBERT : Vous aviez justement sorti une carte avec toutes les voies départementales par rapport à ce sujet. Seule la sortie appartient au Département. L'entrée appartient à la Ville.

M. le Maire MEYER : Non.

M. HILBERT : Vérifiez la carte que vous aviez sortie il y a peu.

M. le Maire MEYER : C'est une voie départementale.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

21. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel entre la Ville de Colmar et les communes de Herrlisheim près Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jebsheim, Nierdermorschwihr, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wintzenheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous avons enregistré deux propositions : celle de M. GRUNENWALD et celle de M. RENIS, l'un comme titulaire, l'autre comme suppléant. Nous les soumettons au vote.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Nous ne sommes pas obligés de passer au vote secret.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Merci. Le rapport est approuvé et les deux collègues sont désignés.

22. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2014-2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme HOUPIN qui préside l'une des associations.

23. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2013-2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme HOUPIN qui préside l'une des associations.

24. Exonération de la taxe sur les spectacles sportifs.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui. Lors du dernier Conseil Municipal, nous avions évoqué cette question de l'exonération. J'avais posé la question de savoir ce qu'il en était du montant dont le SRC était redevable sur l'exercice 2009-2014. Maintenant que nous ne pouvons plus les exonérer jusqu'en 2009, la Ville va-t-elle devoir le réclamer ? Comment faire pour que cela n'impacte pas leur budget ?

M. le Maire MEYER : Tout d'abord, ce n'est pas la Ville qui réclame. Il s'agit tout simplement de l'application des dispositions fiscales. Nous avons tenté l'exonération, mais cela n'a pas marché. Le résultat reste le même. Si le fisc recouvre la taxe sur les spectacles pour les années anciennes, le versement sera fait à la Ville qui le recéderait aux Sports Réunis. Résultat, c'est la même chose.

M. ERNST : Très bien.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas compliquer. Chaque problème a sa solution.

M. ERNST : Je suis surtout content de savoir que si cet argent est prélevé, il est reversé par la Ville.

M. le Maire MEYER : Au final, nous perdons éventuellement les 8 % de prélèvement correspond à la rémunération du perceuteur. Nous ferons l'impasse là-dessus, n'est-ce pas ?

M. ERNST : Oui.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint.

Le rapport est adopté.

25. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd El Kébir pour l'année 2014.

Voir rapport –

Mlle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Attribution de subventions aux associations à caractère socio-éducatif – 3e tranche de programmation 2014.

Voir rapport –

Mlle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Convention entre la Ville de Colmar et l'Association de la Communauté Islamique du Milli Görüs (CIMG), dans le cadre d'une opération de traçage d'emplacements de stationnement de véhicules.

Voir rapport –

Mlle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, M. le Maire, je voudrais savoir si vous avez pu faire l'estimation que je vous avais demandée lors des Commissions Réunies, à savoir quelle est la surface, combien de places vont être tracées, combien d'heures de travail cela représente pour les services municipaux et le coût de cette opération qui équivaut à une subvention supplémentaire.

M. le Maire MEYER : Oui. Il s'agit de tracer une cinquantaine de places sur ce parking. Le coût de revient représente environ 600 €.

Mme VALENTIN : Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Supposez un seul instant que l'association passe par une entreprise et nous demande la subvention habituelle. Le coût aurait été équivalent.

Mme VALENTIN : Pas de problème. Nous demandons.

M. le Maire MEYER : S'agissant d'une co-utilisation, je pense que 600 € ne représentent pas la mer à boire.

28. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Travaux de maintenance courante et de sécurité pour les établissements culturels – programme 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVÁ, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, merci. Puisque nous sommes dans les établissements culturels et puisque j'ai eu l'occasion récemment de visiter le chantier du musée Unterlinden qui est tout à fait impressionnant, je voulais vous demander s'il vous serait possible, à l'occasion, de nous présenter un bilan financier de l'opération du musée Unterlinden et nous dire quel sera le budget final de cette opération.

M. le Maire MEYER : C'était prévu. Je voulais également organiser pour les membres du Conseil Municipal une visite des lieux avec une explication sur le terrain, comme on m'a demandé de le faire pour les Conseillers Communautaires.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

30. Convention de concession entre la Ville de Colmar et l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) pour le droit d'utilisation des données extraites du SUDOC (catalogue du Système Universitaire de Documentation) pour les publications en série.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2014 (2e tranche) et Fonds d'Encouragement Culturel (2e tranche).

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Convention de mise à disposition de la propriété communale « château Kiener » sise 24-26 rue de Verdun à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je suis bien entendu tout à fait d'accord avec ce rapport. Un seul regret : si la Région a manifesté tellement d'empressement à réunir le Comité Régional de

Tourisme, l'Alsace Internationale et la cellule Imagine Alsace, nous aurions aimé qu'elle fasse le même effort avec les départements pour concentrer toute l'activité économique et touristique. Là, cela aurait été une avancée pour l'Alsace.

M. le Maire MEYER : Je signe des deux mains, Maître.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

33. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Soutien aux échanges scolaires – 3e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'avais déjà évoqué le problème avec Mme MANN. Je profite maintenant de la présence de Mme GANTER pour réévoquer ce problème : bien sûr, sur le fond, nous n'avons aucun souci avec ces aides, mais que de travail pour tout le monde avec ces subventions de 20 € pour ne soutenir finalement qu'un voyage scolaire chaque fois. La proposition que je renouvelle est de nous organiser pour pouvoir faire un versement collectif. M. le Maire m'a répondu plusieurs fois que ce n'était pas possible. Or, il se trouve que c'est ainsi que cela se fait dans d'autres villes qui arrivent à trouver une structure support pour un versement collectif par voyage. Que vous ayez des critères par élève colmarien, etc., pourquoi pas, à la limite, même si nous avons déjà exprimé nos réserves sur ce point, mais qu'il n'y ait qu'un seul versement et que nous soutenions le voyage dans sa globalité. Il faut tout de même faire confiance aux organisateurs pour établir leur budget comme nous le faisons pour toutes les associations, par exemple, avec une subvention dans leurs recettes, afin de pouvoir ainsi réduire la part de participation des parents. C'est ma proposition.

M. le Maire MEYER : A votre décharge, vous restez fidèle à votre façon de voir les choses. Pour autant, nous n'allons pas changer la méthode.

M. DENECHAUD : C'est dommage, surtout quand on défend la simplification.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas une question de simplification. Nous avions d'énormes problèmes précédemment lorsque nous versions globalement et je ne veux pas recommencer ce méli-mélo.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

35. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) – 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Versement de subventions diverses.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Transaction immobilière : convention de paiement sise route de Neuf-Brisach.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Transactions immobilières : alignement du chemin du Schoenenwerd.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise avenue de l'Europe.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Transaction immobilière – cession d'un terrain à l'angle de la rue du Ladhof et du Bangerthütten-Weg.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Transaction immobilière – acquisition de parcelles en vue de leur incorporation dans le domaine public – voie dite « Biberacker-Weg ».

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Incorporation dans le domaine public rue Frédéric Hartmann – rue de l'Espérance.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

43. Immeuble sis au 13 avenue de Fribourg – constatation de l'état d'abandon manifeste.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

44. Avis sur une demande de renouvellement d'assermentation d'un garde-chasse particulier.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

45. Signature de la Charte du site Natura 2000 « Rhin, Ried, Bruch ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

46. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

47. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Les vélos assistés prennent du volume.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, cela monte en charge.

M. le Maire MEYER : M. OUADI.

M. OUADI : Bonsoir, chers collègues. Vu le nombre de vélos que la Ville de Colmar a subventionnés, ne serait-il pas souhaitable de faire une journée du vélo ? Avec 15 000 vélos, cela commence à faire du monde.

M. le Maire MEYER : Quelle est la proposition ?

M. OUADI : Faire une journée pour le vélo, en fermant la ville et ne l'ouvrant qu'aux vélos.

M. le Maire MEYER : C'est déjà en route.

M. OUADI : Je n'ai pas vu les 15 000 vélos.

M. l'Adj. FRIEH : Nous avons chaque année une Journée de l'Environnement et il est envisagé pour l'an prochain de proposer cette thématique dans ce cadre-là.

M. OUADI : Très bien.

M. l'Adj. FRIEH : Ce n'est pas encore décidé, mais c'est envisagé.

M. le Maire MEYER : Nous proposons même de faire le tour des quartiers en vélo sur la base de l'implication de la Ville. Nous ferions d'une pierre deux coups : utiliser les vélos et visiter les quartiers de Colmar.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

48. Indemnisation des agents municipaux effectuant l'accompagnement en restauration scolaire.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

49. Versement de la subvention 2014 au Groupement d'Action Sociale du Personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

50. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

51. Fusion de la SEMCLOHR et HABITATS DE HAUTE-ALSACE.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : C'était le dernier point de l'ordre du jour. M. BURGER a demandé un point Divers.

Point « Divers »

M. BURGER : Bonsoir, M. le Maire, chers collègues. Avec nos collègues de « Vivre Colmar », nous avons déposé une motion la semaine dernière et vous m'avez répondu que vous estimiez que le sujet sur le Conseil d'Alsace n'avait pas évolué depuis la dernière motion faite au Conseil Municipal du mois de juin. Nous ne sommes tout simplement pas d'accord avec cette position puisqu'il y a eu une évolution importante. Ce matin même, les 2 Conseils Généraux et le Conseil Régional ont voté massivement en faveur du Conseil d'Alsace. Il me semble important que l'ensemble des conseillers municipaux de Colmar puisse se prononcer et au moins débattre sur ce sujet important qui évolue politiquement compte tenu de la politique nationale qui est menée. Je suis simplement surpris que vous ne souhaitiez pas mettre le vote du Conseil d'Alsace à l'ordre du jour afin que les conseillers municipaux puissent se prononcer en faveur ou contre ce Conseil d'Alsace.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, je vous renvoie au Code Général des Collectivités Territoriales. Des conseillers peuvent demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour, à condition que la demande soit présentée par un certain nombre. En droit général, c'est un quart des conseillers municipaux et en droit local, c'est un tiers. Je n'ai donc pas à inscrire ce point à l'ordre du jour pour cette bonne et simple raison, d'autant plus que nous avons discuté de ce point le 30 juin dernier. Ce qui est aujourd'hui l'actualité était déjà l'actualité le 30 juin. Je suis étonné que le 30 juin, certains des pétitionnaires d'aujourd'hui se soient abstenus. Je cherche à comprendre.

M. BURGER : Il y a une évolution ; c'est bien la preuve qu'il y a une évolution et qu'il faut absolument prendre en considération cette évolution. Je ne comprends pas qu'une ville comme Colmar située au centre Alsace ne se positionne pas d'une manière active dans cette action alsacienne où nous devons tous nous rassembler, faire des économies, mettre les choses en place et ne pas être simplement spectateurs. Ne pas se prononcer n'est pas être acteur. Je ne comprends pas cette position. Que nous ne soyons pas plus qu'un tiers de conseillers municipaux à être soucieux de ce problème est grave et inquiétant pour la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Autant que j'analyse la situation aujourd'hui, elle n'a pas changé.

M. BURGER : Il faut la faire changer et c'est par l'action que nous faisons évoluer les choses.

M. le Maire MEYER : Premièrement, elle n'a pas changé et, deuxièmement, la décision est du ressort aujourd'hui des 3 assemblées, le Conseil Régional d'Alsace et les 2 Conseils Généraux. Point final. Seules ces 3 assemblées ont à se déterminer.

M. BURGER : Je pense que la Ville de Colmar doit être partie prenante dans cette action et a un rôle à jouer. Il est sûr que si elle reste simple spectatrice, ne participe pas au débat et ne rentre pas en action pour montrer un exemple sur le plan régional, prendre la gravité de la situation économique et

essayer de se retrousser les manches, si nous disons que c'est chaque fois les autres qui doivent faire le travail et que nous ne devons pas nous en mêler, je trouve cela inquiétant par les temps qui courent. Je pense que nous devons nous mobiliser à Colmar avec nos collègues alsaciens. Il se trouve qu'il y a une opportunité et une vraie évolution dans le climat politique, c'est-à-dire que nous avons l'impression que nous pouvons enfin dépasser certains clivages. Il y a une évolution très nette des socialistes alsaciens – je ne sais pas si nos collègues sont d'accord.

M. le Maire MEYER : C'est moins vrai.

M. BURGER : Je parle d'une évolution positive.

M. le Maire MEYER : Cher M. BURGER, croyez-vous un seul instant que je trahisse le vote des électeurs de Colmar ?

M. BURGER : Si nous consultions les habitants de Colmar aujourd'hui, ils auraient aussi évolué ou évolueraient. Je pense qu'il serait d'ailleurs intéressant de les consulter. Nous pouvons également consulter les membres du Conseil Municipal à titre individuel ; ils pourraient aussi avoir un avis sur se sentir Alsacien ou ne pas se sentir Alsacien. Si nous ne voulons pas travailler avec nos collègues bas-rhinois pour essayer de faire quelque chose de plus intelligent, de plus rationnel ou pour avancer dans ce sens... Ce n'est pas une trahison.

M. le Maire MEYER : Peut-être serez-vous mieux entendu si vous l'expliquez en alsacien ?

M. BURGER : Très drôle... C'est extrêmement fin. Cela ne me fait pas rire, car compte tenu de la situation économique de l'Alsace et de la France, si nous ne prenons pas les choses en main au niveau de la base, nous allons droit dans le mur. Que la Ville de Colmar ne se positionne pas, n'essaie pas de se rallier aux autres villes d'Alsace pour dépasser les clivages purement politiciens et purement géographiques, je pense que c'est grave. Je me permets de le dire et je me permets de le dire à tous mes collègues. Je ne pense pas que c'est trahir les Colmariens par rapport à leur vote qui a été, je pense, insidieusement influencé par une crainte, une peur, un repli sur soi. Si nous voulons nous replier sur Colmar et ne pas adhérer à l'Alsace, cela m'inquiète. Je trouve cela grave.

M. le Maire MEYER : Nous sommes tous des Alsaciens.

M. BURGER : Il faut le prouver et agir en conséquence.

M. le Maire MEYER : Nous nous défendons, mais ne défendons pas votre position.

M. BURGER : Quelle est ma position ?

M. le Maire MEYER : Vous êtes libre. Néanmoins, nous n'avons pas à délibérer sur ce sujet, le point n'est pas à l'ordre du jour. Vous avez fait état de votre sentiment. Point final.

M. BURGER : Je suis nouveau au Conseil Municipal, j'ai lu le règlement et j'ai vu qu'il fallait déposer le voeu avant le jeudi, ce que nous avons respecté.

M. le Maire MEYER : Bien. Vous avez dit ce que vous vouliez dire.

M. BURGER : Je souhaiterais que mes collègues se prononcent.

M. le Maire MEYER : Non, le point n'est pas à l'ordre du jour.

M. BURGER : Je pense qu'il s'agit néanmoins d'un point important.

M. le Maire MEYER : C'était le seul sujet déposé. Le débat est clos.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non, la motion, du moins l'avis, a été présentée. Un point « Divers » ne fait jamais l'objet d'un débat. La question étant co-signée par M. HILBERT, je veux bien l'entendre également, mais nous nous arrêterons à cela.

M. BURGER : Nous avons déposé la motion tous les deux.

M. HILBERT : Nous avons déjà déposé des motions présentées au Conseil Municipal. Nous prenons ensuite le risque qu'elle ne soit pas votée par la majorité, nous sommes bien d'accord.

M. le Maire MEYER : Non, M. HILBERT. Une rectification : chaque fois qu'une motion a été présentée, j'ai d'abord demandé l'avis du Conseil Municipal s'il était d'accord pour examiner la motion.

M. HILBERT : Alors demandez l'avis du Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Cela revient au même.

M. HILBERT : Le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé sur la présentation de la motion.

M. le Maire MEYER : Non, car elle n'est pas à l'ordre du jour.

M. HILBERT : C'est une décision unilatérale. J'ai du mal à comprendre votre position qui consiste à dire que les choses n'ont pas évolué depuis le Conseil Municipal du 30 juin. Peut-être étiez-vous pris par la préparation des rythmes scolaires. Il n'empêche qu'il y a eu une première lecture devant l'Assemblée Nationale qui a voté une grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardennes. Je crois que cela a changé fondamentalement puisque nous ne parlions pas de cela le 30 juin. Nous parlions seulement d'Alsace-Lorraine.

M. le Maire MEYER : Nous en avons parlé le 30 juin.

M. HILBERT : Non. Il y a un bel article dans le journal qui a refait l'historique de tout ce qui s'est passé ; je vous conseille de le lire. Nous ne parlions pas du tout de cela. Les choses ont évolué et il me semble que Colmar est suffisamment importante en Alsace pour qu'elle fasse aussi entendre sa voix et contribuer à ne pas arriver à cette grande région. Je pense que nous avons notre rôle à jouer. Si nous obtenons la grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne sans que Colmar se soit prononcée sur le sujet, nous aurons une part de responsabilité dans cet état de fait. Nous serons responsables et vous aussi, M. le Maire, de ne pas avoir présenté cette motion pour être à l'unisson des autres collectivités, non seulement le Conseil Général et le Conseil Régional, mais également d'autres villes qui se sont prononcées sur ce sujet. Encore une fois, nous aurons été à l'écart des

autres et aurons contribué à ce que la grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardennes se fasse. Vous aurez votre part de responsabilité.

M. le Maire MEYER : J'ai derrière moi le vote haut-rhinois et celui des Colmariens. Je ne tiens pas à trahir ce vote qui est intervenu. Je ne me cache pas les yeux en me mettant un bandeau dessus parce que vous n'aurez pas le courage de regarder les électeurs dans les yeux.

M. HILBERT : Si, il suffit de leur expliquer. La question n'est plus la même.

M. le Maire MEYER : Je m'en tiens à la discussion de l'instant. Le point n'est pas à l'ordre du jour, vous avez pu le présenter et le débat s'arrête là.

M. HILBERT : Vous acceptez donc Champagne-Ardenne.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas dit cela. Relisez la motion du mois de juin.

M. HILBERT : Tout cela ne sert à rien. Il faut travailler ensemble. Vous n'obtiendrez rien tout seul. Il faut travailler avec les autres collectivités, car ce n'est qu'ensemble que nous aurons une chance. En faisant bande à part, nous n'y arriverons pas. Vous affaiblissez les autres collectivités.

M. le Maire MEYER : Pas du tout. La question est du ressort de la Région et des Départements qui ont délibéré aujourd'hui.

M. HILBERT : Vous avez fait un tract la veille du référendum et vous ne disiez pas, à ce moment-là, que c'était du ressort des collectivités. Vous êtes intervenu.

M. le Maire MEYER : Il y avait un référendum. Dans ce cas, repassons par le référendum.

M. HILBERT : Je suis le premier à le demander, mais nous n'avons pas le temps et vous le savez très bien.

M. le Maire MEYER : La discussion est close.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non. La motion a été présentée par 2 groupes. Votre groupe a eu droit à la parole ainsi que celui de M. HILBERT. Nous nous arrêtons là.

Mes chers collègues, la séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 20



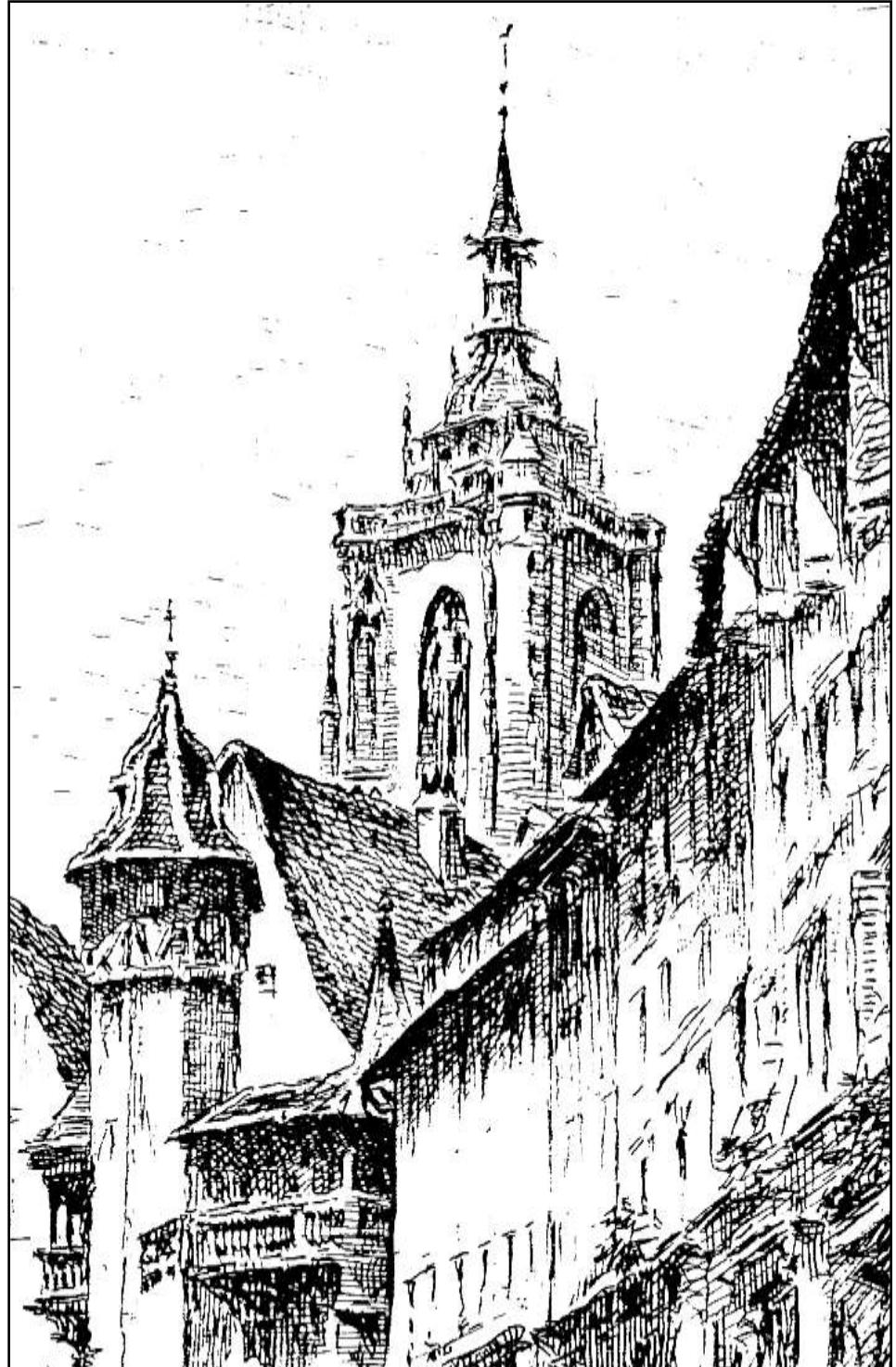
Colmar

STENOGRAMME

7^{ème} Séance

du

20 octobre 2014



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames et Messieurs, je vous salue. Je déclare la séance ouverte.

J'ai à vous faire part de quelques procurations : Mme SIFFERT donne pouvoir à Mme HOUPIN, laquelle présentera le point n° 28 ; M. SISSLER donne pouvoir à M. HANAUER, lequel présentera le point n° 15 ; Mme CHARLUTEAU, Mme DE CARVALHO, et M. ERNST donnent respectivement pouvoir à M. WEISS, M. RENIS et Mme VALENTIN. M. BECHLER nous rejoindra avec un petit retard ; entre temps, il donne pouvoir à M. le 1^{er} Adjoint.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La cadette des Adjoints est-elle toujours disponible ? C'est le cas. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Son adjoint est le Directeur Général des Services. Cette proposition fait-elle appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la réunion du 22 septembre : fait-il l'objet d'observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vous avez aussi le compte rendu des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal pour la période du 1^{er} au 30 septembre, ainsi que le compte rendu des marchés conclus sur la base de la même délégation et toujours pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2014.

J'ai quelques communications : la première porte sur l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2013 et cela en application du Code Général des Collectivités Territoriales. La Ville de Colmar a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public, ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière. Cette commission permet d'associer les administrés à la vie des services publics. La présente communication a donc pour objet de rendre compte des travaux de cette commission qui s'est réunie le 11 septembre 2013 pour examiner les rapports d'activité 2012 des délégataires de services publics. Un tableau synthétique de ces travaux est annexé à la présente communication et le compte rendu complet de cette réunion est naturellement à la disposition des élus et consultable auprès du secrétariat de la Direction des Affaires Civiles, Juridiques et de la Commande Publique. Cette commission s'est à nouveau réunie le 16 septembre dernier et le compte rendu de cette réunion sera fait lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

La deuxième communication est en rapport avec l'attractivité de la Ville de Colmar et le site américain libellé « A quel moment sur Terre pour personnes aimant voyager » basé aux Etats-Unis. Cette agence a retenu 13 villes de province, c'est-à-dire à taille humaine, parmi les villes les plus belles sur Terre ; nous n'en demandons pas plus. Ce classement fait apparaître Colmar en première position avec le commentaire suivant : « appelez-la la princesse Disney des villes, Colmar est aussi charmante qu'une fillette de 7 ans dans une robe rose pailletée, des maisons couleur

bonbon donnant sur des rues pavées, de petits bateaux dérivant sur les canaux fleuris, un train miniature soufflant capricieusement autour de la ville. Il y a même un spectacle de lumière tous les jours de l'année. La seule chose qui manque ici est une bonne fée au cas où elle en aurait encore besoin. » Il n'y a pas mieux. Ce commentaire est extraordinaire.

Une troisième communication concerne l'obtention d'une distinction appelée « deuxième libellule » concrétisée par des panneaux comportant une à trois libellules. La distinction Commune Nature est souvent présente aux portes de plusieurs communes alsaciennes et complète parfois les panneaux « Villes et Villages Fleuris ». Cette distinction récompense les communes qui se sont engagées dans une démarche de réduction, voire d'élimination, des pesticides. C'est une manière de valoriser et de faire connaître l'implication d'une collectivité pour la protection de l'environnement et la préservation des ressources en eau. La Ville de Colmar a donc obtenu une première libellule à l'automne 2012 et, au mois de juin 2014, le service des Espaces Verts a été contrôlé par des agents du Conseil Régional d'Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, afin d'évaluer les progrès dans ce domaine. Suite à cet audit, la Ville de Colmar a obtenu une deuxième libellule.

Je continue avec une quatrième information pour l'édition 2014 du concours « Futurs Possibles » co-organisé par l'Association des Maires de France, la Fédération des Entreprises Publiques Locales, la société Vectuel et le Pavillon de l'Arsenal. La Ville de Colmar a été primée le 7 octobre dernier pour son projet de requalification du secteur Amsterdam. A ce titre, elle s'est vu décerner la reconnaissance attestant que ce projet constitue un élément probant d'innovation urbaine et fait partie des projets qui imaginent le meilleur de la ville de demain. L'appréciation du projet a été réalisée de manière globale au regard des 4 critères prédéfinis : impact social, impact économique, impact environnemental et stratégie de mobilité. Au total, 50 projets ont été primés sur environ 150 dossiers. Le projet de requalification du secteur Amsterdam s'inscrit dans le cadre du programme de rénovation urbaine engagé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour un montant total d'investissement à ce jour, sans l'avenant n° 7, dont nous allons d'ailleurs parler tout à l'heure, de 103 millions d'euros TTC.

J'ai une cinquième communication : le groupe Chapitre, en proie à d'importantes difficultés économiques, a décidé au cours de l'été dernier de mettre en vente les librairies placées sous son enseigne à Colmar. Deux librairies étaient concernées : le magasin Ruc a pu faire l'objet d'une reprise, ce qui, malheureusement, n'a pas été le cas pour le magasin Chapitre, rue des Têtes, malgré les démarches entreprises à l'époque. Sans attendre l'aboutissement de la procédure de liquidation judiciaire, notamment la résiliation judiciaire du bail intervenu seulement fin août 2014, des contacts ont été pris pour trouver une nouvelle affectation à ces locaux. La Ville de Colmar a facilité la recherche d'un accord pour la conclusion d'un nouveau bail entre le propriétaire du bâtiment et la société Hansi, porteuse d'un projet de création d'un musée et d'une boutique consacrée à notre célèbre concitoyen. La volonté d'aboutir vient de se concrétiser par la signature d'un contrat de bail. La demande de permis de construire sera déposée à la fin de

ce mois pour la réalisation des travaux nécessaires du musée et de la boutique d'une surface de 700 m². L'ouverture est espérée pour le printemps 2015. Ce musée complétera harmonieusement l'offre existante dans le domaine culturel, surtout pas loin de la bibliothèque, surtout pas loin du musée Unterlinden et surtout pas loin du centre Malraux. C'est un regroupement qui convient tout à fait à l'animation et à la fréquentation touristique de la Ville de Colmar. Soulignons également que la société Hansi envisage de créer 5 à 6 emplois et portera une attention particulière aux candidatures éventuelles des anciens salariés du magasin Forum.

J'ai une dernière communication qui, en partie, fait l'actualité. J'ai remarqué la semaine dernière par voie de presse que la liquidation de la SARL Domaine Viticole de la Ville de Colmar a laissé en instance différents contentieux. Ainsi, le Tribunal de Grande Instance de Colmar a rejeté dans son jugement du 16 octobre 2014 l'action en responsabilité engagée par la Cave de Turckheim contre la Ville de Colmar pour un montant réclamé de 71 632,92 €. Cette action faisait en effet suite à la procédure de liquidation. La requérante tentait de rechercher la responsabilité de la Ville pour obtenir le paiement de 2 factures non réglées par la SARL. Dans son jugement, le tribunal a reconnu, conformément à l'argumentation de la Ville, que la requérante cherchait à contourner les effets de la procédure collective et surtout qu'aucune preuve de gestion de fait par la Ville de Colmar n'est rapportée. Nous pouvons donc être confiants pour les 2 autres dossiers de même nature en cours d'instruction, soit celui de la Cave de Cléebourg et celui de la SAS Vins d'Alsace Lorentz. Je vous tiendrai naturellement informés dès que le jugement sera connu. Subsidiairement, ceux qui se faisaient les gorges chaudes lors des élections municipales sont certainement déçus. Je souhaite pourtant qu'ils puissent s'en remettre sans traitement particulier !

Je donne la parole à Mme la Présidente de Parc Expo qui va nous présenter le rapport d'activité de l'année 2013.

5. Rapport d'activités 2013 de COLMAR EXPO SA.

Voir rapport –

(Mme ROTH procède à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente. La discussion est ouverte pour les collègues qui souhaitent intervenir. Pas de demande de parole ?

J'observe, Mme la Présidente, que nous nous sommes rencontrés plusieurs fois ces derniers temps pour essayer de créer une synergie. Le premier contact fut un peu heurté, mais...

Mme ROTH : J'ai oublié.

M. le Maire MEYER : Cela s'imposait, d'autant plus qu'en ce qui me concerne, j'observe finalement que vous avez tenté de mettre en œuvre les préconisations faites. Dont acte ! Vous les connaissiez et vous les connaissez toutes puisque je les avais listées. Ce que vous avez pu faire en 2013, ce qu'il était encore possible de faire, mais pour 2014, les choses ont été mises sur

l'établi avec l'évolution que nous souhaitions. Avec les travaux que vous venez de relever, les 2 chantiers 2014 et 2015, il s'agit de près de 10 millions d'euros d'investissement pour la Ville de Colmar, ce qui n'est pas peu. Il fallait tout de même pouvoir espérer une nouvelle dynamique. Je pense que ce sera le cas pour 2014. 2013 était un début et 2014, à travers le commentaire que vous venez de faire, sera plus significatif. J'observe également qu'il y a eu moins de dépenses avec de meilleurs résultats.

Mme ROTH : Il y a eu moins de dépenses...

M. le Maire MEYER : Madame, vous me laissez terminer ! Si vous rebondissez, je suis obligé d'aller dans les détails... Ensuite, nous avons vu le bilan. Pour les activités, j'aurais souhaité que le tableau produit rappelle en même temps les activités 2012. Vous l'avez fait pour le budget, mais pas pour les activités. Peut-être le tableau méritait-il d'être enrichi d'une colonne supplémentaire. Ensuite, en gros travaux d'entretien, vous respectez ce qui était convenu, sauf que la Ville de Colmar vous a fait une concession dans la mesure où ce que vous deviez faire a été raboté sur vos obligations avec le financement du pôle administratif. Nous avons mis dans la corbeille pour ramener d'autant votre participation pour les travaux d'entretien. Une petite observation sur les mises à disposition : vous avez rappelé qu'il y en avait eu 7 pour la Ville. Or, je me pose la question de savoir ce que la Ville a à voir avec le Cirque Arlette Gruss. Comme ce n'est pas la Ville qui organise, la mise à disposition n'était pas faite à la Ville. Il en va de même pour le Rallye de France. Les lieux n'ont pas été mis à disposition pour la Ville de Colmar. Vous les avez prêtés à l'organisation. Trois halls ont été demandés, mais ils ne correspondent pas à la totalité des locaux. Si le maire présente ses voeux, c'est le hall 1 qui est réservé ; pour le Festival Spivakov, c'était le théâtre de plein air et non le Parc Expo, sauf pour le verre de l'amitié à la fin du festival. Vous pourriez donc être plus précis sur ces informations. Concernant les salons grand public, le résultat d'exploitation est meilleur. Je l'ai dit tout à l'heure. Pour les travaux, c'est pour vous donner de meilleures chances de réussir, encore une meilleure utilisation. Cependant, vous avez d'entrée arrêté la faisabilité puisqu'il n'y a pas seulement l'organisation des manifestations, mais aussi le montage et le démontage qui doivent être intégrés dans l'organisation des différents événements. Record absolu de fréquentation pour l'année 2014, vous l'avez dit, avec moins de dépenses, y compris pour le théâtre de plein air qui a des résultats tout aussi honorables. Je tiens à le dire. Globalement, je dis que vous allez dans la bonne direction. Néanmoins, nous nous étions rencontrés 2 ou 3 fois pour essayer de nous mettre en phase.

M. BURGER.

M. BURGER : Oui, bonsoir. C'est un dossier qui me tient à cœur puisque j'ai assuré la présidence du Parc Expo durant 5 ans. Vous avez dénigré le Parc Expo à partir du moment où j'ai eu l'audace de me présenter contre vous et vous êtes en train de donner des informations erronées sur de nombreux points. Je vais vous les citer de tête : quand vous citez 2013, j'ai le regret de vous annoncer que les résultats sont exceptionnels. C'est à souligner, car beaucoup d'autres villes de France envient ce Parc Expo et sa gestion. Vous avez omis une chose, à savoir que j'ai assumé la présidence de ce Parc Expo

jusqu'au mois de septembre. Je vous informe que les choses étaient en place et que ces résultats n'ont pas été faits entre le mois de septembre et le mois de décembre. De toute façon, je n'assume pas la pleine responsabilité de ces bons résultats ; je les partage avec une équipe en place puisqu'une entreprise n'est pas qu'un président. Ce ne sont pas uniquement ces réunions que vous avez pu mettre à l'occasion qui ont relancé une dynamique sur ce Parc Expo ; je le rappelle depuis 5 ans. Ensuite, vous évoquez la Foire aux vins 2014 avec une fréquentation exceptionnelle. J'en suis particulièrement heureux même si je n'en étais que spectateur. Je peux déjà dire que vous avez tort en disant que les charges de concert étaient moindres. Ce n'est pas vrai puisqu'elles ont été supérieures. Et ce n'est pas parce que ces charges sont supérieures que les résultats ne sont pas à la clé. Je vous rappelle simplement que je vous avais informé et alerté en disant que ce festival qui fait partie des 10 plus grands festivals de France n'est pas du tout subventionné tandis que les 9 concurrents sont subventionnés à hauteur d'un million d'euros en moyenne. Nous allons voir tout à l'heure le point sur la salle Europe pour laquelle la Ville de Colmar finance tous les spectacles ; je vous rappelle qu'il n'y a pas un euro de financement sur les spectacles que ce soit à la Foire aux Vins ou dans le Hall 1. J'estime être obligé de rétablir la vérité. Je pense que la campagne est terminée et s'il y a eu des mensonges émis pendant cette campagne, il faudrait s'arrêter. Je n'ai pas compris votre intervention à l'inauguration de la Foire aux Vins où vous vous êtes permis de dire : « J'espère que cela va enfin changer puisque je suis intervenu ». Je vous signale que cette société est parfaitement saine, et, entre le moment où je suis rentré et le moment où je suis sorti, lorsque vous parlez des charges et insinuez des baisses de charges, je rappelle que j'étais bénévole et que je ne pouvais donc pas constituer une charge pour cette société. Enfin, je vous signale aussi que cette société, entre le moment où j'y suis rentré et celui où j'en suis sorti, se portait beaucoup mieux en terme de chiffre d'affaires, que l'activité de Colmar Events. Il aura fallu 3 ans de négociation avec une entreprise dont je ne citerai pas le nom pour pouvoir racheter cette entreprise pour Colmar Expo. Peut-être que d'autres l'auraient rachetée à titre personnel, mais je l'ai achetée au titre de Colmar Expo et nous voyons les résultats que cela apporte. J'estime simplement qu'il serait temps de cesser de dénigrer cette entreprise pour le seul prétexte que j'en ai assuré la présidence et que je me suis présenté aux élections municipales de Colmar. Ce serait bien que cela cesse, si vous le voulez bien.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Je persiste dans ce que j'ai dit et dans ce que j'ai écrit, malgré vous. A votre place, je serais peut-être resté beaucoup plus discret. Il ne faut pas vanter les résultats du Parc Expo lorsqu'on se paye un déficit de 450 000 € pour le théâtre de plein air en 2012. Première observation.

Intervention de M. BURGER inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : C'est la vérité ! Vous avez fait un déficit de 438 000 € en exploitation du théâtre de plein air pour le Festival 2012. Raison pour laquelle vous êtes venu chez moi pour essayer d'avoir 100 000 € de subvention en me demandant encore de modifier le cahier des charges, alors

que la consultation était organisée. Vous feriez mieux de vous abstenir, car si nous grattions davantage, ce ne serait pas en votre faveur.

Mme ROTH : M. le Maire, la Société Colmar Expo n'a jamais été en déficit. Nous avons eu des années difficiles, antérieures à la présidence de M. BURGER, il y a eu la canicule en 2003, mais nous n'avons jamais été en déficit.

M. le Maire MEYER : Mme ROTH, je n'ai pas parlé de déficit pour le Parc Expo, mais du déficit d'exploitation du théâtre de plein air avec les concerts. Alors s'il vous plaît, pas de mélange.

Mme ROTH : J'ai bien compris, M. le Maire, mais je tenais tout de même à le souligner.

M. le Maire MEYER : Hors sujet, il ne faut pas installer le doute. Je connais les résultats d'avant et ceux d'après. Seulement, on a voulu battre des records avec 12 jours, mais avec un déficit de 438 000 €. Deuxièmement, sur 10 jours, le résultat est meilleur que sur 12. C'est un autre constat.

M. BURGER : En aucun cas il n'y a de déficit du Parc Expo. Il faut cesser cette rumeur.

M. le Maire MEYER : Personne n'a dit cela. En revanche, pour l'exploitation du théâtre de plein air, il y a eu un déficit de 438 000 € en 2012. Alors ?

M. BURGER : Pour les personnes qui savent ce qu'est une comptabilité analytique, nous analysons secteur par secteur. Cette société, grâce à ses efforts et son développement, a pu se permettre d'avoir sur une année un festival déficitaire, lequel a été largement compensé par les résultats des activités. Je vous ai rendu attentif et je vous ai informé qu'il serait bien de prévoir une pérennité pour ce festival qui compte pour les Colmariens. Pour cela, il s'agirait éventuellement d'une aide qui correspond à peu près à un tiers de ce que vous allouez au Festival Spivakov ou un peu moins que ce que vous allouez aux spectacles de la salle Europe. C'était simplement pour assurer une pérennité en cas de difficulté. Premier point, et cela a été dit par la Présidente, la société a toujours été bénéficiaire. Deuxième point, sur le festival, il y a une partie de risques puisque nous payons les artistes et qu'il n'y a aucune subvention et que vous avez en face des concurrences subventionnées. En terme de concurrence, je pense évidemment aux Eurockéennes de Belfort et au Zénith de Strasbourg, salle également subventionnée. Malgré cela, nous avions la fierté de pouvoir assumer notre festival. Je vous ai informé qu'il serait bien d'avoir une petite dose de soutien afin d'en assurer son avenir, et en aucun cas pour boucher un trou. C'est vous qui m'avez fait croire que c'était pour boucher un trou, mais il n'y a pas de trou à boucher. Au Parc Expo, il y a 1,2 million d'euros de trésorerie nette. Il n'y a donc pas de trou à boucher. Je parlais de l'avenir et je vous expliquais que ce n'était pas pour moi, mais pour la société à laquelle je suis attaché, même si je n'en suis pas le Président. Cela vous surprend peut-être, mais c'est le cas.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, juste un mot pour dire que je regrette un peu l'intervention de M. BURGER. Je la regrette, car je trouve qu'elle jette un peu la suspicion sur la société du Parc Expo, société dont nous sommes, en tant que Colmariens, très fiers. Vous avez mal interprété et avez pris pour vous ce qu'a dit le maire, ce qui explique sans doute un certain nombre de choses. Le maire n'a fait que se féliciter des résultats actuels qui montrent une évolution par rapport aux années antérieures et montrent une prise en compte des remarques, légitimes, faites par les uns et les autres dans l'intérêt de la société du Parc Expo, de la Ville de Colmar, des Colmariennes et des Colmariens. Comme le maire l'a dit, nous en sommes très satisfaits. Que vous preniez cette remarque pour vous montre qu'il y a un malaise, mais c'est votre problème.

M. BURGER : Non, mais ça ne va pas ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : N'utilisez pas cette séance au détriment des intérêts que les uns et les autres souhaitent défendre dans cette enceinte, c'est-à-dire la société du Parc Expo, car l'évolution est positive. Je crois que c'est ce qu'il faut retenir ce soir.

M. le Maire MEYER : Il y a une confusion totale entre l'exploitation du Parc Expo et le théâtre de plein air. Vous ne voulez pas l'entendre, mais je vous le rappelle tout de même. Comme cela figure sur la fiche, le résultat global 2013 est supérieur de 6,4 fois à celui de 2012. Premier constat.

Intervention de M. BURGER inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Soyez correct et poli. Je ne vous ai pas interrompu alors laissez-moi parler. Je dis que le résultat final 2013 est 6,4 fois supérieur à celui de 2012. Deuxièmement, le théâtre de plein air affichait en 2012 un déficit de 438 000 €. Cela a été dit ouvertement, alors n'allez pas nous faire croire que c'était le meilleur des résultats. Pour autant, je ne vais pas comparer par rapport au déficit des années précédentes ni au déficit des années suivantes. Or, vous êtes 6 fois supérieurs à ce résultat en déficit. Alors, ne vous glorifiez pas de cette situation, car elle n'est pas en votre faveur. Si déjà nous investissons ces 10 millions d'euros, nous pouvons aussi attendre un retour.

Mme ROTH : M. le Maire, si j'ai le droit de prendre la parole, et sans vouloir être désagréable avec vous, surtout pas, mais si nous avons fait comme vous le dites 6 fois plus de résultats en 2013 en tenant compte bien évidemment du résultat consolidé, c'est bien parce que M. BURGER, pendant sa présidence, a eu le nez de pouvoir acheter les 2 salons de Normalu. Vous savez dans quelles conditions j'ai eu la présidence et M. BURGER l'a dit tout à l'heure, c'est une équipe. Elle a peut-être fait des erreurs, mais le Conseil d'Administration, dans sa globalité, a pris le risque avec M. BURGER de faire un salon de 12 jours. Nous avons pris ce risque ensemble.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas dit autre chose. En plus, il ne faut pas être agréable ou désagréable, il faut tout simplement ne pas cacher la vérité.

Mme ROTH : Le calendrier était différent en 2013, mais nous savons que si nous avons de nouveau un jour la possibilité, à cause du 15 août, de faire une foire de 12 jours, nous ne le ferons plus. Nous l'avons appris. Toutefois,

je crois que cela valait la peine d'essayer. Je tiens tout de même, M. le Maire, à rétablir une certaine vérité par rapport à ce qu'a fait M. BURGER pour le Parc Expo.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas être d'accord avec cela. Sinon, il ne serait pas venu chez moi à deux reprises pour demander 100 000 € de subvention pour faire fonctionner le théâtre de plein air. Or, le théâtre de plein air est intégré dans la DSP. Ce serait fausser la concurrence si je procérais de cette façon. Il avait déjà sous le bras un projet d'avenant qui était préparé par un avocat.

Mme ROTH : Il est Président, il a des idées.

M. le Maire MEYER : En voulant faire faire des irrégularités à l'exécutif, non merci.

Mme ROTH : Nous n'avions pas de comptabilité analytique avant 2008. Il y a évidemment aussi eu des années où le théâtre a été très largement déficitaire, mais, globalement, l'activité...

M. le Maire MEYER : Jamais autant qu'en 2012, et la comptabilité analytique n'a aucun rapport avec celui-ci.

Mme ROTH : 2007 a été très mauvais. M. le Maire, je souhaiterais vraiment que ce soit la dernière année que nous polémiquions, car nous travaillons dans une équipe.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas polémiqué, j'ai résumé la situation. Vous avez du mal à l'accepter.

Mme ROTH : Je comprends que M. BURGER dise qu'il est attaché au Parc Expo, car j'y suis moi-même attachée. Il y a une équipe formidable au Parc et nous travaillons pour Colmar. Vous avez dit tout à l'heure que Colmar était la première ville au monde... Je crois qu'il faut être contents et fiers.

M. le Maire MEYER : Oui, mais il ne faut pas tout mélanger. Là, nous sommes sur un point bien précis. Il ne faut pas pédaler en cherchant autre chose.

M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Mme la Présidente, vous avez dit que vous alliez améliorer pour les matchs de foot. Ce sera pour la prochaine Coupe d'Europe, je suppose. Etant également la présidente de la CCI, vous savez le mal que le Parc Expo a fait à ma profession à l'occasion de la dernière Coupe du Monde : aucun exploitant de terrasse n'a été averti, le personnel a été embauché, des télévisions achetées et des droits SACEM payés pour nous retrouver, lors des matchs de football, avec une ville déserte. Je suis un professionnel, vous le savez. J'ai vu la ville complètement vide lors de matchs de football. Les restaurateurs et les exploitants de terrasse ont simplement eu la chose suivante : tous les désagréments des après-matchs avec les véhicules. C'est très bien, c'est louable. Toutefois, je m'inquiète sérieusement, car, dans 2 ans, il faut dire directement ce soir qu'à la prochaine Coupe d'Europe, cela ne vaut pas la peine que mes collègues retransmettent les matchs.

M. le Maire MEYER : M. RENIS, c'est une revendication catégorielle.

Mme ROTH : M. RENIS, nous avions fait un courrier à M. le Maire pour le prévenir, ou du moins pour lui en parler. Nous pensons que le public qui est venu au Parc Expo, notamment des familles avec des poussettes, n'était pas forcément le public qui se serait rendu en ville ou dans les restaurants.

M. le Maire MEYER : Il faut écarter les intérêts particuliers. Désolé.

M. RENIS : Pourtant, la profession s'en est plainte.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente.

6. Rapport d'activités 2013/2014 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

Voir rapport –

M. FELLMANN : Merci, M. le Maire. Bonsoir, M. le Maire, mesdames et messieurs. L'Association pour la Promotion des Sports de Glace a clos son exercice au 30 juin 2014. Cet exercice représente la première année d'exploitation de la Patinoire de Colmar sous le régime de la Délégation de Service Public d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2013. Depuis cette date, l'exploitation de la patinoire est assurée par l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dont la confiance a été maintenue lors du renouvellement de la DSP pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'au 30 juin 2019. Je vous rappelle que notre association exerce 3 activités distinctes, à savoir : l'activité principale qui englobe l'ensemble des activités liées à la pratique des sports de glace (tout public, scolaire, club de hockey, artistique) ainsi que 2 activités secondaires, mais nécessaires, d'une part pour répondre aux attentes des usagers et, d'autre part, pour assurer l'équilibre financier de sa gestion, à savoir l'exploitation d'une cafétéria, l'activité commerciale dont les principales recettes sont celles concernant les spectacles, les manifestations, les ventes de panneaux publicitaires et divers. Les comptes, qui vous seront commentés, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 2 septembre et seront présentés à l'Assemblée Générale dans les prochains jours.

(M. FELLMANN procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Y a-t-il des questions à poser ou des observations à faire ?

Mme LATHOUD.

Mme LATHOUD : Bonjour, M. le Président. Comment expliquez-vous cette baisse d'intérêt pour les scolaires ? Est-ce une baisse d'intérêt ou une raison économique ?

M. FELLMANN : Il y a 3 catégories de scolaires : le premier degré concerne les maternelles jusqu'au CM2 ; le second concerne les collèges et le troisième les lycées, c'est-à-dire jusqu'au baccalauréat. Comme je vous l'ai précisé, cette activité n'est plus dans les programmes du collège. De nombreuses activités ont été supprimées, notamment le patinage, ce qui fait que le

collège ne vient plus. Pour les lycées, c'est un problème financier qui se pose puisque les professeurs n'ont plus le droit de demander des participations aux élèves pour des déplacements de ce genre. C'est un grand souci pour nous, car vous voyez le manque à gagner. Nous allons mettre en communication tout ce que nous faisons pour le premier degré et investir aussi peut-être au-delà de la ville pour la CAC. Là, se présente de nouveau le problème du transport.

M. le Maire MEYER : D'autres questions ? Cet outil perdure tout de même. A travers son exploitation, il arrive aussi à l'équilibre malgré quelques effets en dents de scie sur la base des explications qui viennent d'être données. Néanmoins, cet outil commence à fonctionner très tôt dans la matinée et termine très tard, c'est-à-dire des portes ouvertes sur quelque 16 heures par jour. C'est vraiment remarquable, surtout pour le patinage artistique qui apporte un plus à la fréquentation, pas seulement la fréquentation, mais également à travers les performances atteintes à travers ces jeunes équipes. Je salue également l'addition d'associations qui utilisent l'outil, tant pour l'animation et le sport, que pour le loisir. Je pense que, globalement, l'exploitation tire son épingle du jeu malgré les complications. Le côté positif est que nous sommes arrivés à maintenir l'équipement sans les quelque 3 millions d'euros d'investissement qui étaient prévus pour la refonte de la patinoire. En effet, le diagnostic établi laisse encore la possibilité d'une utilisation pour quelques années. Cela aurait aussi été de l'argent jeté par les fenêtres puisque l'équipement permet ce prolongement dans la durée d'amortissement.

M. FELLMANN : Si vous le permettez, M. le Maire, je rebondis sur les heures d'ouverture, car cela nous pose de gros problèmes d'organisation dans le cadre des 35 heures.

M. le Maire MEYER : Bien. Merci, M. le Président, pour cette présentation.

7. Décision Modificative N° 1-2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Nous avons déjà parcouru ensemble cette décision modificative lors de la Commission des Finances il y a quelque 2 semaines. Nous allons ce soir, au travers des projections, vous résigner les grandes masses de notre budget et les évolutions induites par cette décision modificative.

(M. l'Adj. JAEGY procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Oui. Ces tableaux peuvent être complétés par quelques courbes qui montrent d'une façon différente ce qui vient d'être expliqué par M. l'Adjoint. Le tableau n° 2 montre l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement : la courbe jaune, en bas, représente ce qui vous est proposé comme ajustement et vous retrouvez le total dans le haut avec le cumul. Vous observez que pour la première fois en 2014, nous avons un montant assez substantiel en budget d'ajustement. Toutefois, ces

2,787 millions d'euros ne sont pas du fait des dépenses supplémentaires de la Ville, mais sont dus en grande partie aux dépenses qui nous ont été imposées à travers les différentes décisions prises sur le plan national. Nous allons un peu dans le détail avec le tableau n° 2 bis : la partie jaune est l'ajustement 2014. Sur ces 2,7 millions d'euros, 1,7 million d'euros ressort de décisions prises sur le plan national. Cela concerne principalement la revalorisation des emplois de la catégorie C, l'augmentation du taux de TVA ainsi que le coût de l'énergie. Le million d'euros qui reste correspond à des ajustements que nous trouvons habituellement à travers la décision modificative n° 1. Il ne s'agit pas seulement de programmer des dépenses, il faut aussi les réaliser dans le budget d'investissement. La courbe du haut du tableau n° 3 montre qu'en 2013, nous avions un taux de réalisation de 83 %, ce qui est énorme. Naturellement, nous essayons d'arriver à la même performance pour 2014. En effet, ce n'est pas la peine de prévoir des crédits dans le budget s'ils ne sont pas mis en œuvre. Il ne s'agit pas d'agiter les manches, mais de travailler pour réellement utiliser les prévisions qui sont faites. M. l'Adjoint a parlé des dépenses d'équipement : dans le tableau n° 3 bis, vous avez l'estimation des dépenses d'équipement. Vous voyez que pour 2013 nous étions à 60 millions d'euros en tenant compte de tout. Nous devrions faire légèrement mieux en 2014 puisque nous sommes à 62 millions d'euros, malgré le report de certains travaux sur l'année 2015 selon ce qui vient d'être expliqué par M. l'Adjoint. Encore une fois, le budget d'investissement de l'année 2014 est très fort. Il rejoint l'investissement majeur déjà effectué en 2013. Voyez la différence entre 2013 et 2014 par rapport à 2012, le montant est substantiel, mais cela relève d'une volonté politique. Et si nous sommes à cette hauteur, faut-il dire que les villes de France ayant une population entre 30 et 100 000 habitants dépensent bon an mal an quelque 360 €/habitant tandis que la Ville de Colmar est à 760 €/habitant, soit le double. Cela explique ces courbes plutôt positives. Nous pouvons également parler du financement de ces travaux à travers l'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport à l'inflation. Dans ce tableau, la ligne jaune représente l'évolution des dépenses en réalité et la ligne marron l'inflation. L'augmentation des dépenses de 2009 à 2013 – le résultat de 2014 n'est pas là –, est de 1,7 % alors que l'inflation est de 7,18 %, soit près de 5 fois plus de dépenses en moins par rapport à l'inflation. Nous sommes arrivés à maintenir la stabilité, voire même à faire quelques économies par rapport à ce qui était prévu au départ. Le tableau n° 7 donne la comparaison entre fiscalité locale et inflation : le cumul de l'inflation est à 7,9 % alors que l'augmentation des taux fiscaux était seulement de 2,4 %, soit tout juste un tiers par rapport à l'évolution dans le cumul de l'inflation moyenne. Les travaux se payent également par voie d'emprunt à peu près à hauteur d'un tiers puisque nous ne cessons de répéter qu'environ un tiers est autofinancé à travers le budget de fonctionnement, un tiers négocié à l'extérieur et le dernier tiers correspond à des crédits d'emprunts. Tant que nous restons dans ces 3 tiers, l'avenir est pérenne puisque l'autofinancement apporte cette garantie qui permet de voir l'avenir avec beaucoup de sérénité. Vous avez néanmoins des dents de scie, mais cela est en rapport avec la volonté d'investissement. Or, dans la mesure où bon an mal an nous remboursons quelque 6 millions d'euros d'emprunts

et que nous avons emprunté quelque 11 millions d'euros en 2014, c'est en rapport avec le taux d'investissement que nous avons voulu soutenir. Le tableau suivant est beaucoup plus explicite puisqu'il donne le ratio dette par habitant : pour l'année 2014, il est prévu à 673 €. La partie jaune s'ajoute pour atteindre 766 € à l'habitant, la différence étant l'emprunt fait pour l'Hôtel de Police. Nous tenons compte du chiffre bas de 673 €, car le loyer encaissé par la Ville de Colmar pour l'Hôtel de Police rembourse totalement l'emprunt engagé pour son financement. Le chiffre réel est donc celui de 673 €, sachant que la moyenne nationale tourne entre 1 250 € et 1 280 € à l'habitant. Nous sommes pour ainsi dire tout juste à la moitié. Si nous devions raisonner par rapport à la moitié, sans parler des villes les plus endettées où le ratio emprunt/habitant est de 2 400 €, il nous reste une marge de manœuvre de 40 millions d'euros entre le ratio habituel de la Ville de Colmar par rapport à la moyenne. Le différentiel de 570 € x 70 000 habitants donne une latitude de quelque 40 millions d'euros. Malgré tous ces travaux d'investissement réalisés – et cela vient encore une fois d'être confirmé par l'Observatoire des Finances des Villes de France qui vient de sortir la situation du 31 décembre 2013 –, Colmar reste toujours première pour la modération fiscale. Si vous articulez cela avec la moyenne et la fiscalité la plus forte, les Colmariens font l'économie de quelque 20 millions d'euros par rapport à la moyenne et de 42 millions d'euros par rapport à la fiscalité la plus forte. Si vous me permettez encore une comparaison locale avec Mulhouse et Strasbourg, le Colmarien fait une économie de 11,5 millions d'euros par rapport au Mulhousien et de près de 10 millions d'euros par rapport au Strasbourgeois. C'était ce que j'avais à dire pour compléter sous forme de courbes ce qui vient d'être présenté par l'Adjoint aux Finances. Merci pour ces quelques instants d'attention.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, je n'ai pas assez de mots pour vous exprimer mon désarroi. A la lecture de ce rapport, nous notons que la Ville et son maire, M. Gilbert MEYER, se désengagent en retirant du budget un montant de 4 millions d'euros, reportant ainsi en 2018 la mise en accessibilité du patrimoine et des équipements municipaux de la ville, et ce, dès la parution fin septembre au Journal Officiel de l'ordonnance relative à l'accessibilité des établissements recevant du public et des transports en commun ; ordonnance qui, il faut le savoir, détricote la loi de 2005. C'est donc à la fois un renoncement aux engagements pris pour le bien-être des Colmariens et le fruit d'un opportunisme inaccessible, car les ressources étaient obligatoirement planifiées. En effet, M. le Maire, si vous avez une qualité, c'est celle de savoir compter. C'est un choix honteux et fait sans contrainte au détriment des plus dépendants. C'est tout simplement avilissant et nous pouvons craindre que cela ne reste pas un cas isolé vu l'exemple donné. Pourtant, durant votre campagne électorale, M. le Maire, vous aviez fait de l'être humain le cœur de vos projets pour notre cité au cours des 6 prochaines années. Inclure tous ces citoyens qui sont confrontés à des difficultés et pour qui, souvent, le moindre geste du quotidien est un problème, voilà de quoi séduire les électeurs, réduire les inégalités sociales en faveur de l'autonomie des personnes âgées, des Colmariens avec leurs

cannes blanches, en béquille ou dans leur fauteuil roulant. La crise et la situation effrayante des finances publiques étaient connues avant la campagne. Le manque d'argent ne peut donc être évoqué lorsque, hier, la loi devant s'appliquer, M. le Maire avait bâti un budget équilibré prenant en compte ce besoin particulier. Le coût de ces mises aux normes est certes élevé, mais pas une surprise. Aussi, ce qui était possible hier l'est encore aujourd'hui. Au vu de ce revirement, je fais le constat surprenant que, pour vous, les objectifs des obligations faites par la loi de 2005 étaient une obligation contrainte. C'est un manquement grave à la parole donnée, une tromperie post-électorale. C'est un recul inadmissible sur les acquis alors même que la qualité de vie procurée par l'accessibilité universelle apporte un bénéfice réel à tous. Nos Colmariens brisés par la vie seraient-ils des citoyens de seconde zone ? En guise de conclusion, j'ai extrait de votre discours lors de l'inauguration de la Foire aux Vins de cette année, dans lequel vous parlez des grandes réformes et des caps que nous devons nous fixer, cette phrase : « Le travail de la terre m'a appris une chose : on ne peut pas changer de pied d'un jour à l'autre. Il s'agit de fixer un cap et de s'y tenir, quels que soient les obstacles pour obtenir des résultats qui soient des résultats durables. » J'estime que la loi de 2005 était un cap à tenir. Bien entendu, je m'opposerai au vote de ce budget modificatif qui ampute également d'autres projets. Si, M. le Maire, j'avais fait partie de votre majorité, je n'aurais eu comme alternative que celle de démissionner sachant que vous envisagez de limiter les droits des plus fragiles.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, un peu dans le sens de ce qui vient d'être dit par Christian MEISTERMANN, permettez-moi de dire que la question de la sincérité du budget primitif que vous nous aviez présenté au printemps dernier se pose. Aujourd'hui, en effet, le budget est en retrait de plus de 14 millions d'euros pour ce qui est de l'investissement. Je voudrais, pour ma part, m'arrêter sur la suppression du projet de déménagement de l'Atelier des Arts Plastiques dans les locaux voisins de l'Espace Malraux pour un montant de travaux de 1,27 million d'euros qui figuraient dans votre programme électoral. S'agit-il d'un simple report en 2015 ou d'un abandon de ce projet ? Je me pose, le cas échéant, la question de la destination des bâtiments mitoyens à l'Espace Malraux : que vont-ils devenir ? Quoi qu'il en soit, ils sont dans un tel état que nous allons de toute façon devoir y faire des travaux de remise en état, ne serait-ce que pour les sécuriser. Il y a notamment des problèmes de toiture qui se posent. De plus, et je rejoins également M. MEISTERMANN, il va bien falloir rendre accessible, enfin, l'Espace Malraux aux personnes à mobilité réduite. Le fait que l'Atelier des Arts Plastiques ne déménage pas, du moins pour l'instant, va par ailleurs l'empêcher de progresser et qui ne progresse pas, nous le savons bien, régresse. En tout cas, c'était l'un de vos engagements et il n'est pas honoré. Je le redis, la question de la sincérité du budget primitif que vous aviez présenté ce printemps se pose. L'ensemble du Groupe de M. BURGER votera donc contre la décision modificative.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Chers collègues, concernant cette décision modificative, je regrette en tout premier lieu le report du nécessaire travail sur l'accessibilité aux bâtiments communaux pour 4 millions d'euros. Je sais que l'Etat vous y autorise, mais je déplore cette décision, aussi bien au niveau de l'Etat qu'au niveau de la Ville où nous aurions pu et où nous devrions être exemplaires. Christian MEISTERMANN a malheureusement très bien exprimé à quel point cette décision est lourde de conséquences. Il est également bien dommage que les aménagements des locaux pour l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques soient reportés alors qu'ils sont très attendus. Je n'y reviens pas. Et enfin, je prends note de la diminution des crédits de paiement pour le Musée Unterlinden. Cette diminution qui représente 7,5 millions d'euros, soit plus de la moitié de la somme des dépenses d'équipement que vous nous demandez aujourd'hui de déduire du budget principal par la DM1 se justifierait du fait de l'état d'avancement des travaux, ou plutôt de leur état de retard. L'essentiel n'est pas dans ces points, malgré leur importance pour le respect et le confort des usagers, mais aussi pour le travail des entreprises locales. L'essentiel, c'est que le 22 janvier 2014, alors que nous avions examiné le budget 2014 lors de la réunion des finances élargie du 13, soit à peine une semaine avant, vous aviez apporté ce que vous aviez appelé des ajustements grâce à 18,8 millions d'euros de restes à réaliser que vous veniez de retrouver sur le budget 2013 ; budget qui avait donc été gonflé forcément avec des montants qui n'ont pas été utilisés. Ce sont près de 19 millions d'euros de restes à réaliser qui sont venus abonder un budget que vous aviez présenté, cela va de soi, comme inédit, ambitieux, et pour lequel vous aviez abondamment insisté sur la part investissement qui dépassait ainsi la part de fonctionnement. Un budget qui en jette est votre marque de fabrique, mais la réalité est la suivante : avec cette décision modificative qui ampute de 10,63 % de sa valeur initiale le budget d'investissement, ce dernier est à présent inférieur au budget de fonctionnement. Si nous devons croire votre postulat qui veut que 10 millions d'euros de plus dans un budget d'investissement représentent 800 emplois maintenus dans nos entreprises, alors, en retirant près de 14 millions d'euros du budget, vous mettez aujourd'hui 1 100 emplois en péril. Ce qui est ici en question est, comme Mme KLINKERT l'a dit, la sincérité de votre budget. En résumé, au moyen de cette décision modificative, vous reprenez 13,7 millions d'euros destinés à des travaux d'investissements pour les remettre sous le tapis. Le tapis magique où l'on trouve de l'argent à l'aube des échéances électorales ne serait donc qu'un tapis de poker menteur. Il va de soi que nous ne voterons pas cette décision. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Heureusement que vous êtes d'accord entre vous !

Mme VALENTIN : Les chiffres parlent.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je suis désagréablement surpris par ce que je viens d'entendre au regard des chiffres qui avaient été rappelés juste avant et au regard aussi des ratios complétés par M. le Maire à l'instant. Un petit point de méthodologie préalable : par définition, une décision modificative est une étape dans notre cycle budgétaire où des

ajustements doivent être proposés et votés. Dans la présente décision modificative, un certain nombre d'ajustements vous sont proposés aussi bien en fonctionnement qu'en investissement et je ne vois pas là une atteinte à la sincérité. Bien au contraire, elle est le reflet des ajustements qui vous sont proposés au regard des explications qui sont données, notamment sur le plan opérationnel lorsque nous parlons d'état d'avancement des travaux. Il est clair que nous aurions préféré garder 7,5 millions d'euros dans la corbeille sur l'exercice 2014, sauf que, à l'instar des travaux que l'on engage à titre personnel ou dans le cadre d'une entreprise, il y a quelquefois des retards que nous ne maîtrisons pas. Toutefois, ces crédits resteront bien inscrits dans la dynamique d'investissement et ils sont reportés sur 2015.

M. MEISTERMANN et Mme VALENTIN, s'agissant de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, je vous ferais remarquer une chose – et nous le verrons tout à l'heure dans les délibérations sur les APCP : nous avons un montant global sur ce programme de l'ordre de 15 millions d'euros. Premier élément, ce montant global n'est en rien remis en cause. Deuxième élément, certes, il vous est proposé un ajustement dans le cadre de cette décision modificative qui n'est pas neutre ; les ordres de grandeur sont ce qu'ils sont. Néanmoins, il y a tout de même plus de 2,2 millions d'euros qui restent inscrits au titre de l'exercice 2014 à destination des travaux pour les personnes à mobilité réduite. C'est plus que ce que nous avions fait les années précédentes. Si vous vous référez au tableau des APCP, le cumul des crédits antérieurs à 2014 était de 1,5 million d'euros. Jusqu'au 31 décembre 2014, nous maintenons un montant global de crédits de 2,288 millions d'euros. C'est tout de même important à rappeler et je regrette que vous ne l'ayez pas fait lors de vos interventions. Au travers de cette proposition, il s'agit tout simplement de réajustements en tenant compte de l'évolution de la réglementation de l'Etat qui permet le rééchelonnement des travaux jusqu'en 2018.

S'agissant des emplois en péril, je vous trouve un peu fort dans la critique. Récemment encore des professionnels du BTP s'étaient réunis pour faire un point d'étape et exposer leurs revendications en la matière, notamment en matière d'investissements portés par les collectivités. La Ville de Colmar sortait du lot et l'action d'investissement de la Ville de Colmar était saluée par les professionnels du BTP au regard de ce qu'ils pouvaient voir dans les autres collectivités alsaciennes. Je trouve non seulement vos critiques infondées, mais surtout insincères.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. MEISTERMANN, effectivement, c'est un sujet important. Les uns et les autres, vous y compris, ont une sensibilité parfaitement naturelle sur le sujet de l'accessibilité. Je crois néanmoins qu'il ne faut pas en rajouter comme vous l'avez fait, car, d'une part, ce qui est excessif n'est pas crédible et, d'autre part, vous avez vraiment voulu enfoncer quelque chose qui ne correspond pas à la réalité de ce que nous faisons ; mon collègue M. JAEGY vient de rappeler les chiffres. Colmar a de l'avance en matière d'accessibilité. Nous sommes même exemplaires et montrés comme tels dans tous les classements. Lors de la réunion de la Commission Départementale d'Accessibilité qui s'est tenue il y a quelques

mois dans cette salle, il a été démontré que Colmar, contrairement à de nombreuses communes et collectivités, avait plutôt de l'avance et est exemplaire dans la mesure où nous avons agi depuis de nombreuses années grâce aux chiffres évoqués par mon collègue en matière d'accessibilité des bâtiments. Alors, ne venez pas aujourd'hui donner l'impression que nous n'aurions plus de cœur ou que nous nous défilerions par rapport à des travaux. C'est faux, la réalité démontre le contraire et nous continuerons à investir en la matière. Nous le faisons d'ailleurs en matière de voirie, de trottoirs, pour les bâtiments neufs qui sont parfaitement accessibles, et nous allons continuer à la faire pour l'ensemble des bâtiments avec un rééchelonnement comme le prévoit la loi. La loi a prévu ce rééchelonnement, car, en réalité, l'Etat n'a pas l'avance que nous avons ; au contraire, il a même du retard et il n'a pas les moyens de financer ce retard. C'est sans doute la raison pour laquelle le législateur a prévu de modifier cette disposition législative. Vous savez aussi que de nombreuses entreprises et commerçants sont très effrayés par ces dispositions qui rajoutent, même si c'est souvent utile, nécessaire et tout simplement humain, des normes et des obligations, lesquelles freinent aussi un certain nombre d'investissements dans les commerces et les entreprises. Il faut aussi se poser un certain nombre de questions par rapport à cela. Je crois que l'humanité dont vous parlez n'est pas simplement de l'argent, c'est aussi des êtres humains qui interviennent pour d'autres êtres humains indépendamment des budgets. C'est ce que nous faisons à Colmar en matière de budget, c'est ce que les uns et les autres font humainement. Pour reprendre une phrase célèbre, M. MEISTERMANN, je crois que vous n'avez pas le monopole du cœur et ne dites pas que nous avons pris ici des décisions allant à l'encontre de cela, car c'est exactement l'inverse.

Les autres intervenants parlaient d'insincérité : là encore, franchement, vous allez trop loin. Je crois que les Colmariennes et les Colmariens souhaitent avoir une opposition constructive. Utiliser des mots qui ont une valeur juridique et vont bien au-delà des propos que vous avez tenus n'est pas juste. C'est faux et ce n'est pas, comme l'a dit mon collègue, sincère de votre part. Je crois que nous le regrettons tous dans cette salle, car les débats méritent une tenue et une hauteur bien plus importantes. Vous êtes dans une ville qui investit, qui réussit, qui favorise l'emploi et la croissance. Vous devriez en être fiers, car vous êtes toutes et tous des Colmariens, que vous siégez sur les bancs de l'opposition ou sur ceux de la majorité. Retrouvons-nous autour de cela. Vous avez le droit d'émettre des critiques, de formuler des remarques, mais n'utilisez pas des termes aussi forts, aussi faux et aussi terribles, car cela ne correspond pas à la réalité et ce n'est pas vous honorer de vous comporter ainsi.

M. le Maire MEYER : Certaines questions n'ayant pas eu de réponses, je ne fais que compléter. M. le 1^{er} Adjoint a raison, M. MEISTERMANN, à trop taper sur un clou, le clou se tord. Chacun connaît cela. Dans la mesure où dans le domaine de l'accessibilité, nous sommes plutôt bien placés, il faut comparer ce qui est comparable et non dramatiser la situation comme vous venez de le faire. D'ailleurs, si les délais ont été prolongés de 3 ans environ, c'est parce que l'Etat n'a pas pu et su respecter ses engagements. L'Etat ne

peut pas se cantonner dans une position et demander aux autres de faire. Ils ont donc trouvé la solution d'harmoniser le tout, mais en fonction de ce qui a déjà été fait, nous ne sommes pas en retard, bien au contraire. De plus, l'engagement pris reste. Il n'est pas pris sur un an, mais sur 6 ans, ce qui nous laisse un budget pendant 5 ans. Dans ces 5 années et bien avant, la Ville de Colmar sera totalement à jour.

Concernant les Arts Plastiques, une proposition était de rapprocher les Arts Plastiques de la rue Rapp pour réunir tout ce qui est culturel autour du Centre Malraux. Le projet initial a été estimé à 1,8 million d'euros TTC. Or, à mi-étude complémentaire, ce n'est plus 1,8 million d'euros, mais 2,7 millions d'euros pour transférer les Arts Plastiques du site actuel vers la rue Rapp. La question posée est la suivante : la nouvelle installation des Arts Plastiques justifie-t-elle une dépense de 2,7 millions d'euros pour le contribuable ? C'est la raison pour laquelle le projet a été reporté dans un premier temps. Toutefois, il ne se fera pas, car je ne mets pas le Colmarien à contribution pour 2,7 millions d'euros afin de rapprocher les Arts Plastiques de l'Espace Malraux. Nous verrons ce qu'il a lieu de faire avec les bâtiments existants. Anciennement, la Ville de Colmar en avait déjà vendu une partie. Nous verrons ce qu'il faut faire pour l'accessibilité de l'Espace Malraux et nous verrons ensuite ce qui restera de disponible. Néanmoins, le maire de Colmar ne fera pas dépenser 2,7 millions d'euros au contribuable rien que pour rapprocher les Arts Plastiques. Par ailleurs, le Lézard étant relogé, une autre question a trouvé réponse. Il ne faut pas forcément le reloger une deuxième fois, d'autant qu'il est en ce moment sur un site plutôt positif par rapport à celui qui était occupé.

Au-delà de cela, vous critiquez en disant que nous rabotons les investissements. Je ne vais pas répéter les chiffres que j'ai déclinés tout à l'heure et M. l'adjoint JAEGY vient de relater les commentaires des entreprises du bâtiment. Tout à l'heure, j'avais aussi rappelé que pour l'année 2013, la Ville avait investi un ratio de 760 €/habitant, ce qui est le double de la moyenne nationale. Pourtant, vous osez prétendre que la Ville n'assume pas. Trouvez-moi une ville en France qui a un tel ratio d'investissement. Mme VALENTIN, si seulement l'Etat faisait ce que font les collectivités territoriales... ! Je rappelle simplement que tous les ministères totalisent une dépense d'investissement inférieur à l'investissement des régions. Voyez le peu de choses faites par l'Etat en matière d'investissement. 72 % des travaux d'investissement sont pilotés par les collectivités territoriales, régions, départements, communes et intercommunalités. Vous qui vous faites l'avocat du pouvoir en place, je trouve qu'il faudrait être un peu modéré dans ces comparaisons, car si l'Etat faisait ce que nous faisons en ce moment, nous serions dans une meilleure situation en France.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, merci. M. le 1^{er} Adjoint, la première loi votée en faveur de la mise en accessibilité date de 1975.

M. le Maire MEYER : Vous l'avez déjà dit.

M. MEISTERMANN : Elle donnait un délai jusqu'en 2015, soit 40 ans d'attente pour des personnes qui n'aspirent pas à être des personnes

extraordinaires, mais simplement des personnes auxquelles nous pourrions permettre de pouvoir aller où elles aimeraient et pas seulement là où cela leur est possible. C'est une situation, d'ailleurs, qui engendre de nombreux renoncements. Je vous prends au mot : Colmar doit tenir ses promesses en matière d'accessibilité ; je l'ai bien entendu. Les politiques publiques à l'autonomie et à l'inclusion dans la société doivent être une priorité. Malheureusement, elles peinent encore trop souvent à être mises en œuvre et en pratique. De fait, des personnes fragilisées et handicapées continuent de subir de nombreuses discriminations. Il faut plus que jamais veiller à ce que les reports des aménagements nécessaires à l'accessibilité soient strictement limités en nombre et en durée. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH.

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste réagir par rapport à la remarque qu'avait faite M. le 1^{er} Adjoint lorsqu'il reprochait aux intervenants de l'opposition d'utiliser abusivement certains termes comme « sincérité budgétaire ». Pour rappel, le principe de la sincérité budgétaire a été consacré par l'article 32 de la loi organique de la loi de finances (LOLF). C'est quelque chose de tout à fait juridique.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH, il s'agit d'être plus simple puisque le budget est tenu par 4 règles. Nous sommes dans la sincérité budgétaire dans la mesure où le cumul entre le budget primitif et la décision modificative correspond à la réalité. Nous sommes donc dans la sincérité.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Vous dites que je me suis faite l'avocat de l'Etat. Or, cela n'a jamais été le cas dans mon intervention. Au contraire, j'ai déploré que l'Etat permette le report des travaux nécessaires à l'accessibilité aux bâtiments. Ensuite, vous en avez profité pour dire que l'Etat investissait moins que les collectivités et vous avez cité les régions entre autres. Je vous rappelle que les régions dépendent entièrement des dotations de l'Etat, alors qui fait quoi dans cette histoire ? C'est une question intéressante. Je vais simplement revenir sur la sincérité du budget en rappelant des chiffres et juste des chiffres, car ils sont têtus, tout comme les faits. Le 13 janvier 2014, en pleine campagne électorale, vous nous avez présenté un budget. Le 22 janvier, vous nous avez présenté un budget d'investissement abondé de 18 millions d'euros. Aujourd'hui, 20 octobre, vous nous dites que vous retirez 14 millions d'euros. Pour moi, le budget primitif est insincère.

M. le Maire MEYER : Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit à votre collègue : il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Il n'y a aucune insincérité dans cette présentation et si nous avons retiré 14 millions d'euros, il reste encore 4 millions d'euros sur les 18. Au final, l'investissement 2014 sera à la même hauteur que celui de 2013. C'est ce qui importe dans ce qui nous intéresse. D'autre part, vous êtes conseillère régionale et vous osez prétendre que les Régions dépendent de l'Etat alors que les Régions obtiennent les dotations prévues par la loi, dotations qui transitent en partie par l'Etat. C'est donc tout à fait normal que l'Etat respecte la législation puisque les Régions disposent d'un budget basé sur

une articulation législative. Ne dites pas que les Régions vivent de l'Etat, car c'est totalement faux. Il faudrait alors dire la même chose pour les communes et les intercommunalités à travers la dotation de fonctionnement qui est également une attribution de l'Etat prévue par la loi. Même si nous laissions cela, l'Etat ne ferait pas mieux. La preuve.

Le budget est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le budget supplémentaire est approuvé avec l'opposition des Groupes de M. BURGER et Mme VALENTIN, et 2 abstentions.

8. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Actualisation Décision Modificative N° 1-2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Création de deux Conseils de Quartiers en remplacement du grand conseil de quartier (Saint-Léon, Saint-Antoine/Ladhof, Saint-Joseph/Mittelhardt, Sainte-Marie, Sud, Maraîchers et Centre).

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. En 2009, j'avais voté le rapport dont M. l'Adjoint a parlé, lequel mettait en place les premiers Conseils de quartiers de manière facultative. J'avais dit que je votais ce rapport, mais que je resterai vigilant. Que s'est-il passé ? Nous avons vu le plus grand Conseil de quartier, celui que nous avons surnommé Centre-Sud-Nord-Est-Ouest puisqu'il couvrait toute la ville sauf les quartiers Europe et Bel Air-Florimont, évoluer plus ou moins. Nous parlons d'expérience concluante dans ce rapport, certainement dans le sens où il y a beaucoup de leçons à en tirer peut-être. En lisant la charte, nous voyons effectivement que vous avez tiré de nombreuses leçons de ces 5 années d'expérience et de recul, mais cette charte paraît très craintive. Nous avons presque peur de la démocratie participative. Quand nous lisons cela, nous nous disons qu'il s'agit d'une charte essentiellement limitative. Le rôle des Conseils de quartier est certes évoqué, mais nous voyons surtout tout ce qu'ils n'ont pas le droit de faire. A mon avis, ce qui décrit cette charte est vraiment ce côté limitatif et craintif. A l'époque, il avait été dit qu'il ne fallait pas parler de politique partisane, de problèmes de voisinage, etc. Soit, mais lorsque dans le précédent mandat, les rues piétonnes, l'écologie urbaine, le recyclage, la vie des quartiers, l'aménagement urbain de manière générale, etc., avaient été évoqués, il nous avait été reproché de faire de la politique partisane alors qu'elle ne l'était pas du tout et de nombreux rapports avaient été faits. Lorsque nous parlons

d'expérience concluante, que reste-t-il finalement de ces 5 ans ? Sur les 2 quartiers Ouest, je suis moins informé, mais sur le grand quartier, nous sommes très dubitatifs par rapport aux conclusions et rapports rendus suite à ces travaux, contrairement à ce qui s'est passé dans le cadre du CESEC. Ensuite, il n'y a toujours pas les 9 quartiers. Lors des grandes réunions de quartier où M. le Maire vient expliquer beaucoup de choses aux Colmariens, exercice intéressant, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit vraiment de mettre en valeur de manière unilatérale la politique de la Municipalité, il y a bien les 9 quartiers. Or, quand il s'agit de discuter ou de débattre, il n'y a plus les 9 quartiers. Là, sur les 9 quartiers, 7 sont regroupés simplement en 2 territoires. Cela ne correspond donc pas au vécu réel des Colmariens. Vous reconnaissiez vous-mêmes ces quartiers, alors pourquoi ne pas calquer les Conseils de quartier sur les quartiers réels, tel qu'ils sont vécus par les Colmariens ? Une des rares nouveautés de cette nouvelle charte est que les Conseils de quartier seront encore plus tenus par la mairie qu'avant avec le président qui est systématiquement un adjoint. Au moins, nous évitons une certaine hypocrisie qui avait cours dans le système précédent puisque le président n'était pas un élu, mais tout de même quelqu'un de très proche de la majorité, ce qui, finalement, revenait au même. A la limite, il est préférable que ce soit un adjoint. En tout cas, il ressort que les Conseils de quartier sont plus tenus qu'avant par la mairie et la majorité. Est-ce un progrès ? Nous en doutons. Quelles propositions, toujours les mêmes : nous pourrions associer les Conseils de quartier et leurs travaux aux réunions de quartier, c'est-à-dire aux grandes réunions, et que les élus de quartier soient mieux identifiés dans leur quartier et dans ces réunions où beaucoup de monde se rend. Nous pourrions profiter de cette occasion pour faire un lien entre les élus de quartier et la population. Nous pourrions faire également un lien plus fort entre les Conseils de quartier et les commissions municipales, lieux où nous pouvons discuter de manière moins partisane, plus intéressante et où nous pouvons aller plus au fond des problèmes, et bien sûr avec la commission qui s'occupe notamment de la vie des quartiers. Nous pourrions aussi développer les liens avec les autres villes. En 5 ans, cela n'a pas été fait. De manière anecdotique, je me souviens qu'une rencontre avec des personnes de Fribourg a été demandée pendant 5 ans sans obtenir gain de cause alors que c'était quelque chose d'extrêmement simple. Or, nous ne voulions tout simplement pas nous ouvrir aux autres villes. Nous sommes tellement bons à Colmar que nous n'en avons pas besoin. Pour résumer, je reviens sur le point qui fait que nous nous abstiendrons sur ce rapport, à savoir la non-reconnaissance des 9 quartiers. Nous ne pouvons pas écouter réellement les problèmes des habitants si nous ne collons pas à leur vécu et donc à ces 9 quartiers. Tant que nous ne proposerons pas de Conseils de quartiers qui correspondent vraiment au vécu des personnes, nous ne pourrons pas voter ce rapport.

M. le Maire MEYER : Cela aurait pu être dit plus courtement.

M. DENECHAUD : Vous êtes un modèle en matière de concision.

M. le Maire MEYER : Par ailleurs, j'entends et j'écoute. Nous avions des Commissions Réunies lundi dernier et nous n'avons rien entendu. Nous

avons eu une séance spéciale pour le budget supplémentaire. Le tour de table a été réglé en un quart d'heure.

M. DENECHAUD : Oui, car vous n'avez rien dit non plus.

M. le Maire MEYER : Un quart d'heure. Nous étions disponibles pour répondre à toutes vos questions. Ce soir, pour le budget supplémentaire, cela a pris $\frac{3}{4}$ d'heure. Quand j'entends l'intervention, calme plat lundi dernier, pas un mot. Soit, j'entends, nous écoutons, c'est votre droit, mais ce n'est pas très efficace.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je pense tout à fait normal de nous exprimer au Conseil Municipal pour faire entendre notre parole aux Colmariens. Nous ne disposons pas d'un organe de propagande comme le site de la Ville ou le Point Colmarien. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Ils ne vous écoutent pas seulement, ils vous voient.

Mme VALENTIN : C'est très bien. Je leur fais un beau sourire et je leur souhaite une très bonne soirée. C'est magnifique. Pendant les Commissions Réunies, ils ne me verraien pas. C'est dommage. Je reviens au sujet, c'est-à-dire les Conseils de quartier. Nous aimerais effectivement davantage d'implication de la Ville et davantage d'écoute et de consultation des citoyens. Chaque fois que dans les points de la convention il est marqué que le maire pourra écouter, pourra associer ou qu'on pourra lui faire des propositions, nous aimerais que ce soit des paroles d'engagement : le maire fera, le maire écoutera et le maire associera. Pour cela, rien de tel que communiquer tous les sujets qui concernent un quartier et qui sont vus en commissions ou en Conseil Municipal, au Conseil de quartier en question afin qu'il se saisisse lui aussi et puisse apporter l'éclairage des citoyens sur les problèmes qui les concernent. Nous avions également demandé quelque chose en 2009 et cela n'apparaît toujours pas dans cette nouvelle mouture ; nous regrettons toujours que nous fassions 2 Conseils de quartiers – il n'y en avait qu'un, c'est un petit progrès –, qui ne correspondent pas aux territoires de vie. Et ce qui manque toujours est le budget. Il nous semble important qu'un Conseil de quartier puisse disposer d'un budget de fonctionnement pour acquérir quelques biens consommables, pour animer son fonctionnement, organiser de l'information dans les rues qui le concerne ou même organiser un pot ou une réception avec les habitants. Le budget d'investissement ou fonds de participation pourrait également être un plus pour acquérir des biens qui revêtent un caractère de durabilité, c'est-à-dire des biens amortissables, du mobilier urbain. Cela permettrait au Conseil de quartier de se prononcer et de faire des choix, des choix politiques, des choix personnels propres au quartier dans certaines orientations qui peuvent changer le paysage du quartier en question. Merci de m'avoir écoutée et merci aux Colmariens de m'écouter et de me regarder.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Il est vrai qu'il y a des différences entre les Commissions réunies et les Conseils Municipaux. En général, aux Commissions Réunies, l'opposition pose de temps en temps des questions,

mais les répète ou en pose d'autres lors des Conseils Municipaux. Inversement, lors des Commissions Réunies, il est arrivé que des membres de la majorité interviennent ou critiquent, mais nous ne les entendons plus lors des Conseils Municipaux.

M. le Maire MEYER : Il n'est plus nécessaire qu'ils interviennent après puisque les questions sont posées et ont trouvé réponse en Commissions Réunies.

M. HILBERT : Pas toujours. En ce qui concerne le rapport que vous nous soumettez ce soir, je regrette qu'un bilan plus approfondi n'ait pas été fait des Conseils de quartier existant lors de la précédente mandature. Dans le rapport, il est dit que c'est concluant. Or, les échos que nous avons eus sur le fonctionnement des Conseils de quartier de la précédente mandature n'étaient pas très positifs. Il a fallu rechercher des membres lors de la mandature. En effet, le Conseil avait souvent du mal à se réunir, car les membres n'étaient pas suffisamment nombreux. Il a fallu solliciter des associations pour qu'elles reviennent, etc. Il aurait peut-être fallu mettre sur la table ces difficultés de fonctionnement, se demander pourquoi cela a été difficile. Je pense que quelques interventions ont expliqué en partie les difficultés, la problématique du nombre de Conseils de quartier qui sont beaucoup trop étendus. Je crois qu'il faut aller vers le territoire, aller là où les personnes vivent au quotidien. Ensuite, par rapport à la charte, vous avez dit tout à l'heure que s'il y a trop de candidats parmi la population, les membres du Conseil de quartier seront élus : comment le seront-ils et par qui ? Par les candidats, par la population de chaque quartier ? Ce n'est pas précisé. Ensuite, par rapport au meilleur fonctionnement du Conseil de quartier, je pense qu'il faut plus de concret. Il y a des exemples autour de nous qui fonctionnent. Encore récemment, il y a eu une journée citoyenne à Widensolen où des membres du village se sont investis pour améliorer leur village : un coup de peinture par-ci, un nettoyage par-là. Cela rassemble les personnes, cela se finit par un repas pris en commun. Je crois que c'est intéressant par rapport au lien social et à l'investissement des personnes dans leur quartier. Nous regrettons souvent les crottes de chien – question récurrente lors des réunions que vous faites dans les quartiers – et d'autres petits désagréments au quotidien. Je pense que cela provient aussi du fait que les personnes ne se connaissent pas suffisamment. Je crois que les Conseils de quartier pourraient permettre cette proximité et cette connaissance de l'autre. Pour cela, il ne suffit pas de faire des réunions, il faut essayer de se réunir dans la rue pour faire des actions en commun, de rassembler les personnes pour faire en sorte qu'elles se connaissent, pour que la vie au quotidien se passe mieux.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, les interventions ont un ton différent selon leurs auteurs. Certaines, que nous pouvons apprécier, sont de l'ordre de la suggestion de ce qui pourrait être amélioré ; j'en ai pris bonne note et nous essayerons d'en tenir compte. D'autres sont beaucoup plus critiques. Je prends comme exemple ce que disait M. DENECHAUD quand il prétend que ce sont surtout des interdictions qui sont mentionnées. L'article 4 comprend 8 paragraphes et il n'y en a qu'un seul qui propose une

interdiction qui est de ne pas traiter les demandes individuelles, les problèmes de voisinage et les questions de politique politique. Le sujet des Conseils de quartier a été évoqué à plusieurs reprises au sein de cette assemblée et j'ai toujours évité d'être polémique. Néanmoins, puisque le sujet est abordé, je rappelle qu'un soir, M. le 1^{er} Adjoint et moi-même avons failli quitter un Conseil de quartier, car des propos insultants étaient tenus à l'encontre du maire. Cela a beaucoup nui au fonctionnement de ce Conseil de quartier. Un certain nombre de personnes se sont ouvertes à moi en disant que si c'était cela les Conseils de quartier, elles n'avaient plus envie de venir. Il y a eu effectivement quelques désertions à ce moment-là. J'espère ne pas avoir à aller plus loin dans ces explications. C'était extrêmement désagréable, car cela ne correspondait pas à la volonté sincère, si vous me permettez ce terme, d'ouvrir une saine concertation avec la population en dehors des périodes d'élection. Cela permet effectivement d'avoir des échanges. Certes, le résultat est mitigé et nous pouvons le reconnaître ; vous nous porterez ce crédit. Cela n'a pas été à la hauteur de nos espoirs, sachant que c'était très inégal selon les Conseils de quartier. Il est vrai qu'il a parfois fallu aller chercher de façon un peu plus volontaire et sollicitante l'implication des habitants. Néanmoins, un certain nombre de réalisations ont pu être faites. Quand vous dites qu'il n'y a pas eu de bilan, ce n'est pas tout à fait vrai, car la dernière séance de chacun des Conseils de quartier a justement été consacrée à la présentation du bilan des réalisations faites grâce à ces Conseils de quartier. Quant au budget, il est vrai que c'est une chose importante et il est vrai qu'un certain nombre de Conseils de quartier, ici où là dans certaines villes, ont un budget alloué *a priori*. Je ne suis personnellement pas pour. J'ai eu cette discussion avec le maire : il est d'accord pour allouer un budget si le Conseil Municipal décide de faire une réalisation suite à la proposition du Conseil de quartier, mais pas d'allouer *a priori* un budget sans savoir ce qui sera fait de cet argent. Je ne crois pas que ce soit une bonne méthode pour gérer les choses, mais si un projet conséquent est approuvé par le Conseil Municipal, lequel reste l'instance de décision puisque nous n'avons pas à Colmar des arrondissements avec des mairies de quartier, nous proposons de mettre en place une structure de concertation avec la population. C'est ainsi que nous espérons pouvoir le faire fonctionner. Quant à savoir pourquoi nous proposons cette fois-ci, contrairement à la fois précédente, de désigner un adjoint comme président du Conseil de quartier, ce n'est pas pour une question de mainmise, sinon nous ne proposerions pas du tout de mettre en place des Conseils de quartier. C'est tout simplement pour une question d'efficacité dans les relations avec les services et la municipalité. Cela nous paraît plus efficace que d'avoir un membre non élu dans ces Conseils de quartier. C'étaient des bribes de réponse sur les remarques qui ont été faites. Nous sommes bien conscients qu'il y a une marge d'amélioration sur le fonctionnement de ces Conseils de quartier que nous pouvons attendre, par rapport à ce que nous vous proposons au vote ce soir.

M. le Maire MEYER : Bien. Je pense que tout est dit, sauf qu'il n'y a pas lieu de faire une confusion. Un Conseil de quartier n'est pas un Conseil Municipal bis. C'est un organe de consultation et de propositions et c'est ensuite au Conseil Municipal de décider. Je pense que partant d'une

expérience de 6 ans, alors que l'installation des Conseils de quartier n'est pas obligatoire pour la Ville de Colmar comme cela vient d'être rappelé, nous avons tout de même fait de bonnes expériences puisque le Conseil de quartier était cette passerelle de communication supplémentaire entre le quartier et le Conseil Municipal dans la mesure où chaque Conseil de quartier a été suivi en même temps par un adjoint de ressort. Chaque fois, nous avons pu nous inspirer de ce qui a été dit et débattu pour essayer de mettre en œuvre dans la mesure du possible. Si un Conseil de quartier avait un projet, il n'y a jamais eu de refus de financement dans la mesure où le projet était porteur. En tout cas, ce n'est pas au Conseil de quartier de décider. Il lui appartient de proposer. Il faut donc voir les Conseils de quartier sous cette forme dans la mesure aussi, selon la nouvelle configuration, que nous n'en aurons plus 3, mais 4 au final tenant compte des nouvelles dispositions. Nous sommes arrivés à couper en 2 le grand périmètre pour trouver davantage ce contact sur le terrain et une meilleure correspondance entre la vie des quartiers et le Conseil de quartier. C'est en ce sens que le rapport vous est présenté, sur la base des explications qui ont été données.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention des Groupes de Mme VALENTIN et M. BURGER.

10. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH.

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire. Sans contester le bien-fondé de cette participation financière, il convient toutefois de s'interroger sur le coût réel de cette opération pour la Ville de Colmar et surtout pour les Colmariens. Pourriez-vous, pour parfaire notre information, nous indiquer le coût total de l'opération, y compris, par exemple, le coût de traitement des dossiers, le personnel affecté, etc. ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous pouvons toujours négocier. Si vous avez lu le rapport, et vous l'avez certainement fait, vous avez le fait que la première année de souscription de l'abonnement à cette participation financière est plafonnée à 100 €, correspondant à 3 mensualités. Nous avons fait ce choix de soutenir nos concitoyens ; nous parlions tout à l'heure de cœur, mais la sécurité fait partie des préoccupations de nos concitoyens. La sécurité des biens et des personnes étant très importante, c'est la raison pour laquelle nous proposons ce dispositif. L'intervention de l'administration municipale est très légère et les formalités le sont aussi. Cela fait partie de l'activité quotidienne des services de traiter ces demandes en plus des autres demandes, et les uns et les autres le font très bien.

Mme BENNAGHMOUCH : J'ai bien précisé que je ne contestais pas le bien-fondé de cette opération. Pour avoir une information globale, nous voulions

juste en connaître le coût total, pas tout de suite peut-être. D'ailleurs, nous pourrions généraliser ce questionnement à d'autres subventions de la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Je crois que nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. Il ne s'agit pas d'une subvention d'équipement. Nous prenons en charge un abonnement plafonné à 100 € puisqu'il se trouve que le matériel est mis à disposition par différents prestataires. Ce n'est donc pas la peine de se marcher sur les pieds. En revanche, pour encourager le mouvement, nous nous sommes proposé d'assumer un certain nombre de mois d'abonnement afin d'inciter les propriétaires à faire appel à cette sécurisation de leur habitation.

Mme BENNAGHMOUCH : J'entends bien tout cela. Je parlais bien du coût de traitement des dossiers.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous n'avons recruté personne pour gérer ces dossiers.

Mme BENNAGHMOUCH : Il y a tout de même des personnes qui le font. Cela ne se fait pas tout seul.

M. le Maire MEYER : Nous le faisons de la même façon que pour les vélos, chère Madame.

Mme BENNAGHMOUCH : C'est ce que j'ai dit : nous pouvons généraliser cette demande à d'autres opérations.

M. le Maire MEYER : Pour les vélos, il faut produire la justification et, sur la base de cette justification, nous plafonnons notre intervention.

Mme BENNAGHMOUCH : Oui. Il y a bien des personnes qui le font. C'est juste une information que nous souhaiterions avoir. Je ne vois pas pourquoi vous le prenez mal.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de M. GRUNENWALD, Président de la Caisse du Crédit Mutuel Bartholdi. C'est à ce titre qu'il est sorti.

11. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, M. le Maire. Je suis peut-être naïve, mais pourquoi M. GRUNENWALD sort-il lorsque nous procéderons au vote sur la protection des habitations ? La participation financière est bien attribuée à des personnes libres de leur choix. Si elles sont libres d'aller choisir leur protection au Crédit Mutuel ou ailleurs, je ne vois pas en quoi il y a un problème avec la présence de M. GRUNENWALD au moment du vote. Ou

alors, il faut ajouter une colonne pour nous expliquer combien de fois, dans cette affaire, le Crédit Mutuel est en grande partie bénéficiaire de cette opération.

M. le Maire MEYER : Il se trouve que pour toutes les demandes enregistrées, les bénéficiaires ont fait appel au Crédit Mutuel. S'il y avait eu un autre prestataire, j'aurais compris votre question.

Mme VALENTIN : D'accord. Je comprends votre réponse. Merci.

M. le Maire MEYER : Ce n'est déjà pas si mal, car, souvent, vous ne comprenez pas.

Mme VALENTIN : Ce n'est déjà pas mal.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

12. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 – 1^{ère} révision.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Je voudrais souligner le montant conséquent de subvention d'investissement versé par le Conseil Général et rappeler, comme l'a dit à l'instant M. le 1^{er} Adjoint, que cette première révision du CTV a vocation à modifier des projets déjà inscrits et à prendre en compte de nouveaux dossiers qui sont prêts à démarrer, soit en 2015, soit en 2016, sachant qu'une deuxième révision du Contrat de Territoire de Vie sera prévue en 2016. Elle permettra de prendre en compte les projets prévus en 2017 et 2018. Je voudrais également rappeler qu'à côté du Contrat de Territoire de Vie, il y a les projets d'intérêt local pour lesquels le Conseil Général a voté le programme 2015 et s'engage pour le territoire Colmar, Fecht et Ried à hauteur de 1,090 million d'euros pour l'année prochaine. Je tenais à vous apporter cette information.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Merci pour la précision. Chacun dans cette assemblée pourrait aussi citer tous les projets que la Région soutient sur le territoire, mais, vous avez raison, il faut toujours dire du bien de soi-même et des autres.

M. le Maire MEYER : Je ne pense pas que l'on puisse reprocher à la Ville de Colmar de ne pas parler du partenariat trouvé auprès des uns et des autres. Chaque fois qu'un projet est soutenu par une collectivité, je tiens particulièrement à le faire savoir. Je ne sais pas si un autre maire remercie autant les partenaires que le maire de Colmar. Vous pouvez poser la question à votre exécutif. Le maire de Colmar associe chaque fois les partenaires lorsqu'il s'agit d'officialiser tel ou tel outil qui a obtenu le partenariat d'une collectivité territoriale. Quand vous parlez d'intervention globale et du programme triennal, je salue, mais, nous sommes loin d'il y a 5 ou 6 ans où, au travers un contrat triennal, nous sommes arrivés à discuter de projets qui étaient davantage porteurs et valorisaient d'autant plus le Conseil Général.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

14. Programme de rénovation urbaine du Quartier Europe – Avenant national n° 7 à la convention signée le 1^{er} juin 2006 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport a été remplacé, car il comprenait une partie qui n'a rien à avoir avec l'avenant n° 7 de l'ANRU. Il comprenait 21 logements PLS qui ne regardent en rien l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Nous avons tout simplement retiré cette partie. Comme il se présente, ce rapport est à hauteur de 21,650 millions d'euros. J'ai encore en mémoire le propos d'un collègue tenu dans cette enceinte disant que le maire faisait perdre de l'argent à la Ville de Colmar. Ce propos a été tenu publiquement dans cette enceinte. Il y a 2 ans, il y avait 0 € pour ce dossier. Zéro. Il a fallu labourer pendant 2 ans pour arriver au résultat d'aujourd'hui, c'est-à-dire obtenir de l'ANRU une dotation de 4,2 millions d'euros permettant de terminer ce que nous avions voulu faire dans le quartier Europe, puisqu'il s'agit là de la dernière étape. 4,2 millions d'euros qui faisaient l'effet boule de neige pour nous permettre de terminer l'opération. J'entends bien lorsqu'on critique les uns et les autres, j'entends également des propos qui ne conviennent pas spécialement à la situation. Je dis que ce rapport est totalement inespéré et inattendu par rapport à la situation que nous connaissions il y a 2 ans. Le directeur départemental disait même : « Ne vous faites pas d'illusion, les dés sont jetés. » Pour autant, je n'ai pas abandonné. Raison qui me permet aujourd'hui de vous faire approuver ce rapport et l'avenant n° 7 sera signé dans le courant du mois de novembre sur la base des engagements déjà pris par ailleurs et qui nous permettent de remettre en œuvre près de 22 millions d'euros de travaux dans le quartier Europe pour finaliser l'ensemble. En même temps, le projet étant valorisé au niveau national, on me propose même un avenant n° 8 pour voir encore le proche périmètre de la galerie Match pour laquelle nous devons également faire quelque chose.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

15. Travaux d'alignement chemin du Schoenenwerd – indemnisation de clôtures.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Excusez-moi, M. le Maire, c'était tout à l'heure que je souhaitais réagir, lorsque vous disiez que vous défendez la ville et que vous essayez d'arracher des subventions et des financements autant que vous le pouvez. Je crois que nous ne pouvons que nous en féliciter. Je ne voulais pas l'évoquer lorsque nous parlions tout à l'heure du rapport relatif au Contrat de Territoire de Vie, mais je me permets de le faire pour rétablir un tout petit peu les choses puisqu'il y a, dans ce rapport, 2 dossiers qui ne rentrent pas dans les clous. Je pense que vous le savez puisque cela vous a déjà été signifié, à savoir d'une part le dossier concernant la piscine Aqualia puisque les travaux issus de malfaçons et pris en charge par une assurance ne sont pas éligibles à une aide départementale. Si la Ville touche une prime d'assurance pour ces travaux, le Département sera amené à déduire la somme perçue des travaux éligibles. Le deuxième dossier concerne l'espace d'accueil et la caisse espace au Musée du Jouet que vous présentez en TTC. Or, il s'agit, *a priori*, d'un dossier d'investissement. C'est donc le montant des travaux hors taxes qui peut être pris en compte par le Conseil Général. Ce ne sont peut-être pas des montants très importants, mais je tenais à le signaler.

M. le Maire MEYER : C'est un propos totalement superfétatoire.

Mme KLINKERT : Pourquoi ?

M. le Maire MEYER : Pour la piscine, il y a la mise aux normes en raison d'une malfaçon assumée par l'assurance, mais, à côté de cela, il y a les travaux d'accessibilité qui n'ont rien à voir avec les dommages causés par l'entreprise. Il faut faire cette séparation et ce sont bien les travaux d'accessibilité que nous avons sollicités au Conseil Général, lesquels n'ont rien à voir avec les malfaçons.

Mme KLINKERT : Alors, tout va bien.

M. le Maire MEYER : Cela coule de source.

Mme KLINKERT : Puisque vous le dites.

M. le Maire MEYER : Nous n'allons tout de même pas demander au Conseil Général d'intervenir sur des travaux remboursés par l'assurance !

Mme KLINKERT : J'aime vous l'entendre dire.

M. le Maire MEYER : Pour le Musée du Jouet, si le Département applique le montant hors taxes, il appliquera tout simplement le prix hors taxes.

Mme KLINKERT : Voilà. Pourtant, vous nous le présentiez en toutes taxes.

M. le Maire MEYER : Dans le cadre d'une exploitation DSP, il n'est pas possible de présenter un dossier en hors taxes. Au partenaire de faire le calcul pour savoir quel est le coût hors taxes. Vous retranchez 15,6 % et vous êtes sur le prix hors taxes. C'est tout aussi simple que cela.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

16. Programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar (CUCS) – attribution de crédits spécifiques pour la deuxième et dernière tranche.

Voir rapport –

Mlle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Voir rapport –

Mlle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, avez-vous appris que l'Etat prévoit de se retirer des 50 € de participation pour l'organisation des rythmes scolaires ? Je vous le dis.

18. Programme de la salle de spectacles Europe pour la saison 2014/2015.

Voir rapport –

Mlle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Si je salue cette première programmation complète pour la salle Europe qui est intéressante, je souligne aussi que les tarifs de ces spectacles ont légèrement baissé. Je pense qu'il faudra faire un bilan à l'issue de la saison pour voir si les tarifs correspondent et permettent de remplir les salles puisque ce n'était pas le cas jusqu'à présent, loin de là. Je voulais revenir sur la Fête des 10 ans de l'ANRU dans le quartier Europe

qui a réuni très peu de personnes, que ce soit les associations ou les habitants. Je pense qu'il y a eu un manque de communication par rapport à cette action alors qu'il y avait un joli spectacle qui a bien plu aux enfants l'après-midi. Le soir, il y avait aussi la soirée d'ouverture du lancement de saison de cette salle Europe. Naïvement, je pensais que les 2 événements étaient liés et que la soirée serait ouverte aux habitants du quartier. Or, j'y étais et force est de constater qu'un peu moins de la moitié des rangs était vide. Je suis convaincu que beaucoup de personnes du quartier auraient apprécié le concert, lequel, au demeurant, était de très bonne qualité tant artistiquement que技techniquement. En effet, le son de la salle est très bon. Je pense qu'il y a un problème par rapport à l'intégration des habitants du quartier dans cette salle Europe. Il y avait le prix, mais peut-être aussi l'invitation et la participation de ces habitants. Je pense qu'à une telle soirée, nous aurions pu envisager un lien avec la fête de l'après-midi et aussi des invitations auprès des habitants du quartier. Cette salle est intéressante à 2 titres : d'une part, les habitants extérieurs au quartier, Colmariens ou non, qui viennent assister à des spectacles peuvent éventuellement remettre en cause certains préjugés sur le quartier et, d'autre part, il est important de permettre aux habitants du quartier d'accéder à des spectacles intéressants dans cette salle. Je pense que des invitations distribuées aux personnes ou aux associations qui travaillent avec ces personnes seraient un chemin à envisager.

Mlle l'Adj. DENEUVILLE : S'agissant de l'après-midi du 4 octobre, il me semble que 8 associations ont participé à l'événement. S'agissant de la publicité, une pancarte était affichée dans tous les halls d'immeubles et il y avait également une publicité auprès de la Ville. S'agissant du spectacle le soir, pour y avoir assisté moi-même, je ne dirais pas que la salle était vide.

M. le Maire MEYER : Il n'a pas dit qu'elle était vide.

M. HILBERT : J'ai dit qu'il y avait un peu moins de la moitié.

Mlle l'Adj. DENEUVILLE : Il y avait près de 200 personnes tout de même. Je pense que c'était une réussite pour l'ouverture de la saison.

M. HILBERT: Dans une salle qui peut accueillir 300 places assises ou 600 debout.

Mlle l'Adj. DENEUVILLE : Oui. Ce spectacle était en position assise et il y avait 200 personnes sur 300.

M. HILBERT : Sur 600 si les personnes du quartier étaient venues.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas 600 places assises, mais 600 debout.

M. HILBERT : C'est bien ce que je dis.

M. le Maire MEYER : Oui, mais ce n'était pas un spectacle auquel on pouvait assister debout.

M. HILBERT : C'est dommage que vous ne soyez pas resté, M. le Maire, car, à la fin, les artistes regrettaiient que les personnes soient assises et ne dansent pas. 3 ou 4 personnes se sont levées ensuite pour danser, mais il est vrai qu'il était difficile de danser avec les gradins. Je n'ai jamais vu cette salle avec les gradins repliés. Pour justement permettre à plus de personnes

d'y assister, les gradins auraient mérité d'être repliés pour une fois. Cela n'aurait pas coûté plus cher à la Ville.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas partager le commentaire sur la soirée, mais je vous donne raison pour l'après-midi. J'espérais voir davantage de monde. Heureusement qu'il y avait les associations. Je conviens qu'il manquait du public. La communication a été faite, mais je pense que nous n'avons pas trouvé l'intérêt auprès des particuliers.

M. HILBERT : La communication doit peut-être être faite autrement. Ce n'est pas simplement des affiches, mais peut-être au quotidien, au jour le jour, que le centre socioculturel doit travailler et communiquer avec les habitants du quartier. C'est peut-être plus un problème de fond qu'un problème de forme.

M. le Maire MEYER : Si nous avons commencé avec le Festival de Jazz là-bas, c'est pour lancer la promotion de la salle et le Festival a fort bien marché.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

19. Dénomination du site de restauration scolaire rue Billing.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je n'ai aucun problème avec cette dénomination, mais il serait intéressant, comme dans d'autres villes d'Alsace, que dans des sites destinés aux enfants, nous puissions avoir de temps en temps des dénominations en langue régionale. Cela se fait à Sélestat et dans de nombreuses communes. A l'avenir, si nous pouvions mettre cela dans les propositions, ce serait intéressant.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Vous verrez à l'inauguration, M. DENECHAUD, qu'il y a effectivement plusieurs langues affichées dans le restaurant à l'arrière. Je vous laisserai découvrir les dénominations multilinguistes.

M. le Maire MEYER : Vous pourriez nous le traduire en dialecte, en allemand, M. DENECHAUD ?

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

20. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (3^{ème} tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Subvention au bénéfice de la section escrime des Sports Réunis de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Si je peux dire juste un mot pour remercier et féliciter...

M. le Maire MEYER : Cela ne remet pas en cause le rapport.

M. GRUNENWALD : Non. Je voulais tout d'abord vous remercier, en ma qualité d'ancien président des Sports Réunis, d'avoir voté ce rapport dont nous pouvons nous féliciter. La section d'escrime me tient beaucoup à cœur. Elle marche très bien et je remercie M. l'Adjoint d'avoir bien voulu rappeler qu'elle a un succès énorme. Elle est à l'heure actuelle l'une de nos associations sportives d'élite à Colmar avec le football. A ce sujet, j'espère, M. le 1^{er} Adjoint, que vous pourrez obtenir des subventions auprès de la Région, mais ceci est une autre histoire, égales à celles de Strasbourg. Reste le problème de la section d'escrime. Je reconnaissais que la Ville a accompagné très largement les progrès et les succès de cette section. Il y a eu des subventions importantes et nous en remercions la Municipalité. Il reste le problème du chauffage et de l'éclairage. Comme c'est rappelé dans le rapport, la section bénéficie d'une salle extraordinaire, la plus belle salle d'Europe dit-on, grâce également à la Municipalité. Toutefois, d'une salle qui ne coûtait rien sur le plan du chauffage et de l'électricité, l'ensemble revient à 10 % du budget : admettons qu'il y a un gros problème pour cette association. Certes, j'en conviens, M. le Maire, elle doit faire des progrès dans la gestion et vous avez donné un certain nombre de conseils. J'estime simplement, tout en saluant les 20 % qui sont là, que la Ville peut faire un peu plus. C'est déjà un premier pas et j'ose espérer que l'année prochaine je pourrai également reprendre la parole pour vous féliciter, M. le Maire, et vous remercier.

M. l'Adj. BRUGGER : M. le Maire, je tiens aussi à préciser qu'en dehors de cette proposition qui est particulièrement salutaire pour le club d'escrime, la Ville a également accompagné le président de la section d'escrime afin qu'il ait des tarifs préférentiels pour l'électricité. En effet, le contrat que le club avait signé ne semblait pas du tout adapté à sa consommation, ce qui fait que nous avons fait une économie de près de 30 % grâce à l'intervention de la Ville. Fallait-il également le souligner ?

M. GRUNENWALD : Non. 80 € par mois. C'est la Ville qui avait donné la puissance.

M. l'Adj. BRUGGER : Nous n'allons pas parler de cela.

M. GRUNENWALD : Je le dis simplement. M. BRUGGER, vous avez été très bon dans votre présentation, restez très bon.

M. le Maire MEYER : 80 € par mois, ce n'est pas rien.

M. GRUNENWALD : Non. Nous sommes d'accord.

M. le Maire MEYER : Vous oubliez les 12 000 € d'investissement pour tirer une ligne sur le réseau EDF.

M. GRUNENWALD : Cela avait été mal fait, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Il faut parfois savoir s'arrêter.

M. l'Adj. BRUGGER : Nous avons aidé le club à réajuster le tarif.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

22. Convention de partenariat avec l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Convention de coopération tripartite entre la Ville de Colmar, la Communauté d'Agglomération de Colmar et la Ville de Takayama au Japon.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. Je prends la parole, sachant que le rapport a été préparé par M. ERNST, qui est absent. Evidemment, je suis entièrement d'accord avec ce qu'il a préparé, mais je tiens à souligner que c'est lui qui a fait le travail. Ce rapport que vous nous présentez appelle plusieurs remarques de la part de notre groupe portant essentiellement sur des questions de méthode : premièrement, et même si nous sommes favorables à la coopération décentralisée, nous nous interrogeons sur la pertinence de ce nouveau partenariat. Vous n'êtes pas sans savoir que notre ville est jumelée avec 7 autres villes d'Europe et d'Amérique. Si ces échanges sont essentiellement socioculturels, rien ne nous empêche d'y adjoindre un volet économico-touristique. Nous trouvons donc dommage d'aller chercher de nouveaux partenaires sans faire profiter nos partenaires historiques des

bonnes dispositions de la Ville et de la CAC en matière de développement économique et touristique. Deuxièmement, cette convention nous met extrêmement mal à l'aise dans sa rédaction. Une convention internationale de développement économique et touristique qui tient en une page, où ne sont pas décrits les moyens mis à disposition et les obligations des différentes parties, où il n'est fait aucune mention des dispositifs d'analyse prospective, de suivi et de contrôle, et surtout où n'est jamais indiqué le coût de ce partenariat pour la commune, c'est inédit au vu des habitudes de notre ville. Nous espérons d'ailleurs que ces dispositions seront appliquées aux prochaines demandes de subventions des associations colmariennes, tant certaines d'entre elles ont du mal à satisfaire les besoins croissants en justificatif papier de l'administration municipale. Troisièmement, et sans nous lancer dans une leçon de sémantique commentée, nous avons rarement vu des formules aussi plates pour une convention censée initier un partenariat fort. Les termes « faciliter », « promouvoir », « développer » sont des formules vagues et générales, mais sans doute à mettre en perspective avec le commentaire précédent sur la minceur de la convention. Enfin, une quatrième remarque, peut-être la plus importante, sur le choix des partenaires de notre collectivité en matière de prospective économique et touristique. Dans notre région, ces missions dépendent de partenaires déjà identifiés : le CAHR et la Marque Alsace pour l'économie ; l'ADT 67 et l'ADT 68 pour le touristique. Le choix du CEEJA est donc particulièrement audacieux puisque l'organisation de partenariats entre collectivités françaises et japonaises n'est qu'une activité très récente de l'association. Dans une situation financière compliquée, puisque complètement dépendante du Conseil Général et de la Région qui cherchent à faire des économies de fonctionnement en réduisant leurs subventions, nous avons l'impression que le CEEJA cherche à se diversifier à tout prix pour justifier son existence et que nous servons de champ d'expérimentation à sa reconversion dans le domaine du développement économique. Ce point nous inquiète particulièrement d'ailleurs à l'heure où nos concitoyens veulent le regroupement plutôt que la multiplication des structures. Au vu de l'ensemble de ces points, nous nous abstiendrons sur cette convention de partenariat qui nous semble trop vague pour être pérenne dans le temps et dont les termes, ainsi que l'initiateur du partenariat, ne sont pas à la hauteur des enjeux qui doivent être ceux de notre ville pour en refaire la ville attractive pour l'implantation de nouvelles entreprises étrangères. Je vous remercie.

Mme l'Adj. GANTER : Le Conseil Général 68 est également en train de signer un accord de coopération avec le Gifu, une province du Japon. Un accord de partenariat a été signé avec le CIVA pour promouvoir la route des vins d'Alsace. La Région Alsace est également en train de développer des accords économiques. Ainsi, l'accord colmarien entre dans un accord plus global que la Région Alsace souhaite développer avec le Japon. C'est peut-être une bonne chose que Colmar s'y joigne.

M. le Maire MEYER : Je dirais simplement que Colmar ne peut pas se permettre d'être absente de cette synergie. Pourquoi ? Vous faites appel aux partenariats économiques, mais l'option principale porte justement sur la

valorisation de ce contact économique. J'aurais pu comprendre les observations faites si, sur le Centre Alsace, le tissu économique japonais était totalement absent. Faites le décompte des postes de productions, des emplois qui reposent sur les entreprises japonaises et cela de Soultz jusqu'à Ribeauvillé. Faites le compte et vous arriverez facilement à plus de 3 000 postes de travail. Pouvez-vous nous permettre de négliger totalement cette synergie dans la mesure où il s'agit de faire partie commune avec la Région et avec le Département du Haut-Rhin ? Cela n'est pas fait d'une façon dispersée, mais de façon globale.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe de Mme VALENTIN.

24. Transactions immobilières : alignement de la voie dite « Au Werb ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Transaction immobilière – cession du bâtiment sis au 32, Cours Sainte-Anne.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

26. Location des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Affectation du produit de la chasse pour la période 2015-2024.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Arbre symbolique (un arbre ou chèque cadeau ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. HOUPIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de M. DENECHAUD.

30. Mise à disposition partielle de personnel à la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. BURGER.

M. BURGER : Je vois bien que cette mutualisation est profitable pour le partage des charges. Je suis juste surpris, car c'est une convention signée entre le Président de la CAC et la Ville et comme vous représentez la Ville de Colmar, vous êtes représenté par M. NICOLE à la CAC. Si vous étiez à la place de M. NICOLE, signeriez-vous une convention qui n'est pas valorisée ? Nous ne parlons que de pourcentage. D'ailleurs, nous parlons souvent de pourcentages dans de nombreux points, ce qui est assez surprenant, autant pour la rémunération, par exemple, et le coût horaire des salariés – le salaire semble assez correct et même particulièrement pas cher puisque c'est de l'ordre de 12,50 € de l'heure. Je suis surpris que nous parlions souvent de pourcentage sans annoncer d'euros ou au moins d'estimatif budgétaire, sachant évidemment que cela peut évoluer. Néanmoins, si j'étais à la place de celui qui doit signer cette convention, j'aimerais savoir ce que cela coûte en euros.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas qualifier la question comme étant pertinente. Tout d'abord, M. Serge NICOLE fait partie de la Commission de mutualisation. Si quelqu'un connaît le tarif, c'est bien lui. Deuxième précision, il s'agit de salaires indexés sur une échelle de rémunération. Cette échelle étant connue de tout le monde, il n'y a aucun secret pour faire le décompte. Chaque fois en fin d'année, nous prenons le salaire servi et le multiplions par 25 %. Il n'y a pas lieu de faire une estimation, mais simplement de retenir les salaires concernés.

M. BURGER : Je n'ai pas parlé de secret. Je voulais connaître le coût en euros.

M. le Maire MEYER : Je disais que la question n'est pas pertinente.

M. BURGER : Si vous trouvez que des pourcentages parlent plus que des euros, nous ne devons pas avoir les mêmes notions...

M. le Maire MEYER : Les pourcentages sont sur la grille de salaire. C'est tout aussi simple que cela. Ce n'est pas une estimation puisque c'est figé dans une échelle de rémunération. Dans la mesure où nous donnons les grades des personnes concernées, nous savons que ces personnes ont un salaire indiciaire, c'est-à-dire indexé.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Merci, mes chers collègues. C'est la fin du Conseil Municipal puisque je n'ai pas été saisi de point « Divers ». La séance est levée.

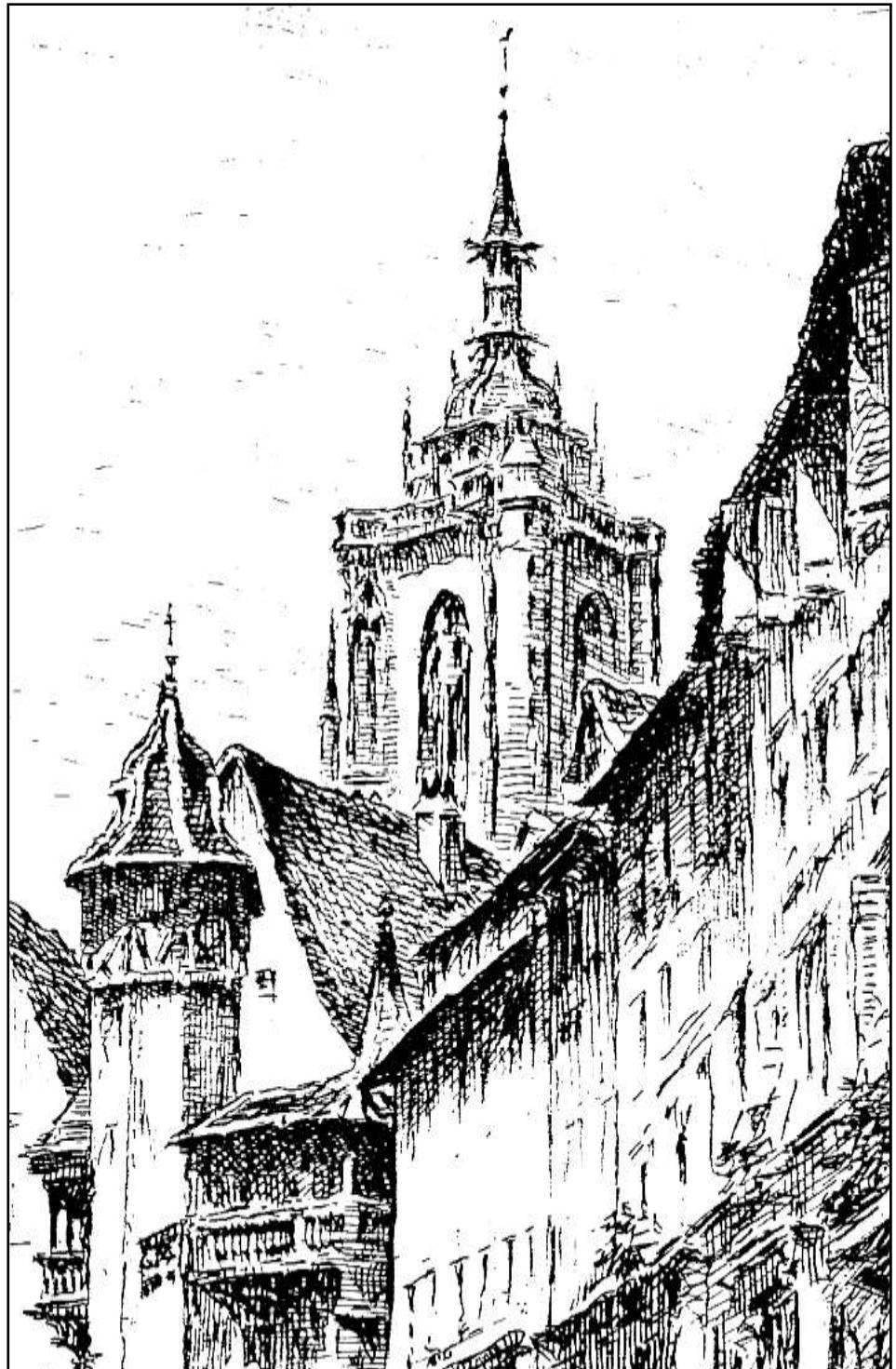
FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 40



Colmar

STENOGRAMME

8^{ème} Séance
du
17 novembre 2014



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames et messieurs, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme HOFF, M. RENIS, Mme BARDOTTO-GOMEZ, Mme BENNAGHMOUCH et Mme VALENTIN donnent respectivement pouvoir à Mme LATHOUD, au 1^{er} Adjoint, à Mme GANTER, à M. BURGER et à M. ERNST.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. La plus jeune de la Municipalité, Mme Karen DENEUVILLE, est toujours disponible. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée secrétaire de séance. Son suppléant est traditionnellement le Directeur Général des Services. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont installés.

J'ai à faire approuver le compte rendu de la séance du 20 octobre 2014 : fait-il appel à des observations ? Cela ne semble pas être le cas. Je le soumets au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

J'ai deux communications à faire : la première est en rapport avec l'activité de l'Office de Tourisme qui vient d'être classé 9^{ème} des Offices de Tourisme les plus influents de France, et cela sur un classement effectué au niveau mondial. Ce classement, établi selon le baromètre SocialShaker and European best destinations, vient conforter le classement international qui, je vous le rappelle, cite la Ville de Colmar comme la deuxième destination la plus romantique digne d'un conte de fées. La présence de Colmar dans ces classements des sites Internet les plus influents du web constitue un fantastique outil de promotion au niveau international pour notre Ville. C'est également un encouragement très vif pour inciter les touristes à venir sur Colmar.

La deuxième communication concerne le Concours National des Villes Fleuries et la confirmation de la quatrième fleur pour la Ville de Colmar. Le jury national du fleurissement passe tous les 3 ans vérifier la qualité et la gestion des espaces verts de la ville. Suite à la visite du jury le 20 août, nous avons appris le 23 octobre dernier que la ville conservait sa quatrième fleur, la distinction suprême pour ce qui est des décorations florales des villes de France. La préparation des plantations estivales de l'année 2014 est née d'une envie de changement, de gaieté, de couleurs, de renouveau ; vous l'avez remarqué. Le thème du fleurissement 2014 était « Colmar, flore et vert », déclinaison d'une expression anglophone déjà bien connue pour Colmar depuis longtemps. L'objectif était de mettre en valeur les plantes sous toutes les formes. Ainsi, 130 pots colorés ont été installés dans les rues et place Rapp, le but étant de faire rêver, d'apporter un esprit de gaieté, de voyage et de vacances aux Colmariens. Pour garder son niveau de fleurissement, la ville a planté 535 bacs à fleurs, 532 jardinières, 80 suspensions et quelque 100 massifs à fleurs. Ainsi, 150 000 plantes produites par le service des espaces verts ont été nécessaires à la réalisation de ces décors estivaux.

Enfin, nous avons vu les nominations dans l'Ordre National du Mérite de deux préfets : le préfet actuel a été nommé commandeur dans l'Ordre

national du Mérite et un ancien préfet, Pierre-André PEYVEL, a également été promu commandeur. Nous pouvons également féliciter notre collègue Mme KLINKERT qui a été promue au rang d'officier.

(Applaudissements)

M. le Maire MEYER : Nous avons deux rapports d'activités : la Société de l'Aéroport de Colmar SAS et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain.

3. Rapport d'activités 2013 de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS.

Voir rapport –

M. REBERT : Merci, M. le Maire, mesdames et messieurs les adjoints et les conseillers. J'interviens en tant que Directeur Général de l'aéroport de Colmar. Il s'agit du rapport d'activité 2013, rapport que nous faisons chaque année.

(M. REBERT procède à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT. Y a-t-il des questions sur cette présentation succincte ?

M. ERNST.

M. ERNST : Vous avez parlé des transferts de charges qui commencent à obérer vos finances, de votre crainte par rapport aux subventions des collectivités locales et nous voyons également que le nombre de mouvements est en baisse depuis maintenant deux années consécutives. Finalement, quelle va être la stratégie de la SAS pour faire remonter le nombre de mouvements et dégager des marges financières suffisantes pour assurer la pérennité ?

M. REBERT : Concernant les mouvements, je disais que nous avions pratiquement récupéré la baisse que nous avons connue jusque là. Evidemment, nous n'attendons pas seulement les subventions des collectivités locales, nous recherchons aussi de nouveaux gisements de chiffre d'affaires. Non pas pour 2015 puisque le tarif a été décidé, mais pour 2013 et 2014, nous avons augmenté de manière très significative les redevances d'atterrissement, notamment pour l'aviation d'affaires, ce qui nous permet d'augmenter notre chiffre d'affaires. Evidemment, il va falloir continuer à rechercher d'une part des économies et d'autre part de nouveaux gisements de chiffre d'affaires pour équilibrer nos comptes. Nous sommes optimistes et nous nous battons tous les jours pour à la fois développer le nombre de mouvements et augmenter l'attractivité. Avec les investissements que nous avons réalisés, je peux vous dire que beaucoup de pilotes d'aviation d'affaires disent que Colmar est aujourd'hui un aéroport où l'accueil est excellent et où ils aiment bien venir. Nous avons espoir que cela va se développer grâce au bouche-à-oreille. Nous allons aussi mener des opérations de marketing. Nous n'allons pas seulement compter les mouvements, nous allons agir pour maintenir l'équilibre économique de la plate-forme.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres questions ? M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, M. le Maire, juste pour rassurer M.ERNST, nous n'avons pas à nous plaindre de la baisse actuelle du nombre d'avions qui survolent Colmar. Ce ne sont pas les avions d'affaires qui nous portent souvent préjudice, mais surtout, et M. REBERT le sait, les sportifs généralement non basés qui viennent de bien loin pour s'exercer chez nous. C'était une petite parenthèse.

M. REBERT : Notre action consiste aussi à sensibiliser les basés, les présidents d'associations. Les composantes de la base sont vraiment très ouvertes aux problèmes environnementaux et font tout ce qu'il faut. Il est vrai que les basés qui arrivent à Colmar ne connaissent pas trop les circuits et la façon de limiter les nuisances, mais nous essayons aussi de sensibiliser ces personnes à la nécessité de respecter les contraintes de la ville. Je vous rassure, on ne survole pas beaucoup la ville, on la contourne principalement.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN aurait pu ajouter, et ce n'est pas un affront, que les choses vont plutôt mieux qu'il y a une dizaine d'années.

M. WAEHREN : Bien sûr. Depuis la charte.

M. le Maire MEYER : Il y a 10 ans, nous claironnions dans le désert sans retour. Aujourd'hui, nous nous mettons autour de la table. Je tenais aussi à le rappeler.

M. WAEHREN : Tout à fait.

M. REBERT : Nous nous efforçons de recevoir les riverains deux fois par an et M. WAEHREN est chaque fois de la partie.

M. le Maire MEYER : Pour les dépenses d'équipement, M. REBERT, vous n'allez pas solliciter les collectivités territoriales, vous les avez déjà sollicitées.

M. REBERT : Oui, nous les avons déjà sollicités.

M. le Maire MEYER : Rien que pour l'aérogare.

M. REBERT : Tout à fait. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT

4. Rapport d'activités 2012/2013 de la SCCU.

Voir rapport –

M. GRAN : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter le rapport d'activité de l'exercice 2012/2013 puisque nous démarrons notre exercice comptable au mois de septembre pour le terminer au mois d'août.

(M. GRAN procède à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Questions des collègues ? M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. J'ai plusieurs questions : dans le rapport concernant le réseau de chauffage urbain, vous dites qu'il y a 20 km

de réseau. Nous avons vu que des bâtiments avaient été démolis et que d'autres se sont connectés sur le réseau. Je voulais savoir s'il y avait encore beaucoup de marge de manœuvre par rapport à des clients potentiels et si vous pouvez démarcher encore de clients.

M. GRAN : Nous avons encore des marges de manœuvre et pouvons raccorder des clients. Il faut savoir que de nombreux travaux d'économies d'énergie sont réalisés. Nous nous développons, mais c'est surtout pour compenser les réhabilitations qui ont eu lieu et les démolitions.

M. HILBERT : Concernant l'origine du bois stocké à Bennwihr, est-ce du bois local ?

M. GRAN : C'est du bois de la région des Vosges à 90 %. Il est broyé en forêt et la plaquette arrive directement de la forêt vers le centre thermique. Il est stocké uniquement en hiver ; nous avons un stock de sécurité de l'ordre de 3 000 tonnes du côté de Bennwihr gare.

M. HILBERT : Concernant ce stock, nous avons vu qu'en 2012/2013 il y avait eu 30 %, soit 1 000 tonnes, de plus de fuel qui avait été consommé. Or, on nous disait l'an dernier que cette installation de chauffage bois nous permettait d'économiser beaucoup de fuel ; effectivement, l'an dernier, la baisse était importante. Cette année, l'augmentation est aussi importante. N'y avait-il pas moyen d'utiliser autre chose que le fuel ?

M. GRAN : Cette importante augmentation est liée aux caractéristiques du mois de février 2013 où nous avons eu des températures très négatives de moins 10 °C. De plus, nous avons eu des fonds de fosses, c'est-à-dire qu'il n'y avait plus d'ordures ménagères résiduelles ou de déchets industriels banals à l'usine d'incinération. Toute la pointe s'est faite par le fuel lourd et nous avons consommé à peu près 700 tonnes de fuel lourd.

M. HILBERT : L'hiver, il fait froid. Il serait peut-être intéressant de voir si nous pourrions... Je ne sais pas si c'est possible techniquement.

M. GRAN : Je peux vous rassurer. Sur l'exercice 2013/2014 que nous sommes en train de clôturer, nous avons consommé moins de 2 000 tonnes de fuel lourd.

M. HILBERT : Très bien. Je terminerai par une question un peu récurrente : la CAC ayant mis en place un système de collecte de biodéchets, il y en aura de moins en moins – je l'espère – à brûler. Je voulais savoir quand l'usine d'incinération sera adaptée à cette nouvelle typologie de déchets ?

M. le Maire MEYER : L'étude est en cours.

M. HILBERT : Cela fait longtemps, M. le Maire, qu'elle est en cours.

M. le Maire MEYER : Pas du tout. Heureusement que nous avons tourné la page, sinon nous aurions été face à un investissement de 70 millions d'euros. Nous ne l'avons pas voulu. Aujourd'hui, nous repartons à zéro sur la base des volumes réels puisqu'il y a une grosse différence par rapport à ce que nous avions il y a 5 ou 10 ans. Comme nous avons beaucoup moins de volumes, il ne faut pas avoir un outil surdimensionné par rapport aux déchets à incinérer. Raison pour laquelle nous avons remis cette étude sur l'établi.

M. HILBERT : Merci.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci, M. le Maire. J'ai trois remarques sur ce rapport très optimiste. La première concerne la mise en balles. Depuis la mise en fonction de l'usine en 1988, les tonnages d'ordures ménagères assimilées étaient inutilisables les mois d'été et ils partaient généralement en fumée, avec production de cendres et émissions de polluants atmosphériques en sus. Vous en venez aujourd'hui, enfin, à la mise en balles de ces surplus d'OMA (ordures ménagères assimilées) pour pouvoir les stocker pour les mois d'hiver et vous confiez en sous-traitance cette opération à une société spécialisée en recyclage et en déchets située en zone industrielle Est. Le premier essai qui a eu lieu fin août/début septembre fut désastreux à cause des nuisances olfactives émises qui ont fortement incommodé un collège d'environ 1 000 élèves à proximité ainsi que le quartier plus au sud. N'aurait-il pas été plus judicieux d'attendre la fin de l'opération de collecte selective – je rappelle que seulement 1/3 des Colmariens est en collecte selective et qu'il en reste 2/3 à couvrir – des biodéchets pour éviter de compacter des déchets en mélange, notamment des putrescibles ? En effet, cela génère des nuisances olfactives, même sans vent du nord propice à la diffusion des émanations nauséabondes, sur tout un quartier très urbanisé. Ma deuxième remarque, plus générale, concerne tout ce qui est produit par l'élimination de nos ordures, car cela nous concerne tous. Quand l'usine d'incinération traite 5 tonnes d'ordures ménagères assimilées, elle génère 1 tonne de déchets dangereux, voire toxiques, comme les mâchefers, véritables concentrés de métaux lourds utilisés en soubassements routiers dans le département voisin, le Bas-Rhin. Il paraît que la nappe phréatique là-bas est moins vulnérable du fait qu'elle affleure moins la surface. Il ne faut pas oublier les REFIOMS, c'est-à-dire les cendres de fumées, exportées dans les mines de sel chez nos voisins d'outre-Rhin. Tout cela coûte de plus en plus cher et fait croître inexorablement les tarifs de l'incinération. Il s'agit en effet de milliers de tonnes, près de 15 000, qu'il faut transporter en camion. Vous voyez à peu près ce que cela génère comme circulation, comme frais et comme écologie négative. Enfin, il ne faut pas oublier les polluants atmosphériques émis chaque année, notamment au redémarrage des deux fours mis successivement à l'arrêt pour révision. Ma troisième remarque concerne le tarif préférentiel dont vous bénéficiez encore, tarif de vente très généreux de vos mégawatts/heure grâce à l'utilisation d'énergie dite renouvelable, à savoir essentiellement la vapeur produite par l'incinération, et ce malgré des émissions de gaz à effet de serre de 5 000 tonnes par an, selon le diagnostic de l'ASPA (Association pour la Surveillance et l'étude de la Pollution Atmosphérique) fait en 2012 à la demande du PCET (Plan Climat Energie Territorial) de l'agglomération. Cela constitue tout de même le double des émissions de gaz à effet de serre de toute la TRACE. Vous ne pouvez évidemment pas les soustraire des 12 000 tonnes de GES (gaz à effet de serre) soi-disant évités par le chauffage urbain en 2012, toujours selon le diagnostic de l'ASPA. Ce sont donc des tonnages irréels, tout comme les 35 000 tonnes que vous soulignez dans votre rapport, page 6, qui sont bien sûr très exagérés ; 3 fois par rapport à la vérité. Merci.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Oui, merci, M. le Maire. Tout d'abord, je veux vous féliciter pour la formation des apprentis. En effet, si nous formons des apprentis aujourd'hui c'est pour avoir des salariés demain, car la crise ne sera pas éternelle. Par contre, je suis toujours un peu choqué, que ce soit chez vous, dans d'autres sociétés ou chez les collègues, lorsque vous dites 15,5 personnes. Je ne vois pas comment vous faites : prenez-vous une personne pour la couper en 2 ? Ce n'est malheureusement pas possible. Je vous rappelle qu'un salarié, même s'il est à mi-temps ou à tiers-temps, compte dans l'effectif comme un salarié. Alors, arrêtez de parler de demi-personne. Personnellement, cela me choque, car cela veut dire que nous coupons quelqu'un en 2 pour en prendre une moitié et mettre l'autre moitié dehors.

M. GRAN : Il s'agit de la technicienne de surface qui travaille au centre de valorisation énergétique le matin et à la centrale thermique l'après-midi.

M. le Maire MEYER : Réponses aux observations de M. WAEHREN.

M. GRAN : La mise en balles a effectivement été réalisée pendant l'arrêt des fours décennal, c'est-à-dire l'arrêt complet des 2 fours qui dure environ 5 jours. C'est une période d'essai, car, premièrement, nous étions en fond de fosse l'année dernière au centre de valorisation énergétique et, deuxièmement, nous souhaitions améliorer la performance énergétique du centre de valorisation qui est aujourd'hui de l'ordre de 100 %, voire plus, dans les règles franco-françaises. Il faut savoir qu'il y aura demain des règles européennes et que nous calculerons la performance énergétique par rapport aux tonnages incinérés et au PCI. A ce moment-là, nous serons de l'ordre de 62 à 63 %. Je ne sais pas si cette règle va être mise en œuvre rapidement en France, car il n'y a pas 10 centrales de valorisation énergétique capables d'atteindre ces performances. Concernant 2015, nous souhaiterions de nouveau faire une période d'essai avec notre prestataire. Simplement, nous n'allons pas utiliser la machine de mise en balles qui est tombée en panne pendant une journée ; je peux vous dire que l'équipe de sous-traitants a fait du 2x8 pour rattraper les OMS qui étaient sur son stock. Nous allons louer une machine qui se trouve en Suisse. Cette machine a fait ses preuves depuis 5 ans puisque les mises en balles se font depuis maintenant 4 ans dans tous les centres de valorisation énergétique suisses.

M. le Maire MEYER : Merci, M. GRAN. En ce qui me concerne, je note 2 ou 3 choses très importantes. La première est le taux de l'énergie renouvelable qui est de 72 %. La TVA bonifiée au taux de 5,5 % a été accordée dans la mesure où nous arrivons à 60 %. Mais l'installation de la chaufferie au bois nous a fait monter à 72 %. Nous avons donc un peu de marge si, au niveau gouvernemental, on tend à revenir légèrement en arrière. C'est le bois qui apporte cette différence. La deuxième chose que je voulais relever est que partout ailleurs le prix de l'énergie a augmenté. Nous avons entendu tout à l'heure que l'énergie vendue par la Société de Chauffage Urbain de Colmar a diminué de 10 %. Nous sommes donc à l'inverse de la tarification habituelle. Nous sommes arrivés à ce résultat par la superposition des différentes filières. Il est vrai qu'en fuel lourd, pour les raisons qui viennent d'être

expliquées par M. GRAN, nous étions en légère augmentation, mais constatez la diminution de la saison précédente liée aux conditions de température à la sortie de l'hiver avec des moins 10 °C à moins 12 °C. Les autres filières n'ont pas pu équilibrer les besoins pour cette période. Ces 72 % et la baisse de l'énergie de 10 % en moyenne pour les foyers représentent une économie pour les foyers entre 80 et 120 € par an.

M. GRAN : Merci, M. le Maire. J'ajouterais simplement que les centres de valorisation énergétique de l'Alsace, que ce soit celui de Mulhouse, de Strasbourg ou de Schweighouse-sur-Moder, seraient vraiment heureux de disposer d'un réseau de chaleur comme celui de Colmar. Il faut savoir qu'il n'y a pas de réseau de chaleur à Mulhouse, même s'ils ont aujourd'hui des contacts avec un papetier. A Schweighouse-sur-Moder, ils faisaient de la cogénération et aujourd'hui ils livrent Mars en vapeur et, à Strasbourg, ils sont en train d'installer, avec de grosses difficultés, un réseau de chaleur.

M. le Maire MEYER : Merci, M. GRAN.

5. Présentation de l'audit financier établi par le Cabinet Localnova.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER : Nous avons avec nous, M. Frédéric MAURY, président fondateur de la société Localnova, une agence de contrôle de la gestion publique. Il y a deux mois, je vous avais annoncé un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Or, je pars du principe qu'il faut toujours avoir un deuxième regard sur la gestion d'une collectivité. Raison pour laquelle, depuis quelques années, nous sommes en partenariat avec Localnova qui nous suit régulièrement. Je dirais que le contrôle de Localnova tombe à pic par rapport au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, d'autant plus que j'avais à soutenir la semaine dernière un échange où, sur la base d'éléments comparatifs, nous avons pu croiser nos méthodes de gestion. Je remercie M. MAURY de se prêter à cet exercice. Finalement, ce qu'il va évoquer se situe dans le périmètre de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. C'est pourquoi je dis que cela tombe bien. En ce moment, la Ville de Colmar est sous contrôle, contrôle qui s'appliquera dans un deuxième temps à la Communauté d'Agglomération de Colmar puisqu'il y a une liaison entre les deux. Naturellement, la réflexion qui vous sera livrée sera très instructive par rapport à ce que nous attendons de la part de la Chambre Régionale des Comptes. M. MAURY, vous avez la parole.

M. MAURY : Merci, M. le Maire. Mesdames et messieurs les élus, bonjour. Je suis enchanté de cette présence et de cette invitation aujourd'hui même. C'est un moment important dans la mesure où cet audit intervient à un moment où la Chambre Régionale des Comptes effectue le sien par ailleurs. Comme les chiffres sont têtus par principe, nul doute que les conclusions devraient converger ; je l'espère, du moins. Nous avons donc réalisé cette étude qui suit d'autres études réalisées les années antérieures. Localnova est une société d'évaluation spécialisée, notamment dans la notation et l'évaluation financière des entités du secteur public local et exclusivement

local. C'est à ce titre que la collectivité de Colmar, comme d'autres en France, nous a mandatés pour réaliser cette étude qui, je le précise, est faite en toute et totale indépendance. C'est un élément important que je tiens à souligner. Les conclusions sont apportées ici au regard de mécanismes d'étude conventionnellement utilisés dans le secteur public local et que je vais m'efforcer de vous présenter. Cette première étude intervient également à un moment important puisque c'est une période charnière. En effet, vous finissez un mandat important et en commencez un autre. Il est effectivement important de connaître les points de force et les points de faiblesse de la collectivité avant d'amorcer une période qui s'annonce vraisemblablement, sans anticiper, plus contraignante qu'elle ne l'a été, notamment du fait du désengagement massif de l'Etat et de réductions de ressources. Nous l'évoquerons dans un second temps.

(M. MAURY procède à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. MAURY. Y a-t-il des questions ?
M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. C'était une présentation très intéressante, mais nous n'avons pas appris grand-chose de neuf puisqu'il s'agit de choses que vous nous répétez depuis de longue date et que nous pouvons même lire dans Capital. Je me pose la question de l'intérêt d'une telle étude et de son coût. Que va gagner la Ville à avoir fait réaliser cette étude ?

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Je ferai une remarque qui va dans le même sens. Je vais d'abord féliciter M. MAURY puisque le travail était pédagogique et précis, mais nous savons que ce genre de travail a un coût, lequel est supporté par la collectivité. Nous pouvons aussi nous poser la question de l'utilité d'un tel rapport puisqu'aucun chiffre inédit ne nous a été présenté ce soir. M. l'Adjoint aux Finances ou M. le Maire auraient pu nous les présenter de la même façon ; cela a d'ailleurs été fait au moment du Budget Primitif 2014 et des exercices précédents. Les chiffres sont conformes aux règles de comptabilité publique et c'est bien le moins puisqu'en votre qualité de premier magistrat élu, nous vous demandons de bien gérer les deniers publics. Au final, j'ai du mal à voir autre chose dans ce qui nous a été présenté qu'une opération de communication et de valorisation personnelle aux frais du contribuable. Je ne peux pas cautionner ce genre d'opération de cette façon-là d'autant que nous avons d'autres séances budgétaires pour présenter ces chiffres. Ce n'était peut-être pas la peine d'en rajouter une couche ce soir. Merci.

M. le Maire MEYER : S'il s'agissait d'une autre question, je dirais que c'est plutôt amusant. Or, s'agissant des deniers du contribuable, je pense que nous devons nous y prendre à deux fois, sinon trois, pour tenter d'expliquer ce qu'est réellement la gestion de la Ville de Colmar. Comme il n'y a pas d'autres interrogations, je réponds à la question de fond de M. HILBERT : qu'a coûté cette étude et pourquoi cette présentation ? C'est tout simplement

pour faire apparaître que le maire de Colmar ne raconte pas de bêtises lorsqu'il présente le budget. Finalement, ce que nous venons d'entendre conforte fortement les commentaires que je ne cesse de vous faire lorsque je présente le Budget Primitif ainsi que le Compte Administratif. Nous pouvons dire dans ce domaine que le diagnostic fait confirme ce que je ne cesse de vous répéter. Deuxième raison, je pensais qu'en fin de mandat et pour la première année du nouveau mandat, il faut avoir cette vision extérieure pour savoir sur quelles bases nous partons. Or, nous partons là sur les bases qui viennent de vous être expliquées. Je ne suis pas là pour pleurer. Je suis tout simplement content et satisfait de ce que nous avons pu proposer aux Colmariens à travers la gestion publique puisque différents paramètres qui viennent d'être expliqués notent la modération fiscale et la maîtrise totale du budget de fonctionnement, observent et remarquent également l'investissement fort dont la Ville de Colmar est à l'origine. Je prends le personnel : il a un coût égal sur une période de 5-6 ans. C'est une performance dans la mesure où chaque fois, le coût du personnel revient plus cher en fonction des décisions prises sur le plan national. Je prends la catégorie C : rien que pour l'année 2014, c'est un coût supplémentaire de 680 000 €. Pour les travaux d'investissement, nous avons vu la courbe : nous sommes dans le double de la moyenne nationale, ce qui conforte encore ce que je ne cesse de vous dire. Pour la durée nécessaire du remboursement des prêts, nous sommes à 3,2 ans – je ne coupe pas en deux, c'est bien 3,2 – alors que la moyenne est d'environ 7 ans. Ces paramètres à disposition nous permettent de voir aujourd'hui plus sereinement l'avenir que d'autres collectivités. Je ne reviens pas sur ce qui vient d'être dit et je donne la réponse : le coût de cette étude est de 2 700 €. Je ne cache pas que cela a coûté 2 700 €. Si vous trouvez que c'est exagéré, vous pouvez chercher un autre partenaire. A partir de là, il faut tout de même voir le futur. Si, déjà, nous sommes en mesure de voir plus sereinement le futur que les autres villes de France, faut-il néanmoins nous inquiéter quant à la configuration budgétaire et les passerelles entre l'Etat et les collectivités territoriales de base. Il faut nous interroger, car nous ne pouvons pas naviguer à vue. Il faut avoir une projection au moins sur 5 ou 6 ans pour savoir où nous allons à partir de la situation actuelle. Je vais faire un rapide rappel avec le premier choc budgétaire qu'était le choc 2014. Vous avez l'inventaire des 5 points qui rabotent substantiellement la capacité d'intervention des collectivités territoriales. La baisse de la DGF est globalement de 1,5 milliard d'euros, ce qui est très conséquent par rapport à la gestion des collectivités concernées. Je reparle de la revalorisation de la catégorie C, de la revalorisation des cotisations de la CNRACL, ce qui représente, avec la journée de carence, un montant de 700 000 € en coût supplémentaire suscité par des décisions nationales. On décide nationalement et ce sont les collectivités locales qui doivent assumer. Les nouveaux rythmes scolaires représentent un coût net de 120 000 € pour le premier semestre de l'année scolaire 2014-2015 ; ce sera 3 fois plus l'année prochaine puisque nous aurons toute l'année à assumer. Il y a également la faible revalorisation des bases légales fiscales, revalorisation qui, par la Loi de finances, était de 0,9 % alors que cela tournait généralement autour de 1,2 à 1,3 %. Nous tournons la page pour voir les chiffres en pratique :

premier choc, une perte de ressources pour 2014. Faites le total : moins 582 000 € pour la DGF, moins 1,549 million d'euros pour l'attribution de compensation en rapport avec la communauté d'agglomération et moins 175 000 € pour la compensation de la taxe d'habitation et le foncier bâti. Cela commence à peser, rien que pour la seule année 2014. Nous parlons maintenant du deuxième choc qui va intervenir à partir de l'année 2015 avec la contribution 2015-2017 pour le plan d'économies générales, la deuxième baisse de la DGF d'un total de 11 milliards d'euros contre 1,5 milliard d'euros pour 2014, l'année pleine pour la catégorie C et non plus seulement 10 mois, poursuite de la péréquation horizontale où, pour la première fois, la communauté d'agglomération doit payer 500 000 € alors que c'était 80 000 € en 2014, et toujours la faible revalorisation légale des bases imposables liées à l'atonie économique. Le tableau suivant présente un rappel du plan d'économies : 7,7 milliards d'euros pour l'Etat en 2015 et 19 milliards pour la période 2015-2017. Vous avez ensuite la répartition des 3,7 milliards d'économies pour les communes, les intercommunalités, les départements et les régions pour la même période. Je parlais tout à l'heure de 1,5 milliard d'euros pour les communes, mais il s'agit exactement de 1,450 milliard d'euros. En même temps, vous avez la protection sociale. Pour la seule année 2015, il s'agit d'un rabotage global de 21 milliards d'euros dans les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il faut nous poser des questions pour savoir comment continuer, car nous ne pouvons pas toujours raboter. A un certain moment, il faut bien trouver les crédits de financement et des solutions. Quelles sont les solutions possibles ? Vous avez d'abord la baisse des investissements, sachant que nous sommes au double de la moyenne nationale. La hausse fiscale est possible puisque nous avons les taux les plus modérés de France. Des économies de gestion sont également possibles tout comme la hausse de différentes tarifications, mais, comme vous le savez, tout cela est très élémentaire. Je reviens donc plus en détail sur ce tableau : concernant l'investissement, Colmar est à 760 €/habitant alors que la moyenne nationale est de 320 €/habitant, soit le double. Naturellement, nous pouvons jouer sur l'investissement pour moins puiser sur l'autofinancement et nous laisser davantage de marges pour le coût des services. L'application directe est que nous allons faire travailler moins les entreprises. La deuxième solution est la hausse fiscale : selon le classement qui remonte à l'année 2013, la fiscalité moyenne à Colmar est de 1 155 € et nous sommes sur la première marche du podium pour la modération fiscale. 1 155 € par ménage en moyenne contre 1 771 € pour la moyenne des villes de l'importance de Colmar, soit quelque 550 € de moins. Il nous reste éventuellement une marge de manœuvre pour augmenter la fiscalité. Toutefois, qui dit augmenter la fiscalité dit demander davantage de contribution à nos administrés. Il faut donc y réfléchir à deux fois pour savoir si nous pouvons y aller. Tout à l'heure, M. MAURY faisait la comparaison entre la taxe foncière bâti très valorisante puisque nous sommes en dessous de la moyenne alors que nous sommes légèrement au-dessus pour la taxe d'habitation. Seulement, M. MAURY, nous ne pouvons pas comparer. En effet, nous ne pouvons pas comparer des millefeuilles et des éclairs puisque le taux est fonction des abattements. Or, à Colmar, nous avons un abattement de plus de 20 % pour la taxe d'habitation alors que le

plafond légal est de 15 %. Si nous appliquions les 15 %, notre taux de taxe d'habitation serait diminué. Il serait donc largement inférieur à la moyenne nationale. C'est ce que je tenais à préciser. Il y a également des économies de gestion : je ne vois pas où nous pouvons encore serrer davantage la ceinture dans la mesure où nous sommes à 1 250 €/habitant en frais de gestion alors que la moyenne est de 1 775 €, soit déjà 500 € en dessous. Certes, nous pouvons encore trouver quelques petites économies. Je pense que nous allons les trouver dans la mutualisation avec la communauté d'agglomération puisque, finalement, les mêmes services travaillent sur les mêmes sujets. A court terme, il est possible de faire diminuer la marge de fonctionnement. En revanche, je ne pense pas que la hausse des tarifs de services amène grand-chose puisque nos tarifs représentent peu de choses dans la présentation budgétaire. En fonction de ce qui vient d'être dit, M. MAURY, j'ai un peu vu le futur et les 4 segments qui devront être travaillés pour asseoir dans le temps l'orientation budgétaire, étant également entendu que nous ne verrons pas sur 5 ou 6 ans des investissements de quelque 52 millions d'euros comme c'était le cas ces dernières années. En effet, les gros investissements sont derrière nous. Il reste là également une petite marge de manœuvre possible pour alléger la fiscalité locale et mieux pouvoir équilibrer la présentation des budgets à venir. C'était très rapidement ce que j'avais à ajouter aux propos de M. MAURY. Y a-t-il des questions ? Il est également vrai que si vous présentez une bonne note, la discussion est plus facile avec les banques. Rappelez-vous : il y a 2 ans, nous avons été bonifiés par rapport aux taux contractuels et le classement de Colmar dans la notation nous a ouvert des crédits venant de la Landesbank voisine à un taux préférentiel qui était un avantage certain pour la Ville de Colmar. Les 2 700 € de cette étude sont payés mille fois dans cet acquis venant de cette notation.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Si j'ai bien écouté, M. MAURY a terminé son propos en disant que c'étaient les banques qui notaient la collectivité. Ce n'est donc pas le travail de M. MAURY qui permet de faire ces économies.

M. le Maire MEYER : Vous avez mal compris.

M. HILBERT : C'est ce qu'il a dit.

M. le Maire MEYER : Une bonne note de gestion pour une collectivité territoriale vous permet de mieux négocier.

M. HILBERT : Non.

M. le Maire MEYER : C'est moi qui le dis et nous avons deux résultats. La banque locale c'était 270 000 € en moins sur la durée de l'amortissement. Combien de fois cela paye-t-il l'étude ?

M. HILBERT : Je ne remettais pas cela en cause. Je reprenais juste les propos de M. MAURY qui disait que ce n'était pas l'étude qui notait la collectivité de Colmar, mais les banques.

M. MAURY : Dans la réalité, cette note qui s'impose à tous les acteurs n'est connue que des banques. En fait, vous êtes assujettis à une règle et donc à

une note que vous ne connaissez pas. L'objectif d'une notation comme nous le faisons, et comme d'autres le font également, est de permettre à la collectivité territoriale de connaître sa note, d'en appréhender les mécanismes de calcul –encore une fois, vous ne les connaissez pas non plus–, d'anticiper son évolution en intégrant dans la stratégie financière les principes qui s'imposent en matière de notation pour pouvoir piloter cette note et vous assurer que les financements qui seront nécessaires pour la réalisation d'une opération d'investissement seront bien réalisés à la fois quantitativement et avec une bonne qualité de prix. C'est la finalité d'une notation.

M. le Maire MEYER : Merci, M. MAURY.

6. Rapport de la Commission Communale Consultative pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil d'en prendre acte.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, merci pour ce rapport. Puisque nous sommes dans les rapports, j'ai une petite suggestion suite au diagnostic des équipements de la Ville achevés en juillet 2012 : serait-il possible de compléter ce rapport avec un état d'avancement des travaux réalisés de mise en accessibilité, au moins jusqu'à la date de la commission, à savoir le 28 mai 2014 ? De plus, puisque nous parlons d'investissement et de perspectives, j'ai bien entendu que nous avions encore quelques latitudes. Sachant que le budget prévisionnel de 6 millions d'euros a été amputé d'un montant de 4 millions d'euros, quels sont les objectifs de la Ville dans le futur ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : En ce qui concerne le rajout des travaux, cela ne pose pas de problème et cela sera fait. Nous pourrons d'ailleurs en discuter en Commission d'Urbanisme, commission dont vous faites partie. Nous pourrons avoir cette discussion dans cette commission. Concernant les travaux, nous sommes engagés sur un plan pluriannuel d'environ 14 millions d'euros. C'est une somme conséquente, importante et nécessaire pour – c'est la moindre des choses et si cela va au-delà de l'obligation légale, c'est un choix de notre part –, rendre les bâtiments recevant du public accessibles et pour que les uns et les autres puissent y avoir accès de manière tout à fait standard et normale. C'est l'objet de la loi, c'est de cette façon que nous traitons normalement les êtres humains et c'est pour cette raison que nous avons inscrit ces sommes-là. Vous savez que l'Etat a reporté le délai jusqu'en 2020. Or, avec cette somme de 14 millions d'euros, nous aurons dès 2017, c'est-à-dire 3 ans avant la fin du délai fixé par l'Etat, utilisé 80, voire 85 % de cette somme. Nous serons, ce qui est encore le cas aujourd'hui, en avance par rapport au calendrier rendu obligatoire par la loi.

Fin 2017, nous aurons consommé au moins 85 % de ce budget. La programmation vous sera communiquée au fur et à mesure des budgets, mais je peux d'ores et déjà vous dire que nous avons prévu 3,5 millions d'euros d'investissement sur 2015, 2,7 millions d'euros sur 2016, 1,7 million d'euros sur 2017 et l'année suivante, s'il reste des reliquats en fonction des choix que nous ferons. Par exemple, dans ces 14 millions d'euros figure l'équipement en ascenseur de toutes les écoles maternelles : irons-nous jusque là ? Nous nous posons la question, car ce n'est pas forcément indispensable. Nous sommes en train de voir les choses de manière précise. Ces sommes additionnées feront 14 millions d'euros auxquels il convient d'ailleurs d'ajouter les 155 000 € que nous investissons chaque année pour la voirie. Nous avons en effet un plan d'accessibilité de la voirie depuis 2010 avec des sommes importantes. Je peux également parler des sommes investies par la Communauté d'Agglomération pour mettre les quais à niveau, acheter des bus accessibles. Tout cela s'ajoute à cette politique très ambitieuse qui est de faire en sorte que Colmar soit accessible bien avant le terme fixé par la loi, c'est-à-dire bien avant 2020.

M. le Maire MEYER : Le Conseil Municipal prend acte.

7. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Au total, nous dépassons les 220 bourses.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

8. Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Programmation de l'opération de requalification du tronçon Est de la « rocade verte » de la rue Schwendi à la rue Saint-Eloi et modalités de la concertation.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. OUADI.

M. OUADI : M. le Maire, chers collègues, j'ai une petite question concernant la programmation de la Rocade Verte. Je voulais savoir si une étude avait été faite par un cabinet externe avant la mise en place du plan de circulation provisoire.

M. l'Adj. SISSLER : Non, ce sont les services de la Ville de Colmar qui font cette étude. Ils réfléchissent au projet puis nous en discutons en commission technique lorsque nous abordons la voirie et l'aménagement du territoire sur la ville.

M. le Maire MEYER : Bien. Il y a tout de même une coordination entre nos services techniques et Vialis à travers les comptages et les essais qui sont faits sur le terrain. Or, la meilleure étude repose toujours sur les essais faits sur le terrain, raison pour laquelle nous avons prolongé la période des tests pour franchir la période des marchés de Noël et avoir à gérer le trafic le plus lourd ; d'où cette prolongation jusqu'au mois de janvier. Cette « canalisation » a été installée depuis la rentrée scolaire pour avoir le plus de trafic possible. Nous n'avons pas voulu faire un test en dehors de la fréquentation scolaire et je disais qu'il fallait aller encore beaucoup plus loin pour intégrer les 6 semaines des marchés de Noël. Selon les premières remontées – nous avons fait 2 consultations auprès des riverains –, les 2/3 des riverains approuvent l'essai, sachant qu'ils représentent peu de choses par rapport aux usagers. Toutefois, à ce jour, nous n'avons pas de remontées de la part des usagers pour s'élever contre les essais qui, momentanément, sont faits. Les avis sont plutôt positifs, à tel point qu'il nous est demandé de laisser la canalisation en place dans la mesure où nous sommes ainsi arrivés à créer quelques places de stationnement supplémentaires.

M. OUADI : J'entends bien, M. le Maire. Étant un usager comme tout le monde, j'ai une suggestion à vous faire : mettre la piste cyclable à gauche plutôt qu'entre la voie de circulation et le parking. En effet, en circulant l'autre jour, j'ai failli avoir un vélo sur ma voiture puisque la personne qui était au parking ayant ouvert la porte négligemment, le vélo a fait un écart et celui-ci a failli se retrouver sur ma voiture. Je suggérerais de mettre la piste cyclable à gauche.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Les choses ne sont pas figées. Nous réfléchissons aujourd'hui sur le principe et nous consultons sur le passage de 2 voies à une voie, de la rocade. C'est d'abord cela qui nous intéresse. Ensuite, nous réfléchirons et reviendrons vers la Commission Urbanisme pour savoir quels sont les aménagements. Nous nous sommes posé la question de mettre la piste cyclable à gauche, mais le stationnement ayant été créé à droite de la voirie, cela posera des problèmes lorsque les personnes se gareront et feront leur créneau. Cela a été vu différemment pour l'instant. Nous le réétudierons, mais cela semble être tout de même la meilleure solution si nous voulons faire coexister à la fois du stationnement, des véhicules sur une voie et des vélos sur une piste cyclable.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, juste une remarque en passant. Nous lançons aujourd'hui une grande phase de consultation, mais, dans le même temps, nous provisionnons déjà l'argent pour la réalisation des travaux. Au final, à quoi va servir cette consultation puisque la Ville semble déjà avoir un projet chiffré et qu'elle prévoit le budget pour le mettre en œuvre ? Est-ce vraiment utile ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. ERNST, il ne faut pas voir les choses de manière aussi radicale. Vous imaginez bien que nous ne faisons pas les choses au hasard : nous consultons, nous recueillons les avis et, en matière de circulation, nous avons une petite habitude, à savoir que les personnes mécontentes se manifestent très rapidement et écrivent. Là, et comme le maire vient de le dire, ce n'est pas le cas pour l'instant. Nous avons même, et je parle sous le contrôle de mon collègue M. SISSLER, reçu des courriers de soutien. Les personnes font donc même l'effort de nous dire que c'est une bonne idée, que cela sécurise. L'objectif est bien celui-là : sécuriser les déplacements. Concernant la prévision budgétaire, cela s'appelle de la prévision et de la programmation. Nous en sommes au stade de la programmation, rien n'est figé. Néanmoins, il faut prévoir la suite.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas aussi simple que cela. En effet, pour lancer un tel programme, il faut passer par une enquête spécialisée, cette dernière ne pouvant reposer que sur une décision du Conseil Municipal. Nous supposons que cette enquête sera favorable, d'où le projet de programmation de la première tranche de travaux en 2015. Raison pour laquelle nous lançons la machine maintenant.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, j'avais juste l'une ou l'autre observation par rapport à ce projet. La première a été exprimée par mon collègue, Pierre OUADI, à savoir la dangerosité extrême pour les vélos qui se trouvent coincés entre les véhicules en stationnement et la voie de circulation. La deuxième observation est, sans remettre en cause le projet, il faudra voir, comme vous le disiez M. le Maire, ce que cela va donner pendant les marchés de Noël, c'est-à-dire avec une circulation dense. La troisième et dernière observation : quelque part, cela remet en cause l'ensemble du plan de circulation puisqu'il s'agissait d'une rocade dite verte, c'est-à-dire qu'en circulant à une vitesse donnée qui devait être à l'époque 50 km/h, nous devions arriver à passer aux différents feux. Ceci étant, il est vrai que nous voyions des excès de vitesse. Quoi qu'il en soit, il n'y aura plus pour ainsi dire de rocade verte. C'est bien cela.

M. le Maire MEYER : C'est juste le contraire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Il ne s'agit absolument pas de remettre en cause le principe de cette rocade verte qui, je le répète, date d'il y a très longtemps et bien avant la mise en place du dernier plan de circulation. Elle date de 1978 et après. Son objectif est de ceinturer le plus proche possible le centre-ville avec plusieurs possibilités de le rejoindre. Ce principe n'est absolument pas remis en question, et nous nous apercevons avec le test que nous sommes en train de mener que le principe de circulation sur cette rocade n'est pas remis en cause. C'est ce que nous voulions vérifier.

Evidemment, si cela avait provoqué des ralentissements, des bouchons ou des problèmes de cette nature qui auraient justement remis en cause le principe de la rocade, nous ne le ferions pas. Aujourd'hui, nous nous apercevons que ce n'est pas le cas. Le fonctionnement restera le même, mais il sera sécurisé. En effet, nous nous apercevons que les 2 voies ne sont pas nécessaires. C'est le cas aussi pour les entrées de Colmar. Vous savez, lorsque nous rentrons par la route de Rouffach ou par la route de Wintzenheim, il n'y a qu'une seule voie alors que c'est une entrée de ville et que la circulation est nettement plus dense que sur ce que nous appelons et continuerons à appeler la rocade verte. Cela ne remet pas du tout en cause le plan de circulation ou le principe même de la rocade.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, je reviens sur la soi-disant dangerosité pour les cyclistes. Je fréquente tous les jours la rue du Ladhof où la bande cyclable jouxte les voitures en stationnement et je n'ai jamais eu de problème, sauf bien sûr, si un malotru ouvre sa porte violemment en se garant comme c'est arrivé à M. OUADI apparemment. En principe, ils regardent dans leur rétroviseur et je regarde aussi.

M. le Maire MEYER : Il y a toujours des accidents qui arrivent.

M. WAEHREN : C'est moins dangereux pour le cycliste que d'être reporté sur l'autre côté, c'est-à-dire en partie externe par rapport à la circulation. Cela me paraît évident.

M. le Maire MEYER : Bien. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

10. Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Gestion du stationnement payant 2014-2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Ce rapport découle du Plan de Déplacements Urbains. Je rappelle que ce dernier a été voté fin 2011, soit il y a déjà 3 ans. Je regrette qu'il n'en soit pas fait mention dans le rapport et que nous en ayons très peu parlé depuis qu'il a été voté. Nous n'avons pas fait de bilan d'étape et ne savons pas où en sont les avancées dans les fiches

actions. Or, ce rapport est la conséquence de la fiche action n° 5 du Plan de Déplacements Urbains, mais en partie seulement. Je voudrais juste rappeler les objectifs du Plan de Déplacements Urbains : c'était une réglementation fixe et adaptative selon les secteurs et les usagers ; c'était favoriser le stationnement à destination des résidents et pour les déplacements ponctuels ; c'était diminuer progressivement l'usage de l'automobile – ce n'est pas moi qui le dis, mais dans le rapport que tout le monde avait voté à l'époque – c'était dans l'hyper-centre et report modal pour les usagers disposant d'offres alternatives et c'était libérer l'espace viaire nécessaire au partage de la voirie. C'est un peu ce que nous avons fait dans le rapport précédent avec la rocade verte où il faudrait peut-être laisser de la place non seulement pour les voitures en stationnement, mais aussi pour les piétons et les cycles, voire les bus. Il y avait quelques propositions dans cette fiche action n° 5 : l'extension de la zone réglementée, ce que nous faisons ce soir ; la réflexion sur la tarification – peut-être faudrait-il encore l'affiner – ; conserver des parcs pour les actifs sur l'extérieur du centre-ville ; bien délimiter des zones de courte et de longue durée, pour éviter l'effet ventouse ; revoir le stationnement autour de la gare – nous en avons beaucoup parlé, mais peu de choses ont été faites et les riverains ne sont pas forcément satisfaits des décisions qui n'ont pas été prises ; réfléchir à des zones limitées dans le temps hors résidents pour limiter les effets de bord autour des zones payantes ; généraliser la tarification résidents sur la voirie. Ces choses avaient été discutées à l'époque. Je trouverais intéressant de reprendre ce dont nous avons déjà parlé il y a quelques années, que nous ne l'oubliions pas, que nous nous y tenions et que nous essayions d'avancer sérieusement. Par rapport au stationnement, il y avait aussi la fiche action n° 6 dont nous n'avons pas beaucoup parlé et qui est un contrôle efficace du stationnement pour dissuader le stationnement illicite. Dans cette fiche action, il y avait des projets de communication sur le stationnement des automobiles, les trottoirs ou les pistes cyclables pour permettre un meilleur déplacement aux personnes à mobilité réduite, des piétons et des cycles. J'ai l'impression que nous l'avons un petit peu oublié, même si nous l'avons évoqué dans un rapport tout à l'heure. L'étude que nous avons vue tout à l'heure montrait que nous aurons des soucis de financement dans le futur et qu'il faudra faire attention aux dépenses que nous souhaitons faire. J'ai été un peu frappé de l'information lue dans la presse liée aux fouilles préventives autour de la place de la cathédrale, car c'est en lien avec le stationnement. Nous souhaitons faire des fouilles préventives dans l'hypothèse où nous construirions un parking souterrain autour de la cathédrale. Je me pose vraiment la question de savoir si c'est compatible avec le rapport que nous sommes en train de voter ce soir. Est-ce réaliste avec l'état des finances décrit pour le futur tout à l'heure ? Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Le rapport qui nous est présenté ce soir va modifier profondément les habitudes d'un certain nombre de Colmariens, usagers ou extérieurs. Si je comprends bien l'intérêt de ce rapport, j'aimerais néanmoins soulever quelques remarques : la première concerne évidemment

les riverains, c'est-à-dire ceux qui habitent à proximité des zones qui peuvent se retrouver nouvellement taxées ou avec une politique un peu différente. J'espère qu'ils ont été pris en compte et qu'ils bénéficieront de cartes de stationnement. La seconde remarque concerne l'impact du nouveau zonage sur l'activité. Je pense particulièrement à la rue Edouard Richard, rue où les commerces ne vont pas forcément très bien et où il y a de nombreux locaux vides. En les faisant entrer en zone verte avec un temps de stationnement très long, nous risquons de favoriser ces voitures qui restent stationnées très longtemps et de défavoriser la mobilité pour les commerces qui s'y trouvent. Nous allons nous retrouver dans une situation où les riverains n'auront pas forcément d'endroits pour se garer, nous allons favoriser le stationnement sauvage pour les personnes qui viendront s'arrêter quelques instants pour profiter de ces commerces. Une étude d'impact économique a-t-elle été faite sur les conséquences de ce nouveau zonage sur certains secteurs ? La troisième remarque ne concerne pas directement le rapport, quoique, mais le stationnement dans la zone de la gare. Nous avons vu dans la presse le plan que la mairie souhaitait mettre en œuvre par rapport aux transporteurs et aux cars de touristes. Cela va avoir un impact lourd sur la circulation dans le secteur Sainte-Marie/Gare, lequel n'est déjà pas très favorisé à l'heure actuelle. Si la solution de garer les bus sur le parking Dreyfus devient pérenne, nous souhaiterions que la possibilité d'un silo à voitures au niveau de la gare se mette en œuvre. Nous avons défendu cette proposition pendant la campagne municipale, mais il n'est pas interdit de mettre aussi en œuvre cette idée si elle permet une amélioration du confort pour les usagers et les riverains. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. Je rejoins en partie les remarques émises par M. ERNST, notamment sur le silo près de la gare. Cela nous tient à cœur et c'est en lien avec l'intermodalité. Pour permettre aux personnes de prendre plus facilement le train, il faut aussi leur proposer un stationnement plus pratique, car tout le monde, malheureusement, ne peut pas venir à la gare par les transports en commun. Je tenais à saluer M. SISSLER et les services qui ont travaillé sur le sujet puisque cette refonte de la hiérarchisation du stationnement est quelque chose que le collectif « Bougeons les lignes » demandait depuis le début du mandat précédent. Aujourd'hui, je ne peux que saluer cette avancée. La hiérarchisation proposée ici est plus simple que l'actuelle. A titre anecdotique, nous avions compté dans le quartier de la place Scheurer Kestner 8 ou 9 agencements de stationnement différents entre les rues payantes, les places gratuites, les places payantes, les rues gratuites, les zones bleues, etc. C'est peu compréhensible pour le Colmarien et incompréhensible pour le touriste ou le visiteur de manière générale. Cela va donc dans le bon sens. Cependant, cela ne pourra fonctionner qu'avec une bonne communication et une bonne matérialisation sur place des différents tarifs. Ces zones orange, vertes, jaunes et rouges devront être mieux signalées qu'aujourd'hui, directement sur les horodateurs ou avec des panneaux qui incitent les automobilistes, notamment les non-résidents et les non-locaux, à se rendre dans une zone un peu moins chère, l'objectif étant de libérer les places les plus chères pour encourager les personnes à

stationner un peu plus loin du centre-ville quand c'est possible. Nous allons aussi mettre fin à l'aberration qui était constituée par le fait d'avoir les places Scheurer Kestner et de la Montagne Verte gratuites et les parkings Lacarre et Saint-Josse payants en partie. Nous rétablissons une certaine hiérarchisation qui est plus logique, à savoir que nous payons plus cher quand nous sommes plus proches du centre-ville. Notre préoccupation va aussi vers le stationnement « résidents » ; j'ai pu entendre, notamment en commission, qu'il était prévu un stationnement « résidents » plus performant et intégral qu'aujourd'hui. En effet, actuellement, il ne concerne pas toutes les zones payantes. Là, il faudrait que cela concerne toutes les zones payantes afin que tous les riverains des zones payantes puissent stationner à relative proximité avec un stationnement journalier, hebdomadaire ou mensuel, au choix, comme cela se fait dans la plupart des villes. Pour les commerces, nous avons aussi cette question : il faudrait avoir un petit peu plus de places de type arrêt minute ou 15 minutes pour pouvoir faciliter la rotation dans ces zones payantes à proximité des commerces. Bien sûr, cela ne se justifie pas dans les rues relativement chères qui n'ont pas spécialement de commerces. En revanche, cela semble indispensable à proximité des commerces et plus efficace qu'un stationnement payant classique. Une question connexe : nous savons que les silos Lacarre et Saint-Josse, stationnements payants, sont relativement sous-utilisés, en particulier le nouveau parking Saint-Josse puisque les tarifs d'abonnement sont relativement élevés. Nous nous situons à une soixantaine d'euros par mois alors que des stationnements similaires avec une situation similaire dans d'autres villes, c'est-à-dire pas tout près du centre-ville, avoisinent 45 € en moyenne. Il ne faut pas comparer cela à un garage, car ce serait comparer une chambre d'hôtel à un lit dans un dortoir. Ce n'est pas du tout le même service. C'est pourquoi il ne faut pas comparer cela à un garage privatif. Si jamais la Ville voulait louer des garages privatifs, ce serait une autre affaire. En tout cas, 60 € pour des parkings sous-utilisés est trop cher. S'ils étaient pleins, nous ne dirions peut-être pas la même chose, mais là, c'est dommage d'avoir toutes ces places vides, notamment la nuit, alors qu'elles pourraient être davantage rentabilisées. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Deux ou trois observations encore : la question du stationnement est un sujet sensible et pas seulement en centre-ville puisque même dans les zones de construction récente, les rues sont encombrées par des voitures en stationnement. Quelques propositions d'amélioration pour le centre-ville : pourquoi ne pas réfléchir à un accès au parking Rapp à prix réduit la nuit ainsi que le dimanche ? Le parking Rapp est semble-t-il ouvert à présent le vendredi soir à l'occasion du bal organisé par la Municipalité aux Catherinettes. Pourquoi ne l'est-il pas les soirs de représentation au théâtre municipal ou les dimanches lorsqu'il y a des manifestations exceptionnelles en centre-ville, comme, récemment, les courses de Colmar qui ont rassemblé plusieurs milliers de personnes au centre-ville ? Comme cela a été dit par les collègues tout à l'heure, le secteur de la gare et très engorgé par les voitures en stationnement qui gênent les résidents ou habitants proches de la gare. Un silo proche de la gare n'aurait-

il pas été plus judicieux qu'un silo rue Saint-Josse ? En tout cas, les habitants de Colmar et ceux de la CAC qui sont des milliers à se rendre chaque jour sur leur lieu de travail par le train auraient certainement apprécié, tout comme les riverains du secteur de la gare qui auraient pu se garer un petit peu plus facilement à proximité de leur maison. L'idéal, bien évidemment, serait de limiter l'usage des voitures au profit des transports en commun, mais pour cela, encore faut-il des transports en commun efficaces.

M. le Maire MEYER : M. SISSLER, vous avez scrupuleusement noté toutes ces observations. Vous avez la parole.

M. l'Adj. SISSLER : M. le Maire, mes chers collègues, vous remarquez tous, à vous entendre, que le stationnement n'est pas facile à régler.

M. le Maire MEYER : Évitez les périphrases et répondez aux questions posées.

M. l'Adj. SISSLER : Oui. Tout d'abord, par rapport au problème de la communication soulevé par M. HILBERT, je peux répondre que rien ne se fera au hasard et que nous informerons les personnes. Certains ont parlé des tarifs : ceux-ci sont définis par arrêté. Ce n'est pas le Conseil Municipal qui définit les tarifs.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas une réponse.

M. l'Adj. SISSLER : Il avait parlé des tarifs. Ensuite, il restera toujours des cartes pour les riverains, car le zonage a été défini. Comme M. DENECHAUD l'a fait remarquer, il y a un peu plus de cohérence puisque nous avons fait le centre-ville avec une rotation des véhicules pour les commerçants afin que les personnes ne restent pas toute la journée. Nous avons un peu étendu à l'extérieur avec des stationnements plus longs sur les parkings et les rues autour de cette rocade. C'est aussi pour qu'il y ait une rotation du stationnement et que le centre-ville soit essentiellement dédié aux personnes qui font leurs courses. En tout cas, c'est dans cet esprit que l'étude a été faite. Je vous signale que les cartes de riverains ne seront pas supprimées. Il reste d'ailleurs beaucoup de cartes : les cartes de résidents, les cartes pour les personnes à mobilité réduite, les cartes énergie propre, les disques européens... Tout cela n'est pas supprimé pour autant. Ensuite, il reste beaucoup de places libres non payantes à Colmar. Vous parliez de la rue Edouard Richard : il est vrai qu'un côté était gratuit à un moment. Je ne sais pas si cela pénalise le commerce de la rue Edouard Richard, car il m'arrive souvent de voir l'après-midi des places de stationnement dans cette rue. Toujours est-il que ce sont des choses à revoir. Ensuite, pour le stationnement ouest de la gare, il y aura une concertation avec les riverains. Nous allons voir ce que nous pourrons faire au niveau de la gare. Il me semble que M. ERNST a parlé des marchés de Noël et des bus : premièrement, ce n'est que pendant les marchés de Noël. C'est l'Office du Tourisme qui a pensé gérer au mieux cette situation en mettant 2 allées et venues de bus différents et les faire stationner place Dreyfus. Cela permettra d'ailleurs de connaître cette place qui, semble-t-il, n'est pas connue puisque personne n'y va. Maintenant, nous pourrons nous y garer plus facilement depuis que l'hôpital a retrouvé en partie ses places de stationnement. Pour les marchés de Noël, il faut faire l'essai cette année et voir ce que cela va

donner. Il y avait aussi la question de l'identification des zones : elles seront visibles avec l'apparition d'autocollants sur les horodateurs, toujours dans le cadre de l'information. Cela se fera lors de la mise en place du *pay by phone*. Concernant le stationnement « résidents », une réflexion est en cours sur la mise en place de macarons. La place Saint-Josse aura un tarif plus attractif que la Montagne Verte ; nous pouvons donc espérer une meilleure occupation. Je vous signale qu'il y a tout de même 70 abonnements au parking Saint-Josse. Cela prend doucement. Nous essayons d'être plus rationnels dans notre zonage pour favoriser les choses. Sans doute ferons-nous des erreurs. Nous verrons de quelle façon cela va se passer. Toujours est-il que cela va dans le bon sens, à mon avis.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, un rapide complément de ce qui a été dit. M. HILBERT, vous avez raison, nous aurions pu mentionner le PDU sur le rapport. De fait, il l'est puisque toutes les mesures proposées ce soir rentrent, comme vous l'avez expliqué vous-même d'ailleurs, dans le cadre du PDU. Rendre des places en ville aux piétons, nous l'avons fait : c'est l'essai que nous faisons actuellement sur la rocade verte et c'est la rue des Remparts qui a été piétonnisée. Vous voyez que nous avançons petit pas par petit pas et nous continuerons à le faire. C'est bien le PDU qui se déroule ici ou là. Prévoir des stationnements à l'extérieur de Colmar, nous le faisons au moment de Noël avec les navettes de Colmar. En effet, permettre aux uns et aux autres de se garer au parc des Expositions et de revenir en bus résout de nouveaux problèmes. Vous avez parlé du secteur gare ; vous n'êtes pas le seul à en avoir parlé, M. ERNST et Mme KLINKERT l'ont fait aussi. Dans notre projet, il y avait la création du silo à voitures, mais il ne faut pas le faire n'importe comment ni trop tôt. L'idée, dans un premier temps, et cela rejoint aussi d'autres préoccupations, est de mettre en place un stationnement riverain.

Bien sûr, M. DENECHAUD, là où nous organiserons du stationnement payant, nous organiserons en parallèle un stationnement pour les riverains, lesquels bénéficieront d'un tarif leur permettant de stationner de façon confortable à proximité de là où ils habitent. Nous l'avons proposé lors de la concertation qui a eu lieu et lors de l'inauguration des travaux rue de Mulhouse aux riverains de la rue de Mulhouse et des rues perpendiculaires à la rue du Tir. Nous avançons dans ce sens. Nous nous poserons la question ensuite du silo à voitures au-dessus de la gare. Nous le ferons – nous avons dit que nous le ferions dans notre projet électoral –, mais une fois que le stationnement riverain et le stationnement payant dans les zones autour auront été mis en œuvre.

Enfin, pour la gare, Mme KLINKERT, cela fait 10 ans qu'il existe un parking à proximité de la gare, avenue de la République, lequel donne sur la rue de la gare. Ce terrain appartient au Conseil Général. Il est vrai que l'on n'arrête pas de nous dire qu'il y a des projets et que des choses vont se faire, mais cela fait plus de 10 ans, voire 15, que ce terrain est vide. Cela fait toujours un peu mal au cœur, car il pourrait aussi servir de stationnement en attendant, peut-être, un projet d'envergure. Cela rendrait beaucoup de services aux utilisateurs de la gare et aux personnes qui ne veulent pas

particulièrement pénétrer au centre-ville avec leur voiture. Cela peut être une proposition, mais les choses viendront le moment venu sur ce sujet. C'était ce que j'avais à dire en complément de ce que vient de dire notre collègue M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, je voulais simplement répondre à l'interpellation de M. HEMEDINGER concernant la place qui appartient au Conseil Général le long de la rue de la gare. La question peut être posée au Président du Conseil Général. En tout cas, la Conseillère Générale de Colmar Nord, et je pense qu'il en est de même pour mon collègue M. HILBERT, n'a pas connaissance de demande récente de la Ville à ce sujet. D'après la presse, M. le 1^{er} Adjoint, vous prenez le café avec le Président du Conseil Général : à l'occasion, posez-lui la question.

M. le Maire MEYER : Je ne pense pas que vous soyez forcément dans les confidences du Président du Conseil Général puisque cela fait 2 ans que je parle de cet emplacement. Deux observations n'ont pas eu de réponse : tout d'abord celle de M. HILBERT concernant la place de la Collégiale. Sur cette place, il n'y a pas seulement le stationnement, mais également l'utilisation possible du terrain de surface. Si un projet devait être piloté, ce serait un projet d'ensemble, c'est-à-dire à la fois de stationnement et d'occupation de l'espace supérieur pour revitaliser le centre-ville. Le jour où nous pourrons faire le choix – et je pense qu'il pourra être fait dans les semaines qui viennent –, nous parlerons naturellement du stationnement et également d'une projection quant à l'utilisation des surfaces supérieures.

Mme KLINKERT a toujours un peu le chic de s'individualiser à travers des observations un peu bizarres. Vous disiez que le parking de la place Rapp était ouvert pour le bal du 7 novembre. Pour cette occasion, aucun changement n'a été demandé quant au fonctionnement de ce parking, lequel est accessible jusqu'à 21 h et a été utilisé par certaines personnes ayant fréquenté le bal du vendredi 7 novembre. En effet, j'avais donné consigne écrite aux services de ne faire aucun changement en matière d'accès, mais que les frais de stationnement des usagers qui allaient l'utiliser en rapport avec l'organisation du bal seraient payés personnellement par le maire de Colmar. Pour les 73 usagers avec un stationnement moyen de 5 h 50 au tarif de 0,70 € par heure de stationnement, cela a fait l'objet d'une facture de la Ville de Colmar à Gilbert MEYER, et non au maire, d'un montant de 277,90 €. Cette facture a été établie le 13 novembre et réglée le 14 novembre.

Intervention de Mme KLINKERT inaudible (sans micro).

En réponse à la question posée, je dis donc qu'il n'y a eu aucun changement dans le fonctionnement du parking de la place Rapp. Naturellement, je n'ai pas eu à payer votre stationnement, car vous n'y étiez pas.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

12. Programme d'investissement 2015 du service Gestion du Domaine Public.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Remplacement de véhicules de service – programme 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Excusez-moi, mais j'ai encore une remarque un peu bizarre comme vous dites. Ce n'est pas du tout une attaque, mais juste une question, voire une proposition. Nous savons que les équipements nautiques sont saturés à Colmar, même en dehors des périodes de travaux. Songez-vous à envisager un jour une étude – vous voyez, je prends des précautions –, pour l'ouverture du bassin de plein air, y compris en hiver ? C'est le cas à Mulhouse où cela fonctionne très bien et c'est aussi le cas à Strasbourg où cela fonctionne très bien. C'est juste une question.

M. le Maire MEYER : Ce type de précaution n'est pas en rapport avec l'observation précédente. Je tiens tout d'abord à faire ce constat. Ensuite, nous avions réfléchi à l'utilisation du bassin de plein air pendant le chantier en cours de la piscine du centre-ville. Nous avons vu que le coût sommaire s'élevait à quelque 350 000 €. Si, aujourd'hui, les équipements sont plutôt saturés ou bien occupés, ce sera moins le cas lorsque le chantier de l'actuelle piscine sera terminé. C'est ce que nous allons voir après. Pour les seuls besoins colmariens, il n'est pas question de dépenser 350 000 € pour rendre utilisable le bassin de plein air. En effet, il n'y a pas seulement les travaux, il y a également le coût du fonctionnement qui revient beaucoup plus cher que l'investissement puisqu'il s'agit d'un bassin de plein air. Nous ferons le point après la remise en exploitation de la piscine actuellement en chantier pour voir ce que cela peut donner.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

15. Subvention d'équipement au bénéfice de l'Aéro-club de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Subvention d'équipement au bénéfice de la section escrime des Sports Réunis de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Subvention d'équipement au bénéfice de l'Association Plein Air Colmar Horbourg-Wihr.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subvention d'équipement au bénéfice de l'AS Égalitaire Tir.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Subvention au bénéfice de la section football des Sports Réunis de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, deux remarques par rapport à la subvention qui sera versée à la MJC. Premièrement, il serait intéressant que la MJC nous communique, dès réception, les factures des entreprises prestataires qu'elle aura choisies afin que nous puissions ajuster la subvention qui leur sera allouée pour l'année 2015. Cela évitera que ce soit une subvention de fonctionnement supplémentaire aux activités de la MJC et non simplement dédiée aux activités de nettoyage. Deuxièmement, j'aimerais beaucoup que les services d'appel d'offres de la Ville aident la direction de la MJC à faire la transition entre personnel municipal et entreprise privée avec toute la sérénité comptable et juridique nécessaire à ce genre d'entreprise. Merci.

M. le Maire MEYER : Les 15 000 € sont une demande de la MJC. Ce n'est pas nous qui avons demandé.

M. ERNST : J'espère qu'il y aura présentation des factures.

M. le Maire MEYER : Non. Le coût de l'agent à mi-temps représentait une certaine charge. Comme ils prennent en charge le nettoyage, nous compensons à hauteur de l'ancien coût. Point final.

M. ERNST : Nous sommes d'accord, mais il faut que le service soit le même.

M. le Maire MEYER : C'est la MJC qui a fait ce choix.

M. ERNST : Nous sommes d'accord, mais il ne faut pas que ce soit une subvention de fonctionnement déguisée.

Mme l'Adj. CHELKOVA : C'est une association, M. ERNST.

M. ERNST : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité en l'absence de Mme WOLFS-MURRISCH qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

21. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Délégation de service public pour la restauration scolaire – avenant n° 1.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Département génie thermique et énergie de l’Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Colmar – avenant n° 1 à la convention de fonds de concours.

Voir rapport –

Mme l’Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Attribution de l'aide au pouvoir d'achat – rentrée scolaire 2014/2015.

Voir rapport –

Mme l’Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : Nous voyons combien déterminante est cette action d’accompagnement pour les parents concernant la rentrée scolaire. 115 000 €.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

25. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2014/2015.

Voir rapport –

Mme l’Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, j’aurais juste voulu savoir combien de tableaux interactifs nous aurions pu mettre dans les classes des écoles colmariennes pour le même montant. En effet, l’installation de ces tableaux permettrait de faire profiter à tous d’un accès à l’informatique et aux appareils numériques connectés plutôt qu’à quelques familles ou quelques individuels.

M. le Maire MEYER : Nous faisons les deux, mon cher collègue.

M. ERNST : Pas assez, car c’est une demande des conseils d’école où je suis et où les collègues ne viennent pas.

M. le Maire MEYER : C'est l'équivalent de deux tableaux interactifs.

M. ERNST : Ce n'est pas suffisant. Avec la montée en débit que vient de réaliser Vialis dans les écoles, il serait intéressant de mettre des tableaux de ce type dans toutes les classes maintenant. Ainsi, elles arriveraient enfin à exprimer leur plein potentiel, ce qui n'était pas le cas avant.

Mme l’Adj. UHLRICH-MALLET : Dans ce domaine, M. ERNST, nous travaillons en étroite collaboration avec M. RIBER, l’inspecteur. Nous ne sommes pas qualifiés pour le travail pédagogique des enseignants, nous

n'avons donc aucune possibilité de décider dans quelles classes ou quelles écoles il faut mettre un tableau blanc interactif. Raison pour laquelle c'est l'inspecteur, M. RIBER, qui recense les demandes des écoles et, en fonction du budget dont nous disposons, nous choisissons ensemble de doter les classes de tableaux blancs interactifs. En tout cas, je me réjouis de voir aujourd'hui de plus en plus d'enseignants se mettre à ces outils tout à fait modernes et performants. C'est une politique que nous accompagnerons.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, encore faut-il ajouter qu'à ce jour il n'y a pas une seule demande en instance concernant l'installation d'un tableau supplémentaire. En effet, nous sommes arrivés à gérer les propositions qui ont été faites à l'intérieur des crédits budgétaires.

M. le Maire MEYER : M. OUADI.

M. OUADI : M. le Maire, chers collègues, je me pose une question. J'étais en conseil de classe l'autre jour et j'ai effectivement entendu les enseignants réclamer des tableaux. Mme UHLRICH-MALLET m'a répondu que c'était M. RIBER qui recensait les demandes. Est-il au chômage, ce monsieur ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : C'est l'inspecteur. Vous ne pouvez pas dire cela.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas un enseignant, c'est un inspecteur.

M. OUADI : Dites-moi la différence : d'où est-il issu ? De l'école, non ?

M. le Maire MEYER : Vous lui poserez la question, M. OUADI.

M. OUADI : Donnez-moi son numéro de téléphone. Je vous vois quand vous voulez.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

26. Revalorisation de la participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Participation de la Ville de Colmar aux travaux de mise en conformité de la synagogue et de la maison communautaire de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Participation financière pour un dispositif d'alerte, de protection et d'assistance à domicile – engagement n° 7.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Modification du statut municipal concernant le repos dominical dans les commerces d'alimentation générale.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : M. le Maire, chers collègues, je trouve particulièrement intéressant que le Conseil Municipal se saisisse du sujet du travail dominical à l'heure où un débat s'est ouvert au sein du Gouvernement pour donner suite à la loi MALLIE de 2009. A l'époque, les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de Moselle avaient été exclus du champ de la loi, protégés par les dispositions du droit local qui interdit, à quelques exceptions près, le travail dominical. Si le droit local fournit un cadre général, ce sont surtout les statuts municipaux ou départementaux qui adaptent le droit aux situations locales. Le statut colmarien fait partie des statuts locaux très restrictifs puisqu'il interdit complètement l'ouverture des commerces d'alimentation générale le dimanche. Aujourd'hui, M. le Maire, vous nous demandez de réfléchir à l'abrogation de cette interdiction d'ouverture pour les commerces d'alimentation générale en lançant une grande consultation auprès des salariés et des employeurs. Soit. Je constate cependant que les motivations de la Ville restent floues. En commission, j'ai demandé à ce que soient précisés le nombre de commerces concernés et surtout les motivations qui ont conduit l'exécutif à vouloir lever cette tradition colmarienne vieille de plus de 90 ans. Si j'ai obtenu une réponse sur le premier point, j'attends toujours une réponse sur le second, quoique cette réponse ne soit pas difficile à deviner. Ceux qui se promènent à Colmar le dimanche matin ont déjà pu apercevoir un certain nombre de commerçants d'alimentation générale braver l'interdiction et rester ouverts, qui une matinée, qui la journée entière. La démarche de la Ville permettrait donc, au terme d'une consultation qu'elle espère positive, de régulariser ces situations délictueuses tout en ouvrant la possibilité d'ouverture aux autres commerçants. Pour autant, Victorine VALENTIN et moi-même sommes profondément attachés au repos dominical et satisfaits des dispositions qui le limitent au strict nécessaire pour maintenir l'équilibre entre développement économique et développement personnel. Le dimanche doit rester un jour pour le vivre ensemble des Colmariens, pour leur permettre d'avoir du temps pour eux, pour leur famille, leurs enfants, leurs amis, pour la spiritualité aussi comme l'ont voulu les rédacteurs du droit local. Par

ailleurs, nous jugeons également que cette ouverture des commerces d'alimentation générale le dimanche n'aura que peu d'impact au niveau économique ou sur la création d'emplois puisque l'expérience strasbourgeoise que vous citez a montré que l'ouverture dominicale bénéficiait très peu aux petits commerçants et profitait surtout aux grandes enseignes qui, à Colmar, ne bénéficient pas de locaux de vente inférieurs à 120 m². Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette première étape à la libéralisation du travail du dimanche, même si nous sommes bien conscients que les représentants des salariés et des employeurs peuvent tout à fait se positionner contre cette modification du statut colmarien sur l'ouverture des commerces. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. En commission, nous avions discuté de l'étendue de la concertation. Nous estimions qu'il n'était peut-être pas nécessaire de limiter aux salariés et aux employeurs et que nous aurions pu élargir cette concertation et ce débat à des usagers ou aux Colmariens, soit à travers les Conseils de quartier, le Conseil Économique et social ou le Conseil des Anciens, ces instances qui ont été créées au début du mandat et qui n'ont pas grand-chose à se mettre sous la dent. Je pense que ce sujet peut être intéressant. Mon avis sur le sujet n'est pas aussi tranché, car lorsque nous voyageons un petit peu, nous sommes parfois bien contents de trouver ce genre de commerces ouverts. A Colmar, force est de constater, comme l'a fait M. ERNST, que certains commerces le sont déjà et qu'il faut peut-être trouver une solution à ceci. Le débat reste ouvert, car le repos dominical est quelque chose auquel les Alsaciens sont très attachés. Peut-être faudrait-il effectivement élargir cette concertation. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. WEISS : Oui. Il s'agit bien ici de lancer une concertation. Quant à la taille des magasins, il s'agit bien également de magasins d'une surface inférieure à 120 m². Tout cela pour être en harmonie avec les villes de Mulhouse et de Strasbourg qui accordent effectivement 3 heures d'ouverture le dimanche matin.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Je voulais dire à MM. ERNST et HILBERT – permettez-moi de les citer, M. le Maire puisque c'est à eux que je m'adresse – qu'ils vantent toujours Colmar comme ville touristique avec beaucoup de monde. Savez-vous comment a commencé l'ouverture des boulangeries à Colmar ? Je vais vous l'apprendre : les personnes allaient chercher des baguettes au-delà des Vosges, à Plainfaing, pour les vendre à Colmar ! Je vous dis que si nous voulons donner du pain frais aux touristes, autant que ce soit les locaux qui le fassent. Vous êtes d'accord avec moi ? Hop là ! (rires)

M. le Maire MEYER : Bien. J'observe une chose : si tous ceux qui bravent l'interdiction devaient être fermés, la ville de Colmar serait morte le dimanche matin.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Il faut aussi le dire.

M. l'Adj. BECHLER : Oui, il faut le dire.

M. le Maire MEYER : Nous sommes dans la consultation. Nous verrons à l'usage jusqu'où nous pouvons élargir. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous référer à un régime qui date de 90 ans. Il faut aussi savoir s'adapter, à condition que cela soit accepté le plus largement possible. Il ne s'agit pas d'ouvrir tout le dimanche, mais un certain nombre d'heures pour celles et ceux qui le souhaitent. C'est la procédure de consultation sur laquelle j'ai tenu à vous informer.

30. Cr éation d'un emploi permanent d'attach e de presse - r édacteur print et web.

Voir rapport -

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Recensement de la population 2015 - r emunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.

Voir rapport -

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Aide forfaitaire à la formation pour un apprenti travailleur handicapé.

Voir rapport -

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, c'est un beau clin d'œil en cette 18^{ème} édition de la semaine de l'emploi des personnes handicapées que d'aider cette personne, mais sachez tout de même concernant ces aides qu'une menace était dans l'air depuis mi-septembre 2014 et qu'elle est devenue réalité. Nous parlions de rabotage tout à l'heure, de préoccupation budgétaire : l'Assemblée Nationale a adopté le 3 novembre au soir plusieurs mesures sur l'emploi dans le projet du budget 2015. D'un côté, il y avait de bonnes nouvelles avec la création de 45 000 emplois aidés - 30 000 contrats d'accompagnement vers l'emploi non marchand et 15 000 dans l'emploi d'avenir -, et plus de 5 000 services civiques supplémentaires. De l'autre côté, il y avait de moins bonnes nouvelles puisque pour réduire la charge pour le budget de l'Etat de l'augmentation de ces contrats aidés, 29 millions

d'euros doivent être tout simplement ponctionnés sur les réserves de l'Agefiph. Comme vous le savez, l'Agefiph est l'organisme chargé de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le privé. A ces 29 millions d'euros, s'ajoutent 29 nouveaux millions d'euros prélevés cette fois sur les réserves du Fiphfp pour la fonction publique. Cette contribution pourrait être renouvelée dans les prochaines années. Pour valoriser tous les potentiels et permettre une véritable inclusion des personnes handicapées dans le monde du travail, nous devons tout mettre en œuvre avec tous les acteurs concernés dans notre combat en faveur de l'insertion en milieu scolaire et universitaire afin de former les personnes handicapées à des qualifications suffisantes qui sont souvent requises, tout en favorisant l'épanouissement culturel, voire sportif. Comprenez bien notre hostilité, nous, public empêché, quant au report possible et arrangements facilités par le détricotage de la loi de 2005 décrétée, en outre, par l'ordonnance du 26 septembre qui instaure de nouvelles règles du jeu quant à la mise en accessibilité de ces établissements. Chers collègues, pour information, sachez qu'un groupement associatif manifestera pour dénoncer les graves reculs du gouvernement concernant l'accessibilité, et cela dans la rue le 19 de ce mois, autant dire mercredi. Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire MEYER : Nous vous avons entendu, M. MEISTERMANN, mais, à votre gauche, il y a la suppléante du député. Je pense qu'elle a entendu ce que vous venez de dire en première partie et le parlementaire est judicieusement placé pour défendre votre point de vue auprès du gouvernement. Les collectivités ont en charge l'intégration de 6 % de personnes en difficulté et, à la Ville de Colmar, nous sommes à 10 %.

M. MEISTERMANN : Merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

33. Travaux d'espaces verts : programmation 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je voulais juste saluer le travail fourni par les espaces verts pour l'embellissement de la ville qui était remarquable à mon avis. J'espère qu'ils arriveront à faire encore mieux. Je voulais aussi féliciter la Ville pour l'obtention de la deuxième libellule, annoncée lors du dernier Conseil Municipal, tout en espérant que la Ville va travailler à l'obtention de la troisième libellule qui couronnerait un effort conséquent, et ce, avant que la loi nous oblige à ne plus utiliser les produits phytosanitaires d'ici 2020 dans les espaces publics. Il faut donc se dépêcher pour l'obtenir, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Entre nous soit dit, nous nous défendons plutôt pas mal.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

34. Transactions immobilières : alignement de la voie Au Werb, emplacement réservé n° 48 (élargissement de la rue des Aubépines).

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Dénomination chemin du Schoenenwerd.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de M. DENECHAUD.

38. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Représentation de la Ville au Conseil d'Administration des lycées et collèges colmariens.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté.

M. le Maire MEYER : Nous sommes au bout de nos travaux. Je tiens à vous remercier. C'était relativement long puisque nous avions tout de même quelques points importants. Merci pour votre présence et pour votre contribution. La séance est levée et nous vous invitons au petit verre.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 15.



Colmar



STENOGRAMME

9^{ème} Séance

du

15 décembre 2014

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, j'ouvre cette ultime séance du Conseil Municipal de l'année 2014. Avec plaisir et satisfaction, je constate que les rangs sont bien occupés, ce qui est bon signe, surtout pour terminer l'année.

Nous avons des collègues excusés : Mme DE CARVALHO, M. WAEHREN, Mme BENNAGHMOUCH et M. OUADI qui donnent respectivement pouvoir à M. le 1^{er} Adjoint, M. REMOND, M. BURGER et Mme BRANDALISE. Me GRUNENWALD a annoncé un léger retard.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. Karen DENEUVILLE l'a fait jusque-là : êtes-vous toujours d'accord ? Cela semble être une réponse affirmative. Son suppléant, le Directeur Général des Services, vous agrée également. Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la réunion du mois de novembre : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vous avez également la production des comptes rendus des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que le compte rendu des marchés conclus.

J'ai quelques communications : tout d'abord, depuis 14 ans, les Trophées de la Communication récompensent les meilleurs communicants du secteur public et du secteur privé pour leur action de communication. Après une 5^{ème} place en 2012 dans la catégorie « meilleur site Internet des mairies de plus de 40 000 habitants », la Ville de Colmar a une nouvelle fois été récompensée lors de la cérémonie de remise des prix le 28 novembre dernier au titre des Trophées de la Communication. Dans la catégorie « meilleur bulletin municipal des mairies de plus de 10 000 habitants », Colmar a aussi été classée à la 5^{ème} place en rapport, entre autres, avec le nouveau format.

La deuxième communication porte sur l'avis du jury national des villes et villages fleuris. Le jury s'est réuni le 21 octobre dernier et a décidé de confirmer officiellement le label « 4 fleurs » à la Ville de Colmar. Dans le courrier de notification du Président du jury, je relève quelques mentions qui se doivent d'être relevées selon moi : tout d'abord, l'excellent accueil, mais, à Colmar, nous ne faisons pas autre chose qu'accueillir les personnes avec beaucoup de convivialité. Il est surtout fait mention « d'une nouvelle stratégie de valorisation paysagère du territoire qui a permis d'apporter une image plus moderne en tenant compte non seulement de l'esthétisme, mais aussi des usages et en préservant la forte identité de la ville. Le jury a été séduit par les nouvelles associations de plantes rutilantes et mises en scène avec élégance. La palette variétale est impressionnante ». Ce n'est pas moi qui l'ajoute, c'est dans le commentaire du jury. « La gestion environnementale des espaces verts est très satisfaisante : gestion différenciée, protection biologique, démarche zéro pesticide, désherbage manuel ou thermique, arrosage intégré, etc. Des quartiers d'habitation ont été réhabilités, l'espace public bien soigné. Vous menez diverses animations de sensibilisation auprès du public : ouverture des serres, ateliers de

plantations avec les scolaires, marché aux géraniums, concours des maisons fleuries. Pour conclure, Colmar a su mettre en question son style de fleurissement et rénover ses espaces publics avec succès. » Voilà ce que dit le jury national.

La dernière communication vient d'être officialisée aujourd'hui par un courrier que je viens de recevoir d'Emmanuel MACRON qui est dans les sujets d'actualité en ce moment, co-signé par Carole DELGA, respectivement Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire : « M. le Maire, c'est avec plaisir que je vous informe de la signature du décret du classement de votre commune en station classée de tourisme à l'issue de l'instruction menée par les services de mon Ministère. Cette dénomination répond à des critères sélectifs exigeants destinés à garantir aux touristes que votre territoire s'inscrit dans une démarche d'excellence pour tous les aspects de son offre touristique : qualité de l'information, diversité des modes d'hébergement et des infrastructures, organisation d'animations, facilités de transport et d'accès, gestion du patrimoine naturel, mise en valeur des atouts de la destination... Avec vos collaborateurs, les acteurs institutionnels publics et privés, vous vous êtes cependant mobilisés pour mener cette démarche à son terme. Aussi permettez-moi de vous adresser, ainsi qu'à tous ceux qui ont collaboré, mes plus vives félicitations pour l'obtention de cette distinction. » Naturellement, ce label n'est pas gratuit puisque son rayonnement est exceptionnel, surtout pour l'image de la Ville de Colmar dans le monde entier.

Vous vous êtes rendu compte que j'ai ajouté le point n° 37 qui avait été annoncé lundi dernier. Nous ne pouvions pas le produire avant puisque nous n'avons eu le protocole d'accord qu'en fin de matinée ; raison pour laquelle nous l'avons déposé sur votre bureau. Néanmoins, le rapport était annoncé. Vous avez la parole, M. l'Adjoint.

5. Rapport 2014 de développement durable de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. M. l'Adjoint, le rapport de développement durable est, et vous l'avez rappelé, une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Cependant, l'Etat n'a pas seulement rendu obligatoire ce rapport, mais a aussi édité et diffusé les éléments méthodologiques pour la rédaction de ce rapport. Ces éléments méthodologiques ont été conçus en partenariat avec les différentes instances représentatives des collectivités concernées. La lecture de ces documents est instructive et intéressante. Ils sont téléchargeables très facilement sur le site www.developpementdurable.gouv.fr et je me permettrais d'en citer quelques extraits pour que le Conseil Municipal puisse imaginer ce que devrait être un tel rapport : il est important de noter que le rapport n'a pas pour objet de

faire ressortir les actions, politiques ou programmes ayant pour objectif l'une ou l'autre des finalités du développement durable, mais bien d'analyser les impacts de chacune des actions, politiques ou programmes sur l'ensemble des finalités. Ces impacts pourront se révéler, selon les actions, politiques ou programmes, positifs, neutres ou négatifs. Ainsi, pourront être identifiées les interactions à conforter ou à construire entre politiques pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur du développement durable. Souvent, M. le Maire, et M. l'Adjoint l'a fait, vous utilisez la notion des 3 piliers du développement durable : la protection de l'environnement, la justice sociale et le développement économique. Si nous les utilisons de manière simpliste, nous pouvons rapidement en faire des fourre-tout et déclarer n'importe quelle action comme relevant du développement durable, mais vous n'êtes pas le seul dans cette situation. Je poursuis la citation de l'ouvrage de méthodologie : la représentation des 3 dimensions du développement durable ne porte pas en soi des finalités à poursuivre. Par ailleurs, si nombre d'acteurs ont bien identifié les 3 dimensions, elles ont malheureusement fait l'objet d'une interprétation juxtaposée ou additionnelle négligeant ainsi le caractère transversal de ces dimensions et leur dynamique interactive. Il s'agit d'une représentation nécessaire à l'époque, c'est-à-dire, je vous le rappelle, les années 1990. Le nouveau cadre de référence définit 5 finalités que doivent poursuivre de manière concomitante les politiques publiques : lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ; préserver la biodiversité et protéger les milieux et ressources ; permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ; assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ; fonder des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Puis, il y a un élément fondamental, celui de la stratégie d'amélioration continue. La qualité d'un diagnostic partagé est un atout important pour situer les marges de progrès tout au long du parcours d'élaboration, de réalisation et d'évaluation des actions, programmes ou politiques. Parce que les collectivités territoriales ne partent pas de rien, tendre vers un développement durable signifie bien intégrer les finalités dans l'ensemble des programmes et actions. Sur la base du diagnostic, la collectivité territoriale identifie les défis à relever et les atouts à valoriser, puis définit les axes à investir pour y parvenir. Elle se fixe des objectifs clairs et chiffrés, si possible, respectant les capacités de faire des acteurs et elle hiérarchise ses objectifs, car la démarche d'amélioration continue porte en elle une notion de progressivité. Je ne vais pas citer tout le document, rassurez-vous, mais je crois que chacun de nous autour de cette table devrait le lire. Nous devons rester humbles par rapport aux enjeux du développement durable, car il y a encore beaucoup de travail à réaliser pour que notre mode de vie soit compatible avec le développement durable. Ne pas mettre en perspective nos forces, mais aussi nos faiblesses, ne pas faire un bilan de la situation et ne pas se donner d'objectifs à atteindre peut laisser croire que nous faisons le maximum. Or, ce n'est pas vrai. Les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter, nous subissons des catastrophes naturelles, dont nous doutons de moins en moins qu'elles soient liées au réchauffement climatique, la biodiversité s'amenuise – nous avons notamment appris

récemment que le nombre d'oiseaux en Europe diminue –, la différence entre les plus riches et les plus pauvres augmente toujours, il y a toujours des personnes qui ont faim ou qui ne peuvent plus payer la facture énergétique et la liste est encore longue. Le rapport que vous nous présentez ce soir n'a que peu à voir avec ce que nous en attendons. Je ne dis pas que la Ville ne fait rien ou tout mal ; ce serait tout aussi démagogique que le contenu de ce rapport. Les années passées, je prenais quelques exemples d'actions et demandais ce qu'elles avaient à voir avec le développement durable. Je ne le ferai pas cette année, mais c'est ce que nous vous demandons. Le document fournit des trames, des exemples de tableaux beaucoup plus complets que ceux que vous nous fournissez, alors utilisez-les. Nous pourrions alors avoir un diagnostic partagé par tous, car l'important est que nous nous sentions tous concernés par ces enjeux. C'est ensemble que nous arriverons à relever les défis qui nous attendent avec la population qu'il faut mobiliser, avec les associations qu'il ne faut pas boycotter ou avec les groupes minoritaires du Conseil Municipal qui pourraient être associés au comité de pilotage qui a conduit à la rédaction de ce rapport. Je pense avoir été assez long, je m'arrêterai donc là pour ce soir. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, chers collègues. Je me dois de répéter certaines remarques que nous avons déjà faites lors de la présentation du rapport les années précédentes, à savoir qu'un certain nombre d'actions résultent de l'obligation légale de la collectivité, comme par exemple la formation des personnels ou leurs visites médicales. Dans le domaine relatif aux personnels de la collectivité, nous saluons toutefois le concours organisé par le Comité d'Hygiène et de Sécurité pour récompenser les meilleures idées en vue d'améliorer la sécurité et les conditions de travail. Il est également très important que les jeunes Colmariens accueillis dans le cadre des emplois d'avenir soient bien encadrés par leurs tuteurs et acquièrent ainsi un professionnalisme et des compétences qui assureront leur intégration dans le monde du travail. C'est effectivement le cas et nous tenons à remercier et à saluer les encadrants qui sont d'ailleurs prêts à se réinvestir dans l'accompagnement des jeunes. Concernant l'accessibilité des bâtiments, nous déplorons que les 15 millions d'euros provisionnés pour l'exécution des travaux sur la période 2012 à 2015 soient reportés et qu'il n'y ait aucune volonté d'établir un agenda d'accessibilité avant la date butoir du 27 septembre 2015. Concernant les améliorations pour le cadre de vie, vous dites que la Ville a favorisé des actions, notamment avec un écoquartier exemplaire. Or, il me semble que cet écoquartier n'existe pas encore, en partie du fait de l'abandon du projet par un investisseur privé ; vous le dites d'ailleurs page 26 du rapport. Merci de nous dire où nous en sommes aujourd'hui réellement et quand vous pensez que ces travaux seront achevés. Je remercie M. FRIEH d'avoir répondu aux questions que j'avais posées en Commissions Réunies. Dans la partie relative à la démocratie locale et de proximité, vous ne faites pas mention du Conseil des Sages. Effectivement, vous nous avez dit, M. le Maire, durant votre discours à l'occasion de la fête de Noël des Aînés que vous avez installé cette instance comme une instance consultative de réflexion, de conseils et de propositions

pour développer la démocratie participative. Il est dommage que ce nouveau Conseil ait été rangé à la rubrique « Accompagner les personnes âgées » dans la mesure où il ne s'agit pas – du moins, je l'espère – d'un club de rencontres du 3^{ème} âge, mais bien d'un Conseil qui devrait savoir, par sa sagesse, apporter des réflexions utiles à tous les Colmariens, de tous âges et dans tous les domaines de la vie. Par ailleurs, nous avons quelques suggestions : pour diminuer les consommations sur l'éclairage public, ne devrions-nous pas, dans certaines rues, prévoir un éclairage qui ne fonctionnerait qu'en cas de détection de mouvement ? Cela éviterait peut-être qu'elles restent totalement éclairées ou, pire, totalement obscures. Pour que la collecte des déchets ne devienne pas un cauchemar au pied des immeubles, il faudrait que les services concernés soient beaucoup plus attentifs et réactifs. Il n'est pas rare que des détritus jonchent les abords durant plusieurs jours. Il serait intéressant de mettre en place un numéro vert pour joindre les services concernés. Ensuite, nous souhaitons faire réellement participer les associations aux commissions municipales pour les sujets les concernant et ne pas réduire leur participation à un encart dans la page Associations du Point Colmarien. Aussi, nous vous invitons à revoir cette demande qui n'est pas traitée à ce jour. Enfin, et de manière générale dans les différents domaines que recouvre le rapport de développement durable de la Ville, les évaluations des différentes actions ne sont guère légion. Il nous semble souhaitable qu'un travail approfondi soit réalisé et que des rapports quantitatifs et qualitatifs soient établis pour chacune des actions afin de déterminer s'il y a lieu de les prolonger ou de les arrêter et ainsi de renforcer les actions véritablement efficaces en faveur du développement durable. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je ne vais pas m'étendre, puisque j'ai déjà eu l'occasion les années précédentes de commenter ce rapport, ou plutôt cet inventaire en long, en large et en travers, et je m'associe pleinement aux remarques qui ont été faites précédemment par mes collègues. J'ai une petite question sur l'autopartage, car je vous avais déjà posé la question il y a 2 ou 3 ans et vous m'aviez répondu que vous y travailliez. Y a-t-il du progrès de ce côté-là ? Y a-t-il une extension du projet actuel puisque nous sommes à 2 ou 3 voitures sur toute la ville de Colmar ? Des villes comparables dans d'autres régions de France arrivent déjà à 20 ou 30 voitures. Avons-nous envie de pousser cette structure pour qu'elle puisse développer son offre à Colmar et mieux la faire connaître, car elle est encore très peu connue et c'est l'un des principaux obstacles au développement de cette offre ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, s'il vous plaît.

M. l'Adj. FRIEH : Tout d'abord, pour répondre aux remarques de M. HILBERT, je pense qu'il fait allusion au document édité par le Commissariat Général au Développement Durable avec les éléments de méthodologie pour l'élaboration du rapport. C'est un document dont nous nous servons pour élaborer notre rapport et en particulier pour l'impact des actions. Vous trouverez quelques exemples essentiellement dans la partie annexe. Je prends le premier qui vient où nous mesurons ce qui est fait

dans le domaine des économies d'énergie pour les bâtiments. En matière de prospective, ce que vous soulignez comme étant manquant, nous comptons étendre à 28 communes du Grand Pays de Colmar la constitution d'un groupement de commandes, dans le cadre du plan climat, pour réaliser des prestations à une plus grande échelle que celle du territoire. C'est un élément d'évaluation qui débouche sur des prospectives. Nous pouvons en trouver d'autres quand nous examinons très précisément l'ensemble des actions décrites dans les annexes. Nous citons aussi à plusieurs reprises, et c'est un des points forts de notre politique, les économies faites en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Je vous rappelle à ce propos que le maire de Colmar a signé la Convention des Maires qui nous oblige à un certain nombre de résultats très précis et concrets. Par conséquent, cela nous oblige aussi à intégrer sans cesse les prospectives nouvelles pour continuer d'économiser les émissions de gaz à effet de serre. A ce propos, nous rappelons souvent que notre parc de véhicules de transport en commun et celui de la mairie sont équipés de véhicules fonctionnant au gaz ou à l'électricité. Au sujet de la transversalité, je rappelais aussi lors de la présentation du rapport qu'il y a désormais une commission thématique qui n'existe pas avant et qui se charge régulièrement d'examiner la transversalité entre les différents services, car éminemment et par nature même, la politique de développement durable est une politique transversale. Nous sommes extrêmement attentifs à cet aspect des choses.

Mme VALENTIN relève les travaux en cours à propos de l'accessibilité. Je rappelle qu'ils sont en cours et que le programme n'est pas amputé, même s'il est différé dans le temps. J'ai cité le Conseil des Aînés tout à l'heure : il s'agit d'une instance de consultation et nous pouvons faire le pendant avec le Conseil Municipal des Enfants ou d'autres instances mises en place dans le cadre de la politique de développement durable, à savoir les Conseils de quartier et le CESEC. Nous avons donc au moins 4 niveaux de concertation continue avec la population. Nous pouvons peut-être faire plus, mais, pour l'instant, il est difficile de faire mieux avec 4 instances de consultation (le Conseil Municipal des Enfants, le Conseil des Aînés désormais, le CESEC et les Conseils de quartier). Nous pourrons en ajouter s'il le faut. Dans le domaine de l'éclairage public, vous suggérez qu'il y a sûrement des progrès à faire. C'est sans doute vrai, mais nous sommes engagés d'une part, dans un plan de réduction des consommations par le remplacement d'un certain nombre de lampadaires sur un certain nombre de quartiers et, d'autre part, dans une réflexion sur l'éclairage même qui, sur certaines heures, pourrait être soit notablement réduit, soit complètement éteint. L'étude est en cours pour le quartier de la Zone Industrielle. Pour les déchets qui, de temps en temps, encombrent les abords des collecteurs, il est vrai que nous sommes particulièrement attentifs à cela et dès qu'un appel est donné à la mairie et si les services ne détectent pas eux-mêmes à temps qu'il y a quelques détritus à côté des collecteurs, des interventions immédiates sont programmées systématiquement. Je rappelle aussi que le comité de pilotage de l'Agenda 21 suit systématiquement à la fois l'état d'avancement des projets en la matière et propose des améliorations, voire des nuances à apporter à certaines actions telles qu'elles ont été conçues. Cela reste conforme à l'esprit de l'Agenda 21 et à la politique de

développement durable qui précise bien qu'il s'agit de mener une politique qui reste toujours active et qui tient toujours compte des réalités.

Sur le reproche qui nous est fait souvent d'avoir une espèce de catalogue d'actions, je rappelle que c'est sûrement l'un des points forts de notre Agenda 21 et de notre politique de développement durable. J'ai récemment participé à une rencontre nationale sous le patronage de Mme la Ministre de l'Ecologie qui montre à quel point les évolutions souhaitées vont dans le sens de ce que nous faisons à Colmar, à savoir non pas des intentions déclarées en matière de politique de développement durable, mais des actions concrètes et mesurables. Beaucoup de ces actions sont effectivement mesurées, il y a des éléments chiffrés, à la fois financiers et de l'ordre des économies que cela permet de faire. Une lecture attentive des annexes le montre sans oublier les éléments chiffrés cités dans le corps du rapport.

A propos de l'autopartage, M. DENECHAUD, je crois que 2 emplacements fonctionnent à Colmar. Nous avons aussi, en dehors de l'autopartage, d'autres modes de partage. Je citais dans le rapport tout à l'heure ce que nous soutenons avec l'auto-stop organisé et sécurisé. Cette initiative vient de la vallée de Kaysersberg et nous avons soutenu cette action par la mise à disposition d'affichages pour la signaler. De plus, le covoiturage continue à se développer. Il y a 2 ou 3 ans encore, certains parkings étaient peu fréquentés et ils sont désormais bien fréquentés. Cela montre à l'évidence que le covoiturage fonctionne de mieux en mieux. S'il y a un besoin pour développer l'autopartage, ce sera fait dans les années qui viennent, mais nous avons d'ores et déjà une volonté politique très volontariste par rapport à l'usage partagé de l'automobile dans ses différentes formes et pas seulement pour l'autopartage.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, deux petits points. Je suis content que M. FRIEH connaisse le document auquel je faisais allusion dans mon propos. Maintenant, ce serait bien qu'il soit appliqué, car je ne reconnaiss absolument pas les remarques qui sont tirées de cette méthodologie dans le rapport qui nous est proposé ce soir. Je souhaitais intervenir de nouveau pour la dernière réponse vis-à-vis de l'autopartage. Il n'y a pas 2 places d'autopartage à Colmar, mais 4 et une cinquième est prévue. C'est géré par une association qui loue des emplacements à la Ville et il me semble que c'est à Colmar où les emplacements sont les plus chers. Toutefois, ce n'est pas cela qui met un frein au développement de l'autopartage, car s'agissant d'une association, il faut des membres. Je suis personnellement membre de cette association et j'utilise l'autopartage régulièrement. Effectivement, le nombre d'utilisateurs doit augmenter et peut-être aussi un coup de pouce de la Ville par rapport aux emplacements qu'elle propose.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je n'ai pas eu d'écho sur un manquement dans le domaine de l'autopartage. Deux ou trois questions n'ont pas eu de réponse, mais d'abord je suis un peu gêné par les propos de Mme VALENTIN puisque les membres du Conseil des Sages ne sont pas des « croulants ». Deuxièmement, pour l'éclairage, nous avons commencé à

éteindre certaines rues en guise de test et nous allons continuer, non pour les éteindre, mais pour être conformes aux normes de sécurité. Nous pouvons éventuellement continuer en éteignant un lampadaire sur deux, mais cela doit passer par une étude très spécifique. Troisièmement, l'écoquartier : nous ne parlons plus du premier puisqu'il est piloté par Pôle Habitat et, pour le deuxième, les partenaires sont réunis et sont d'accord. Toutefois, pour le finaliser, il faut en plus l'accord des différents partenaires qui tiennent à s'y installer pour pouvoir construire des murs en correspondance avec leurs besoins. Différents contacts sont en cours, dont Pôle Emploi, très important pour ce secteur là-bas. L'équipe qui va piloter ce projet est totalement disposée, mais, en attendant, il faut l'accord définitif de ces 2 ou 3 partenaires qui cherchent à s'y installer. Nous sommes donc plutôt sur la bonne voie.

En revanche, je n'ai pas entendu ce qui me préoccupe le plus et je le regrette un petit peu. Je pensais recueillir de votre part davantage de pertinence dans le rapport sur le développement durable. Le Grenelle 2, cela vient d'être dit, impose ce rapport aux territoires de plus de 50 000 habitants. La France, dans sa globalité, comprend environ 200 territoires de cette importance, lesquels représentent 40 % de la population française. Qu'en est-il des autres 60 % ? Rien n'est fait. Si le Grenelle 2 prescrit le rapport sur le développement durable aux territoires de plus de 50 000 habitants, il aurait fallu que ce Grenelle 2 soit complété pour rendre obligatoire cette réflexion pour toutes les collaborations intercommunales, quelle qu'en soit l'importance. J'ai entendu l'écho des deux fractions de l'actuelle majorité nationale, mais j'aurais souhaité qu'elles prennent leur plume et écrivent à Mme la Ministre pour généraliser cette précaution. A quoi sert l'effort réalisé par 40 % de la population, en cela piloté par les intercommunalités, si rien n'est fait pour les 60 % autres ? Je pense qu'il s'agit de la première priorité. Je vous invite donc à prendre votre plume pour saisir votre Ministre en charge de cette question afin qu'elle complète le Grenelle 2 avec cet élargissement pour que les efforts faits par les quelque 200 intercommunalités ne soient pas un coup d'épée dans l'eau. Deuxièmement, nous avons un rapport de développement durable et je remercie M. HILBERT d'avoir rappelé la méthodologie et les axes structurants. Néanmoins, le rapport sur le développement durable est donné pour information. Nous pouvons faire plus, nous pouvons faire moins, tout dépend du degré de lecture et d'interprétation par rapport à ce qui est dit et ce qui est fait. Naturellement, nous pouvons toujours faire mieux, mais par rapport à ce qui est piloté par les autres intercommunalités, je pense être plutôt à l'aise. D'autre part, il n'y a pas seulement le rapport sur le développement durable, il y a également l'Agenda 21 qui est le cadrage physique des actions engagées. Nous ne perdons donc pas de temps à coucher sur papier du verbiage, des interprétations puisqu'à côté, nous avons un schéma physique pour la mise en œuvre de différentes actions qui entrent dans le développement durable et pour lesquelles nous avons arrêté un calendrier. Je pense que, globalement, nous sommes plutôt bons. Nous ne sommes pas forcément très bons, mais plutôt bons par rapport à ce qui est fait ailleurs, d'autant plus que l'Agenda 21 vient d'être nouvellement officialisé à 2 ans. La demande de reconduction est faite et il n'y a aucune

raison que nous ne l'obtenions pas au regard de notre bilan. Je me devais de tenir ce commentaire en fonction de ce que je viens d'entendre.

Mon propos suscite des réactions. M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui. Je suis un peu choqué de ce que vous dites. Selon vous, si les petites communes ou communautés de communes n'ont pas l'obligation de faire un rapport de développement durable, elles ne font rien en terme de développement durable. C'est un petit peu insultant pour les maires des petites communes et présidents des petites intercommunalités.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, je n'ai pas dit cela.

M. HILBERT : Si, vous l'avez dit.

M. le Maire MEYER : Pas du tout.

M. HILBERT : En tout cas, c'est ainsi que nous l'avons compris.

M. le Maire MEYER : Vous êtes libre de comprendre comme vous l'entendez.

M. HILBERT : Il y a beaucoup de petites communes autour de nous en Alsace et dans le Haut-Rhin qui font beaucoup de choses en terme de développement durable. Je peux en citer quelques-unes si vous le souhaitez : je pense à Ungersheim qui a instauré pour ses élèves des repas 100 % bio produits localement et qui a également mis en place un ramassage scolaire avec un cheval et une charrette. C'est un petit village et c'est quelque chose de très intéressant qui plaît beaucoup aux enfants. Tant mieux si cela fait rire certains ; nous n'avons pas tout à fait le même sens de l'humour. Il y a aussi la ville de Kaysersberg qui est pionnière dans le développement durable avec une chaufferie bois, bien avant Colmar, pour sa piscine et une politique de diminution du coût de l'éclairage public depuis longtemps. Il y a même des villes qui ne sont pas forcément connues pour leur maire écologiste qui ont pourtant réussi à éteindre la lumière la nuit. D'ailleurs, par rapport à cette extinction de lumière, il n'y a pas de problème de sécurité malgré ce que l'on peut en penser. Au contraire, éteindre la lumière à partir de 1 h ou 2 h du matin jusqu'à l'aube n'entraîne pas plus d'insécurité que de la laisser allumée. Les chiffres sont là. Discutez-en avec les maires qui l'ont fait pas loin d'ici. Je peux encore citer Muttersholtz ou d'autres. Il y a plusieurs petites communes qui font beaucoup de choses en terme de développement durable et dont Colmar pourrait même parfois s'inspirer, même si elles ne font pas de rapport de développement durable. Cela n'a donc strictement rien à voir entre la rédaction d'un rapport et la réalisation concrète de la politique sur place.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, je veux bien entendre la leçon. Je vous la retourne : si vous n'avez pas les moyens d'acheter la thèse « Développement durable et finances locales », je vous la mets à disposition. C'est une thèse de 3^{ème} cycle qui fait l'inventaire de tous les Agendas 21 avec les actions pilotées sur le plan national. J'accepte le propos, mais vous êtes un peu court dans ce domaine.

M. ERNST.

M. ERNST : Ma remarque ira exactement dans le même sens que celle de mon collègue, M. HILBERT, puisque vous reprochez aux représentants des

deux composantes de la majorité nationale un certain manque de pertinence par rapport aux obligations liées au développement durable. Sur ce coup-ci, c'est plutôt votre remarque qui manque de pertinence dans la mesure où la loi impose la production d'un rapport de ce type pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants, mais il se passe énormément de choses dans d'autres territoires. Je rejoins complètement Frédéric. Nous aurions pu citer également ce qui se passe sur la communauté de communes de Ribeauvillé ou celle de la Porte d'Alsace en matière de déchets, ou à la communauté de communes de Saint-Amarin avec des jardins sociaux qui permettent à la fois d'allier un objectif environnemental et social. Il y a énormément d'initiatives qui existent, mais qui effectivement ne figurent pas dans des rapports puisque la loi ne leur donne pas l'obligation de le faire. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'on ne fait pas.

M. le Maire MEYER : Qu'est-ce qui les empêche de produire un rapport en ce sens ? C'est vraiment botter en touche.

M. ERNST : Absolument pas. Nous avons une obligation légale qu'ils n'ont pas. A partir du moment où la loi les obligera à produire, je suis sûr qu'ils produiront également. Par contre, si vous nous renseignez – c'est peut-être une question de génération – les sites Internet des communautés de communes sont assez bien fournis sur les réalisations en matière environnementale.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Il faut aussi respecter le règlement du Conseil Municipal dans les propos.

M. ERNST : J'ai dit que c'était une question de génération et non d'âge.

M. le Maire MEYER : Bien. Comme vous répétez les propos de M. HILBERT, ce n'est pas la peine que je répète la même chose. La réponse est donnée.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je regrette que chaque fois que nous vous faisons des suggestions vous vous sentiez offensé et que vous bottiez vous-même en touche au lieu de répondre tout simplement à des suggestions qui sont là pour faire avancer les choses en faveur et pour les Colmariens. C'est notre seul motif. Par rapport au Conseil des Sages, vous dites qu'il ne s'agit pas de « croulants ». Absolument pas ; j'ai bien précisé que cette instance doit apporter des réflexions utiles aux Colmariens de tous âges et dans tous les domaines de la vie. C'est vous qui, dans le rapport, avez classé cette instance à la rubrique « Accompagner les personnes âgées » au lieu de la mettre à la rubrique « Démocratie participative » comme il se devrait. C'était juste une remarque. Ensuite, vous dites qu'il faudrait que nous saisissons « notre » Ministre, en parlant de la partie qui représente les Ecologistes et les Socialistes. Je vous rappelle que l'organisation républicaine de la France fait qu'il s'agit également de « votre » Ministre. Enfin, vous m'avez donné raison en répondant sur l'écoquartier : cet écoquartier dont vous dites que c'est un écoquartier exemplaire n'existe pas à ce jour. Vous l'avez signalé puisque vous confirmez dans votre réponse que c'est en cours. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas dire autre chose.

Mme VALENTIN : N'écrivez pas dans le rapport...

M. le Maire MEYER : Pourquoi êtes-vous tellement agressive ?

Mme VALENTIN : Parce que vous l'êtes, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Nous sommes avant Noël.

Mme VALENTIN : Très bien, alors Joyeux Noël.

M. le Maire MEYER : Doucement. Piano, piano, piano.

Mme VALENTIN : Qui va piano va sano, qui va sano va lentano. Nous connaissons la chanson. Je me permets tout de même de vous redire que dans le rapport, et je vous le dis très doucement, il est écrit que vous avez un écoquartier exemplaire. Or, il existe dans vos rêves de Noël. Merci.

M. le Maire MEYER : Parfait. Ce rapport était présenté en guise de communication.

6. Rapport sur les orientations budgétaires 2015.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Ce rapport n'est pas une communication. Il s'agit d'une présentation et c'est la première fois que je cible la durée du mandat puisque par les temps qui courent, on ne peut plus se permettre de faire un seul pas sans mesurer ce que sera la suite. C'est ainsi que dans la présentation qui vous est faite, dans mes explications je me réfère à votre document mais pour vous permettre de suivre, j'ai demandé à M. Bruno MEYER de faire un petit plan d'explications. Il affiche un premier Focus qui résume l'introduction avec les différents niveaux dont nous sommes tributaires dans la réflexion pour préparer les 6 années à venir. Alors, naturellement, en introduction le Débat d'Orientations Budgétaires est plus qu'un exercice rendu obligatoire. Il doit permettre au Conseil Municipal d'avoir les éléments pour apprécier le futur et à Colmar, depuis de très nombreuses années aussi, quelques orientations stratégiques ont été mises en avant et maintenues : maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement, volume important des investissements au niveau d'autofinancement et de concours financiers extérieurs et donc par voie de conséquence modération de l'endettement, alliance d'un soutien fort au développement économique tout en veillant à la cohésion sociale et dans cette introduction, c'est la page numéro 3 de votre brochure. Je relève que le bon socle budgétaire et financier, issu de la gestion des dernières années, permettra pour le budget 2015 et les exercices suivants de poursuivre une politique dynamique d'investissement, de rester à des niveaux tout à fait raisonnables en matière de charges d'emprunts et de pression fiscale. En page 4, je mentionne que c'est en alliant dynamique et rigueur, réalisme et audace, que le budget de la Ville de Colmar continuera d'être un facteur majeur du développement et du bien-vivre dans la cité. Cette dynamique est également une locomotive indispensable pour la pertinence de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Cela étant dit, il ne faut pas oublier le contexte économique et financier. Vous l'avez en rappel sur le focus qui est affiché. Il y a lieu de rappeler que l'Europe et particulièrement la Zone Euro reste un îlot de stagnation économique. Il est particulièrement inquiétant d'assister sur le vieux continent à une hausse continue de demandeurs d'emploi, de personnes en situation de grande précarité. Le principal point positif se situe au niveau monétaire où le taux directeur de la Banque Centrale Européenne est quasi nul. Le second point positif réside dans le coût particulièrement bas du pétrole sur le marché international. Au contraire d'autres pays, l'Europe tarde à peser sur la dynamique économique alors que d'autres pays avancent d'une façon beaucoup plus pertinente.

J'arrive sur le niveau national : la France est dans une phase économique globalement récessive. Les demandeurs d'emplois augmentent mensuellement entre 25 000 et 30 000, ce qui est énorme pour arriver à près de 3,5 Millions de demandeurs d'emplois. Le Gouvernement met en œuvre une politique d'économie budgétaire qui elle-même a des effets récessifs immédiats sur l'activité des collectivités territoriales. Enfin ces mêmes collectivités territoriales sont directement impactées par les décisions : la baisse des dotations d'Etat, ainsi un double impact sur les collectivités sans marge de manœuvre. Je vais d'ailleurs y revenir, l'actuelle négociation du Contrat de Plan illustre cette situation. Et dans un camp comme dans l'autre, ce retrait de l'investissement des collectivités territoriales aura un impact particulièrement négatif sur le niveau d'activité économique. Il faut juste rappeler, je suis en page 6, que la commande publique représente 72 % du travail des entreprises, que les seules Régions investissent davantage que tous les Ministères réunis.

Au niveau local, au fil des dernières années, la situation économique et sociale de l'Alsace a rejoint celle du reste de la France. L'industrialisation de l'Alsace s'est construite en bonne partie sur la base de grandes entreprises étrangères et qui au fil du développement de la mondialisation sont allées ailleurs. La réunification de l'Allemagne a permis à celle-ci de se réorienter fortement vers l'Est. La modernisation de l'appareil industriel productif alsacien est intervenue avec un temps de retard.

Enfin, on peut déplorer le manque de sensibilisation, je note pourtant que la Région Alsace, à travers sa réorganisation de l'Agence d'Attractivité d'Alsace, dont le siège est à Colmar est arrivée au moins à construire un socle de dynamique qui permet de voir les choses autrement. Je pense à l'avenir. Et dans ce contexte régional, je suis page 7, la situation du bassin d'emplois de Colmar est relativement la meilleure et vous avez sur ce focus le rappel du taux des demandeurs d'emplois. Je ne vais naturellement pas faire souffler dans le clairon puisqu'avoir 8,1 % de demandeurs d'emplois est largement de trop, beaucoup de trop. Naturellement avec Strasbourg à 10 % et Mulhouse 11,1 %, la Région Alsace avec 9 % et le Département du Haut-Rhin avec 9,6 %, nous pouvons mesurer que la situation n'est pas unique mais que dans cet ensemble, on se comporte plutôt mieux que les autres. Cela est dû à certaines actions concertées. D'abord l'action commune entre la Ville et la Communauté d'Agglomération avec l'offre foncière dynamique, la pression fiscale modérée, la dynamisation de l'offre touristique, j'en ai parlé tout à

l'heure lorsque j'ai donné la confirmation du label nouvellement obtenu, la reconversion des sites industrielles et militaires. Cherchez-moi une ville où les friches militaires sont totalement réoccupées ? Or, c'est le cas pour la ville de Colmar. La politique du logement et de rénovation urbaine volontariste concourt également à l'activité induite ainsi que d'autres exemples. Pour autant, dans la perspective du budget 2015 et suivants, une incertitude pèse, non seulement sur Colmar mais sur toutes les villes alsaciennes et haut-rhinoises. Quelle sera encore la capacité de soutien des autres collectivités telles que la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin dans les projets qui sont proposés ? Et encore une fois, la discussion autour de la table concernant le Contrat de Plan, illustre ce que je viens de dire. L'Etat cherche essentiellement à faire supporter par les collectivités territoriales, des dépenses qui relèvent de ses propres compétences. Les deux départements sont fortement en retrait du fait, en particulier, du poids des dépenses sociales qu'ils doivent assumer du fait des transferts de compétences, de 1982-1983 et de 2004 et les deux agglomérations de Strasbourg et de Mulhouse peinent beaucoup à suivre le rythme. Il faut donc regarder la situation de Colmar au regard de ces éléments pour mesurer l'impact positif de la politique budgétaire menée ces dernières années mais aussi pour prendre en considération un contexte général qui va peser négativement sur l'avenir. Mais c'est pourquoi, afin de définir nos orientations budgétaires, il est nécessaire de se livrer à un double exercice rétrospectif et prospectif permettant de résituer notre collectivité au sein du triple contexte international, national et local et ce que je viens d'esquisser.

Partant de là, je vous propose l'explication sur quelques autres Focus qui apparaissent sur l'écran, avec la situation de la Ville de Colmar. Ce que sont les résultats positifs mais également ce qu'il faut appréhender pour 2015, voire pour les années à venir. Vous avez sur cette page, qui est très intéressante, où nous nous situons, puisqu'on parle toujours de l'effet ciseau lorsque les dépenses croissent plus rapidement que les recettes. Ce n'est pas le cas pour Colmar, puisque sur ce focus, vous avez la courbe des recettes et celle des dépenses. Vous observerez que sur une période de 2009 à 2013, la différence entre recettes et dépenses était de 6,6 millions d'euros, ce qui est la différence entre les 72 M€ et les 78 M€ et en 2013 cette différence allait de 73M€ presque 74 M€ par rapport à 93. Ce qui veut dire que si l'augmentation de recettes étaient supérieure de 6 M€ en 2009, cette différence était de 19 M€ en 2013. Donc vous voyez : à force de gérer au plus juste et en même temps de lancer, de soutenir les investissements, nous sommes arrivés à une situation qui nous permet une certaine latitude mais pour autant, nous n'avons pas le droit d'oublier ce que sera le futur non seulement pour 2015 mais pour les 5 années suivantes, puisque nous avons à tenir un pari, c'est-à-dire proposer aux Colmariens, assumer pour la Ville de Colmar, ce à quoi nous nous sommes engagés. Vous avez le rappel de cette différence sur le petit graphique du bas. Je parlais de l'évolution de l'épargne brute qui est la différence entre les deux courbes avec naturellement les 6,5 M€ en 2009 et les 18 presque 19 M€ en 2013, soit 3 fois plus, ce qui veut dire que grâce aux recettes, tout en respectant la modération fiscale, nous sommes arrivés à constituer un autofinancement qui nous a permis de financer les projets d'équipements réalisés.

Nous continuons avec l'épargne brute avec les ressources de fonctionnement. C'est également valorisé puisque l'épargne brute était de 8,36 % en 2009 pour être à 20,37 % en 2013, c'est donc la confirmation de ce que je viens de dire tout à l'heure par rapport à l'autofinancement que vous avez sur le graphique de droite, le taux d'épargne brute avec les deux courbes, celle en vert ce qui correspond à Colmar et celle par rapport à la moyenne nationale en marron. Vous avez en-dessous la structure des ressources de fonctionnement avec les 4 volets principaux pour arriver aux 100 % de ressources. Vous avez d'abord les ressources de fonctionnement, puis les impôts et taxes qui représentent 56 %, les subventions, les participations et le produit du Domaine.

Cette croissance est obtenue malgré une contribution de l'Etat qui est restée stable alors que finalement notre marge de manœuvre a été améliorée. La Dotation Globale de Fonctionnement représente 18,5 %, nous allons en reparler lorsque nous évoquerons le budget primitif 2015. Et vous avez sur le graphique de droite la DGF et les autres recettes de fonctionnement et au bas de ce focus, vous avez le rappel de l'augmentation de nos taux fiscaux avec le rappel de l'inflation. Quand je parle de taux fiscaux, contribution locale, il s'agit de la taxe foncière bâtie et de la taxe d'habitation. Au total sur ces 4 années, nous avons majoré le taux globalement de 2,4 points alors que l'inflation était de 7,2 points, soit une différence de 4,8 points. Si je traduis en réalité le montant correspondant, cette différence correspond à 1,33 M€ que nous avons laissé dans la poche de nos contribuables puisque nous sommes restés en-dessous du taux de l'inflation.

Quant à la croissance des dépenses de fonctionnement, nous arrivons à une moyenne sur les 4 années de 0,63 % alors que l'inflation par an était de 1,8 %. Vous voyez donc que là encore, on était à un tiers par rapport à ce qu'était l'inflation et si vous voulez des chiffres plus précis, ce ne sont pas les miens mais ce sont ceux de l'Observatoire des Finances Locales, la dépense par habitant représentait en moyenne 1 264 €, toutes communes confondues. Pour les villes de l'importance de Colmar entre 50 000 et 80 000 habitants, cette dépense était de 1 245 € à l'habitant, par rapport à Colmar où nous sommes très exactement à 1 071/habitant. Donc s'il fallait faire une comparaison entre les villes de la même importance que Colmar, nous arrivons à une différence de 174 € x 70 000 habitants, nous avons une différence de quelque 12 M€ que nous dépensons en moins en budget de fonctionnement. En même temps, nous sommes arrivés à stabiliser les dépenses de personnel, c'est l'explication qui figure dans votre brochure à la page 12, où nous sommes à un coût moyen de 653 € à l'habitant alors que la moyenne est de 714 €. Mais malgré tout cela, nous sommes arrivés à mettre en œuvre ce que nous avons prévu et nous projetons de continuer sur cette lancée avec la page 13 et le transparent n° 6, correspondant à l'épargne. En matière de taux de réalisation, vous voyez la différence, on est presque au double en 2013 par rapport à 2009, mais également une année très forte en 2002, malgré la situation de traitement de l'Etat par rapport aux collectivités territoriales. On ne peut naturellement pas parler de budget sans voir ce que donnent les moyens financiers puisés par voie d'emprunts. Je vous rappelle que dans les opérations d'investissement, il y a toujours trois axes de

financement : l'autofinancement, les emprunts et les participations extérieures.

Pour ce qui est des emprunts, vous avez la courbe verte au bas de la page à gauche, nous étions en 2009 à une capacité de désendettement de 5,87 années et pour l'année 2013 nous étions à moins de 3 années, donc en 3 ans nous avions la capacité de rembourser nos encours et la moyenne nationale tourne autour de 7,72 années. Pour les risques de nos emprunts, vous avez le graphique. L'adjoint aux finances vous en parle à chaque fois. Nos emprunts sont plutôt très sécurisés et la page d'explications vous le rappelle.

Nous continuons avec la page 14 qui est le transparent n° 7 : taux moyen de la dette. Vous voyez un peu l'évolution. En 2009 le taux moyen était de 3,15 % pour être de 2,75 % en 2013. Cela ne vient évidemment pas tout seul. Il faut être en situation de négocier avec les banques et nous venons de conclure un nouveau contrat il y a trois semaines, avec la Banque Postale, au taux de 1,96 % pour 8,8 M€ à taux fixe sur 15 ans, ce qui est presque une exception. Mais si on a pu négocier de cette façon, c'est parce que la Ville de Colmar présente un bilan qui est attesté par l'excellence et cela à plusieurs niveaux. Nous avons donc profité de cette situation particulière pour négocier avec la Banque Postale. La dernière notation a coûté 2 700 €, par rapport à l'économie faite ici, c'est peu de chose. La deuxième était 60 000 € supérieure pour les intérêts sur les 15 ans, et la dernière offre –puisque'il y en a 5 qui sont rentrées- était supérieure de 420 000 €. Mesurez la différence. Nous sommes donc relativement à l'aise dans ce domaine.

Et nous continuons avec la page 15 chez vous, avec les perspectives pour 2015 toujours sur la base des principes qui sont la maîtrise totale des dépenses de fonctionnement, une politique fiscale modérée, un investissement élevé et soutenu, de même un endettement qui laisse des marchés de manœuvre. Point négatif néanmoins, c'est la position de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales. Sur 3 ans, nous allons perdre l'équivalent de 5,5 M€, cela est aujourd'hui unanimement reconnu et ce n'est pas une provocation politique, c'est la réalité. Et vous avez sur votre page numéro 15, l'explication par rapport à cette situation. Il y a donc une très forte incertitude quant aux dotations de l'Etat pour les années à venir, en plus des dépenses nouvelles. Je prends les rythmes scolaires qui en dépenses nettes vont nous coûter quelque 320 000 € par an. Je n'oublie pas les mesures de redressement de salaires prises par l'Etat et qui en 2014 ont coûté à la Ville de Colmar 700 000 €, c'est pareil pour les autres villes, peut-être sur des montants différents. Cela représente 2,5 points de fiscalité rien que pour les rémunérations du personnel qui ont été décidées sur le plan national ainsi que d'autres exemples. Il y a pourtant quelques points positifs en ce qui nous concerne sur le partenariat avec la Communauté d'Agglomération qui à travers les attributions qui sont les siennes, a rendu communautaires deux actions qui étaient assumées par la Ville de Colmar. Il s'agit d'abord du transport collectif puisqu'avant la constitution de la Communauté d'Agglomération, le financement du transport collectif supposait une cotisation des anciennes communes membres du syndicat qui avait précédé la Communauté d'Agglomération. Pour la Ville de Colmar, c'est une dépense

de 260 000 €. Autre décision nouvelle : la Communauté d'Agglomération a rendu communautaires les économies d'énergie. Cette dépense ne sera donc plus déduite sur notre attribution de compensation. Ces deux postes réunis nous font donc déjà faire une économie de 540 000 € ce qui vaut juste 2 points de fiscalité. Mais ce qui est beaucoup plus important, c'est que la Communauté d'Agglomération va mettre en route un deuxième train de fonds de concours de 4,5 M€ dont la moitié revient à la Ville de Colmar. Nous allons donc pouvoir utiliser ces 2,4 M€ pour soutenir nos travaux d'investissement. Et puis dans ce contexte, il faut naturellement chercher un nouvel équilibre, tenant compte de tout cela, pour trouver une feuille de route non seulement valable pour l'année 2015, mais pour les 5 années suivantes. Cela suppose évidemment la continuité dans les dépenses de fonctionnement. Seulement je vois aussi une hausse modérée de la fiscalité et la poursuite de collaboration intercommunale puisqu'à l'usage, nous avons pu constater que pour nous, c'est vraiment le partenaire idéal. Il ne s'agit pas de faire ce que font les communes et les villes, il s'agit de faire ce que les villes et les communes ne peuvent plus faire pour se répartir les rôles et être plus efficaces dans l'utilisation des moyens financiers.

Et j'arrive aux orientations budgétaires pour l'année 2015 -c'est votre page 18- avec une évolution des dépenses. On peut s'attendre de nouveau à un montant supérieur de 2 % par rapport à ce qu'était la facture 2014 mais je globalise les dépenses de fonctionnement avec les autres charges. Cela n'est pas dans le document mais je prévois une diminution des charges de fonctionnement globalement de 2 % par rapport à ce qu'elles étaient pour le budget primitif 2014. Nous devons continuer impérativement à viser juste, à faire des économies encore là où ces économies sont possibles bien qu'on soit déjà très économies par rapport à d'autres collectivités territoriales. Je ne vais pas répéter les propos qui figurent dans votre document de présentation. Alors, les orientations budgétaires comprennent également les dépenses à l'investissement. Nous avions quelques années fortes, vous l'avez vu tout à l'heure, où nous dépassions 50 M€. Seulement ces 50 M€ étaient destinés à mettre en œuvre des projets importants que n'aurons plus demain. Je situe donc les dépenses d'équipements à venir dans une fourchette de 35 à 38 M€, ce qui correspond à une dépense à l'habitant de 540 €, ce qui est encore 50 % supérieur par rapport à la moyenne nationale.

Et pour les orientations fiscales, je serais plus que modéré puisqu'il n'est pas possible aujourd'hui de peser encore davantage sur les contribuables alors qu'ils sont déjà assommés par la fiscalité de l'Etat.

Enfin, il est tout aussi important de gérer cela avec beaucoup de rigueur et l'audit qui nous a été présenté au dernier conseil municipal par Localnova nous permet de cibler, de cadrer, à travers ce que nous avons entendu et qui confirme ce que je ne cesse de répéter, ce que sont les années à venir avec les éléments contraignants, je les rappelle : le désengagement de l'Etat, le constat d'une faible croissance, l'épargne nette qui va diminuer -on était à 18 M€, je pense que par la force des choses on va arriver à peu près à la moitié d'ici 2 à 3 ans et encore le résultat serait merveilleux- mais cela n'est pas tellement grave puisqu'on sera à quelque 10 M€ en-dessous des investissements que nous avions pilotés ces dernières années. Les éléments positifs, quand même,

c'est que la Ville de Colmar est nettement mieux placée que les autres communes pour affronter cette situation et cela grâce à la rigueur de gestion qui était la nôtre. Quelques comparaisons : la Ville pratique une fiscalité qui figure parmi les plus modérées de France. Sa capacité de désendettement, on l'a vu tout à l'heure, est de 2,9 ans alors que la moyenne est de 7,7. Il reste donc également une marge à cette hauteur, seulement il ne faut pas trop puiser, non seulement faire appel à l'emprunt dans la mesure où les conditions sont favorables, et je dis aussi que les gros équipements sont dernières nous. On n'aura plus des années à 50 M€ puisqu'il y a eu ces trois dernières années succession de gros projets qu'il a fallu financer. Autre aspect, la mutualisation de certaines charges de fonctionnement avec la Communauté d'Agglomération pour les postes de direction, voire pour les postes d'exécution, puisque là également il s'agit de jouer une pertinence totale dans le partage de frais dans la mesure où ce personnel est à cheval sur des activités qui intéressent la Ville de Colmar ainsi que la Communauté d'Agglomération et enfin et surtout, le deuxième train de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération où nous pouvons prétendre à une intervention de 2,25 M€.

Cela étant dit, à partir de là, peut-on dégager un pacte vis-à-vis des Colmariens, un pacte qui porte sur le dynamisme par l'investissement, les économies à réaliser sur la dépense publique, la maîtrise de la dette et également de la fiscalité locale. Quand je parle de pacte, ce n'est pas un contrat de confiance. Le contrat de confiance, je l'ai depuis 1995, mais c'est un pacte à mettre entre les mains des Colmariens pour qu'ils sachent où nous allons, à quelles conditions, ce que nous demandons et ce que nous leur proposons.

D'abord le dynamisme par l'investissement : j'en ai parlé tout à l'heure, autour de 38 M€, ce qui correspond à 50 % de plus que la moyenne nationale.

Deuxièmement des économies à réaliser sur la dépense publique : je le répète, on sera à moins 2 % dans le budget 2015. Si je devais y ajouter l'inflation, cela ne fait pas 2 % mais près de 3 % puisque l'inflation est de 0,9.

La maîtrise de la dette : pour moi le plafond c'est la dette que nous avions lorsque les Colmariens m'avaient confié avec mon équipe, la responsabilité de la Ville, c'était en 1995. La dette à l'habitant était de 950 €. Je tiens à ne pas dépasser ce montant. Je reste plutôt en-dessous avec l'engagement qui est pris.

Et puis, quatrièmement : toujours dans ce pacte, la modération fiscale, je pense qu'à travers la budget 2015, je vais initier une petit révolution, et en plus pour respecter les engagements pris. Nous disions au mois de mars que nous allions retirer des bases imposables, l'augmentation nominale décidée par le Gouvernement. Nous disions également que les taux n'allait pas augmenter de plus de 50 % de l'inflation. Alors si aujourd'hui je me livre à l'articulation entre les deux, cela me conduirait -je parle toujours au conditionnel- à vous proposer un budget 2015 où les taux augmenteront de 0 % puisqu'en ne dépassant pas 50 % de l'inflation et en retirant le nominal, nous arrivons au point 0. Mais par contre, ce ne sera pas le cas pour l'année

2015. La même décision que je vais vous soumettre pour 2015 mais qui portera sur 2016, cherchera à déplafonner l'abattement forfaitaire de la taxe d'habitation. Pourquoi ? Nous avons aujourd'hui un abattement de près de 21 % alors que le plafond est de 15 %. Cela relève d'une dimension inéquitable de traitement des contribuables puisque tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Je vais donc certainement proposer à partir de 2016 et 2017 d'aller par palier de 21 % à 15 % avec une étape intermédiaire, première étape 2016, deuxième étape 2017, et en 2017 de ramener également le taux d'imposition à la taxe d'habitation pour être en phase par rapport à cette diminution de l'abattement forfaitaire. Je fais cette différence puisqu'on ne peut plus aujourd'hui majorer dans les mêmes proportions, cela peut être discuté, la taxe foncière bâtie et la taxe d'habitation. La taxe d'habitation est payée principalement par celui qui habite le logement mais pour ceux qui investissent dans le logement, ils payent le foncier bâti et ils payent la taxe d'habitation et surtout pour les promoteurs qui vendent du logement, on ne peut pas imposer au constructeur ou à celui qui finance le logement une augmentation de la taxe foncière bâtie et dans la même proportion la taxe d'habitation. Il faut carrément les dissocier et les analyser d'une façon séparée d'autant plus que si nous parlons « économie » vis-à-vis de l'entreprise, concernant les murs des entreprises, les établissements payent la taxe foncière bâtie. Faut-il être beaucoup plus mesuré pour qu'une augmentation du taux de la taxe foncière bâtie ne pèse pas aussi sur les investissements industriels. Raison pour laquelle, je vais proposer de dissocier l'augmentation entre la taxe foncière bâtie et la taxe d'habitation. C'est ainsi que le Maire et la Majorité municipale entendent passer ce pacte avec les Colmariens pour que chacune et chacun puisse savoir ce que sera l'avenir pour les 6 années à venir, non seulement pour 2015 mais également d'avoir une vue sur ce que sera la fiscalité colmarienne pour les 5 années à venir.

Ce que nous allons également faire en montant d'investissement, puisqu'il s'agit de soutenir les entreprises.

Voilà, rapidement résumée, ma Note d'Orientation Budgétaire, qui je rappelle n'est pas soumise à approbation. C'est une présentation. Vous aurez à approuver la finalisation lors de la présentation du budget primitif 2015. Merci pour m'avoir prêté ces quelques instants d'attention.

M. BURGER.

M. BURGER : Bonsoir à tous. Je suis un peu surpris de ce rapport d'orientations budgétaires puisque, comme son nom l'indique, cela devrait porter sur l'avenir. Or, je constate que sur 25 pages, 21 sont consacrées au passé. Je suis surpris de ne voir aucun graphique sur les années à venir dans un rapport d'orientations budgétaires, d'autant que vous parlez de pacte à la fin. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas de projection. La seule projection se trouve page 15 sur les années à venir, mais le tableau est faux puisque vous cumulez les non-affectations de l'Etat sur les années suivantes. Or, cela ne s'additionne pas puisque c'est affecté chaque année. Vous cumulez les sommes sur l'année 2017 alors que cela ne devrait pas l'être. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas de tableaux de projection. Nous avons une vision claire sur l'investissement, mais je ne comprends pas qu'il

soit tout simplement projeté sur les 5 années qui viennent avec l'augmentation que vous souhaitez affecter. Il s'agit d'une augmentation de 6 ou 7 % puisque vous passez l'abattement de 20,83 à 15. C'est tout de même mieux de l'annoncer clairement avec des tableaux. Je ne comprends pas qu'il y ait autant de tableaux sur le passé avec des chiffres que nous avons déjà vus tellement de fois que nous les connaissons par cœur. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas plus de projection d'avenir. Dans les entreprises, on parle de business plan et je n'ai jamais vu de business plan sans aucun tableau de projection. Les orientations budgétaires devraient être présentées sous forme de graphiques avec une vision claire des projections à la fois des dépenses et des investissements afin que cela puisse être représentatif visuellement. Vous parlez d'un pacte en donnant juste des idées de bonnes actions, car il est évident que vous n'allez pas annoncer une augmentation des impôts ou que vous n'allez plus faire d'investissement. Les 4 engagements que vous appelez « pacte » sont le b.a.-ba évident de la gestion d'une commune. Je souhaiterais qu'ils soient précis et montrés sur un graphique clairement afin qu'ils puissent être jugés en tant que tels.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. Cette note de présentation est toujours la même chose. Cette année, elle a duré près de ¾ d'heure : vous nous lisez un texte pendant un quart d'heure, ensuite vous vous levez et faites cela à la manière d'Aristote, des péripatéticiens qui réfléchissent en marchant et en déambulant. Cela a un côté un peu spectaculaire, c'est toujours sympathique. De plus, pour nous qui sommes au bout, cela nous permet de vous voir de plus près ; c'est toujours bien, car nous sommes un peu loin sinon. Nous avons droit à cela lors du débat d'orientations budgétaires, lors du Budget Primitif et lors du Compte Administratif pour les Décisions Modificatives. Je pense qu'une fois par an pourrait suffire surtout que, comme l'a dit M. BURGER, c'est toujours la même chose. Il s'agit d'un rapport comptable, d'un bon rapport comptable, mais il ne comporte effectivement aucune vision. Concrètement, qu'allons-nous faire dans les années à venir ? Nous le voyons sur le plan comptable, mais quelle est l'implication réelle pour les Colmariens ? Certes, ils veulent savoir si leur feuille d'impôt ne va pas augmenter ou dans quelle mesure, mais ils veulent surtout savoir quels services ils vont avoir, ce qui va changer dans leur ville. Normalement, ce qui se conçoit clairement s'énonce clairement. Or, vous avez besoin de ¾ d'heure pour énoncer quelque chose et vous nous avez dit qu'il s'agissait d'un résumé. Heureusement ! Qu'est-ce que cela serait si ce n'était pas résumé ? Si ce n'est pas énoncé plus simplement, c'est qu'il y a une vraie volonté d'enfumage. Vous donnez beaucoup de chiffres, vous parlez de pacte. Or, avant de pouvoir le signer, cela nécessite que nous le comprenions. Concrètement, combien de personnes ici dans cette salle et combien de Colmariens, *a fortiori*, comprennent de quoi il est question ? Comment pouvons-nous signer, même de manière symbolique, un pacte que nous ne comprenons pas ? C'est absolument impossible de bien comprendre cela. Il faudrait vraiment que les 4 orientations soient clairement dites, que vous disiez clairement que nous diminuons l'abattement fiscal dont il est question, c'est-à-dire que nous augmentons concrètement la feuille d'impôt.

Ce n'est peut-être pas de beaucoup, mais il faut l'assumer au lieu de passer par 50 explications. Autre exemple : cette comparaison entre le taux d'imposition et le taux d'inflation. Je l'ai déjà dit mille fois, il n'y a pas lieu de comparer les deux puisque l'inflation est déjà prise en compte dans les bases. Par conséquent, cela veut dire que nous prenons deux fois en compte la même augmentation. Il n'y a pas lieu de comparer les deux. Comme vous me dites toujours « Ce n'est pas votre question, mais c'est ma réponse », nous allons en rester là. Les personnes qui veulent vraiment se renseigner savent très bien que cela ne se compare pas, l'inflation étant déjà prise en compte dans les bases. Un autre exemple : sur le diagnostic du début, nous parlons du taux de chômage. Certes, le bassin de Colmar est un peu plus épargné que les autres en Alsace, mais nous parlons de Colmar, Strasbourg et Mulhouse, Colmar étant l'agglomération la plus petite parmi les 3 présentées. Nous pourrions parler de Molsheim, de Saint-Louis, de Wissembourg, des autres bassins d'emploi où les agglomérations principales sont plus petites que Colmar et où le taux de chômage est nettement inférieur, c'est-à-dire entre 5 et 8 %. Surtout, et nous en avons suffisamment parlé en début d'année, à Colmar intra-muros, le taux dépasse les 20 %, soit plus de 7 000 demandeurs d'emploi ou 1 actif sur 5. Nous parlons de la ville de Colmar, des Colmariens. Ne vous attribuez pas les bons résultats de Neuf-Brisach ou d'ailleurs, notamment des bassins frontaliers. De plus, sur les 10 dernières années, le taux de chômage a augmenté d'environ 60 %. Soit, le maire n'en est pas intégralement responsable, mais il n'y a pas lieu de pavoiser non plus. En réalité, nous ne sommes pas vraiment épargnés. Dans ce rapport, nous ferions mieux de présenter les choses véritablement nouvelles, ou révolutionnaires comme vous dites : là, peut-être que les Colmariens pourront accepter ou, en tout cas, comprendre le pacte que nous leur proposons. Là-dessus, personne ne peut vraiment se prononcer. Nous parlons d'effet ciseau, mais c'était surtout rasoir.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Dans vos propos introductifs à ce débat, vous citez, page 3 du rapport, les facteurs exogènes qui « pèsent lourdement en ce moment sur les collectivités territoriales », et vous citez le coût de l'argent. Je suppose que c'est un copier/coller d'une autre année, car jamais les taux d'intérêt n'ont été aussi bas depuis la Seconde Guerre mondiale. Il n'est pas nécessaire d'avoir des notations d'agences extérieures pour obtenir des prêts à un taux intéressant puisque la monnaie créée reste coincée dans les circuits bancaires par manque de demandes de crédit. Vous dites vous-même en page 4 que le principal point positif du contexte économique et financier se situe au niveau monétaire ; il y a donc une sorte de contradiction. Vous parlez, y compris pour les collectivités territoriales, d'un niveau de taux d'emprunt exceptionnellement bas. Vous avez cité dans le rapport, mais également dans votre présentation orale, la souscription que vous venez de prendre à 1,96 % sur 15 ans, ce qui est historiquement le niveau le plus bas de la libération de l'accès des collectivités territoriales à l'emprunt. Vous citez également comme facteur exogène qui pèse lourdement – et vous laissez entendre par là, défavorablement – sur la gestion de la collectivité, le prix de l'énergie, alors que le prix particulièrement bas du

pétrole sur le marché international fait baisser les dépenses d'énergie de la collectivité. Il s'agit donc là également d'un point positif. Au niveau des aides du gouvernement, nous ne pouvons contester vos affirmations. Effectivement, les collectivités territoriales sont brutalement impactées par une baisse des dotations sans précédent et qui n'est pas suffisamment prévisible dans le temps pour pouvoir construire un budget équilibré et surtout pour pouvoir anticiper les changements. Nous vous rejoignons dans ce constat, mais permettez-moi de vous rappeler que si la Droite avait gagné les élections de 2012, ce n'est pas 50 milliards d'euros d'économies qu'elle aurait faites sur les dotations aux collectivités. En effet, elle réclamait 80 milliards d'euros, soit plus d'une fois et demie cette somme. Le contexte économique et financier, international et national étant posé, il s'agit de choisir. En effet, vous citez vous-même Pierre MENDES FRANCE : « Gouverner... c'est choisir » et le choix d'affectation des budgets est au service d'une politique. Nous ne ferions pas la même politique que vous puisque nous privilégierions l'intérêt général aux cadeaux particuliers et le fonctionnement des services aux nouveaux investissements. Vous reconnaissiez vous-même que « l'administration à Colmar est tenue de faire aussi bien, voire mieux qu'ailleurs avec des moyens souvent plus restreints ». Nous n'aurions pas fait les mêmes choix et mon collègue, Julien ERNST, va préciser les points particuliers de différences entre la politique que nous aurions menée et la vôtre. Avant cela, permettez-moi une question, M. le Maire : vous dites que vous proposerez un pacte aux Colmariens pour qu'ils sachent, ce qui signifie une information. Sinon, un pacte est un acte signé par deux ou plusieurs parties, lesquelles élaborent ensemble les modalités du pacte. Comment pensez-vous soumettre votre pacte aux Colmariens ? Pourront-ils formuler leur adhésion ou leur rejet sur un ou plusieurs points, voire sur le pacte lui-même ? Sinon, je le répète, ce sera une information et non un pacte. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire, chers collègues, comme il s'agit de mon premier débat d'orientations budgétaires, je vais sans doute être un petit peu long. Néanmoins, je crois que c'est un moment qui le mérite et avec l'exposé liminaire que nous avons eu de M. le Maire, rassurez-vous, je serai très court. Le débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir est censé être parmi les plus riches auquel les membres d'un Conseil Municipal puissent participer. Pensez donc, il s'agit de débattre, majorité et opposition, des orientations stratégiques pour notre ville dans sa gestion quotidienne comme sur ses projets à moyen et long terme. Le document qui sert de base à cette réflexion est également intéressant puisqu'il recense les éléments de conjoncture internationale et nationale susceptibles de nous impacter localement. Il est aussi, et surtout, le révélateur de la mentalité et de la vision de l'avenir du groupe politique qui l'a élaboré. Comme l'a souligné ma collègue, Victorine VALENTIN, ce document propose une certaine relecture de l'histoire récente sur le prix de l'argent ou celui de l'énergie, mais également d'une histoire plus ancienne, notamment lorsque vous indiquez, M. le Maire, que les départements sont en retrait du fait des compétences sociales datant de 1982-1983 alors que l'essentiel des compétences sociales

mal compensées ont été transférées lors de la décentralisation Raffarin de 2004 que vous avez votée, notamment sa partie recettes, lorsque vous étiez député. Il n'est donc pas exagéré de dire que vous êtes en partie comptable des difficultés budgétaires des départements que vous pointez du doigt aujourd'hui. Plus globalement, l'impression générale qui ressort du document budgétaire est celle que Colmar est une île, sachant tirer profit des belles embellies internationales et sachant suffisamment se protéger des coups de semonce gouvernementaux, régionaux, voire départementaux pour que cela ne modifie en rien, ou à peine, le comportement de ses gouvernants. Comme toutes les îles cependant, elle peut souffrir d'un phénomène d'isolement et d'entre soi qui conduit ses gouvernants à exagérer un petit peu, parfois beaucoup, les conséquences de tout événement. Parlons franchement de la dotation globale de fonctionnement : vous parlez de la diminution de 670 000 € pour 2014, puis de 1,6 million d'euros pour 2015 et 2016. C'est une affirmation juste et je ne la contesterai pas. Comme vous aimez beaucoup ramener des éléments budgétaires à un pourcentage, je vais faire de même, car nous avons l'impression que cette baisse de la dotation globale de fonctionnement va tellement nous impacter que nous n'aurions d'autres choix que d'augmenter les impôts locaux ou de vendre les « bijoux de famille » pour maintenir un équilibre budgétaire. Plus terre à terre, cette baisse de la dotation globale de fonctionnement a été de 0,7 % en 2014 par rapport à celle indiquée dans le Compte Administratif de 2013. Idem pour 2015 et 2016 où la baisse représentera chaque fois 1,7 %. Avec la gestion dont vous vous vantez, je pense que, sans affirmer que ces baisses n'auront pas de conséquences, elles ne représentent cependant pas la catastrophe annoncée par le document. Il en est de même pour la somme budgétée pour la réforme des rythmes scolaires, même si dans le cas de la Ville de Colmar, mieux vaut parler de la réforme des 4,5 jours. En effet, la réforme des rythmes scolaires, là où elle est appliquée, est l'ouverture à un certain nombre d'activités péri-éducatives (éducatives, culturelles et sportives) pour les enfants qui en bénéficient, ce qui n'est pas le cas dans notre ville. Votre document n'indique pas, et c'est bien dommage, ce que va vraiment nous coûter la réforme des rythmes scolaires. Vous indiquez 320 000 € sans dire si nous bénéficierons ou pas de la dotation prévue par l'Etat et dont on a annoncé qu'elle était pérennisée lors du dernier Congrès des Maires. Si Colmar pense à la demander cette fois-ci, elle représenterait 270 000 €. Si nous minorons les 320 000 € de 270 000 €, nous arrivons à un coût de 50 000 €. Je pense que la Ville de Colmar doit avoir suffisamment de réserves pour prendre ce coût sans que cela l'oblige à des mesures extrêmes. Par ailleurs, un document d'orientations budgétaires est censé ouvrir des pistes précises surtout quand il a l'ambition de tenir lieu de feuille de route pour les années à venir. Annoncer, par exemple, le maintien d'un niveau d'investissement à 38 millions d'euros annuels au minimum lorsqu'on affirme dans le même document que la plupart des gros investissements sont derrière nous, c'est soit faire un effet d'annonce, soit avoir des projets sous le coude dont le Conseil Municipal n'a pas encore été informé. Nous repasserons donc pour la précision. Sur les taux d'imposition, notre Groupe est opposé à l'option que vous défendez. Si, au départ, vous proposiez une augmentation uniforme et limitée des taux de TH et de TFB, la suite de votre

propos indique clairement que vous comptez faire payer aux locataires colmariens une partie des sommes que vous estimatez dues par l'État. En proposant de faire sauter une partie des abattements actuellement en place et en augmentant les taux de TH, le résultat sera clair : la facture va augmenter pour les locataires. Vous vous gardez bien d'ailleurs de faire une simulation virtuelle de cet alourdissement de la facture fiscale alors que vous êtes pourtant un spécialiste des démonstrations d'économies de fonctionnement virtuelles. Quant aux propriétaires, ils paieront la même chose, voire un petit peu moins puisque, pour vous, une augmentation de la TFB ferait fuir les investisseurs privés qui, de plus, risquent de ne pas manquer en cas de révision favorable du PLU sur les zones non constructibles actuellement et situées dans le quartier des Maraîchers. Votre pacte de stabilité fiscale avec les Colmariens représente au final deux poids deux mesures selon leur statut, voire un pacte d'augmentation au détriment des seuls locataires. Bien sûr, nous ne pouvons pas l'accepter. Toutes les pistes évoquées ne sont cependant pas à rejeter. L'une d'elles me semble particulièrement intéressante, à savoir la poursuite de la mutualisation avec la CAC. Pourtant, il arrivera un temps où cette mutualisation atteindra son maximum et il faudra aller à l'étape supérieure, à savoir le transfert de compétences que ma colistière et mes prédecesseurs appellent de leurs vœux depuis longtemps, et ce, afin que Colmar assume enfin son rôle phare pour les communes situées autour d'elle et pour le Centre Alsace en général. Je terminerais par une question de méthode sur la nouvelle pratique que vous souhaitez mettre en place sur l'exécution du budget d'investissement. Définir un certain montant lors du Budget Primitif et le corriger lors de la Décision Modificative n° 1 en fonction de l'avancement des projets, c'est au final la marque d'un budget que je qualifierai d'un adjectif que nous entendons assez peu dans cette assemblée : normal. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Vous regrettiez tout à l'heure que le rapport de développement durable ne soit pas obligatoire pour les collectivités territoriales de moins de 50 000 habitants et je me demande si je n'aurai pas regretté qu'il soit obligatoire pour celles de plus de 50 000 habitants. Finalement, le mettre en préalable du rapport d'orientations budgétaires permet de l'oublier dans la mesure où nous nous en débarrassons assez rapidement en début de Conseil Municipal et nous n'en parlons plus après. Je regrette qu'il n'en soit pas fait mention dans le rapport d'orientations budgétaires et que nous ne parlions plus du tout de développement durable. Sur vos conclusions qui sont encore affichées et sur votre pacte, nous ne pouvons qu'être d'accord. Je pense effectivement qu'il faut faire attention à la dette, à la hausse de l'imposition, aux dépenses de fonctionnement et avoir un investissement important. Or, l'important est de savoir en quoi nous allons investir et en quoi nous allons faire attention au niveau du fonctionnement. Dans le rapport précédent, vous nous parliez de travaux réalisés dans les écoles ou sur l'éclairage public pour faire des économies, mais j'aimerais savoir si nous pourrions aller plus loin. Ne pouvons-nous pas faire un audit sur tout le fonctionnement de la municipalité par rapport à des économies susceptibles d'être faites en termes

d'énergie ? En effet, même si, aujourd'hui, le coût de l'énergie baisse, c'est conjoncturel et nous savons très bien qu'il va augmenter à long terme. Nous ne savons pas si cela interviendra l'année prochaine, dans 2 ans ou dans 3 ans, mais nous sommes persuadés que l'énergie va réaugmenter. Il faut donc faire des économies d'énergie, mais nous pouvons également faire des économies de matières comme le papier. Nous avons tous des quantités énormes de papier qui nous sont distribuées alors qu'en début de mandature, il avait été proposé de faire des envois par mail. J'ai répondu et je reçois toujours du papier alors que j'avais demandé à ne plus en recevoir. Nous pouvons aussi faire des économies d'encre ou de beaucoup d'autres choses sur le plan du fonctionnement. Une étude a-t-elle été faite par rapport à cela ? La Ville va-t-elle s'engager dedans ? Cela ferait des économies importantes, peut-être, et pas seulement portées par le personnel. Je pense qu'il est important de continuer à parler de développement durable, car c'est transversal et nous l'oubliions un peu vite.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint aux Finances.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. A bien écouter les premières interventions de nos collègues de l'opposition, j'ai l'impression que nous n'avons pas lu et pris possession du même document d'orientations budgétaires. J'ai aussi le sentiment que certains de nos collègues oublient le contexte dans lequel se sont élaborées ces orientations budgétaires, contexte qui dépasse le seul cadre de la Ville de Colmar : contexte général, international, régional le cas échéant – nous pouvons citer le retrait du Conseil Général sur un certain nombre d'investissements – dans lequel de nombreuses collectivités vont peiner à boucler leur budget. A Colmar, ce n'est pas le cas. A Colmar, nous continuons à parler d'avenir, à tracer des perspectives et ce que j'entends ce soir me laisse un peu perplexe quant à la pertinence de certains de nos collègues de l'opposition. En effet, ils oublient totalement le contexte très difficile auquel sont confrontées nombre de communes dans la préparation de ces orientations budgétaires.

M. BURGER, vous avez parlé de business plan en faisant une comparaison avec le monde des entreprises. Pardon, mais cela me fait un peu sourire. Aujourd'hui, quelle entreprise est capable de porter un business plan, un prévisionnel sur 2, 3 ou 4 ans ? Citez-moi les entreprises capables de poser un tel exercice. C'est d'ailleurs souvent leur banquier qui les sollicite à ce sujet et ils trouvent cet exercice un peu « rasoir », pour reprendre une autre expression empruntée ce soir. Ne soyez pas plus royaliste que le roi et restez un peu concret, les pieds sur terre et, encore une fois, n'oubliez pas le contexte dans lequel s'inscrit notre note d'orientations budgétaires. Nous évoluons dans un monde de plus en plus contraint, les dotations de l'Etat se réduisent et, dans ce contexte, nous devons nous adapter. Raison pour laquelle nous proposons ce soir un certain nombre d'ajustements et d'orientations très nettes et très claires. Je ne vois pas où l'absence de graphiques nuit à la clarté des perspectives tracées. Je cite, par exemple, le fonctionnement : nous posons très clairement sur différentes pages du rapport un certain nombre de pistes de réflexion et d'actions pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, étant entendu que nous n'avons la main que sur environ 45 % de nos dépenses de

fonctionnement puisque les 55 % qui correspondent aux charges de personnel sont décidés par le Parlement. En matière fiscale, nous prenons l'engagement très clair de ne pas augmenter les taux au-delà de 50 % de l'inflation. Il s'inscrit dans le pacte que rappelait tout à l'heure M. le Maire qui était déjà un exercice complexe par le passé et qui l'est encore plus aujourd'hui. Trouvez-moi les collectivités capables de porter un tel engagement dans le contexte qui est le nôtre. Par ailleurs, nous prenons soin de rappeler dans cet exercice et cet engagement de modération fiscale vis-à-vis de nos concitoyens, les variables en termes d'inflation et en termes de variation nominale. Ce que je dis est un peu technique, mais c'est dans le cadre de ces deux paramètres que nous avons pris soin de rappeler que nous allons en préciser les contours année après année, lors des Budgets Primitifs. Toutefois l'engagement très net et très ferme en matière de fiscalité est posé. En matière d'endettement, même sujet, vous nous dites qu'il n'y a pas de vision claire. Encore une fois, j'ai l'impression que nous n'avons pas lu le même document. Nous avons pris un engagement très clair, et la pratique le démontre déjà, qui est de toujours garder une maîtrise de notre endettement, et ce, malgré la dynamique d'investissement portée par la Ville de Colmar. Nous fixons un cap qui est celui de 950 € par habitant, niveau d'endettement de 1995. Nous sommes aujourd'hui à 818 € alors que la moyenne nationale est de 1 282 € par habitant. Nous avons une marge de manœuvre, mais nous nous fixons ce plafond maximum pour mener à bien nos investissements tout en veillant à une maîtrise de notre endettement. Là aussi, les choses sont clairement posées. Nous avons également pris un engagement très clair et qui, quelque part, est le cœur de toute la problématique qui va se poser pour l'année 2015 et les années suivantes, à savoir celui d'être en capacité de maintenir une dynamique d'investissement forte sur notre territoire. Dans ce document d'orientations budgétaires, nous prenons un engagement qui, lui aussi, est très fort : maintenir une dynamique, car l'investissement est un levier de croissance et d'emploi sur notre territoire. Il a un effet d'entraînement sur nos entreprises et je pense que nous le savons tous autour de cette table. Nous disons clairement que nous tenons un rythme de l'ordre de 38 millions d'euros d'investissement sur la mandature. C'est relativement fort comme engagement. Je regrette, chers collègues, que vous n'ayez pas pris soin de le prendre en considération, car c'est très important. Nous sommes dans le concret, dans ce qui va être délivré en termes d'équipements pour nos concitoyens, en termes de cadre de vie et également en termes de chiffre d'affaires pour les entreprises auxquelles nous allons confier ces travaux. 38 millions d'euros représentent grossso modo 540 € à l'habitant alors que la moyenne nationale est quasiment deux fois en dessous aujourd'hui et je crains que nous ne soyons dans des situations bien plus basses sur la mandature qui vient. Tout cela pour dire en conclusion qu'il faut regarder les choses avec un peu plus de sérénité et un peu plus d'honnêteté intellectuelle. Retraçons bien le contexte dans lequel se sont élaborées ces orientations budgétaires et apprécions-les au regard des 4 paramètres qui ont toujours été notre lecture et notre pratique budgétaire, mais qui sont également et plus que jamais des vecteurs, des cadres, des repères importants pour notre avenir.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Juste en réponse à M. l'Adjoint, nous avons pris note du document. Quand nous faisons le compte sur la dotation globale de fonctionnement, nous sommes tout à fait d'accord avec le constat qui est fait. Sur l'importance de maintenir un niveau d'investissement élevé, nous sommes aussi tout à fait d'accord ; d'ailleurs, nous ne l'avons pas critiqué. Par contre, le point que j'ai soulevé est : qu'allons-nous faire avec ces 38 millions d'euros ? Là, je vous mets au défi de me trouver le premier projet que vous allez financer avec cette somme. Nous ne pouvons pas ouvrir tous les ans les rues de Colmar juste pour maintenir un niveau d'activité de 38 millions d'euros. Je vous demande tout simplement de me décrire les projets qui vont en face de la somme que vous prévoyez de mettre tous les ans en investissement. C'est tout.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, nous avons entendu beaucoup de choses ce soir et c'est très bien. C'est le débat démocratique, nous sommes là pour cela et nous avons tout le temps pour cela. Toutefois, il ne faut pas être hors sujet : nous sommes dans la note d'orientations budgétaires et j'ai entendu nombre de propos qui sortaient totalement de ce contexte. Nous ne sommes pas dans le Budget Primitif sur lequel nous aurons l'occasion de revenir et d'avoir ce débat. J'imagine que vous nous direz la même chose et nous vous répondrons également la même chose. C'est un peu dommage de ne pas rester sur les sujets qui sont d'actualité.

M. DENECHAUD, nous avons bien des différences, mais la principale est que je vais vous répondre en vous respectant. Je trouve dommage, notamment dans votre conclusion, que vous manquiez régulièrement et encore ce soir de respect vis-à-vis du maire de Colmar, élu par la grande majorité de la population colmarienne. C'est votre problème. Néanmoins, je le regrette et je vous le dis. Vous pouvez sans doute vous améliorer avec le temps – c'est peut-être une question de génération, M. ERNST –, et cela viendra certainement.

J'ai entendu MM. BURGER et DENECHAUD dire à peu près la même chose, à savoir que nous ne parlons que du passé et non de l'avenir. Je suis toujours surpris d'entendre cela, car même un chef d'entreprise, et surtout un chef d'entreprise, sait que le passé éclaire toujours le présent et le présent prépare l'avenir. Les choses sont liées. Nous ne créons pas aujourd'hui, nous ne sommes pas l'année zéro du début du commencement d'une politique. En effet, les fruits ou les dividendes que nous engrangeons aujourd'hui et les chiffres qui vous ont été présentés par M. le Maire et mon collègue, Matthieu JAEGY, illustrent le fait que nous ne menons pas cette politique depuis aujourd'hui, mais qu'elle est le fruit d'une longue stratégie qui nous permet d'avoir les résultats exprimés et mis en valeur par les agences de notation lors du dernier Conseil Municipal. Je suis aussi surpris, surtout dans la période actuelle, d'entendre dire que nous ne parlons que de chiffres et que la vision comptable n'est pas importante. Comment est-il possible de dire une chose pareille alors que le b.a.-ba de la vie, et nous le savons particulièrement aujourd'hui, est de ne pas dépenser l'argent que nous n'avons pas ? Justement, ce dont souffre la France est qu'à force de

dépenser l'argent des autres, elle finit par en manquer. Or, quand nous manquons d'argent, nous ne pouvons plus financer les projets qui améliorent la vie quotidienne des personnes et rendent la ville plus attractive. Nous ne pouvons plus financer les associations qui œuvrent au quotidien dans tous les domaines, culturels, sociaux, sportifs. Il faut avoir cette vision comptable pour avoir les moyens de ses choix politiques. Sinon, c'est du verbe, de la théorie. Nous, nous sommes dans l'action concrète, au quotidien, pour les Colmariennes et les Colmariens. Nous menons justement une politique pour rendre la ville plus attractive et une politique pour l'emploi. Bien sûr que la situation de l'emploi est difficile en France, dans toute l'Alsace, dans le Haut-Rhin et à Colmar aussi. Bien entendu, nous en subissons également les conséquences à Colmar. Or, si nous sommes moins touchés ici, ce n'est pas parce que les villes créent des emplois, mais parce qu'elles créent un contexte qui permet véritablement ensuite aux entreprises de créer les emplois, la richesse et la croissance économique. Ce contexte, nous le créons depuis des années. C'est le passé, mais c'est aussi le présent et l'avenir. Ce contexte a été rappelé : une fiscalité qui permet aux entreprises d'investir, de rester ici, de créer de la masse salariale, de créer de la croissance alors que c'est plutôt, malheureusement, l'inverse qui se passe dans notre pays. Nous devons être fiers de cela. Le contexte est également le fait de continuer à investir, de permettre aux entreprises d'avoir des marchés, aux artisans d'avoir du travail et d'embellir en même temps la ville. Il est vrai qu'on nous dit qu'il y a beaucoup de chantiers ou de travaux en ville, mais chaque fois que je vois une grue ou un marteau-piqueur, je vois quelqu'un qui travaille derrière et c'est une bonne chose. En plus, des améliorations sont faites dans la vie quotidienne des personnes. C'est toute la politique qui a été menée en matière de soutien au pouvoir d'achat, de dividendes perçus par la population, c'est toute la politique foncière. Regardez les milliers d'emplois créés sur le site de l'aérodrome où nous avons eu une politique foncière intelligente à long terme avec une vision d'avenir. Alors cessez de dire cela, car ce n'est pas la réalité. La note d'orientations budgétaires projette la ville pour les prochaines années avec les ingrédients d'aujourd'hui qui sont le fruit du travail mené depuis de nombreuses années par les uns et les autres ici, dans cette salle.

M. le Maire MEYER : Presque tout est dit. M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Très rapidement, je vais remercier M. l'Adjoint et M. le 1^{er} Adjoint pour ces explications. Là, effectivement, nous avons quelque chose dans la fin de votre intervention qui ressemble à des orientations budgétaires. Nous voyons un peu vers où la Ville de Colmar veut aller. Certes, ce n'est pas chiffré comme dans un budget, et c'est normal, mais nous avons une idée de là où nous voulons aller. Les chiffres sont très importants puisqu'ils retracent la réalité, mais ils ne sont importants que parce qu'ils retracent ou prévoient une réalité. Les chiffres déconnectés du reste n'ont aucun intérêt. Je suis désolé, mais les personnes de la mairie qui sont là ne sont pas seulement des dépenses de personnel. Ce sont des personnes qui réalisent des choses au quotidien, il y a du contenu derrière. A un moment, il faut aller au-delà de cette vision purement comptable. Il est normal que M. l'Adjoint aux Finances ait cette vision comptable, mais de

votre part, M. le Maire, vous qui avez tout de même une vision, nous attendons quelque chose qui aille un peu plus loin. C'est tout. Nous ne disons pas que les chiffres ne sont pas importants et personne ne le dit ici. Sur le respect, je crois que nous n'avons pas de leçon à recevoir de la part de certaines personnes qui s'asseoient sur ce que disent les fonctionnaires ; je fais référence à ce qui a été dit la semaine dernière en Commissions Réunies, en l'absence de la presse, comme vous l'avez mentionné.

M. le Maire MEYER : M. BURGER.

M. BURGER : Je voulais dire aux adjoints que les entreprises qui embauchent font des business plans, même en période difficile. Ensuite, évidemment que les chiffres sont importants. A part de simples notions de bonnes actions que nous souhaitons faire – il est évident que nous n'allons pas écrire que nous n'allons pas maîtriser la dette ou la fiscalité –, je ne vois pas d'économies et de productivité parfaitement chiffrées pour annoncer un projet ambitieux qui est, compte tenu de la période difficile et des difficultés que vous avez évoquées, M. le 1^{er} Adjoint, de dire que nous n'augmenterons pas les impôts. Dans votre démonstration, vous annoncez une hausse d'impôts de l'ordre de 7 %, mais elle n'est pas annoncée clairement. Il est dit que nous allons baisser tel taux pour ne pas augmenter le taux, ce qui correspond en réalité à 7 % d'augmentation planifiée sur plusieurs années. Pourquoi n'est-ce pas dit clairement ? Pourquoi n'est-ce pas représenté ? Ce serait beaucoup plus simple et beaucoup plus rapide.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je suis un peu scotché par toutes ces affirmations qui sont totalement en dehors du sujet. Nous sommes dans une note d'orientations budgétaires et non dans un business plan. Je m'excuse, mais un budget n'est pas un business plan. Il y a une confusion totale. Une orientation budgétaire est une perspective d'abord sur un an. Volontairement, je suis allé plus loin dans les 3 dernières pages, non plus pour parler de l'année à venir, mais pour voir le futur sur 5 ans. Pour autant, ce n'est pas un business plan. Un budget est une approche des recettes et des dépenses que nous devons mettre à côté d'un projet approuvé par la population. J'ai entendu 3 intervenants tout à l'heure qui disaient : pour quoi faire ? Mesdames et messieurs, nous vous livrons notre projet approuvé par la population, lequel énumère les différents projets acceptés par la population et vous savez ce que nous allons faire. Nous avons été élus sur la base de notre projet pour la ville et nous n'allons pas faire autre chose. C'est le pacte vis-à-vis des Colmariens. Quand je parle de pacte, cela semble avoir un peu heurté Mme VALENTIN, il y a d'abord le projet pour la ville et ensuite les moyens financiers déclinés sur les 5 années. Le pacte est là. Il ne s'agit pas d'une double signature puisque nous avons déjà la signature des électeurs. Nous l'avons déjà, seulement nous voulons mettre à côté les moyens financiers. Alors, parler de business plan pour un budget municipal me fait sourire. Nous n'avons jamais entendu cela. Qu'est-ce que l'avenir ? C'est le projet approuvé par la population. Et ce projet nous fait travailler sur les différentes orientations qui avaient été expliquées. Dans les 3 dernières pages, le but est de voir l'avenir. C'est la première fois que je le fais, car une note d'orientations budgétaires porte sur un an et non sur 6. Or, là, nous allons sur 6 ans. Si vous ne savez pas quoi faire, des journaux

sont encore disponibles – je peux les mettre à votre disposition – pour avoir le recensement de tous les travaux approuvés par la population. C'est tout aussi simple que cela.

M. DENECHAUD, vous faites à la fois du pédalage et du rétropédalage puisqu'en un ¼ d'heure, vous avez tout juste dit le contraire. Je m'excuse, mais je fais ce constat : en un ¼ d'heure de différence, vous avancez 2 théories totalement opposées. Vous compariez le secteur de Saint-Louis pour l'emploi, mais il y a aussi Haguenau, Saverne, des grands frontaliers qui ne sont pas comparables à Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Vous l'avez dit, je vous ai écouté très poliment sans vous insulter, ce qui n'est pas toujours votre cas. Cela vous a déjà été rappelé par le 1^{er} Adjoint et je suis totalement d'accord avec lui.

Mme VALENTIN, présenter le coût de l'argent : oui, en 1996, c'est un coût vraiment exceptionnel et le coût de l'argent reste cher aujourd'hui puisque je connais des collectivités qui ont contractualisé à 2,2 % alors que nous sommes à 1,96 %, soit 0,6 % de différence. Ce coût est cher. Je suis donc plutôt content.

M. ERNST se référait à la réforme de 2004, ce qui ne va pas. Vous êtes un peu trop jeune pour vous souvenir de la première décentralisation de 1982.

Intervention de M. ERNST inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non. La décentralisation de 1982 a été faite par un ministre socialiste.

Intervention de M. ERNST inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Laissez-moi terminer. Soyez poli. Aujourd'hui, quel était le phare de ces opérations ? Les collèges et les lycées. Consultez un conseiller général et un conseiller régional pour connaître la dotation de l'Etat au regard de ces décentralisations : aujourd'hui la dotation de décentralisation pour les collèges, c'est-à-dire la participation de l'Etat, est inférieure de 20 % par rapport au coût réel. L'actualisation des coûts n'a pas suivi et c'est pareil pour 2004. Naturellement, en 2004, c'était la droite, mais 2014, c'est la gauche. Elle n'a pas pour autant actualisé le coût des dépenses sociales confiées aux Départements.

Intervention de M. ERNST inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Ce jeune homme peut-il laisser parler ? Vous savez, vous êtes parfaitement malpoli. Permettez-moi de le rappeler. Je vous ai laissé causer. C'est le moindre des respects. J'insiste. Bien. Vous avez parlé 2 fois et je ne vous ai pas refusé la parole. Quant au coût des rythmes scolaires, je crois qu'il faut être plus sérieux. Le coût réel est de 650 000 € et le coût net de 320 000 €, les 50 € étant déduits. Au regard des affirmations, il faut peut-être travailler davantage le sujet pour que ce que vous dites soit en meilleure phase avec la réalité. Pour les 38 millions d'euros annuels, je répète la même chose : consultez notre projet pour la Ville approuvé par la population et vous saurez ce que nous allons faire.

Je fais la même réponse à M. HILBERT qui avait la même interrogation. Pour la mutualisation, la Communauté d'Agglomération de Colmar a été consultée il y a plus de 10 ans et d'entrée, nous partions sur la mutualisation puisque nous avions toujours un seul Directeur Général des Services, le même Directeur Technique qui couvrait les deux et nous allons poursuivre. Je pense que nous n'avons pas de retard non plus dans ce domaine, mais nous continuons. Pour la DGF, vous avez acté la vérité du montant figurant dans le document produit avec un montant de 5,34 millions d'euros sur 3 ans. Si je divise cela par 3, cela représente une diminution de 1,7 million d'euros, lesquels correspondent à 6 points fiscaux. Vous dites que nous allons augmenter la fiscalité, mais nous n'allons pas le faire. Vous dites également, comme M. BURGER, que nous répercutons 7 % de fiscalité locale, ce qui est totalement faux. Il ne faut pas raconter de bêtises, mais voir ce que donne l'abattement qui sera éventuellement diminué de la façon que je viens l'expliquer. Il est hors de question d'augmenter la fiscalité de 7 %. D'ailleurs, les 2 dernières pages mettent noir sur blanc ce que nous allons faire et personne n'a parlé de 7 %. Il y a 0 % d'augmentation de la fiscalité. Alors, il ne faut pas prétendre des contrevérités qui ne tiennent pas la route.

Je suis quelque peu surpris du déphasage total des interventions des uns et des autres au regard d'un document qui n'a rien à voir avec un business plan, mais qui porte sur l'année 2015 et offre une perspective pour les 5 années suivantes.

Bien, le rapport n'est pas soumis à approbation.

7. Délibération budgétaire spéciale : autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous avons à prendre acte des modifications.

M. l'Adj. FRIEH : Oui.

M. le Maire MEYER : Cela s'arrête à cela.

M. l'Adj. FRIEH : Cela s'arrête à cela.

12. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Poursuite de l'engagement n° 26 – Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, l'association « Manne Emploi » et le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar 2015-2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de subventions pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2014.

Voir rapport –

Melle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion. M. YILDIZ n'a pas pris part au vote.

15. Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de la paroisse Saint-Vincent de Paul.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Avances sur subventions 2015 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Avenant n° 3 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du Musée du Jouet.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la Société d'Histoire et d'Archéologie de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. GRUNENWALD qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

20. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association des Amis de la Bibliothèque de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion de la Maîtrise de Garçons de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Contrat entre la Ville de Colmar et le fournisseur de services de photographie « Panoramaweb » relatif à une visite virtuelle du musée Bartholdi dans le cadre du programme Google Maps Business View.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Fonds d'Encouragement Culturel 2014 – 3^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**25. Travaux de maintenance sur les bâtiments du Parc des Expositions
– programme 2015.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Convention avec le Groupement d'Action Sociale du Personnel de la Ville de Colmar pour la période 2015-2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Renouvellement du conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) – période 2015/2017.

Voir rapport –

Mme DOLLE – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Coopération décentralisée Ville de Colmar/Communauté Urbaine de Limbé /IRCOD : convention opérationnelle fixant la contribution 2014 et les actions 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Transactions immobilières – convention de superposition de gestion de domaines publics – convention de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction d'un nouveau pôle médical femme mère et enfant par les Hôpitaux Civils de Colmar, rue du Docteur Paul Betz.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Transactions immobilières : alignement de la voie Au Werb.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Dénomination Allée d'Aalborg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Programme d'exploitation forestière 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Location des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 – agrément des candidats à l'adjudication.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Arbre symbolique (un arbre ou chèque cadeau ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

36. Subventions de fonctionnement 2014 et 2015 à l'Association Bout'Chou.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Il y a quelques mois au Conseil Municipal, j'étais intervenu à l'occasion du débat sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour dénoncer l'existence à Colmar de politiques familiales de conception un petit peu ancienne. Après lecture, je constate, malheureusement, que ce rapport rentre dans cette catégorie. En effet, en juin dernier, nous avions voté en faveur du versement différé du solde de la subvention à l'association Bout'Chou, en attente du résultat de l'audit indiquant si la structure était viable et si la subvention municipale se faisait

à fonds perdu ou non. Aujourd'hui, sans que le rapport définitif de l'audit nous ait été présenté, vous nous demandez de réduire la subvention de fonctionnement 2014 de 15 950 €, sans indiquer, au passage, quel va être l'impact de cette baisse sur l'équilibre budgétaire 2014 de l'association. Ce qui me semble particulièrement obsolète dans ce rapport est l'argument utilisé par la municipalité pour réduire cette subvention, à savoir la baisse du nombre de familles colmariennes fréquentant le multi-accueil en 2013, comme si les autres familles utilisatrices non colmariennes ne venaient pas travailler, consommer et donc créer de la richesse à Colmar. A l'heure d'une économie ouverte au niveau local et au niveau mondial, cet argument paraît donc non seulement ancien, daté, mais également un petit peu égoïste, comme si la Ville de Colmar refusait d'assumer son rôle de locomotive économique tant dans la création que dans la redistribution de richesses. Néanmoins, j'ai 2 propositions à vous faire qui nous permettraient d'adapter cette politique aux attentes de la société du 21^{ème} siècle et peut-être des associations elles-mêmes : premièrement, concernant les subventions aux structures de petite enfance, il faudrait abandonner ce critère de familles colmariennes utilisatrices au profit du pourcentage de familles habitant ou venant travailler à Colmar, moins restrictif et correspondant davantage aux situations réelles vécues par ces structures. Deuxièmement, et à l'image de ce qui se fait ailleurs, nous vous proposons de transférer la compétence Petite Enfance à la CAC afin de mutualiser les pratiques, les bâtiments, les personnels et les coûts pour la collectivité de ce type de structures, qu'elles soient publiques ou privées. Colmar assumerait alors le rôle qu'est le sien en offrant un service de qualité à ceux qui vivent, travaillent et créent de la richesse sur son territoire intercommunal. En attendant un engagement de votre part sur l'examen de ces 2 propositions, nous nous abstiendrons sur ce rapport, non pas pour sanctionner financièrement l'association, mais bien pour dénoncer l'impact négatif sur le fonctionnement des structures Petite Enfance de nos critères de subventionnement obsolètes. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : M. ERNST, vous avez la réponse dans votre question. Effectivement, notre politique en matière de financement des berceaux dans les multi-accueils colmariens, y compris dans ceux de la Ville exerçant en régie, est de ne financer que les familles colmariennes. Lorsque les familles déménagent et deviennent non colmariennes, elles ne sont pas prioritaires et il peut y avoir un surcoût à payer. Nous appliquons d'ailleurs la même chose dans les cantines. C'est la règle du jeu pour tout le monde. Les premiers éléments de l'audit de Bout'Chou ont révélé qu'il y avait effectivement moins de familles colmariennes que prévu. Il y a une différence de 11 %, mais, je vous rassure, cette baisse ne mettra pas l'association en difficulté financière. Ensuite, l'autre possibilité pour les associations est tout simplement de travailler avec les communes d'où viennent ces familles pour que ces communes achètent des berceaux. Ces choses sont tout à fait possibles et la CAF n'y voit absolument aucun inconvénient. C'est la solution à ce jour pour les associations qui souhaitent travailler avec des communes aux alentours de Colmar. Nous ne nous y opposons pas, mais nous ne les finançons pas. Pour la CAC, je laisse le maire répondre.

M. le Maire MEYER : Vous n'avez pas répondu à la question de fond qui était de savoir si, connaissant les difficultés de cette association, la Ville allait verser à fonds perdu. Il fallait tout juste dire que si la Ville solde aujourd'hui, c'est parce qu'il y a eu un tour de table avec la Caisse d'Allocations Familiales. Première réponse.

M. ERNST : Ce n'était pas cela.

M. le Maire MEYER : Vous l'avez dit.

M. ERNST : Par contre, si la mairie pouvait nous communiquer en temps et en heure...

M. le Maire MEYER : Ce jeune homme peut-il laisser répondre ?

M. ERNST : Désolé, vous avez laissé le micro ouvert. Je pensais que nous étions en conversation.

M. le Maire MEYER : Nous ne sommes pas en conversation et le Conseil Municipal n'est pas un pigeonnier.

M. ERNST : Je croyais que c'était un lieu d'échanges et de débat. Confrontons nos points de vue.

M. le Maire MEYER : Deuxièmement, les maires de la Communauté d'Agglomération de Colmar ont un avis très arrêté par rapport à la Petite Enfance et il n'entre pas dans leur orientation de rendre communautaire cette activité. Ensuite, pour ne pas payer pour les communes extérieures, je vois les taux d'imposition ; tous les taux d'imposition des communes voisines sont inférieurs à ceux de Colmar. Rien n'empêche ces communes d'aider les parents habitant chez eux à ce qu'ils placent leurs enfants à l'extérieur. Rien ne leur interdit de payer.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 2 abstentions.

37. Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 – adoption du tableau de financement et du protocole d'accord entre l'Etat et les collectivités alsaciennes.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas seulement pour la Ville de Colmar, mais également pour la Communauté d'Agglomération qui est listée pour un certain nombre de projets.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, M. le 1^{er} Adjoint, je me suis réjoui en lisant rapidement le Contrat de Plan que nous avons reçu en début de séance puisque les axes stratégiques retenus pour élaborer ce plan étaient

l'attractivité et la compétitivité, la cohésion sociale et l'équilibre territorial ainsi que le développement durable. Enfin, il est donné priorité à l'emploi, la transition écologique et énergétique et la mobilité multimodale. Je me suis dit : « Chouette », la liaison ferroviaire Colmar-Fribourg va figurer dans ce contrat de plan. Quelle ne fut pas ma déception puisqu'elle n'y figure pas et, comme vous ne le regrettiez pas non plus, je suis encore plus déçu ! Sinon, je me pose la question par rapport à l'étude du barreau sud : qu'en est-il ? Un peu plus important encore, l'opération Bel-Air/Florimont qui est beaucoup plus urgente que le barreau sud.

M. le Maire MEYER : Il faut lire le rapport.

M. HILBERT : Il fallait le donner à temps, je le découvre.

M. le Maire MEYER : Nous le sortons quand c'est possible.

M. HILBERT : Je vous pose la question quand même et vous pouvez me répondre.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Vous avez en page 4 tous les éléments qui répondent à votre intervention.

M. le Maire MEYER : Bien. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. HILBERT.

Nous sommes au bout des points inscrits à l'ordre du jour. Une petite information : au Centre Europe, va se dérouler un événement où tous les élus sont invités. Ce spectacle proposé dans le cadre de la programmation de fin d'année, Carré Curieux, sera présenté par une compagnie belge le samedi 20 décembre à 20 h. Vous y êtes cordialement invités.

Nous terminons là cette dernière séance du Conseil Municipal. Je tiens à vous remercier pour votre implication depuis le mois de mars de cette année. Nous avons tout juste le temps d'une gestation au 31 décembre pour les dizaines et dizaines de rapports étudiés ensemble et approuvés. Je vous remercie pour votre présence, votre implication et également pour le travail qui fut le vôtre tout au long des séances thématiques, comme des séances du Conseil Municipal. Merci beaucoup. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un Joyeux Noël puisque nous avons Noël à notre porte, la semaine prochaine. Joyeux Noël à toutes et à tous. Que vos souhaits soient exaucés sous le sapin et, pour celles et ceux que je ne vois plus avant le Nouvel An, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour l'année 2015. Merci beaucoup à toutes et à tous. La séance est levée. Vous êtes invités au verre de l'amitié, salle du 1^{er} étage, et nous invitons également les représentants de la presse qui nous accompagnent durant toute l'année. Merci beaucoup. Bonne soirée, Joyeux Noël et Bonne Année.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 10